



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753143 4

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercurie

Faint, illegible handwriting or bleed-through from the reverse side of the page.

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

IANVIER 1737.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La veuve PISSOT, Quay de Gonty,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

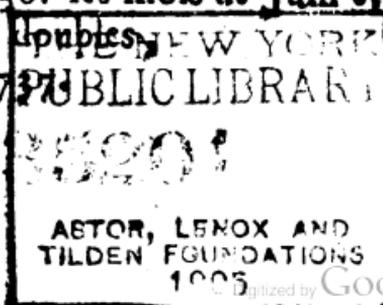
M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

*CATALOGUE des Mercurès de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à present.*

J uin et Juillet 1721.	2. vol.
Août, Septembre, Octobre, Novembre et Decembre,	5. vol.
Année 1722. les mois de Mars, May, Septembre et Novembre doubles,	16. vol.
Année 1723 le mois de Decembre double,	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1728. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1729. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1730. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1731. les mois d'Avril, de Juin et de Decembre doubles,	15. vol.
Année 1732. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1733. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1734. les mois de Juin et Dé- cembre doubles,	14. vol.
Année 1735. les mois de Juin et de Dé- cembre doubles,	14. vol.
Année 1736. les mois de Juin et Dé- cembre doubles,	14. vol.
Janvier 1737.	1. vol.

222. vol.



PRIVILEGE

DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : à nos Amés & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre cher & bien amé ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de notre Garde ordinaire, & Chevalier de notre Ordre Militaire de Saint Louis, nous ayant fait remontrer que l'aplaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant apellé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672, par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous a fait croire que le sieur Dufreni, Titulaire du dernier Brevet, étant decédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un Ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos Sujets qu'aux étrangers: c'est dans cette vûe que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur de la Roque, nous l'avons choisi pour composer à l'avenir, exclusivement à tous autres, ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé notre Brevet le 17. Octobre 1724 pour l'exécution duquel il avoit obtenu nos Lettres de Privilege, en date du 9. Novembre ensuivant, qui se trouvant expirées, nous a fait supplier de lui en accorder de nouvelles en forme de Brevet sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire réimprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Présentes; A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit sieur Exposant, & étant informé de ses affidés, des soins & dépenses qu'il fait pour la perfection dudit Mercure de France, dont nous sommes content, & dont nous voulons lui donner des marques de notre entiere satisfaction; Nous lui avons permis

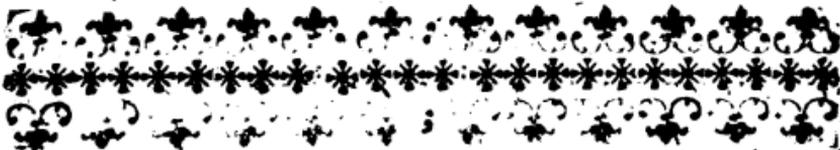
permis & permettons par ce
& donner au Public à l'avenir
exclusivement à tous autres,
qu'il pourra faire imprimer en
mes, conjointement ou séparé-
que bon lui semblera, chaque
dre & débiter par tout notre
& Seigneuries de notre obéissance,
& espace de douze années consécutives
du jour de la date desdites Presentes
néanmoins que chaque volume portera son
expresse de l'Examineur, qui aura été
effet, & en outre nous avons révoqué
tous autres Privilèges qui pourroient avoir
cy-devant à d'autres qu'audit sieur Exposant,
défenses à toutes sortes de personnes, de quelque
qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire
d'impression ou gravure étrangère dans aucun Lieu
de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires,
Imprimeurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en
Tailles-douces & autres, d'imprimer, faire imprimer,
graver ou faire graver, vendre, faire vendre, débiter
ni contrefaire ledit Livre, ou Planches, en tout ni
en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque
prétexte que ce soit, d'augmentations, corrections,
changement de titre, ou autrement, sans la permission
expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux
qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation
tant des Planches que des exemplaires contrefaits,
& des ustanciles qui auront servi à ladite contrefaçon,
que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils
soient trouvés; de six mille livres d'amende contre
chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers
à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit sieur
Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts;
à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout
au long sur le Registre de la Communauté des
Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de
la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera
faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & que
l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de
la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725.
& qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit
ou imprimé qui aura servi de copie

Copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où les Aprobations y auront été données, es mains de notre très-cher & Feal Chevalier, le sieur CHAUVELIN, Garde des Sceaux de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre dit très-cher & feal Chevalier le sieur CHAUVELIN, Garde des Sceaux de France, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit sieur Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles ou empêchemens, Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amés & Feaux Conseillers & Secretaires, soy soit ajoutée comme à l'Original; commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires, Car tel est notre plaisir. **Donné** à Versailles le septième jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent trente-six & de notre Regne le vingt-deux. Par le Roy en son Conseil, **Signé** SAINSON, avec grilles & paraphe. Et au dos est écrit. **Registré** sur le Registre neuf de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs à Paris, N^o. 393. F^o. 354 conformément au Reglement de 1723. qui fait défenses Article IV. à toutes Personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, les huit Exemplaires prescrits par l'Article 108. du même Reglement. A Paris ce dix Décembre mil sept cent trente six. **Signé**, G. MARTIN, Syndic, avec Paraphe.

LISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, &c.

- A** Toulouse, *chez Forest, et Hénault.*
Bordeaux, *chez Raymond Labottiere, et chez*
Chapuis, fils, au Palais, et à la Poste.
Nantes, *chez Nicolas Verger.*
Rennes, *chez Joseph Vatar, Julien Vatar, Guil-*
laume Jouanet Vatar, et la veuve Garnier.
Blois, *chez Masson.*
Tours, *chez Gripon.*
Rouen, *chez Herault.*
Châlons-sur-Marne, *chez Seneuze.*
Amiens, *chez la veuve François et Godard.*
Arras, *chez C. Duchamp.*
Orleans, *chez Rouzeaux.*
Angers, *chez Fourreau et à la Poste.*
Chartres, *chez Fetil, et chez J. Roux.*
Dijon, *chez la veuve Armil, et à la Poste.*
Versailles, *chez Moïnier.*
Besançon, *chez Briffaut, et à la Poste.*
Saint Germain, *chez Doré.*
Lyon, *à la Poste.*
Reims, *chez De Saint.*
A Vitry-le-François, *chez Vitalis.*
Beauvais, *chez De Saint.*
Doüay, *chez Willerval.*
Charleville, *chez P. Thesin.*
Moulins, *chez Faure.*
Mâcon, *chez De Saint, fils.*
Mets, *chez la Veuve Barbier.*
Boulogne-sur-Mer, *chez Parassol.*
Nancy, *chez Nicolas.*

AVERTISSEMENT



AVERTISSEMENT.

*V*oici le deux cent ving-deuxième volume du *Mercur*e de France, que nous avons l'honneur de présenter au Roy et d'offrir au Public, depuis le mois de Juin 1721. que nous travaillons à cet Ouvrage, sans qu'il ait souffert aucune interruption. Nous redoublerons nos soins et notre application pour que la lecture en soit encore plus utile et plus agréable.

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre, nous leur demandons toujours quelque indulgence pour les Endroits qui leur paroîtront négligés. Le Lecteur judicieux fera, s'il lui plaît, réflexion que dans un Ouvrage comme celui-cy, il est très-aisé de manquer, même dans les choses les plus communes, dont chacune en particulier est facile, mais qui ramassées, font ensemble une multiplicité si grande; qu'il est mal aisé de donner à toutes la même attention, quelque soin qu'on y apporte, surtout quand une telle collection est faite en si peu de temps; l'Auteur du *Mercur*e, chargé du pénible et laborieux employ de donner
chaque

AVERTISSEMENT.

chaque mois un volume au Public, ne peut jamais avoir le temps de faire sur chaque Article les réflexions qu'y feroit une personne qui n'a que cet Article en tête, le seul auquel elle s'intéresse, et peut-être le seul qu'elle lit. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche quelquefois des inattentions, et qu'on ne nous sçache aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait et des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres ou des Listes pour les annoncer dans le Mercure, d'en marquer le prix au juste; cela sert beaucoup, sur tout dans les Provinces, aux personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûres de l'exactitude des Messagers et des autres personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font surpayer. M. Moreau, pourra même se charger de faire les Envois au prix coûtant.

On invite aussi les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornemens de tête et autres Parures, ainsi que de Meubles, Carrosses, Chaises et autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner

AVERTISSEMENT.

donner quelques *Memoires* pour en avertir le Public, ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers et procurer un débit avantageux aux Marchands et aux Ouvriers.

Plusieurs *Pieces en Prose et en Vers*, envoyées pour le *Mercur*, sont souvent si mal écrites qu'on ne peut les déchiffrer, et pour cela elles sont rejetées; d'autres sont bonnes à quelques égards et défectueuses à d'autres. Lorsqu'elles peuvent en valoir la peine, nous les retouchons avec soin; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec répugnance, nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais, et de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible.

On nous a envoyé plusieurs fois des *Pieces Latines*, que nous avons omises, ne les croyant pas tout-à-fait du ressort de ce *Journal*. Cependant, par l'avis de quelques Personnes habiles et de goût, nous avons cru n'en devoir pas exclure la bonne *Poésie Latine*, pourvu que les *Pieces* soient toujours bien et ingénieusement composées, qu'elles ne soient pas longues, et que les mœurs y soient respectées. Les Dames n'y perdront rien, si les bons Poètes François continuent de traduire celles qui leur plairont le plus, et de nous faire part de leur travail, comme cela est déjà arrivé; à quoi nous les invitons.

Les Sçavans et les Curieux sont priés de

A V vouloit

vouloir bien concourir pour rendre ce Livre encore plus utile , en nous communiquant les Mémoires et les Pièces en Prose et en Vers , qui peuvent instruire et amuser. Aucun genre de Litterature n'est exclus de ce Recueil , où l'on tâche de faire regner une agréable variété : Poësie , Eloquence , nouvelles Découvertes dans les Arts et dans les Sciences , Morale , Antiquités , Histoire Sacrée et Profane , Voyages , Historiettes , Mythologie , Physique et Métaphysique , Pièces de Théâtre , Jurisprudence , Anatomie et Médecine , Botanique , Critique , Mathématiques , Mémoires , Projets , Traductions , Grammaires , Pièces amusantes et récréatives , &c. Quand les Morceaux d'une certaine considération seront trop longs , on les placera dans un volume extraordinaire et on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement , pour la satisfaction des Auteurs et des Personnes qui ne veulent avoir que certaines Pièces.

A l'égard de la Jurisprudence* , nous continuerons , autant que nous le pourons , de faire part au Public des Questions importantes , nouvelles ou singulieres , qui se présenteront et qui seront discutées et jugées dans les differens Parlemens et autres Cours Supérieures du Royaume , en observant l'ordre et la méthode que nous avons déjà pratiqués en pareil cas , sur quoi nous prions Messieurs
les

Les Avocats et les Parties intéressées, de vouloir bien nous fournir les Mémoires nécessaires. Il n'est peut-être point d'Article dans ce Livre qui regarde plus directement le Bien public que celui-là, et qui soit plus recherché de la plupart des Lecteurs.

Quelques Morceaux de Prose et de Vers, rejetés par bonnes raisons, ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des Personnes intéressées; mais on les prie de considérer que c'est toujours malgré nous que certaines Pièces sont rebutées; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre jugement dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression. On nous reproche avec raison que nous n'avons que trop de complaisance à cet égard.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque Mercure, pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni de Paquets par la Poste, dont le port ne soit affranchi, il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pièces qu'ils ont envoyées, lesquelles sont d'ailleurs perduës pour eux, s'ils n'en ont point gardé de copie.

Les Personnes qui désireront avoir le Mercure des premiers, soit dans les Provinces

vinces ou dans les Pays Etrangers , n'auront qu'à s'adresser à M. Moreau , Commis au Mercure , vis-à-vis la Comédie Française , à Paris , qui le leur enverra par la voye la plus convenable et avant qu'il soit en vente : les Amis à qui on s'adresse pour cela , ne sont pas quelquefois fort exacts ; ils n'envoient guères acheter ce Livre précisément dans le temps qu'il paroît. Ils ne manquent pas de le lire , souvent ils le prêtent et ne l'envoient enfin que fort tard , sous le prétexte spécieux que le Mercure n'a pas paru plutôt.

Nous renouvelons la priere que nous avons déjà faite , quand on nous envoie des Pieces , soit en Vers , soit en Prose , de les faire transcrire bien lisiblement , chaque Piece sur un papier séparé et d'une grandeur raisonnable , avec des marges pour y placer les additions ou corrections convenables , que les noms propres , sur tout , soient exactement écrits , et que la ponctuation n'y soit pas négligée , comme cela arrive presque toujours , ce qui contribue à multiplier les fautes d'impression et quelquefois à défigurer certains Ouvrages.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître ; mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse , sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircis-

AVERTISSEMENT.

éclaircissemens ; car souvent , faute d'un tel secours , des Pièces nous restent entre les mains sans pouvoir les employer.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances , reçoivent des nouvelles d'Asie , d'Afrique , du Levant , de Perse , de Tartarie , du Japon , de la Chine , des Indes Orientales et Occidentales , et d'autres Pays et Contrées éloignés ; les Capitaines , Pilotes et Officiers des Navires et les Voyageurs , de vouloir bien nous faire part de leurs Journaux , à l'Adresse generale du Mercure. Ces Matieres peuvent rouler sur les Guerres présentes de ces Etats et de leurs Voisins ; les Révolutions , les Traités de Paix ou de Trêve ; les occupations des Souverains , la Religion des Peuples , leurs Cerémonies , Coûtumes et Usages , les Phénomènes et les productions de la Nature et de l'Art , &c. comme Pierres précieuses , Pierres figurées , Marcassites rares , Pétrifications et Crystallisations extraordinaires , Coquillages , &c. Edifices anciens et modernes , Ruines , Statuës , Bas-Reliefs , Inscriptions , Pierres gravées , Médailles , Tableaux , &c. Le caractere de chaque Nation , son origine , son Gouvernement , sa Religion , ses bonnes et ses mauvaises qualités , le climat et la nature du Pays , ses principales richesses et son Commerce ; les
Manufactures

AVERTISSEMENT.

Manufactures, les Plantes, les Animaux, &c. Les mœurs et Coûtumes des Peuples, leur manière de se nourrir, de s'habiller et de s'armer, &c.

Nous serons plus attentifs que jamais à apprendre au Public la mort des Sçavans et de tous ceux qui se sont distingués dans les Arts et dans les Méchaniques ; on y joindra le détail de leurs principales occupations, de leurs Ouvrages et des plus considérables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres et des Arts doit cette marque de reconnoissance à la memoire de ceux qui s'y sont rendus celebres, ou qui les ont cultivés avec soin. Nous esperons que les Pères et les Amis de ces illustres Morts, aideront volontiers à leur rendre ce devoir, par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire regarde non-seulement Paris, mais encore toutes les Provinces du Royaume et les Pays Etrangers, qui peuvent fournir des Evenemens considérables, Morts, Mariages, Actes solempnels, Fêtes et autres Faits dignes d'être transmis à la Posterité, en observant d'écrire exactement et lisiblement les noms propres, &c.

*On a fait au Mercure et même plus d'une fois l'honneur de le critiquer ; c'est une gloire qui manquoit à ce Livre. On a beau
dire :*

AVERTISSEMENT.

dire ; nous ne changerons rien à notre méthode , puisque nos Lecteurs la trouvent passablement bonne. Un Ouvrage de la nature de celui-cy , ne sçauroit plaire également à tout le monde , à cause de la multiplicité et de la variété des matieres , dont quelques-unes sont luës par certains Lecteur avec plaisir et avidité , et par d'autres avec des dispositions contraires. M. du Freni , avoit bien raison de dire que pour que le Mercure fût généralement aprouvé , il faudroit que comme un autre Prothée , il pût prendre entre les mains de chaque Lecteur une forme convenable à l'idée qu'il s'en est faite.

C'est assés pour ce Livre de contribuer tous les mois en quelque chose à l'instruction et à l'amusement des Citoyens. Le Mercure ne doit rien prétendre au-delà. Nous sçavons , il est vrai ; que la critique outrée ou la médisance plus ou moins malignement épicée , fut toujours un mets délicieux pour beaucoup de Lecteurs ; mais outre que nous n'y avons pas le moindre penchant , nous renonçons et de très-bon cœur , à la dangereuse gloire d'être lus et aplaudis aux dépens de personne.

Nous serons encore plus retenus sur le loüanges , que quelques Lecteurs n'ont pas généralement aprouvées , et en effet nous

notes

AVERTISSEMENT.

nous sommes aperçus que nous y trouvions peu d'avantage ; au contraire on s'est vu exposé à des especes de reproches , au lieu de témoignages de reconnoissance , surtout de la part des gens à Talens ; car tel qu'on loüe ne doute nullement que ce ne soit une chose qui lui soit absolument dûë , souvent même il trouve qu'on ne le loüe pas assés , et ceux qu'on ne loüe point ou qu'on loüe moins , sont très-indisposés , et prétendant qu'on loüe les autres à leurs dépens , ils sont doublement fâchés.

Nous donnons ordinairement des Extraits des Pieces nouvelles qui paroissent sur les Théâtres de Paris , et nous faisons quelques Observations d'après le jugement du Public , sur les beautés et sur les défauts qu'on y trouve ; la crainte de blesser la délicatesse des Auteurs , nous retient quelquefois et nous empêche d'aller plus loin ; nous craignons d'autre part , si nous sommes plus sinceres , qu'on ne nous accuse de partialité. Si les Auteurs eux-mêmes vouloient bien prendre sur eux de faire un Extrait ou Mémoire de leurs Ouvrages , sans dissimuler les défauts qu'on y trouve , cela nous donneroit la hardiesse d'être un peu plus sévères , et le Lecteur leur en sçauroit gré ; ils n'y perdroient rien par les remarques , à charge et à décharge , que nous ne man-
querions.

AVERTISSEMENT.

Querions pas d'ajouter, sans oublier de faire observer l'extrême difficulté qu'il y a de plaire aujourd'hui au Public, et le péril que courent tous les Ouvrages d'esprit qu'on lui présente. Nous faisons avec d'autant plus de confiance cette prière aux Auteurs Dramatiques et à tous autres, que certainement Corneille, Quinault, Moliere, Racine, &c. n'auroient pas rougi d'avouer des défauts dans leurs Pieces.

Nous tâcherons de soutenir le caractere de moderation, de sincerité et d'impartialité, qu'on nous a déjà fait la justice de nous attribuer. Les Pieces seront toujours placées sans préférence de rang et sans distinction pour le mérite et la primauté. Les premières reçues seront toujours les premières employées, hors le cas qu'un Ouvrage soit tellement du temps, qu'il mérite pour cela seulement la préférence.

Les honnêtes Gens nous savent gré d'avoir garanti ce Livre depuis plus de 15. ans que nous y travaillons, non-seulement de toute satire, mais même de portraits trop ironiques, trop ressemblans et trop susceptibles d'aplications. On aura toujours la même délicatesse pour tout ce qui pourra blesser ou désobliger, mais nous admettrons très-volontiers les Ouvrages dans lesquels une plume legere s'égayera, même vivement, contre di-

vers



*SUITE de la Dissertation de M. Clerot ,
Avocat au Parlement de Rouen , sur
l'origine des Peuples du Pays de Caux-*

COMMERCE DES PHENICIENS.

L'Angleterre étoit pour ces Peuples l'objet de leurs Voyages de long cours, cela n'est pas douteux; tous les Anciens assurent que les fameuses Villes de Tyr et de Sidon , au hazard des dangers d'une longue et périlleuse navigation, envoyoit leurs Vaisseaux dans la partie occidentale de cette Isle , ou dans les autres Isles Britanniques , appellées alors *Cassiterides* , et en enlevoient du Plomb , de l'Etain , des Bestiaux , des Chiens de Chasse , et des Peaux ; mais puisque ces Peuples ne pouvoient naviger qu'avec la précaution de ne pas s'écarter des Côtes , parce que la Boussole n'étoit point encore découverte , que leurs Vaisseaux étoient moins forts que les nôtres , et que la Navigation n'étoit pas au point où elle a été depuis , cette Isle étoit leur retraite lors de la tempête , sur-tout dans cette Mer , que nous nommons la Manche

che , et que Tacite trouve si terrible. Jusques en quel endroit pousoient-ils leur navigation , avant que de passer vers les Côtes de la Grande-Bretagne ? C'est ce qui n'a point encore été parfaitement développé, et c'est par conséquent ce qui semble demander au moins des conjectures : Si on fait attention à l'état des choses dans ces premiers temps, les objections seront faciles à résoudre. Selon l'Écriture, les Marchands de Tyr étoient regardés dans le Monde entier comme des Princes ; ils étoient si riches , qu'un Prophete les représente comme couverts de Saphirs , d'Éscarboucles et d'Emeraudes , répandant l'or jusqu'au point , que celui qu'ils avoient procuré à Salomon ; lorsqu'il éleva le Temple du Seigneur , l'avoit rendu à Jérusalem plus commun que les pierres. On se persuadera donc aisément qu'ils n'auront rien oublié pour se procurer les commodités du Commerce , par conséquent qu'ils auront établi des Lieux de retraite sur ces Côtes , et des Comptoirs dans ces Lieux , ce qui aura formé les differens Ports apellés dans la suite *Stations* , *Refuges* , *Plages* , *Degrés* , &c. ce qui se seroit même étendu , à l'égard de notre Pays de Caux , si l'on en croit quelques Auteurs , presque à tous

4 MERCURE DE FRANCE

tous les Lieux , où l'on peut aborder.

En effet , M. de Louvigni , Intendant de la Marine au Havre , prétendit avoir découvert en 1696. sur les bords de la Mer , une très-ancienne Ville nommée *Dam* ; le P. Fournier , Jésuite , dans son Hydrographie , fait une autre Ville de *Iport* , s'efforçant de montrer dans un Chapitre exprès , que c'est le Port *Iccius* de Cesar. Le même Auteur en trouve une troisième aux *Grandes Dalles* , assurant même qu'il y en a encore des vestiges : enfin une Tradition de ce Pays, et qui est reçue et fortifiée par le même P. Fournier , veut que *Pourville* , qui est sur la Riviere de Scie , où elle se jette dans la Mer , ait été autrefois un Port célèbre , à quoi je joins l'ancienne *Talovv*. Tel a été le commencement des habitations fixes dans les Gaules : la suite demande quelque attention.

Dans des temps beaucoup postérieurs aux premiers , on regardoit les Morins , ces Peuples voisins de notre Pays de Caux , comme des Peuples des extrémités de la Terre , ce que vous pouvez voir dans Virgile au VIIIe. Livre de l'Enéide , dans Pomponius Mela , Livre 3. Ch. 2. et même dans les Lettres de S. Paulin à S. Victrice , notre Archevêque

vêque, au temps même de Cesar, temps encore beaucoup postérieur à celui dont nous parlons, ceux du Rivage Nervien, dont les Morins ont fait partie, ne vouloient absolument point souffrir d'Etrangers chés eux, et regardoient comme faisant partie de leur territoire toutes les Côtes maritimes, jusques au lieu où est présentement le Port de Dieppe ou Arques, d'où il est aisé de juger que ce Port étoit comme le *non plus ultra* de la navigation des Phéniciens, et que comme ils exprimoient toute fin ou extrémité par le mot *Thal* ou *Tel*, ils lui auront donné une semblable dénomination, ce qui pouroit convenir avec le *Portus ulterior* de Cesar, si les conjectures de quelques Géographes étoient admises. Mais sans répéter ce qui a été déjà dit, il est certain que tout concourt à reconnoître dans Arques l'ancienne Ville de *Talovv*, et c'est ce qu'il me reste à prouver.

S'il est vrai, comme on n'en peut pas douter, que les Germains et les Belges se sont imaginé avoir été l'objet des voyages d'Hercule, il ne seroit pas surprenant que des Marchands aussi spirituels que ceux de Tyr ou de Sidon, eussent inventé quelque Histoire capable de favoriser cette opinion, afin de
donner

donner à des Peuples aussi curieux de nouveautés, que l'étoient les Gaulois, l'envie d'en venir apprendre les circonstances dans ce Port, et par-là y avoir quelque correspondance pour le Commerce. Mais ce qui semble interesser plus particulièrement cette Extrémité de nos Gaules, est, qu'il paroît qu'on a ajouté à l'Histoire d'Hercule, que ce Héros y a fini ses Courses. C'étoit un artifice assés commun chés les Phéniciens, que de rendre les Lieux, où ils s'établisoient, vénérables par quelque Tradition, et comme le mot *Tbal* ou *Tel*, qui signifie *Extrémités*, *Limites*, signifie aussi *Tombeau*, *Sépulchre*, ils ne manquoient jamais d'avoir quelque Tombeau de Héros à proposer pour entretenir la dévotion des Peuples. C'est ainsi que dans la Palestine même ils avoient de certaines Montagnes escarpées, qui étoient leurs Limites, et dont ils faisoient, en les représentant comme la sépulture de certains Héros, tout à la fois des Lieux de Commerce et de dévotion. C'est ainsi qu'ils ont multiplié dans plusieurs de leurs Etablissemens l'opinion de la possession du Tombeau d'Hercule, ce qui a fait donner à ces Etablissemens même le nom d'Hercule; que sçavons-nous ?

*Ar-
cbelles*

qui est un petit Lieu tout proche de l'ancienne *Talouv*, est peut-être moins un diminutif du nom d'Arques, que le nom même de ce Héros.

En un mot, c'étoit l'usage chés les Phéniciens d'élever des Temples vers quelque Montagne escarpée, ou singulière, sur les confins des Territoires ou des Régions; et ils avoient soin de désigner ces Extrémités par une dénomination qui en marquoit la nature et la consécration, ce que les Latins ont appelé *Finis templares*, ou *Fines sacrificales*, parce que les Voyageurs s'y arrêtoient, y offroient des Sacrifices, et y faisoient des Libations. Il est donc évident que l'ancienne *Talouv* étoit dans le temps du Commerce de Tyr, une de ces Extrémités saintes. Elle a été d'abord le centre du Commerce de cette partie de la Gaule, ce qui se prouve par le Privilège de donner à toute la France les vrais Originaux, les Matrices des Poids et Mesures, qui ne lui avoient pû être apportés que par les Phéniciens, premiers inventeurs de ces Poids et Mesures: elle a pu, comme je l'ai fait voir, prendre le nom de *Talouv*, que parce qu'elle étoit à l'extrémité de quelque Région, ou à la fin de quelques Courses; et enfin elle

B étoit

8 MERCURE DE FRANCE
 étoit le terme de plusieurs Lieux vénérables aux Gaulois, que les Phéniciens auront voulu par-là rendre encore plus recommandables. Vous pouvez voir dans le sçavant Livre de M. Bochart, page 616. Edition de Caën, la Description d'une ancienne Ville, nommée *En-tel*, par la même raison que celle-ci a été nommée *Tel ovv*; vous y trouverez une situation toute semblable à celle d'Arques; vous ne serez point surpris de voir que les anciens Auteurs, cités par M. de Vallois sur le mot *Juliobona*, en la confondant avec Dieppe, ayent dit qu'elle étoit un Port fameux, avant qu'elle eut été détruite par les François, *Portum famosissimum, et Villam opulentissimam.* Not. Gall.

Il n'est pas concevable combien la superstition Phénicienne s'accrut en ce point dans le monde, et particulièrement chés nos Gaulois. Ils ne bornèrent pas leur culte à ces extrémités des Territoires, ils consacrerent aussi les limites des Lieux qui leur étoient vénérables, des Domaines, dont ils commençoient à s'accommoder, et de leur Jurisdiction sur de certaines choses; ce qu'ils faisoient en prenant pour bornes tantôt de certaines élévations de terre, ou cer-

tains

cains monceaux de pierres , apellés *termen* , tantôt de certaines figures grossières de bois ou de pierre , que les Romains apellerent depuis *Herma* , et enfin ces Montagnes ou Collines venerables aux Phéniciens , et qu'on nomma *Tumb* , par la même raison que ceux - ci les nommoient *Tel* , ou *Thal*.

Tout cela posé , comme j'ai démontré qu'il y avoit dans les premiers temps plusieurs portions de Forêts consacrées d'abord sous le nom de *Alb* , ensuite sous celui de *Div. Alb. Ig.* et enfin sous celui de *sanctum Albinum* vers les Rivieres de Scte et d'Arques ; on peut croire que la superstition phénicienne ayant été promptement embrassée en ces Lieux , les Habitans auront élevé des Termes à ces objets de leur dévotion , lesquels seront devenus également respectables , ce qui aura formé le nom de *Tella* , donné à la Riviere , où il y avoit plusieurs de ces bornes sacrées , et ce qui sert à expliquer les expressions des anciennes Chartres , qui mettent ainsi le nom de cette Riviere au nombre pluriel , *piscatoriam in Tellis . . . in Pago Tellau , juxta Fluvios tellas et VVarennam*.

J'ai remarqué qu'il y avoit à l'extrémité de la Riviere du *Bourg dun* , à l'en-

Bij droit

droit où elle se jette dans la Mer , une autre portion de Forêts , consacrée aussi d'abord sous le nom de *Alb* , ensuite sous celui de *Div alb Igen* , puis sous celui de *Divum albinum*. Il est presque évident que ce Lieu vénérable a aussi eu quelque borne sacrée. Et c'est cette borne que je soupçonne avoir été une des Montagnes qui sont vers le Bourg de Dun , qui aura donné à ce Bourg même le nom de *Thal* ou *Tel* , et à la Riviere celui de *Tala*. Oderic Vital qui nous assure que cette Riviere a porté ce nom là , désigne trop bien les autres Rivieres de notre Pays de Caux, pour croire qu'il ait parlé sans principes à l'égard de celle-ci. Reste à sçavoir pourquoi cette Riviere a porté depuis le nom que lui donne cet Auteur , *Talam que dummodo dicitur*.

S'il est vrai que dans les premiers tems de l'établissement des Phéniciens dans nos Gaules , la Borne sacrée dont nous venons de parler , ait eu le nom de *Tel* ou *Thal*, et qu'ensuite elle ait été apellée indistinctement *Tal* et *Tumb* , parce que ce que les Phéniciens apelloient du nom de *Tal* , étoit apellé par nos Gaulois du nom de *Tumb* , on se persuadera aisément qu'à la fin ce nom de *Tumb* aura préva-

prévalu, nom que les Saxons auront adouci depuis par la transposition du *T* en *D*. avec le retranchement du *b*. et que cette même Borne devenuë depuis le *Bourg-Dan*, n'ayant plus été connue que sous le nom de *Dum*, la Riviere qui l'arrosait aura pris le même nom; et il en est arrivé de même à la plûpart des Rivieres de cette Province, qui ont changé de nom quand les principaux Lieux qu'elles arrosent, en ont changé. Le Bourg a pû en effet quitter plutôt le nom de *Tal* ou *Tel*, pour ne prendre que celui de *Tumb*, adouci en celui de *Dum*: parce que la Montagne vénérable qui lui donnoit son nom, étoit toujours sensible, et portoit une figure du Tombeau de quelque Héros. Car les Gaulois élevoient de grands monceaux de Terre sur les Sépulchres de leurs Ancêtres, et quand il s'agissoit de révéler les cendres d'un Héros, il ne leur falloit pas moins qu'une Montagne. La Riviere, dis je, a pû conserver plus long temps l'ancien nom de *Thal*, ou n'avoir même que celui-là, parce que cette Riviere n'offroit pas par elle-même une figure semblable.

Au reste, pour se convaincre sûrement que le nom de *Tumb* a été donné par nos Gaulois aux Montagnes que les

12 MERCURE DE FRANCE

Phéniciens apelloient du nom de *Tel* ; il ne faut qu'examiner quelques Titres ou quelques anciennes Histoires de l'Abbaye du Mont S. Michel , et on trouvera certainement que ce nom de *Tumb* , étoit celui de ce Mont avant l'Erection de l'Abbaye , *in monte qui dicitur Tumba*. On verra même qu'une autre Montagne qui en est peu éloignée , n'est apellée *Tumbelaine* , que parce que c'étoit une Montagne consacrée à la Lune sous le nom de *Tumb ne bel Jun* (*nehalenia*) ou à la Lune ancienne , sous le nom de *Tumb hel Jun* , comme qui diroit , *Lumiere passée*.

Ne soyons donc point surpris de voir en même-temps et dans une même chose deux noms différens : nos Habitans du Pays de Caux ont toujours été constans à conserver leurs anciens Usages, et ceux de l'intérieur du Pays se sont toujours distingués de ceux qui ont habité les Ports de Mer , ou le Rivage de la Seine, soit par leur Dialecte, soit par leurs Loix, soit même par la Religion; si on en veut quelque preuve pour ces temps reculés, on peut voir les Chartres de l'Abbaye de Valmont , et on trouvera que ce lieu qui étoit encore un lieu dévoué à la vénération Gauloise , est apellé *Walmont*,
Gal-mont &

Gal-mont, comme qui diroit le Mont des Gaulois. Il est assés singulier qu'une Montagne ou un Côteau, soit ainsi apelé *le Mont Gaulois*, dans la Gaule même : mais le génie de nos Anciens étoit de faire toujours une difference entre ce qui étoit le propre de la Nation et ce qui étoit le propre des Etrangers, quoique situé dans le même Pays. C'est ainsi qu'en rendant leur culte à la Lune sous le nom de *Wen* ou *Oen* dans l'ancienne Terre d'*Enneval*, (ce Vidamé dont j'ai parlé, et qui est à deux lieuës de la Seine sur la Riviere que j'ai apelée *dur clair*,) ils ajoûtoient au nom de cette espece de Divinité, l'épithete de *Wal*, comme pour signifier que leur *Wen* ou *Oen*, étoit une Déesse Gauloise qu'on devoit distinguer de l'*Oannes* Phénicienne ou Syrienne, quoiqu'au fond elle fût la même chose, c'est-à-dire, un objet religieux fixé dans les Marais, et au milieu des Roseaux.

Ce n'est pas ici une idée prise au hazard : il est évident que la Terre d'*Enneval*, qui est maintenant *Pavilly*, à quatre lieuës de Roüen, et qui appartient à M. le Président de ce nom, étoit dans les premiers temps un lieu consacré au Confluant de deux Ruisseaux,

B iij l'un

14 MERCURE DE FRANCE

l'un nommé *Saffimbec*, des mots *Alf* & *Jun-Bec*, et l'autre *Enneval*, des mots *Oen-Val*, ou *Wen-Val*. Il est constant que les anciens Seigneurs de cette Terre, Ancêtres du Magistrat dont je viens de parler, sont nommés dans les vieux Titres, et dans les anciennes Histoires, de *Wen Val*, *Wen-Vas*, *Oen-Val*, et *Enneval*, ce qui est un nom à peu-près semblable à l'*Onnava* des Celtes : et il est constant que cette Terre, qu'on démontre avoir toujours été dans la même famille depuis plus de mille ans, a été autrefois, et est encore en partie environnée de Bois, et au milieu des Eaux; que le Bourg qui y a été bâti depuis, a été vraisemblablement nommé *Pavilly*, en langage du Pays, ou *Pauliacum* en Latin; du mot *pavve*, ou *poul*, ou *poel*, qui en Langue Belgique signifie Marais, et de la Particule *Ig*. dont j'ai parlé. Ce qui semble marquer que ce Bourg est un Lieu originairement Marais. Mais puisque nous voici vers les Rivages de la Seine; voyons par quelle raison ce Rivage n'a point été habité au-dessus du Territoire, que j'ai démontré avoir été consacré comme celui-ci, à la Lune, sous le nom de *Wen*, et qui en a pris le nom de *Gemi-mieges*.

Il y a apparence que l'Embouchure de la Seine parut quelque chose de terrible à nos Phéniciens ; car si au rapport de Tacite les Romains regardoient l'Océan, qui baigne nos Côtes, comme une Mer presque impraticable, les Phéniciens la regardoient au moins comme très-dangereuse, et ils devoient avoir de l'Embouchure de la Seine une idée encore plus désavantageuse. En effet, la variation ou mobilité des Bancs de Sable, et l'impétuosité de ses flots, qui allarment encore nos meilleurs Mariniers, ne pouvoient que les effrayer ; d'ailleurs cette Barre qui vient de la Mer toutes les douze heures, et qui souvent épouvante encore les Riverains, les avoit sans doute rebutés. Aussi depuis le Lieu où cette Barre vient se briser, je ne vois le long du Rivage vers notre Pays de Caux, que des Lieux dont les noms marquent l'idée qu'en avoient les Phéniciens : et à commencer par le Ruisseau de S. Vandrille, il est évident que du nom de *Cald*, ou *Caled*, ou *Kaled*, qui selon Camden, signifie *rude*, *difficile*, joint au diminutif de *pach*, ou *bach*, ou *bec*, qui signifie *Ruisseau*, on a formé celui de *Caldebecquet*, qu'a porté ce même Ruisseau de S. Vandrille, et de *Candebecquet*, petit

B v. Lieu

Lieu où il entre dans la Seine, ce qui peut être dit de la Rivière et de la Ville de Caudebec sur le même rivage, qui sont apellées dans les anciennes Chartres de l'Abbaye de S. Vandrille, *Calpach*, *Caldbee*, *Celedbec*, et *Calidobec*; - enfin cela peut encore être dit de la Rivière et de la Ville de Lilebonne, quatre lieues plus loin sur le même Rivage. Car si Lilebonne a été apellée *Caletus* ou *Caletum*, comme quelques anciens l'ont prétendu, qui doute que ce mot ne soit venu de *Kaled*, le *t.* étant facilement substitué au *d*? En un mot Harfleur même, qui étoit le dernier lieu de ce Riyage, a dû avoir un nom de la même signification, que nos Saxons auront accommodé à leur langue, ou *Hard-Floet* ne signifie autre chose que cette Barre terrible dont je viens de parler. Le mot de *Hard* désignant certainement quelque chose de rude ou d'indomptable. En effet, les noms de *Bern Hard*, de *Leonhard*, et autres semblables, ont toujours marqué un Seigneur redoutable: le nom de *Hardi* a la même origine.

Enfin, M. je dois vous faire observer que cette extrémité du Rivage de la Seine, présente une Etimologie bien semblable à celle des Côtes de l'Océan, qui
sont

sont vers l'Ecosse Septentrionale , et que le mot *Caled* ou *Kaled* qu'on assure être de l'ancien Breton , étant d'origine Phénicienne , comme quantité d'autres , qui sont restés en la grande Bretagne ; ce qui favorise mon sentiment ; et s'il est permis de croire avec certains Auteurs ; que le nom de *Seyd* ou *Said* , a quelque rapport avec celui de l'ancienne Sidon , je trouverois encore du Phénicien dans les noms de *Seda* et de *Sedana* , donnés aux Rivieres de Scie et de Saane , vers l'ancienne Talow. Au reste, si j'avois besoin de plus grandes preuves du Commerce des Phéniciens dans la Gaule , je rapellerois ici quelques anciens Monumens qui ont été donnés depuis peu au Public , dans lesquels on trouve quantité de figures habillées à la Phénicienne. Il y en a même des Assyriens , parce que Tyr et Sidon furent enfin soumis , comme les Juifs , aux Rois de Babilone, ce qui démontreroit que le Peuple Phénicien faisoit encore quelque figure dans nos Villes au temps des Rois de la premiere Race.

La fin pour un autre Mercure.



Bvj STANJ



STANCES SUR LA FOY,

A Mgr. L. C. D. P.

V Il Esclave des sens, et courbé vers la terre,
 L'Homme en tes mains, Seigneur, allume De
 Tonnerre,
 Il blesse tes regards, il viole ta Loy;
 L'insensé chaque jour insulte à ta Puissance,
 D'où naît cette licence?
 Pécheur audacieux, l'Homme n'a plus de foy-



O foi de nos Ayeux, active, obéissante,
 Revenez enflammer notre ame languissante,
 Apprenez-nous à croire, et non à discourir;
 Nous sçavons disputer sur nos profonds Mys-
 teres,
 Nous parlons, et nos Peres
 Pour défendre tes droits, ne sçavoient que
 mourir.



La Foy régnoit alors; par combien de pres-
 tiges,

L'Enfer

L'Enfer jaloux veut-il combattre ses prodiges ?
 La Foy triomphe , elle ouvre et ferme les Tom-
 beaux ;

Dans le sang des Martyrs tout s'unit pour l'é-
 teindre ;

Mais la Foy sans rien craindre
 Aux feux de leurs Buchers rallume ses Flam-
 beaux.



En cent Climats divers , elle étend son Em-
 pire :

Sous des Cieux plus serains l'innocence respire ;
 Les Saints foulent aux pieds , les grandeurs , les
 trésors ;

Ils rejettent loin d'eux la Coupe enchanteresse ;
 Dont la fatale yvresse
 Endormant la raison étouffe les remords.



Un Autre ténébreux , sépulture vivante ;
 Est le Temple , où des uns la pieté fervente
 Sacrifie au Seigneur les jours de leur Printemps ;
 Athletes généreux , contre eux-mêmes en lice ,
 D'autres sous le Cilice
 Meurent victorieux de l'Enfer et du temps.



L'Enfer les craint ; le temps éternise leur
 gloire ;

SUM

20 MERCURE DE FRANCE

Sur les Tombeaux des Rois, célèbres dans l'Histoire ,

Le Marbre n'offre aux yeux que des Vertus en pleurs :

Le Marbre périra, mais le Cercueil du Juste ,
Plus simple et plus auguste ,

Voit les Cyprès changés en immortelles Fleurs.



Je puis avec la Foy transporter les Montagnes ;

Jusques au sein profond des liquides Campagnes ;

Je puis faire jaillir les torrens sous mes pas ;

Au milieu des revers si j'ai cette Foi vive ,

Si rien ne la captive ,

L'Univers ébranlé ne m'ébranlera pas.



Contre mes Ennemis plus ferme que ce sage ;

Dont Zénon nous a peint le superbe courage ,

Je ne cherche qu'en Dieu ma force et mon soutien

Je vois à mes côtés leurs Flèches ménaçantes ,

Retomber impuissantes ;

Le Héros véritable est le Héros Chrétien.



Accordez

Accordez-moi, Seigneur, cette Foi magna-
nime,

Que soutient l'esperance, et que l'Amour anime;
Mes Vœux vous sont connus; daignez les ac-
complir;

Fuyez, Monde imposteur, je sens l'immense
vuide

D'un cœur toujours avide;

Plus immense que lui, Dieu seul peut le remplir;



Nous portons sur nos fronts un sacré caractere,
Cessons de prodiguer un hommage adultère

A des Dieux comme nous fragiles et mortels;

Ces Dieux ne valent pas de si nobles Victimes;

C'est partager leurs crimes,

Qu'offrir un pur Encens sur leurs impurs Au-
tels.



Illustre Cardinal, agréez pour hommage

De la Foy généreuse une imparfaite image;

Les traits dans votre cœur en sont bien mieux
gravés:

Et si le Ciel propice à l'ardeur qui m'inspire;

M'avoit permis d'y lire,

Ceux qu'a tracés ma main seroient plus achevés.

Par M. l'Abbé Poncy-Neuville.

EXTRAIT.



*EXTRAIT d'une Lettre Anonyme
au sujet de la Gravûre insérée dans le
premier volume du Mercure de Décembre
dernier.*

J'Avois déjà vû, Monsieur, dans vo-
tre Cabinet l'Original de la Gravûre
qui vient de paroître dans le Mercure ;
c'est, comme on l'a dit, le Couvercle
d'une Boëte d'yvoire, sur lequel on a
sculpté un Ecusson avec divers ornemens,
et on lit au tour ces mots, qui paroîs-
sent sortir du Bec d'une Colombe. *Bon-
nes nouvelles au Curé de Montfort.* L'Ou-
vrage est fort proprement fait. Je tiens
cette espece d'Enigme assés difficile à
expliquer, par raport à l'Ecusson, n'en
ayant point vû de semblable dans les
Livres de Blazon que j'ai parcourus, ni
dans les neuf volumes de Généalogies
de France du P. Anselme, &c. nouvelle
Edition.

J'observe d'abord que les dix Coquil-
les dont cet Ecu est chargé, n'étant mar-
quées d'aucun coup de Burin, paroîs-
sent d'argent sur un champ d'or, ce qui
est contre les Regles du Blazon. Les Co-
quilles

quilles sont placées 4. 3. 2. 1. ayant le dos en face ; car celles qui l'ont en dedans s'appellent, non des Coquilles, mais des *Vannets*.

Après bien des Recherches, je n'ai trouvé que la Maison de Cissé, qui ait quelque chose d'aprochant dans ses Armes, car elle porte d'azur à deux chevrons d'or, chargés de dix Coquilles de gueules ; mais si le nombre des Coquilles convient avec celui du Couvercle, leur situation et les autres pieces, font des Armes différentes.

La Maison de Bourbon, avant qu'un Fils de France en eût épousé l'Héritiere, portoit huit Coquilles dans l'orle de son Ecu.

Celle de Laval portoit pour Armes cinq Coquilles. Mais Mathieu de Montmorency ayant épousé Emme, Héritiere de la Maison de Laval, Guy de Montmorency-Laval, issu de ce Mariage, en conservant les Armes de Montmorency, porta aussi celles de Laval, en chargeant la Croix des premières de cinq Coquilles d'argent.

Ce Seigneur mourut en 1267. Dans la suite des temps une Fille qui en descendoit, nommée Anne de Montmorency-Laval, seule Héritiere de la même

Maison

24 MERCURE DE FRANCE

Maison, épousa en Janvier 1404. Jean de Montfort en Bretagne, Seigneur de Kergorlay, lequel en recueillant la riche succession de Laval, fut chargé par le Contrat de porter le nom, le cri et les pleines Armes de Laval, qui sont la Croix de Montmorency, &c. chargée de cinq Coquilles d'argent.

Voilà déjà un Montfort, situé en Bretagne, au Diocèse de S. Malo. Ce Lieu, selon le Dictionnaire de la France, n'a que 316. Habitans; il devoit n'avoir qu'un Curé, appelé absolument *le Curé de Montfort*, et c'est de ce Montfort dont Jean de Montfort étoit Seigneur. Ne pouroit-on pas dire là-dessus que la succession de Laval, qu'une Fille unissoit à celle de Montfort, ne pouvoit qu'être une bonne et grande nouvelle au Curé du Lieu, par la part qu'il prenoit au bien public, et peut-être par rapport au sien particulier. La Colombe qui la lui annonce, seroit le symbole de cette illustre Fille, et le tout une galanterie de la part du Seigneur qui l'épousoit, lequel envoyoit dans la boîte en question, quelque présent à son Curé à l'occasion de ce Mariage. Les Lettres de l'Inscription BONNES NOUVELLES AU CURE' DE MONTFORT, sont du Gothique du XVe. siècle,

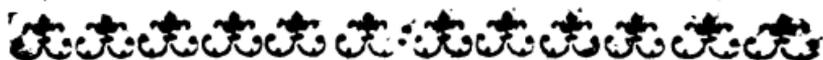
CC

ce qui favoriseroit assés mon idée. Il est vrai que le nombre des Coquilles de l'Ecu la contredit d'ailleurs, mais il se peut faire que l'Ouvrier qui a mal blazonné, en mettant, comme je l'ai dit, contre les regles, argent sur or, sachant que les Armes de Laval sont originairement des Coquilles, il en aura rempli tout l'Ecu.

Voyez, Monsieur, si ce qui sult, tiré d'un Livre intitulé, *le Roy d'Armes*, pouroit vous donner une plus juste idée. Ce Livre est du P. Marc Gilbert de Varennes, de la Compagnie de Jesus, imprimé à Paris 1640. » Les Coquilles, dit-il, p. 204. témoignent par fois la grande piété de nos Ancêtres, qui faisoient des Pelerinages aux saints Lieux de Jérusalem, de Lorette et de S. Jacques en Galice, afin de se souvenir du retour heureux que Dieu leur donnoit

Sur ce principe on peut dire que la Colombe hieroglyphic de celle du Déluge au temps de Noé, et les Coquilles de notre Couvercle y sont employées pour signifier l'heureux voyage de quelque Seigneur, parti de Montfort pour faire le voyage d'outre-Mer, et qu'étant arrivé à la Terre Sainte, il voulut en donner des nouvelles à son Curé, en lui envoyant

28 **MERCURE DE FRANCE**
envoyant aussi dans la Boëte quelque
présent de dévotion ; mais reste à sça-
voir de quel Montfort il faut entendre
cette dernière pensée. Je soumetts l'une
et l'autre à votre critique.



O D E imitée du Pseaume *XLVI.* que
David composa quand il fit transporter
l'*Arche* sur la *Montagne* de *Sion.*

Peuples , frappez des mains , voici le Roi de
gloire ;

Votre joye en ce jour doit sur tout éclater.

Chantez , mais que vos chants soient des chants
de victoire ;

C'est Dieu qu'il faut chanter.



Celebrez sa grandeur , celebrez sa puissance ;
Jusqu'où ne s'étend point la douceur de ses loix
L'Univers est rempli de sa magnificence ;
Il est le Roi des Rois.



Il régite à son gré le Ciel , la Mer , la Terre ;
Son bras a foudroyé nos plus fiers Ennemis ;
Rien n'a pû résister aux coups de son Tonnerre ;
Il nous a tout soumis.

sa bonté nous donna cette Terre en partage ;

L'infidèle Moab n'y fait plus son séjour.

Quel bonheur ! tu ne dois , Jacob , cet avantage

Qu'aux feux de son amour.



Le voilà, ce Dieu fort, il marche à notre tête ;

Tout Israël le suit, l'Arche est son Pavillon.

Parmi nos cris de joye , au bruit de la trompette

Il monte sur Sion,



O Lévités heureux ! ô Ministres fideles !

Le soin de le louer est votre unique emploi ;

Consacrez désormais vos Chansons immor-
telles

A l'honneur de mon Roi.



Il commande en tous lieux , il n'a point de
limites ;

La voix ne suffit pas pour chanter sa grandeur ;

Joignez-y le respect , sentez ce que vous dites ;

Faites parler le cœur.



L'Empire de ce Dieu , que la Judée adore ;

Dans les Murs de Sion n'est pas tout resserré ;

Du Midy jusqu'au Nord , du Couchant à l'Au-
rore ,

Son Nom est révéré,

QU

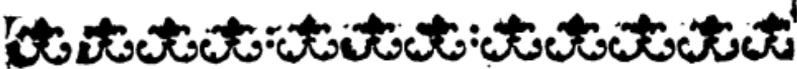
20
Que vois-je ! les Gentils sont aux pieds de son
Trône,

Ils le célèbrent tous comme leur Souverain.

Le changement du cœur, aussi-tôt qu'il l'or-
donne,

N'est qu'un jeu de sa main.

MANUEL, de la Doctrine Chrétienne.



I^e. Lettre de M. de la F. à M. D.
L. R. sur un sujet de Litterature.

SI tous ceux dont les Ouvrages sont
critiqués, recevoient comme vous,
Monsieur, les avis souvent utiles qu'on
leur donne, la paix qui doit régner dans
le monde Litteraire, ne seroit jamais
troublée par ces disputes, qui dans leur
commencement paroissent se contenir
dans les bornes que preserivent la po-
litesse et la moderation, mais qui bien-
tôt après dégènerent en injures et en in-
vectives; on cesse de combattre le sen-
timent d'autrui, ou de défendre le sien,
on attaque la personne, et souvent on ne
respecte ni ses mœurs, ni sa probité.

Quoique je n'aye pas l'honneur de
vous connoître personnellement, le ca-
ractere de vos Ecrits qui m'amusent;
d'autant

d'autant plus qu'ils m'instruisent, m'a persuadé, Monsieur, que je ne ferois rien qui vous déplût en critiquant votre sentiment sur l'origine du mot LA PORTE, et la réponse que vous avez jugé à propos de faire à ma première Lettre, m'a affermi dans ma première pensée; car vous y avoiez de bonne foi que vous commencez à entrevoir la vérité; cet aveu peut-être auroit eu quelque chose de plus, mais vous avez voulu sans doute me fournir un moyen d'exercer ma Plume encore timide, en me mettant dans l'obligation de vous adresser une seconde Lettre. Pour entrer dans vos vûes, je vais suposer que les Passages, quoique décisifs, de Xénophon et de Plutarque, que j'ai pris la liberté de vous communiquer, n'ont pas été suffisans pour vous convaincre entièrement que l'usage du mot LA PORTE, pour dire *la Cour*, étoit connu long-temps avant le Mahométisme, d'où vous croyiez qu'il s'étoit introduit; et dans cette supposition je vais vous rapporter encore un Passage de Xénophon, qui seul pouroit faire décider la question.

» Ainsi mourut Cyrus, dit cet (1) Hist

(1) Xénophon. *Retraite des dix mille*, L. 11
pag. 158.

» torien

» torien exact; entre tous les Perses qui
 » ont succédé au grand Cyrus , il n'y en
 » a point qui ait possédé si éminemment
 » toutes les qualités réquises à un Roy ;
 » et qui ait été plus digne de régner.
 » C'est le jugement qu'en ont porté
 » tous ceux qui ont été à portée de le
 » bien connoître. Dès son enfance il
 » surpassoit dans toutes sortes d'exerci-
 » ces son frere , et les enfans qui étoient
 » élevés avec lui ; *car tous les enfans des*
Seigneurs Persans sont élevés à LA PORTE
du grand Roy , πάντες γάρτοι τῶν Α'είρων
Περσῶν παῖδες ὄν ταῖς βασιλείας θύραις παι-
σονται.

Mais , M. votre doute , s'il vous en
 reste encore , ce que je ne puis croire ;
 n'est-il point fondé sur la signification
 du mot θύρα ? Si c'est là ce qui vous empê-
 che de voir clairement la verité , le nua-
 ge va bien-tôt disparoître , car Henry
 Etienne qui n'est pas sujet à se tromper,
 lorsqu'il s'agit de donner le véritable
 sens , la propre signification d'un mot ,
 me prête des secours capables de dissiper
 ce qui peut rester d'obscurité.

Ce sçavant et laborieux (a) Ecrivain
 nous assure que LA PORTE est la propre

(a) Henry Etienne dans ses Notes sur Xenophon
 pag. 27.

signi-

signification du mot *ἴππεα*, qu'on trouve souvent dans Xenophon, et soutient que par ce mot LA PORTE, il faut entendre la Cour; il ajoute que son explication ne doit choquer personne, puisque « tout le monde sçait que la Cour de Turquie est appellée encore aujourd'hui LA PORTE, *sed quid multa aulam Turca hodieque Portam nominari notissimum est*; cette explication avoit été donnée avant Henry Etienne. Leunclavius a traduit le mot *ἴππεα* par le terme *Regia*, et Janus Lascaris a cru avec raison que ce même mot *ἴππεα*, répondoit à notre terme François, la Cour.

A des preuves si claires, si décisives, je joindrai, s'il vous plaît, le sentiment de nos Auteurs modernes qui ont eu occasion de parler de la Cour du Roy de Perse; car je suis bien aise de vous faire connoître de plus en plus que Dablancourt n'a point cherché à briller par un terme de son goût aux dépens de la vérité.

M. Charpentier de l'Académie Française, qui nous a donné la Cyropædie en François, traduit les mots *ἐπὶ ἴππεα* par la Cour. Mon Pere, répondit Cyrus à Mandane, qui lui demandoit qui il trouvoit le plus beau ou du Roy de Perse, ou du Roy des Medes, est le plus beau

C de

32 MÉRURE DE FRANCE,
de tous les Perses, et Astyage est le plus beau
de tous les Medes que j'ai vûs, soit sur le
chemin, soit A LA COUR, L. I. C. 3.
P. 15.

M. Dacier qui, comme vous sçavez,
M. a traduit les Vies de Plutarque, se
sert en plusieurs endroits du mot LA
PORTE, et surtout dans les Vies de Thé-
mistocle et de Pelopidas. Ce Traduc-
teur toujours animé du desir de faire con-
noître l'Antiquité, a dit dans une des
Notes dont il a accompagné sa Traduc-
tion (c) : *Qu'on apelloit LA PORTE la
Cour du Roy de Perse comme nous apellons
encore celle du Grand Seigneur.*

A l'égard de Dablancourt, vous juge-
rez, M. si son sentiment, parfaitement
conforme à celui de Henry Etienne, mé-
rite ce que vous avez jugé à propos d'en
dire.

J'ose me flater, Monsieur, que vous
rendrez justice aux sentimens d'estime et
de consideration avec lesquels j'ai l'hon-
neur d'être, &c.

(c) M. Dacier dans ses Notes sur la Vie de
Themistocle.

A Versailles ce 1. Décembre 1736.

M

Pap



Par un petit Mémoire joint à l'Ode et à l'Épître qui suivent, on nous apprend que l'Auteur, Fils de *M. de Larmée*, Conseiller au Parlement de Thoulouze, n'a que dix huit ans, et qu'il a déjà composé deux Comedies qui ont été représentées avec succès dans les Provinces. L'une a pour titre *l'Opinion*, et l'autre *le Siècle*. Le jeune Auteur par les agrémens de sa Poësie a trouvé le moyen d'y faire goûter la Philosophie la plus austere, &c.

O D E

Sur la Paix.

Froids Aristarques du Parnasse ;
Qui, dans vos languissans travaux,
Dédaignez la sublime audace
Des Pindares et des Rousseaux,
Je ris de vos pointes brillantes,
Et de vos graces pétillantes
Je méprise les vains éclairs.
J'opose à vos Vers didactiques
Mes transports, mes fougues lyriques :

Cij

Osez

Osez me suivre dans les airs,



Le fougueux Démon des orages
 Vient troubler l'Empire des Mers ;
 La Foudre sous de noirs nuages
 Fait briller ses pâles éclairs ;
 La vague s'enfle , écume , gronde ;
 Le jour fuit ; une nuit profonde
 Cache les Rochers , les écueils ;
 Une Montagne mugissante
 S'ouvre , et de tous côtés présente
 L'abîme des Mers pour cercueils,



Mais quel est ce sage Pilote
 Qui pendant le courroux des flots ;
 Malgré les vents conduit sa Flote
 Contre l'espoir des Matelots ?
 Il contemple ; ses mains agissent,
 Tandis que les airs retentissent
 Des cris des pâles passagers.
 Les Vents ralentissent leur rage ;
 Les Vaisseaux touchent au Rivage ;
 Qui seul les dérobe aux dangers.



Ainsi , quand la Guerre sanglante
 Déployoit ses noires horreurs ,

François ,

François, une main bien-faisante
 S'armoit pour calmer ses fureurs;
 Les Rois déposent leur tonnerre,
 L'Amable Paix vient sur la Terre;
 Vos Ennemis sont terrassés;
 Reconnoissez à ces miracles
 Un Roi qui sôûmet les obstacles:
 FLEURY travaille, c'est assés.



La Guerre pourra toujours plaire
 Au farouche Vainqueur d'Hector:
 Elle est un fleau nécessaire
 Aux yeux du stoïque Nestor.
 Flateurs, dans ces Rois sanguinaires
 Chargez de dépouilles guerrières
 Vous admirez des Conquérons;
 Le Roi vit, voilà votre Idole;
 Le Roi meurt, sa gloire s'envole;
 C'étoit le premier des Tirans.



Ecoutez-moi, Rois de la terre,
 Un Dieu m'inspire, je le sens;
 Devez-vous toujours par la Guerre,
 Chercher des titres éclatans?
 Un Roi, que son Peuple environne,
 Dont l'équité soutient le Trône,
 Vit-il dans un lâche repos?

36 MERCURE DE FRANCE

Tandis que v^{os} Latrriers fleurissent ;
Souvent vos Provinces gémissent
Sous le fardeau de vos Impôts.



Que vois-je ! Sion alarmée
Rampe sous le joug du Romain !
Déjà sa redoutable Armée
Peuple les deux bords du Jourdain.
Quoi ! ce Guerrier , fier et sauvage ,
Qui porte par tout le ravage
Sera le modèle des Rois !
Non , Titus ne fut un grand homme ,
Que lorsque de retour à Rome
Il fit régner ses douces Loix.



Avec la force et la prudence ,
Souvent on ne triomphe pas
Des Dieux , la suprême puissance
Décide du sort des Combats.
Cyrus * pour venger Astyage ,
Eût en vain montré son courage ,
Sans la justice de ses droits ,
Et dans la Paix , et dans la Guerre ,

* Cambise envoya Cyrus pour secourir son beau-
pere , contre les Peuples qui vouloient lui enlever
sa Couronne.

Comme

Comme les Rois jugent la Terre ,
Les Dieux sont les Juges des Rois.



La Discorde écumant de rage ,
Fait siffler ses affreux serpens ;
Le Vainqueur volant au carnage
Foule aux pieds les Vaincus montrans
Que vois-je ! un Roi couvert de gloire
Méprise une illustre victoire
Teinte du sang de ses Sujets ;
Et sous ses Palmes héroïques ,
Touché des misères publiques ,
Son cœur soupire après la Paix.



Arrêtez-vous , Rois sanguinaires ,
Une barbare illusion ,
Sous des vertus imaginaires ,
Nous cache votre ambition.
Ouvrez les yeux , voyez vos pertes ,
Craignés les Couronnes offertes
Par l'affreux démon des Combats.
Lorsque vous forcez des murailles ,
Lorsque vous gagnez des Batailles ,
Vous perdez vos meilleurs Soldats.



Semblables à ce monstre * horrible

Formé par le couroux des Dieux ,
 Qui fier dans sa course terrible
 Soufle un venin contagieux :
 Rien ne peut l'arrêter. Les Villes
 N'ont que des Remparts inutiles
 Pour conserver leurs Habitans.
 Bien-tôt sa rage dévorante ,
 Des bras de la Mere mourante
 Arrache les fils expirans.



Où suis-je ! quelle barbarie !
 Arrêtez, cruels , arrêtez ,
 Quelle impitoyable Furie
 Vous rassemble de tous côtés !
 Le fer brille , l'allarme sonne,
 Le terrible signal se donne.
 Vous triomphez dans un instant. . . .
 Quel spectacle ! Dieux ! quelle rage !
 Le Soldat fumant de carnage
 Expire sur son Chef mourant.



Ainsi sous ces vastes Mazures ,
 De l'orgueil témoins superflus ,
 On voit les tristes sépultures

La Peste.

Qd

Où Rome dans Rome n'est plus,
 Là, César, Marius, Emile,
 Le Consul, Le Peuple, l'Edile;
 Confusément sont enterrés:
 L'on voit sous leur Tombe commune
 Les favoris de la fortune,
 Et ceux qui les ont adorés.



Qu'attendez-vous, Guerriers sauvages
 Pour le prix de vos cruautés ?
 Vos noms vivront dans tous les âges ;
 Mais ils y seront détestés.
 Manes des Héros magnanimes
 Barwic, Villars, vos noms sublimes
 De tous les temps seront vainqueurs ;
 Mieux que l'Airain et que l'Histoire,
 Vous éternisiez leur mémoire
 Quand vos bienfaits gaignoient les cœurs.



Les Dieux ne sont point inflexibles ;
 Mortels, leur courroux doit finir.
 Armés de leurs Foudres terribles
 Ils sont fâchés de vous punir.
 Un jour plus serain vient d'éclorre ;
 La nuit fuit ; une douce aurore
 Vous annonce tous leurs bienfaits ;
 Et la Guerre la plus cruelle

C v

Amene ;

Amene souvent après elle ,
Les douceurs d'une longue Paix.



Quel feu me pénètre et m'enflâme !
Je cede à mes divins transports ;
Apollon éclaire mon ame :
Il regle mes sacrés accords.
Que tout l'Univers se reveille ;
Princes , Peuples , ouvrez l'oreille :
Il m'inspire , je vais parler.
Vents ; taisez-vous , que tout ressente
Un respect rempli d'épouvante ,
L'avenir va se dévoiler.



Je vois dissiper les orages
Dont mon cœur étoit allarmé.
Le Ciel se montre sans nuages ;
Le courroux des Dieux est calmé.
Ainsi , que du haut des Montagnes
Un Fleuve vient dans nos Campagnes
Promener son paisible cours ;
La Paix descend de l'Empirée ;
Janus sur la Terre épurée
Revient nous donner de beaux jours.



Au sein de ses Dieux domestiques

Le

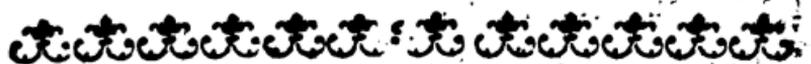
Le Laboureur en sûreté,
 Sous des Astres plus pacifiques
 Peut respirer en liberté ;
 Il ne craint plus que les Batailles,
 Par de sanglantes funeraillles
 Souillent le champ qu'il a semé ;
 Et dans ces temps remplis de charmes ;
 L'épouse oubliera ses allarmes
 Dans les bras d'un époux aimé.



Peuples, voici les jours tranquilles
 Présentés aux premiers Mortels ;
 La Paix dans le sein de vos Villes
 Releve ses sacrés Autels.
 Descends du Ciel, Vierge sacrée,
 Ramene ces Vertus qu'Astrée
 Offrit à nos premiers Ayeux.
 A quoi serviroit l'abondance
 Sans la candeur, sans l'innocence ;
 Les Hommes seroient-ils heureux ?

L'Épître pour le mois prochain.





MEMOIRE HISTORIQUE
concernant le Village de Bretigni, sous
Montlhery. Par M. A. G. B. D. A.
A. P.

IL y'a en différentes Provinces du Royaume plusieurs Villages du nom de Bretigni ; sçavoir :

Bretigni en Bourgogne, Diocèse de Langres, Parlement, Intendance, Bailliage, Grénier à Sel et Recette de Dijon.

Bretigni en Franche Comté, Diocèse, Parlement et Intendance de Besançon, Bailliage et Recette de Beaune.

Bretigni en Normandie, Diocèse de Lizieux, Parlement de Rouen, Intendance d'Alençon, Election de Bernay.

Bretigni, Hameau, de la Paroisse de *Sours*, dans le Pays Chartrain, Diocèse de Chartres, Parlement de Paris, Intendance d'Orléans, Election de Chartres, dans lequel Lieu fut conclué la Paix dite de *Bretigni* en 1360. selon Froissart, Duchesne et les Collections du P. Martenne.

Bretigni, Prieuré, Diocèse de Soissons près d'Averzy-sur-Oise, entre les Villages de Chauny et de Noyon.

Bretigni

Bretigni, Diocèse de Poitiers. C'est une Châtellenie unie au Village de la Valette et de S. Leger, situé sur la Riviere de Palud, entre Bonnivet et saint Leger.

Bretigni, ou S. Martin le Noir, au Diocèse de Bourges, dépendant de l'Abbaye ruinée de Limeux, incorporée à S. Germain des Prés de Paris.

Enfin le dernier et le plus celebre de tous est le Bretigni sous Montlhery, Capitale du Pays de Hurepoix, dans le Gouvernement de l'Isle de France, Diocèse, Parlement, Intendance et Election de Paris.

Thomas Corneille en son Dictionnaire Géographique, le nomme en Latin *Bretiniaca*; dans quelques anciens Titres il est nommé *Britiniacum*.

Ce Lieu est situé sur la Riviere d'Orge; le Village est bâti dans un fond arrosé de plusieurs petits Ruisseaux et Fontaines, et c'est sans doute, de cette disposition naturelle du Lieu que s'est formé son nom François.

En effet *Brayum*, terme de la basse Latinité, et *Bray* ou *Bré* en vieux Gaulois, signifioient *Marécage*, et on a donné ce nom de *Bray* à beaucoup de Lieux marécageux, ou situés auprès de quelque
Riviere

44 MERCURE DE FRANCE

Rivière ou Etang, comme *Bray*, Pays situé aux Frontières de la Normandie et de la Picardie; *Bray* sur Seine, Ville dans la Champagne; *Bray* dans la Normandie, Election de Gisors, *Bray* en Bourgogne, à quatre lieues de Mâcon. Le nom de quelques-uns des Lieux qui sont ainsi situés, commence par *Bray* ou *Bré*, comme la *Bretagne*, qui est ainsi nommée, parce qu'elle forme une presque-Isle entourée de la Mer, la *Bretonniere*, près Arpajou; *Bretteville*, sur l'Odon en Normandie, Diocèse de Bayeux, &c.

Cette étimologie du nom de *Bretigni* est d'autant plus vrai-semblable, que suivant la Tradition du Pays, il y avoit anciennement au-dessous de ce Village un assés grand Etang, qui depuis a été détruit, et dont le lit est actuellement un Pré; on en voit même encore la Chaussée derriere le petit Hameau de *S. Antoine*, dont la Fontaine alloit se rendre dans cet Etang, c'est de-là que ce Pré se nomme encore à présent *le Pré de l'Etang*; on trouve une autre preuve qu'il y a eû autrefois un Etang en cet endroit, et qu'il étoit renommé pour être très-poissonneux, c'est dans la grande Bible des Noël's, Ouvrage fort ancien, dans lequel il y a un Cantique assés con-

nu

nu , qui commence par ces mots , *les Bourgeois de Chastres et de Mont-le-heri* ; dans quelques nouvelles Editions faites depuis 1720. on a mis *les Bourgeois d'Arpajon* , au lieu des *Bourgeois de Chastres* , à cause que feu M. le Marquis d'Arpajon , qui étoit Seigneur de ce Lieu , avoit obtenu des Lettres Patentes au mois d'Octobre 1720. confirmées par d'autres Lettres du 3. May 1723. qui ont érigé la Ville de Chastres avec quelques Terres voisines, sous la dénomination de *Marquisat d'Arpajon* ; on a crû devoir en passant, faire remarquer ce petit changement qui se trouve dans les nouvelles Editions du Recueil des Noël's anciens , afin qu'on y reconnoisse le Cantique dont il s'agit ici aussi-bien que dans les anciennes Editions.

Ce Cantique où regne une pieuse naïveté , paroît avoir été composé par quelque Ecclesiastique des Environs de Bretigni , qui par zele pour l'honneur du Pays , sans s'embarasser de l'ordre des temps et des lieux , a crû pouvoir introduire à la Crêche les Habitans de Bretigni , de Chastres , de Mont-leheri , de S. Yon et autres Lieux des Environs ; il fait apporter à chacun des Pelerins leur offrande , et dit dans une des Strophes :

Vous

46 MERCURE DE FRANCE

Vous eussiez vû venir tous ceux de S. Yon ,
Et ceux de Bretigni, apportant du Poisson ,
Les Barbeaux et Gardons ,
Anguilles et Carpettes ,
Etoient à bon marché, voyez,
A cette journée là , la la ,
Et aussi les Perchettes.

Ce qui suppose que l'Etang de Bretigni subsistoit encore lorsque l'Auteur de ce Cantique écrivoit, qu'il étoit renommé pour être fort poissonneux et sur tout abondant en Barbeaux, Gardons, Anguilles, Carpes et Perches, puisque le Poëte en fait apporter par les Habitans de Bretigni pour leur offrande, comme quelque chose qui venoit particulièrement du lieu de leur demeure.

Indépendamment de ce grand Etang, Bretigni étoit autrefois un Lieu considérable, comme il est facile d'en juger par les deux Eglises Paroissiales, qui sont toutes deux hors du Village, l'une dédiée à S. Pierre, éloignée de 3. ou 4. cent pas et bâtie sur le haut d'une butte, l'autre dédiée à S. Philibert, bâtie au-dessous de cette butte; il y a dans ces deux Paroisses plus de 400. Habitans.

La Seigneurie de Bretigni a haute,
moyenne

moyenne et basse Justice, avec Titre de Châtellenie; cette Justice ressortissoit autrefois à la Prévôté Royale de Montlheri, suivant le Procès verbal de réformation de la Coûtume de Paris en 1580; mais depuis, le Prévôt de Corbeil ayant prétendu que cette Justice étoit dans son Ressort, il a été ordonné que par provision elle ressortiroit au Châtelet de Paris, ce qui est encore actuellement en cet état, la contestation d'entre le Prévôt de Corbeil et celui de Montlheri n'ayant point été jugée.

Le Village de Bretigni a été anciennement fermé de murailles; on en voit encore des vestiges du côté du nouveau Château, où, à l'entrée du Village il y a deux Piliers d'une porte ronde, dont le ceintre n'est tombé que depuis 4. ou 5. ans; il y a aussi quelques restes de deux Tours rondes, qui défendoient cette Porte.

La Maison nommée le *Château des Alliés*, qui est au bout du Village, étoit anciennement le Château de Bretigni, qui étoit aussi fortifié à la manière de ce temps-là, comme on en peut juger par une vieille Tour qui est au milieu, et par les fossés dont il étoit entouré, qui subsistent encore; il falloit que l'en-

ceinte

48 MERCURE DE FRANCE

ceinte de ce Château fût assés grande; puisque suivant la Tradition du Pays, le principal corps de logis de la maison voisine, qu'on nomme *le Pavillon*, n'étoit qu'un Pavillon de ce Château, du moins un Pavillon bâti au bout du Jardin, tel qu'on en voit aux encoigneures de certains Parcs; il ne reste plus dans l'emplacement de cet ancien Château, qu'un logement de Paysan; les Seigneurs de Bretigni se sont fait bâtir un autre Château au dessus du Village dans une plus belle exposition.

Quoiqu'on n'ait point d'époque certaine du temps auquel les murs de Bretigni et le Château *des Alliés* furent bâtis, on pouroit croire qu'ils le furent sous Louis XI. à l'occasion de la Ligue des Princes, dite *du Bien public*; en effet ce Pays fut alors le Théâtre de la guerre, puisqu'en 1465. se donna la fameuse Bataille de *Montlbery*, entre Louis XI. et le Comte de Charolois, qui commandoit l'Armée du Duc de Bourgogne son Pere; il se pouroit même faire que le surnom *des Alliés*, donné à l'ancien Château de Bretigni, eût tiré son origine de cette Ligue, et que ce sont les Princes Alliés qui ont fait bâtir ce Château et fermer Bretigni de murailles, pour s'y retirer

Retirer dans l'occasion , ou pour mettre à couvert ceux de leur parti.

Mais on estime plus communément que ces murailles et ce Château ne furent bâtis que sous Charles IX. ou Henry III. à l'occasion des ravages que firent alors les Religionnaires , en sorte que leur fondation ne sçauroit être que depuis 1560. jusqu'à 1589. aussi est-ce à peu près dans ce temps-là que furent fortifiées la plûpart des petites Villes et Bourgades qui n'étoient point auparavant fermées de murailles.

Les restes des murailles et de l'ancien Château de Bretigni sont peut-être ce qui a induit quelques Historiens à attribuer à ce Bretigni le Traité de Paix fait sous le Roy Jean , entre la France et l'Angleterre , le 8. May 1360. connu communément sous le nom de *Traité de Bretigni*.

Cornille , en son Dictionnaire Géographique , au mot , *Bretigni* , est un de ceux qui ont donné dans cette erreur , et elle a été suivie dans les Mémoires de Trévoux de l'année 1706. page 1312.

Mais dans les Mémoires de la même année , p. 2104. et suivantes , il y a une sçavante Dissertation qui établit que
c'est

30 **MERCURE DE FRANCE**
c'est à Bretigni, près Chartres, que fut
conclu le Traité de Paix du 8. May
1360. ce qui est conforme au témoignage
de Froissart, de Duchesne, et aux Col-
lections du P. Martenne.

Et dans le Mercure de France du mois
de May 1735. p. 917. et suivantes, il
y a une Lettre de M. Maillart, celebre
Avocat, écrite à M. de la Roque, où il
confirme que ce n'est point à Bretigni
sous Montlhery qu'il faut rapporter le
Traité de Paix de 1360. que c'est au Ha-
meau de Bretigni près Chartres où s'est
concluë cette Paix; il détermine en
même-temps la position de ce Bretigni
qui est dans la Paroisse de Sours, et
raporte la Tradition du Pays sur ce sujet.

Quand on parle de Bretigni devant
certains Rieurs, ils ne manquent pas de
dire, sans sçavoir pourquoi, que le vin
de ce Lieu *fait danser les Chevres*, plai-
santerie qui est sans fondement, ou qui
doit être apliquée à quelqu'un des au-
tres Bretigni, car pour celui de Mont-
lhery, il n'y a proprement ni vin, ni
Chevres, on ne voit auprès que quel-
ques arpens de vigne qui y ont été plan-
tés depuis peu d'années; on sçait d'ail-
leurs que la plaisanterie ne doit pas être
prise à la lettre; on dit en effet dans le
Pays

Pays qu'un Habitant de Bretigni nomme *Chevre*, quand il avoit un peu trop bû, faisoit danser sa femme et ses filles, que c'étoit-là sa folie ordinaire, et que c'est ce qui fit dire en riant que le vin de Bretigni faisoit danser les Chevres.

La Baronie du Plessis-Paté, qui n'est qu'à un quart de lieüe ou environ de l'Eglise de S. Pierre de Bretigni, étoit anciennement de cette Paroisse; les Seigneurs du Plessis se prétendoient même Seigneurs du terrain sur lequel elle est bâtie, et y jouissoient en cette qualité de tous les droits honorifiques, entre autres du droit de Banc et de Sépulture dans la premiere place du Chœur du côté de l'Évangile; ils se fondoient pour cela sur ce que les Armoiries d'un Seigneur du Plessis se trouvent sur la clef de la principale voûte du Chœur et sur les Cloches, et ils soutenoient que les Seigneurs de Bretigni n'étoient que simples Seigneurs de Fief.

Mais par Arrêt du 18. Janvier 1603. rapporté par Maréchal, en son *Traité des Droits honorifiques*, rendu entre François Martel, Chevalier, Sieur de Fontaine-Martel, Seigneur de Bretigni et des Fiefs de S. Pierre et de S. Philibert dudit Lieu, et Louis de Montbron, Seigneur de Fontaine

LE MERCURE DE FRANCE
taine-Challendray et du Plessis-Paté.
» La Cour adjugea au sieur Martel les
» premiers rangs et honneurs dans les
» Eglises de S. Pierre et de S. Philibert
» de Bretigni, et particulièrement ès prie-
» res qui se font en icelles, fit inhibitions
» et défenses audit Montbron de le trou-
» bler et empêcher en la jouïssance des-
» dits rangs et honneurs, et le condamna
» ès dépens de l'instance, sans autres dé-
» pens, dommages et interêts.

C'est ce qui engagea Geoffroy de La-
gue, Conseiller d'Etat, Seigneur du Ples-
sis-Paté, à fonder dans ce Lieu une Pa-
roisse, laquelle y fut érigée par un De-
cret du 26. Juillet 1657. à la charge que
ce seroit sans diminution au Curé de
Bretigni, ses Successeurs et autres Déci-
mateurs de ladite Paroisse, de leurs Dix-
mes et autres revenus, et que pour re-
connoissance de la distraction et sépara-
tion du Plessis d'avec la Paroisse S. Pierre
de Bretigni, les Curés, Habitans, et Parois-
siens de la nouvelle Eglise du Plessis-
Paté iront tous les ans en Procession le
jour de S. Pierre, au mois de Juin, dans
l'Eglise de Bretigni et assisteront à la
grande Messe, qui sera dite et célé-
brée par le Curé ou son Vicaire, et qu'il
sera payé par chacun an au Curé de Bre-
tigni

signi et ses Successeurs vingt livres tournois, et à l'Oeuvre et Fabrique douze livres aussi Tournois, par les Marguilliers de la nouvelle Paroisse du Plessis-Paté, lesquelles charges s'acquittent encore actuellement.

Il reste à parler ici d'un Fait singulier, par rapport à notre Bretigni, sçavoir d'une Dame inhumée dans l'Eglise de S. Pierre de Bretigni, dont le corps a été trouvé entier et sans corruption 123. ans après sa mort.

Le Pere Anselme, en ses Genéalogies des Maisons de France, nomme cette Dame *Anne de S. Berthevin*; dans le Pays on ne la nomme, suivant la Tradition, que *Anne de Berthevin*.

Elle vivoit dans le courant du seizième siècle: ses parens ne sont pas connus; on pouroit seulement conjecturer que le nom de *S. Berthevin*, qu'elle portoit, étoit le nom de quelque Terre qui lui appartenoit, ou à sa famille, parce qu'il y a deux Bourgs de ce nom dans le Maine; au Diocèse du Mans, l'un à une lieüe de Laval, l'autre dans l'Election de Maïenne: elle épousa Jean Blosset, Seigneur, Baron de Torcy le grand et Torcy le petit; du Plessis-Paté &c. Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'ar-

mes

52 MERCURE DE FRANCE,
mes des Ordonnances du Roy : ce Jean
Blosset fut aussi Lieutenant-General au
Gouvernement de Paris et de l'Isle de
France, suivant des Lettres du 16. Août
1577. et il fut fait Chevalier des Ordres
du Roi le 31. Decembre 1578. par Hen-
ry III. lors de la premiere promotion
qu'il fit des Chevaliers du S. Esprit ;
dont il venoit d'instituer l'Ordre. Il étoit
fils de Jean Blosset, Baron de Torcy, et
d'Anne de Cugnac : il épousa en premie-
res nôces *Anne de Berthevin*, avec laquelle
il venoit de temps en temps à sa Terre
du Plessis-Paré.

La Tradition du Lieu porte que cette
Dame étoit fort pieuse, qu'elle pansoit
elle-même les malades, et faisoit beau-
coup de bien aux pauvres : elle fut mar-
taine d'une des Cloches de l'Eglise de
S. Pierre de Bretigni, sa Paroisse, où
elle et son mari jouïssoient de tous les
droits honorifiques, parce que c'étoit
avant l'Arrêt de 1603. rapporté par Ma-
réchal, qui a jugé que les honneurs de
cette Eglise apartiennent aux Seigneurs
de Bretigni

La date de la Bénédiction, le nom du
parrain et celui de la marraine sont gra-
vés sur cette Cloche, qui subsiste en-
core, et que l'on nomme *Anne*, du nom
de

de sa marraine , ce qui constate d'une maniere authentique le temps auquel vivoit cette Dame.

Elle mourut sans Enfans l'an 15873 son corps fut mis dans un cerceuil de plomb, et placé dans un caveau construit dans le Chœur de S. Pierre de Bretigni , du côté de l'Evangile , près le banc du Seigneur.

Son mari se remaria quelque temps après avec *Marie de Riants*, fille de Denis de Riants , Seigneur de Villeray au Perche , Président à Mortier au Parlement de Paris , et de Gabrielle Sapin : elle étoit alors veuve des Seigneurs du Plessis-Marolles et de Vou-de-Bures : il n'eut pas non plus d'Enfans de cette seconde femme , et mourut le 26. Novembre 1592 ; son corps fut enterré à Bretigni , auprès de la premiere , dans un cerceuil de plomb , et son cœur fut mis dans la Chapelle de Riants aux grands Cordeliers de Paris , où il y a deux Epitaphes , l'une pour lui , l'autre pour Marie de Riants et sa famille , dans lesquelles il est nommé *Jean du Blosset* ; il eut pour heritieres ses deux sœurs , *Claude Blosset*, Dame de Torcy, femme de Louis de Montberon , Seigneur de Fontaine-Challendray, et *Françoise Blosset*, Mere de

D François

52 **MERCURE DE FRANCE**
François d'Orleans, Bâtard de Longueville, Marquis de Rothelin, et femme de Jean de Briquerville, Seigneur de Colombières.

La mémoire de la Dame de Berthevia étoit toujours en grande veneration, quoiqu'il n'y eut plus personne de sa famille, ni de celle de son mari, dans le Pays: on n'avoit pas oublié qu'elle avoit été inhumée à S. Pierre de Bretigni, mais on ne se souvenoit plus en quel endroit de l'Eglise c'étoit; on retrouva par hazard le lieu de sa sépulture plus d'un siecle après, et voici comment.

Charles Martel, Comte de Fontaine-Martel, Seigneur de Bretigni, Chevalier des Ordres du Roi, et Lieutenant General de ses Armées, étant decédé au mois d'Avril 1706. le sieur Ducarouge, qui étoit alors Curé de S. Pierre de Bretigni, fit fouïller dans le Chœur de l'Eglise, à côté du banc du Seigneur, pour y faire construire un caveau, et y mettre le cercueil du Comte de Fontaine-Martel.

A peine les ouvriers eurent-ils commencé à travailler, qu'ils trouverent une voute, et l'entrée d'un caveau que l'on ne connoissoit point; ils l'ouvrirent, et y trouverent deux cercueils de plomb,
qui

qui étoient ceux du sieur Blosset et de la Dame de Berthevin, son Epouse : leurs noms et qualités étoient gravés sur ces cerceuil ; sur celui de la femme il y avoit : *cy gist Anne de Berthevin , Dame vertueuse de ce lieu , décedée l'an 1587 &c.*

Plusieurs personnes vinrent voir ce caveau et les deux cerceuil que l'on venoit de découvrir : en soulevant ces cerceuil pour les ranger , on fut étonné d'en trouver un beaucoup plus pesant que l'autre ; c'étoit celui de la Dame de Berthevin. La curiosité porta les assistans à ouvrir ces deux cerceuil , pour voir d'où pouvoit venir une différence si considérable entre leur pesanteur ; ils le firent sur le champ , même sans en avertir le sieur Ducarouge , Curé. Un d'eux alla prendre chés lui un grand couteau de cuisine , avec lequel il dessouda les deux cerceuil ; ils ne trouverent dans celui du sieur Blosset qu'un peu de cendres humides.

Dans celui de la Dame de Berthevin , ils trouverent son corps sain et entier , sans aucune corruption ; sa chair étoit fraîche et vermeille , comme si elle eut été vivante ; on tira un de ses bras qui étoit flexible , en un mot , elle ne paroissoit que comme endormie : le ruban

Dij qui

38 MERCURE DE FRANCE

qui lioit ses cheveux avoit encore conservé sa couleur , et n'étoit point gâté : son linceul étoit un peu roux , mais du reste il étoit propre et entier : on remarqua seulement que la defunte avoit le bout du nez un peu noir , comme s'il eut été meurtri , ce que l'on attribua à quelques coups que l'on avoit peut-être donné sur son cercueil en voulant l'ouvrir.

On peut aisément juger quelle fut la surprise des Assistans de trouver ainsi ce corps sain et entier 123. ans après qu'il avoit été inhumé : le bruit s'en étant répandu, il accourut aussi tôt une grande foule de peuple , tant du Lieu , que des environs , qui fut témoin de ce Fait extraordinaire , le Peuple avoit même tiré le cercueil hors du caveau , et avoit exposé dans l'Eglise le corps de la Dame de Berthevin à visage découvert , ce qui resta dans cet état pendant plus de 15. jours , sans que le corps de la Dame de Berthevin s'alterât aucunement.

Le sieur Ducarouge , Curé , qui s'étoit opposé à tout cela inutilement , prit le sage parti d'en donner avis au Cardinal de Nozilles , son Supérieur ; ce Prélat ordonna aussi-tôt de remettre le corps de la Dame de Berthevin dans son cercueil

ceuil, et de le renfermer dans le caveau, où on l'avoit trouvé : ce qui fut exécuté sur le champ, et le cerceuil du Comte de Fontaine-Martel fut placé entre celui de la Dame de Berthevin, et celui de son mari.

En 1732. la Comtesse de Fontaine-Martel, Dame de Bretigni, étant décédée à Paris, et son corps ayant été apporté à S. Pierre de Bretigni dans un cerceuil de plomb, on fit faire pour elle un caveau à côté de celui de la Dame de Berthevin, de maniere que le mur de l'ancien caveau est mitoyen avec le nouveau : le jour qu'on devoit inhumer la Dame de Fontaine Martel, il accourut beaucoup de peuple tant du Lieu, que des environs, dans l'esperance qu'on ouvreroit le caveau de la Dame de Berthevin, mais on n'y toucha point.

La Marquise d'Estaing, Dame de Bretigni, après la Dame de Fontaine-Martel, sa mere, étant aussi décédée en 1732. elle fut inhumée à Paris, dans l'Eglise de S. Paul, sa Paroisse ; ensorte que depuis 1706. jusqu'à présent, on n'a point rouvert le caveau de la Dame de Berthevin.

On a seulement fait poser au dessus de ce caveau une pierre quarrée sur laquelle

7. MERCURE DE FRANCE

quelle est gravée cette Inscription, *scilicet* *Agist Anne de Berthevin, Dame vertueuse de ce Lieu, décedée l'an 1587. et trouvée entiere et sans corruption le 30. Avril 1706.*

C'est à présent M. le Marquis de Languetot, Chef d'Escadre des Vaisseaux du Roi, qui est Seigneur de Bretigni, comme heritier de la Marquise d'Estaing.

Quoique l'incorruptibilité du corps, dont il est parlé dans cette Lettre, ait de quoi surprendre, on ne peut que louer la conduite du Curé de Bretigni, et sa prompte obéissance aux ordres de son Supérieur. C'est le moyen le plus assuré d'écarter l'illusion, et de donner des bornes à la crédulité populaire. Nous exhortons de lire sur ce sujet, la Dissertation de M. Capperon, imprimée dans le Mercure d'Août 1728. p. 1758.



LA DE'FAITE DE GOLIATH.

CANTATE.

DEs plus braves Guerriers du Camp Israélite,
Goliath chaque jour outrageoit la valeur;

Sur son effroyable grandeur,

Ses insolens desis fondoient leur réüssite;

Repostez

Reposez-vous sur moi, dit-il aux Philistins ;
 De votre sang n'arrosez plus la Terre ;
 Laissez à mon bras seul le sort de cette guerre ;
 Et je vous répons des destins ;
 S'il est un brave Juif, qu'il vienne ? . . je l'appelle ;
 Vous verrez finir la querelle
 En un instant entr'eux et nous ;
 Malheur à qui voudra se livrer à mes coups.

La grandeur, la force, l'audace,
 Ne sont pas les garands du cœur,
 Et l'Ennemi qui nous menace
 N'est pas toujours notre vainqueur.
 Un orgueilleux qui nous outrage,
 Nous excite à lui résister ;
 Il anime notre courage
 Lorsqu'il croit nous épouvanter ? ? ?

Du terrible Géant, qui sera l'adversaire ?
 Chefs des Juifs, si quelqu'un contre ce téméraire
 D'un combat seul à seul redoute le danger :
 Je le vois, vous craignez bien moins pour votre
 vie

Que pour le sort de la Patrie . . .
 Laissez au Tout-Puissant le soin de vous venger
 Pour vaincre Goliath il ne veut qu'un Berger.

C'est par vous seul, Dieu des Armées ;
 Que de foibles mains animées
 D'iiiij Triomphent

MERCURE DE FRANCE

Triomphent de leurs Ennemis ;
Le Guerrier court à la victoire ,
Dès qu'il combat pour votre gloire ;
A ses Armes tout est soumis.

David pour Israël animé d'un saint zèle ,
S'offre , presse , il obtient, et bien-tôt la nouvelle
De son combat , du lieu , du temps
S'annonce et surprend les deux Camps.

Saül lui-même ému de secrettes allarmes ,
Offre au Berger ses propres Armes ;
La fronde suffit à son bras.

Goliath en rougit , contre David s'avance ;
D'un coup sûr que le Berger lance ;
L'énorme Colosse est à bas.

Eclatez , bruyante Trompette ,
Elevez vos sons jusqu'aux Cieux ;
Annoncez par tout la défaite
De ce Géant audacieux.

David , célébrez la puissance
Du Dieu Protecteur d'Israël ;
Juifs , marquez la reconnoissance
Que vous devez à l'Eternel.

*Par M. D X . . . de l'Académie
Royale d'Angers.*

RE'PONSE



*RE'PONSE de Mlle Archambault ;
à la Réplique de M. Simonnet , insérée
dans le Mercure d'Octobre 1735. sur la
Constance des deux Sexes.*

JE sens , comme je le dois , la grâce que me fait M. Simonnet , en entreprenant de me dessiller les yeux , pour me faire connoître clairement lequel des deux Sexes est le plus capable de constance , mais il me permettra de lui dire que les raisons qu'il donne pour persuader que l'homme surpasse la femme de ce côté-là , me paroissent plus propres à éblouir l'esprit qu'à l'éclairer.

Qu'on cite , dit M. S. » quelque exemple de constance que l'on voudra pour les femmes , je soutiens qu'il s'en trouvera toujours au moins de semblables et en bien plus grand nombre pour les hommes : j'accorde l'affirmative pour le nombre dans les fonctions Militaires , dans le Gouvernement et dans la Magistrature , je sçais que dans ces Emplois éclatans il s'est trouvé plus d'hommes constans que de femmes constantes , il faudroit même que je fusse dépourvûe

D v de

64 MERCURE DE FRANCE
de bons sens pour le contester, puisque
les femmes en ont presque toujours été
exclues. Mais si l'on veut rendre la chose
égale, comme il est nécessaire, afin
de décider sainement la question et faire
le parallèle des vertus des deux Sexes,
lorsqu'ils se sont trouvés dans les mêmes
occasions et dans les mêmes circonstances,
je soutiens à mon tour qu'en
general les hommes n'ont point égalé les
femmes. Il ne faut qu'examiner la différente
éducation qu'on leur a donnée pour
en être pleinement convaincu et juger,
si l'on peut, après cet examen à quel
point de perfection seroient arrivées les
femmes, si on avoit autant pris de peine
à les former qu'on en a pris pour former
les hommes, puisqu'elles ont porté l'hé-
roïsme au plus haut degré et qu'elles
ont atteint au point où ceux-ci n'ont
fait qu'aspirer. Les exemples * que j'ai ci-
tés ailleurs en sont de suffisantes preuves.

Il ne me sera pas plus difficile de prou-
ver que Salomon ne croit pas les femmes
fortes plus rares que les hommes cou-
rageux; qu'il fait seulement entendre
qu'elles sont ce qu'il y a de plus excel-
lent dans l'Univers, et je ne comprends
pas ce qui peut porter M. S. à dire que

* Réponse à la Réfutation.

C'en

c'en est assés pour les hommes. Ce qui fait le prix et l'excellence des choses que l'on va chercher si loin , dit-il , c'est la rareté ; si de telles femmes n'étoient pas plus rares que des hommes forts et constants , Salomon auroit-il pû demander qui en trouvera une seule ?

Mais demande-t'il qui en trouvera ? Dit-il qu'il la faut aller chercher jusqu'aux extremités du Monde ? Non sans doute , il dit simplement , qui trouvera une femme forte ? Son prix passe tout ce qui vient des Pays les plus éloignés , et pour nous montrer qu'elle peut fort bien se trouver dans tous les temps et dans tous les Lieux , il marque dans un autre Endroit que c'est Dieu qui la donne à l'homme , donc il ne s'agit que de bien consulter le Seigneur dans le mariage pour trouver la femme forte.

On sent bien que je ne pense pas que le Sage ne l'a formée que dans son imagination , et qu'il doute qu'elle se puisse trouver dans la Nature , comme on voudroit nous le faire croire , c'est aussi ce que jamais aucun Interprete n'a avancé ; selon M. de Saci , une femme forte est celle qui est ornée de toutes les vertus , telles qu'ont été les Saintes de l'Ancien et du nouveau Testament ; selon le Pere

D vj . Calmet

Calmet, celle qui a toutes les perfections qui conviennent à son Sexe, la sagesse, &c. lorsque ce Monarque si éclairé parle de l'homme, dit encore M. de Saci, il s'énonce bien d'un autre ton, il n'hésite point, il ne doute point, il prononce absolument; l'homme sage est fort et courageux. Il est remarquable, continuë-t'il, que selon l'Écriture, c'est la sagesse qui inspire le courage vraiment chrétien, et qui apprend à n'aimer et à ne craindre que Dieu.

Ce n'est pas le Sexe qui fait les personnes vaillantes, dit S. Ambroise, c'est la vertu. La sagesse et le courage, dit aussi S. Grégoire, sont deux dons du S. Esprit. Donc les hommes ne doivent pas se glorifier de ce Passage de l'Écriture à notre préjudice. Mais pour faire connoître que l'homme sage est aussi rare que l'homme foible est commun; dans la pensée même de Salomon, voyez ce que dit le Pere Calmet avec tous les Interpretes, sur le Chapitre 7. de l'Écclésiaste.

La femme a donc grand tort de vouloir usurper les avantages de l'homme; elle doit, sans doute, se contenter de ceux que l'Auteur de la Nature lui a si libéralement accordés; mais aussi il faut

faut que l'homme reste dans sa Sphere et ne prétende point l'emporter par les qualités de l'esprit sur un Sexe qui a de tout temps été destiné à l'aider, le secourir, et dont les fonctions sont, pour ainsi-dire, plus spirituelles que corporelles. J'avoie que le danger d'être humilié n'est pas pour les hommes qui ne font que soutenir leurs droits et leurs justes prérogatives, aussi n'ai-je entendu parler que de ceux qui veulent s'enorgueillir d'une superiorité qu'ils n'ont pas, et à laquelle ils ne peuvent naturellement atteindre, parce que tôt ou tard, lorsque la vérité se manifeste, on est obligé d'y soumettre ses préjugés, quelque anciens qu'ils soient, puisqu'il n'y a pas de prescription du côté de l'esprit et de la vérité.

M. S. me permettra aussi de lui dire qu'il se trompe en croyant que la constitution du corps de la femme n'est pas aussi bonne que celle du corps de l'homme; *On convient, dit il, de la foiblesse et de la fragilité du corps de la femme; or l'esprit dépend tellement de la bonne constitution du corps, qu'il ne manque gueres d'être foible dans un corps foible, &c. c'est ce qui se voit dans les Enfants, les Vieillards et les Malades.*

Est-il possible qu'un homme aussi
rempli

68 MERCURE DE FRANCE
rempli de bon sens, qui raisonne avec
tant de justesse sur toutes sortes de ma-
tières, ait pû penser de la sorte sur celle-
ci? De bonne foi a-t'on jamais révoqué
en doute que le temperament de la
femme ne fût en général au moins aussi
excellent que celui de l'homme, quoi-
qu'il ne soit pas aussi fort? Et la com-
paraison est d'autant moins juste, que
dans les Enfans le temperament n'é-
tant pas formé, il n'arrive gueres que l'es-
prit le soit; dans les Malades l'esprit
souffre ordinairement avec le corps, et
dans les Vieillards il s'affoiblit à mesure
que la machine se dérange et se détruit;
or rien de tout cela ne peut servir con-
tre les femmes, leur constitution, loin
d'être moins bonne, semble au contrai-
re être meilleure que celle des hommes,
puisque chés certains Peuples ce sont
elles qui cultivent la terre, qui sement,
qui moissonnent, en un mot, qui font
les Ouvrages les plus pénibles. Les
Germaines, non-seulement nourrissoient
leurs enfans, les soignoient jour et nuit,
mais suivoient encore leurs Maris à la
Guerre, et on étoit si persuadé qu'el-
les pouvoient résister à tant de fatigues
à la fois, qu'on leur donnoit pour pré-
sent de Noces un Cheval tout bridé,

un

un Bouclier, une Epée et une Lance. Je ne doute point que cela ne paroisse surprenant, mais il le doit paroître bien davantage que des hommes, et des hommes les plus raisonnables, puissent soutenir qu'un Sexe ait plus de force d'esprit que l'autre, à moins qu'ils ne veuillent nous faire voir jusqu'où peut aller la licence du Paradoxe; car le bon sens même se révolte contre cette opinion.

Si la raison nous dit que les ames de même espece ont de semblables mouvemens, que l'ame seule est capable de vertu, et que la vertu consiste dans une résolution ferme et constante de faire ce qu'on juge le meilleur, selon les différentes occasions qui se présentent, cette raison nous dit aussi clairement que le corps étant l'organe de l'ame, la délicatesse de cet organe fait que l'esprit est plus dégagé de la matiere, et par conséquent qu'il agit avec beaucoup plus de facilité, suivant sa résolution; l'Anatomie la plus exacte ne nous montre d'autre difference dans la tête des deux Sexes qu'une plus grande délicatesse dans les organes du second, et l'expérience que nous avons du plus grand nombre des Grands Hommes qui ont été très délicats, nous prouve sensiblement que l'esprit

70 MERCURE DE FRANCE

prit est souvent plus fort et plus solide dans un corps foible que dans un corps robuste et materiel.

Si M. S. veut bien examiner de sang-froid , et sans prévention, les raisons que je viens d'alléguer , pour soutenir les droits de mon sexe , j'espere qu'il me rendra plus de justice , et loin de penser que je parle en personne piquée , il conviendra que j'ai eû uniquement en vûë de rendre à l'homme et à la femme ce qui leur étoit dû à chacun en particulier; au lieu qu'en remontant , comme il fait, jusqu'à notre premiere origine , et s'appuyant sur l'exemple qu'Adam et Eve nous ont donné dans leur chute, on ne pouroit trouver dans l'homme que legere-té , foiblesse , inconstance , et dureté. M. S. convient lui-même qu'Adam ne fût pas trompé , mais que vaincu par l'amour qu'il portoit à sa Femme , il mangea du Fruit sans considerer le malheur où il se jettoit avec elle. Or s'il fut vaincu par l'amour qu'il portoit à sa Femme , il faut nécessairement que sa passion l'ait emporté sur sa raison ; et si cette passion fût assés forte pour le forcer à lui obéir préférablement à son Créateur , comment pût il sans la plus monstrueuse inconstance, connoissant le malheur

malheur où il s'étoit précipité , rejeter sur elle tout le crime , et l'abandonner totalement pour se sauver lui seul ?

Si d'ailleurs nous voulions nous en rapporter aux exemples que nous fournis-
sent toutes les Histoires , ne penserions-
nous pas que la plus grande partie des
hommes n'ont raisonné que par hazard ?
sans parler de ceux , qui , comme les
Orientaux , tiennent leurs femmes pri-
sonnières toute leur vie , de ceux qui
obligeoient les meres de devenir Escla-
ves de leurs enfans mâles après la mort
de leurs maris ; de ceux qui ne daignoient
écouter leurs femmes qu'elles ne fussent
prosternées à leurs pieds. Voyez l'extrê-
me dureté qu'avoient pour elles les Ro-
mains , ces hommes qui se piquoient de
la plus grande moderation dans la vic-
toire , qui ne songeoient qu'à faire ou-
blier aux Vaincus leurs disgraces , te-
noient les femmes dans une tutelle aussi
longue que leur vie , et les laissoient in-
humainement succomber sous le poids
de la servitude , et ce qui paroît inoui ,
c'est que ces mêmes hommes qui agis-
soient si cruellement avec leurs femmes ,
connoissoient parfaitement qu'elles é-
toient très-supérieures à eux du côté de
l'esprit. Il n'en faut point d'autre preu-

72 MERCURE DE FRANCE

ve que la crainte qu'ils avoient qu'elles ne rentrassent dans leurs droits. Si les femmes sortent de tutelle , disoit Caton , nous y entrerons nous-mêmes. La main qui les déliera nous enchaînera , et je conseille à l'homme , s'il veut être libre , de ne rien relâcher des anciennes Loix qui ont pour jamais asservi la femme.

Ce fameux Censeur , cet Oracle des Romains , pouvoit il mieux faire sentir qu'il étoit plus que persuadé de l'infériorité de l'esprit de son sexe , et que sa supériorité ne consiste que dans la force du corps ? Mais ne se trompoit-il pas grossièrement , lorsqu'il pensoit qu'en donnant aux femmes la liberté d'agir de leur propre mouvement , elles ne s'en serviroient que pour dominer sur les hommes , puisque dans tous les temps les femmes bien élevées ont fait plus d'honneur à leur sexe que les hommes n'en ont fait au leur ?

On voit d'abord le premier monument de l'Orgueil et de la Foiblesse des Hommes dans l'entreprise téméraire de la Tour de Babel , de la jalousie dans Caïn , de l'ambition dans Nemrod , de l'Idolâtrie dans Mesraïm , &c. Je prie M. S. d'observer que jusqu'ici je ne
me

me suis servie d'autres Armes pour combattre les hommes, que de celles qu'ils m'ont fournies eux-mêmes ; je le prie aussi de ne pas trouver mauvais que je profite des lumieres qu'il me donne pour assurer le gain de ma Cause. S. Augustin, dit-il, entend que l'Orgueil qui fit sécoüer le joug de la Loy de Dieu à nos premiers Peres, les rendit également coupables à ses yeux, et les envelopa dans une égale condamnation ; il ne prononce point pour cela sur le degré de foiblesse qui fit tomber l'un et l'autre. Ils furent également orgueilleux ; mais dans le temps de leur chute avoient-ils une égale force ? La femme n'eut-elle point plus de foiblesse que l'homme ? S. Augustin laisse la Question indécise. Si ce grand Docteur ne la décide pas, M. S. a-t'il bien pû oser la décider lui-même comme il fait en faveur de son sexe ?

Au reste, lorsque M. S. avance que la femme n'est qu'un supplément à la Nature, il ne fait pas réflexion que par là il nous la fait regarder comme étant la perfection de cette nature ; car un Ouvrage parfait n'a pas besoin de supplément. L'homme, continuë-t'il, étoit déjà dans le Paradis terrestre, quand la femme fut formée. Il est vrai, mais il n'y vint qu'a-
près.

74 MERCURE DE FRANCE

près sa création , et elle y fut créée.

Je demande à mon tour à M. S. ce qu'il répondroit si on lui objectoit que les Anges qui sont plus parfaits que les hommes , furent créés au Ciel, la femme au Paradis terrestre , et l'homme hors du Paradis ; et que Dieu forma de la Terre tous les Animaux ?

Qui lui soutiendrait , dis-je , que l'homme est moins parfait que la femme , parce que le Limon d'où il fut tiré étoit une chose morte , vile et difforme , et que la Côte dont la femme fut formée , faisoit partie d'une parfaite Créature , animée d'une ame raisonnable ? Ne pourroit-on pas aussi dire à M. S. qu'il a tort de soutenir que tout ce que la femme a de perfections , elle le tient en quelque sorte de l'homme , puisque par les notions les plus claires , on peut démontrer le contraire ?

En effet , Dieu ne permit pas que celui-ci contribuât en la moindre chose à la perfection de celle-là ; il voulut lui-même perfectionner la Femme avant que de la présenter à l'homme. Il est vrai qu'Eve reçût son nom de son Mari, mais elle ne pouvoit pas le recevoir d'un autre ; au lieu que ce fut elle qui le donna à tous ses Enfans préférablement à lui.

On

On doit encore observer que Dieu ne bénit l'Homme qu'après la création de la Femme.

» Mais, dit M. S. comment la Femme
 » auroit-elle plus, ou même autant de
 » perfections, que celui pour qui elle a
 » été faite ? Le voici : De même que
 Dieu a créé les Anges pour sa propre
 Gloire, il en a cependant destiné une
 partie à la garde des hommes, pour les
 aider, les secourir, &c. On ne peut pas
 aussi disconvenir qu'il a fait les Femmes
 à son image et ressemblance, première-
 ment pour participer à sa Béatitude ; et
 qu'il en a destiné une partie au Mariage,
 afin d'aider les hommes tant dans le
 Temporel que dans le Spirituel ; et de
 même que l'autre partie des Anges fait
 au Ciel toutes leurs fonctions, aussi les
 Vierges, comme dit S. Paul, ne s'em-
 barassent de rien sur la Terre. On peut
 par là comprendre lequel des deux sexes
 doit être le plus parfait.

Venons enfin aux raisons de M. S.
 qui paroissent les plus solides : » Supo-
 » sons, dit-il, que la Femme eût les mê-
 » mes passions à combattre et à détruire,
 » les mêmes vertus à pratiquer au même
 » degré, il ne s'ensuivroit pas qu'elle eût
 » le même degré de force et de solidité ;
 » il

78 MERCURE DE FRANCE

» il suffiroit que Dieu l'eut mise dans un
» état où elle pût véritablement combat-
» tre ces passions , et pratiquer ces ver-
» tus , quoiqu'avec moins de force et de
» courage que l'homme ; les secours ne
» sont pas toujours également puissans
» où il y a égalité de passions à combat-
» tre , et de vertus à pratiquer.

Si cela est vrai , ce n'est pas dans le sens
que l'entend M. S. on pouroit même
prouver que la Femme par son état , a
besoin de plus de force d'esprit que
l'Homme , pour surmonter ses passions.
L'agitation et le cours des différentes oc-
cupations , entraînent souvent celui-ci
avec une rapidité qui ne lui laisse pas le
temps de réfléchir ; et la longueur du
temps affoiblit ordinairement ses pas-
sions , au lieu que l'inutilité , la bagatel-
le dans laquelle on élève les femmes ;
loin d'être un secours contre ces mêmes
passions , les fortifient de telle sorte qu'il
faut à celles ci une force et une solidité
des plus grandes pour les déraciner.

D'ailleurs, continuë M.S. est-il bien vrai
que la Femme ait à pratiquer toutes les
mêmes vertus que l'homme , et en même
dgré ? L'homme en qualité de Chef n'a-
t-il pas des vertus qui lui sont propres et
nécessaires pour le commandement et le
gouvernement ?

Il

Il est incontestable que Dieu ayant destiné l'homme pour être Chef, il lui a donné les qualités convenables; mais il n'est pas moins certain que la femme est obligée de pratiquer les mêmes vertus, lorsqu'elle se trouve dans les mêmes occasions. Or si elle y est obligée, elle en est très-capable; bien plus, c'est que l'expérience nous prouve qu'elle les pratique avec plus de facilité.

Si la Nature n'a mis aucune distinction entre les deux sexes, que leur condition soit la même; l'homme, dit encore M. S. ne sera plus en droit d'exiger aucune soumission de sa femme; il seroit un injuste usurpateur s'il prenoit sur elle la moindre autorité, et l'on aura eu tort jusqu'ici de faire honneur à quelque Dame d'avoir des inclinations mâles, et supérieures à leur sexe.

Je n'ai jamais dit que toutes les femmes en particulier fussent fortes et courageuses, comme je ne crois pas non plus qu'on le prétende des hommes: mais je soutiens, sans craindre de donner dans l'hyperbole, qu'il est impossible, suivant la raison et la Religion, qu'en général elles soient moins fortes et moins solides que les hommes.

Les Anciens Latins, disent les Sçavans,

ROM.

nommoient les femmes *Vira*, on a employé dans la même Langue *Virago*, pour signifier femme forte, et d'un courage mâle. Je ne doute point que sur l'origine de ce nom on ne soit tenté de me faire quelque objection; mais comme la réponse se présente naturellement à l'esprit, il n'est pas nécessaire d'en dire davantage sur ce sujet.

A l'égard de la soumission dont parle M. S. il n'y a point de femme raisonnable, quelque supérieure qu'elle soit à son mari, qui prétende sécoïer un joug qui lui est imposé par la Loy Divine, et qu'elle doit regarder comme faisant partie de sa pénitence; et comme on ne s'avise point de dire qu'un Religieux qui se soumet à son Supérieur, qui lui obéit en tout, est inférieur à lui, on ne doit pas non plus s'imaginer qu'une femme que la Loy du Mariage engage à soumettre sa volonté à celle de son mari, lorsqu'elle est juste, lui doit être inférieure en quelque chose. On me dira peut-être que le Religieux n'obéit que pendant un temps, qu'il occupe quelquefois par son mérite la place de son Supérieur, et que son Supérieur même devient à son tour son inférieur, (privilege qui n'a jamais été accordé aux femmes.) Je répondrai
que

que de même qu'un Pere ne devient jamais inférieur à son Fils, quelque mérite que celui-ci ait, et que ce fils ne paroît agir de son chef qu'après la mort de son Pere, tant qu'il est sous sa domination, de même la femme ayant été tirée de l'homme, quelque supérieure qu'elle lui soit du côté de l'esprit, elle lui doit donner la gloire de tout ce qui se fait de bon, elle ne doit pas même se l'attribuer en la moindre chose.

Selon M. S. si je prétends que la femme soit aussi capable de constance que l'homme, et que même elle le surpasse en ce point, il s'ensuivroit qu'elle devroit être communément employée, du moins également, comme les hommes, dans les affaires les plus importantes de l'Etat et du Gouvernement; mais il ne fait pas attention que pour la beauté et l'harmonie du Monde, elles ne doivent avoir que la voix de conseil et de remontrance. Ne sçait-on pas que dans un Etat bien policé, quoique plusieurs soient capables des mêmes Emplois, le bon ordre veut que chacun en particulier en exerce un différent, sans se mêler de celui de l'autre, à moins qu'il n'y ait de la nécessité?

A Laval, le 8. Fevrier 1736.

E

On

On a dû expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure de Décembre I. Volume, par *Perfide*, et *Ars*; on trouve dans le premier Logogryphe, *Pere* et *Diepe*; et dans le second, la particule *Car*.

L'Enigme et les deux Logogryphes du II. Vol. de Décembre, sont *le Sel*; *Panier* et *Lièvre*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Pan*, *Pie*, *Nape*, *Raie*, *Jean*, *Ane*, *Air*, *Pain*, *Pin*, *Ire*, *Rien*, *Pane* et *An*; on trouve dans le second, *Lie*, *Livre*, *Liere*, *Ivre*, *Vie*, *Vire*, et *Lire*.



E N I G M E.

J'Ignore dans quel temps l'Homme me fit paroître,

Mon Pays, et le nom de qui me donna l'Être;
 Il n'importe au surplus, il suffit que je suis
 Utile aux grands aussi-bien qu'aux petits,
 Que les premiers de moi font plus d'usage,
 Et que je suis enfin un meuble de ménage.

Mon véritable logement

Est en lieu chaud de peur de Rhume,

Juché;

Juché , cloüé fort inhumainement,
 Sur un Lit qui n'est pas de Plume ,
 J'ai beau crier dès qu'on me fait agir,
 De mes tourmens sembler gémir,
 On ne me traite pas avec moins de rudesse ;
 Je dois encor marcher d'une égale vitesse ,
 On m'y force , Lecteur , mais devinez par ou
 C'est en pendant une Pierre à mon cou.

J. de Paris.



LOGOGRYPHE.

JE porte Gain , je porte Gan ,
 Je porte Pain , je porte Pan ,
 Je porte Per , je porte Rang
 Que suis-je , Lecteur ? P.

AUTRE.

LOin de moi des Auteurs la bizarre manie
 Qui vous fait d'un objet faire l'Anatomie ?
 Sur le Parnasse nous tenons
 Que tous les renverseurs de noms ;
 S'ils n'ont pas la veine insensée,
 Ils ont la tête renversée :
 Ne t' imagine pas que pour me deviner

E ij

■

Il te faille beaucoup pèner

Placer et déplacer la Syllabe ou la Lettre :

Je me présente mieux pour me faire connoître ;

Lis-moi depuis mon chef jusqu'au bas de mon

tout

Et tu me trouveras tout de suite à ton goût ;

Huit lettres dans un mot présentent ma figure

Et trois syllabes font ma parfaite structure.

Je vais te présenter sous de différents traits

Ce que je veux t'offrir de différents objets.

Mon chef est ce trésor après lequel soupire

L'Amant qui se déclare , et qui toujours désire ;

Et pris différemment il est un mal fâcheux

Qui s'irrite souvent , et devient douloureux ;

Dans un troisième sens une meute il excite

A pousser dans un Bois la Biche la plus vîte.

Joins mon ventre à mon chef , et tu me trou-

veras

Peut-être sur ta tête : ou , si je n'y suis pas ;

Tu n'as qu'à me chercher dans une Boucherie ;

Ou près du Ratelier de quelque Métairie.

Mes deux tiers t'offriront une pâte à manger ;

Et si mes divers sens tu sçais bien ménager

Tu sçauras m'ajuster avec une Ecritoire ,

(J'entens d'un Ecolier) et si tu veux m'eng-

croire ,

Je suis toujours utile à des jeux de hazard

Qu'on joie bien souvent tête à tête à l'écart ;

Enfin

JANVIER: 1737. 81

Enfin pour deviner le mot énigmatique
Dans deux lignes voici l'objet Logogryphique ;
Du beau Sexe on me voit relever les attraits
Et dans un Escadron ne me cacher jamais.

Par M. de C. C. D. M.

LOGOGRYPHUS.

Integer, in Coelis habito, cum nomine
magno,

Cor de ventre trahas, Anglia terra mea est :

Invenies animal, (nec fallor) mite, quicquid
tum :

Et tibi parebit foemina, sed vetula.

*****:*****:*****

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE ROMAINE, depuis la fon-
dation de Rome, jusqu'à la trans-
lation de l'Empire par Constantin, tra-
duite de l'Anglois de Laurent Echard,
nouvelle Edition, revûe et corrigée. 6.
vol. in-12. chés Gabriel Martin.

CONTINUATION de l'Histoire Romai-

E iij

ns

84 MERCURE DE FRANCE

ne , jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs ; traduite de l'Anglois du même Echard. 1736. chés le même Gabriel *Martin*. 6. vol. in-12.

INSTRUCTIONS CHRETIENNES sur les Mysteres de N. S. J. C. et sur les principales Fêtes, où sont expliqués les Évangiles et Epîtres des Dimanches de l'année, &c. 1736. in-12. A Paris chés *Rollin*, fils, Quay des Augustins à S. Athanase.

POÈME DE PETRONE sur la Guerre civile entre César et Pompée, avec deux Epîtres d'Ovide, le tout traduit en Vers François, avec des Remarques et des conjectures sur le Poème intitulé : *Perivigilium Veneris*, à Amsterdam, chés *Changuion*. vol in-4.

L'ESPRIT DE S. PAUL, ou les Pensées de ce grand Apôtre sur la Vie Chrétienne, pour tous les jours du mois, et pour une Retraite de dix jours. 1. vol. in-16. de 166. pp. A Paris, chés P. G. le Mercier, rue S. Jacques, au Livre d'Or. M. DCC. XXXVII.

Après la Vie de S. Paul, donnée depuis peu au Public, on ne pouvoit faire
aux

JANVIER. 1737. 85
aux gens de bien de présent plus agréable
ble que de lui offrir les Pensées et l'Es-
prit de cet Apôtre, dans un Ouvrage sé-
paré, lequel, quoique très petit, est au-
dessus de tous les Eloges.

LE LEGS, Comedie en un Acte, de
M. M. *A Paris*, chés Prault, fils,
Quay de Conty. 1736.

LA PAÏSANNE PARVENUE, ou les Mé-
moires de Madame la Marquise de L. V.
par M. le Chevalier de *Mouhy*, septié-
me Partie, prix 24. sols, chés le mê-
me Libraire.

HISTOIRE SECRETE des Amours de
Henry IV. Roy de Castille, surnommé
l'Impuissant. *A la Haye*, chés Mathieu
Roguet, et se trouve à *Paris* chés Prault
fils. 1736.

HISTOIRE DE MONCADE, dont les
principales Aventures se sont passées au
Mexique; avec l'Histoire du Marquis de
Leyva, Nouvelle Espagnole. 2. vol. in.
12. *A Paris*, chés Prault, pere, Quay
de Gêvres. 1736.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES;
E iiii écrites

86 MERCURE DE FRANCE
écrites des Missions Etrangères , par
quelques Missionnaires de la Compagnie
de Jesus. Recueil XXII. A Paris , chés
Nicolas le Clerc , ruë de la Bouclerie , à
S. Lambert , et chés P. G. le Mercier ,
ruë S. Jacques , au Livre d'Or. 1736.
in 12. pag. 480.

AMUSEMENS du cœur et de l'esprit ;
ouvrage périodique , à Paris , Quay des
Augustins , chés Didot. 1734.

Dès le commencement de la première
feuille , je sens , dit l'Auteur , la portée
de mon génie , et en même temps , la
difficulté de plaire tout à la fois par la
raison et par le sentiment ; aussi n'es-
perais - je y réussir qu'auprès de ces
Lecteurs , qui ne lisent que dans l'inten-
tion de s'amuser , &c.

J'ai lû avec plaisir , poursuit l'Auteur
plus bas , les deux différentes feuilles qui
courent Paris , et l'envie m'a pris de
me mettre en tiers ; sans prétendre au
pair : je sçais rendre justice à ce qui sort
de ma plume , et c'est peut-être le seul
mérite qui ne me sera pas disputé. Les
Auteurs de ces feuilles les écrivent si
bien , que j'ai crû pouvoir me joindre
à eux sans déplaire au Public , fondé
sur la fantaisie qui porte les hommes

à

à se délasser du beau par le médiocre. Si ces sentimens sont sinceres, on contestera encore moins la modestie à cet Ecrivain.

Le plan de son ouvrage est de donner d'abord quelques morceaux de Morale, qui sont suivis d'une ou de plusieurs Lettres sur divers sujets, et chaque feüille est terminée par quelque petit ouvrage de Poësie.

On lit ce trait de Morale à la page 10. Le plaisir devient un besoin plus pressant après les peines et les fatigues. Plus il nous a manqué de temps, plus nous le désirons avec ardeur; et voila la source de cette grande vivacité qu'il acquiert par les peines passées: car ce n'est pas la sensation agréable, qui fait précisément le plaisir, c'est l'ardeur avec laquelle on a désiré, qui lui donne le goût de la volupté. . . . Nous jouïssons moins des momens du plaisir, que nous ne retournons sur ceux, où nous l'avons désiré.

Dans la seconde feüille, une de ces Lettres d'une Dame finit ainsi: joignez, je vous prie, M. votre aprobation à celle que je suis indispensablement obligée de me donner à moi-même; je vous en ai merai davantage, et j'en serai de meilleur

E. v. loure

88 MERCURE DE FRANCE
leure humeur. S'il vous vient quelques réflexions sur la modestie qui accompagne mon amour propre, ne m'en dites mot. Je ne veux point me corriger; il faut être si modeste dans le monde sur tout avec les Sots, qu'il doit nous être permis de parler de nous à nos amis, comme nous parlerions d'un autre, &c.

La troisième feüille finit par une *Cantate*, et la quatrième par quelques morceaux de Poësie, fort bien tournés. A la 76e. page de celle-ci, on lit des observations critiques, fort méthodiques et fort bien raisonnées sur la Tragedie de *Sabinus* de M. Richer.

Dans la cinquième feüille, page 110. il y a encore quelques traits critiques sur la Tragedie de Pharamond. On lit dans cette feüille deux Lettres de M * * * écrites fort vivement et fort naturellement avec des portraits, &c.

Au commencement de la sixième feüille, on lit une Critique de la Comédie nouvelle de l'*Enfant prodigue*. On aperçoit dans cette feüille une main plus hardie et plus sûre, et cette hardiesse se fait sentir dans un nouvel article de Remarques Littéraires, où il s'agit de Critique et de contre-Critique. Cette feüille est encore ornée de Réflexions morales, de Vers, et d'une

D'une 8e. Lettre de Mad. de... laquelle s'exprime en cette maniere vers la fin de sa Lettre : un cœur droit ne veut point être soupçonné ; ne comprendrez-vous jamais qu'il est imprudent de faire connoître à une femme que l'on craint son inconstance , et que lui temoigner de la jalousie , c'est le moyen de la rendre infidelle ? Faites-y vos réflexions. Le dépit pouroit me faire prendre des résolutions et des engagements qui vous seroient desagréables. Rassurez-vous contre ces frayeurs. La Vertu m'est chere ; elle et vous , occupez toute l'étendue de mon cœur. Mon esprit se joie , s'amuse , se divertit , se dissipe. Eh bien ! M. permettez à mon esprit ces petits délassements. Il faut l'occuper : l'oisiveté lui fourniroit trop d'empire sur mon cœur , et trop d'occasions de le séduire. Il ne me laisseroit peut-être pour vous qu'une estime froide et languissante , et je sens qu'il faut à mon bonheur toute la tendre amitié qui m'attache à vous. Comment ai-je la foiblesse de vous faire cet aveu ? Abuserez-vous encore de mes bontés ? Ne me persecutez plus , si vous ne voulez pas m'entendre dire que je vous hais. Que je suis folle ! Je voudrois vous intimider , et je vous donne con-

90 MERCURE DE FRANCE
tre moi des armes , dont vous sçaurez
bien vous servir.

La septième feüille commence par des
Réflexions assés délicates , dont nous ne
nous chargerons pas de faire l'aplication.
Suit une Lettre contenant l'Éloge du
Vin , &c.

On lit avec plaisir dans la huitième
une 10e. Lettre de Mad. de * * * En
voici un fragment.

La parfaite confiance que j'ai en vous ,
exige pour retour les avis les plus fi-
deles , qu'un véritable ami puisse don-
ner dans les cas périlleux. Je vous ex-
pose mon cœur et ses sentimens. Je ne
vous dissimule rien , assurée de votre
discretion , et déterminée à suivre vos
conseils , je vous prie de me dire si je
puis écouter. S. Far. . . . ou si je dois
l'éloigner ; s'il m'est permis de songer
à un Etablissement , ou s'il faut persister
dans mes idées de liberté et d'indépen-
dance. C'est vous dire assés nettement
que, dans l'état fâcheux auquel je suis ré-
duite , je présume peu de la force que
vous m'avez connue , &c.

La neuvième et dernière feüille , qui a
paru de cet Ouvrage , contient un grand
Extrait de la vie de Gassendi , par le R.
P. Buzerel de l'Oratoire , Ouvrage nou-
veau

JANVIER. 1737. 27
veau , et qui peut dédommager le Public
de quantité de mauvais Livres , &c.

TRAITE' DE L'ABUS et du vrai sujet
des Apellations , qualifiées du nom d'Abus ,
par Charles Fevret , Seigneur de S. Me-
my , &c. Nouvelle Edition corrigée et aug-
mentée de sçavantes Notes. On y a joint
ALTASERRÆ Ecclesiasticæ Jurisdictionis
Vindicix &c. II. Vol. fol. Lyon , chés Du-
plain. MDCCXXXVI.

Cette nouvelle Edition , qui est la 5e.
que l'on a faite de cet Ouvrage , a com-
mencé à paroître sur la fin de 1736. Elle
étoit d'autant plus nécessaire , que non
seulement la quatrième Edition , faite
il y a près de 60. ans , étoit épuisée ;
mais aussi à cause qu'il falloit ajoûter à ce
Traité de nouvelles Notes fondées sur
les Ordonnances , Edits , Déclarations , et
Arrêts de Reglemens , survenus depuis
la mort de l'Auteur , arrivée à Dijon ,
le 12 Août 1661. et même depuis la 4e.
Edition.

En effet , ces nouvelles Loix ont apor-
té des changemens considérables , et fi-
xé la Jurisprudence sur plusieurs points
importans de l'Abus.

C'est pour remplir cet objet , que M.
Brunet , Avocat au Parlement de Paris ,
connu

92 MERCURE DE FRANCE

connu par plusieurs Ouvrages donnés au Public , a fait les Notes à longues lignes , dont est enrichie cette nouvelle Edition au bas des pages : elles sont distinguées des anciennes Notes , qui sont à courtes lignes. Ces différentes Notes rendent cette nouvelle Edition plus ample que les précédentes.

Le premier Volume , qui est composé de 567. pages , contient 1°. la Préface de l'Auteur , 2°. un Extrait de sa vie , composé par M. Papillon , Chanoine de l'Eglise Collégiale de la Chapelle aux Riches à Dijon ; laquelle vie fait partie de sa sçavante Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne.

3°. L'Epitaphe Latine de l'Auteur , faite par son fils , 4°. un Poëme Latin , composé par l'Auteur même , dans lequel il rapporte les principales circonstances de sa vie , 5°. la Table des Livres et des Chapitres contenus dans ce Tome , 6°. un Avis sur cette nouvelle Edition , 7°. les 5. premiers Livres du Traité de l'Abus , avec les Notes , tant anciennes que nouvelles.

Le second Tome de 606. pages , contient 1°. la Table des Livres et des Chapitres du reste du Traité de l'Abus , 2°. les 6e. 7e. 8e. et 9e. Livres de ce Traité ,

3°. les Remarques faites par une personne de mérite, que M. le Garde des Sceaux avoit chargé de l'examen de cet ouvrage, lorsqu'il parut pour la première fois en 1654. Cet Examineur ne peut être M. Antoine le Vaillant, sçavant Avocat, et Canoniste, ainsi qu'on le dit, puisqu'il ne fut reçu Avocat qu'en 1660. Ces Remarques furent communiquées à M. Fevret même, qui y fit ses réponses.

4°. Une Table generale par ordre alphabétique de toutes les Matieres contenues jusques-là dans les deux Tomes, 5°. de nouvelles Remarques sur le Traité de l'Abus, sans nom d'Auteur, 6°. une Table par ordre alphabétique des Matieres contenues dans ces nouvelles Notes, 7°. le Traité de M. d'Hauteserre, Professeur de Droit à Toulouse, en faveur de la Jurisdiction Ecclesiastique : le Titre de ce Traité est : *Ecclesiastica Jurisdictionis Vindicia adversus Carolum Fevretum de Abusu, ab Antonio Dadino Alteserrâ J. V. D.*

On voit par la Préface de ce Traité, que le Clergé de France engagea M. d'Hauteserre à écrire ce Traité contre celui de M. Fevret.

Le Traité de M. d'Hauteserre se trouve accompagné des Notes du même M. Antoine

Antoine le Vaillant , et fut imprimé pour la première fois *in-4^o*. à Orléans , chés de Vaulx. 1702.

Le second Volume finit par l'*Index* du Traité de M. d'Hauteserre , dont le 12e. Livre n'a pas été imprimé , quoiqu'il se trouve en Manuscrit dans des Bibliothèques.

On peut encore observer 1^o. que l'ouvrage de M. Fevret avoit aussi été attaqué par *Antoine Charlas* , Chanoine de Pamiers , dans son Traité Latin de *Libertatibus Ecclesie Gallicanae* , imprimé à Liège , chés *Hovius* , *in-4^o*. 1684.

Le Livre XII. de ce Traité , est de *Appellationibus tanquam ab Abusu* : Charlas y critique aussi la Concorde de M. de Marca , *Libro 4. Cap. 19. 20. et 21.* où ce Prélat avoit scavamment traité la matière de l'Abus.

2^o. Que par Déclaration du 8. Janvier 1719. le Roi a rétabli l'usage des Apels comme d'Abus , au Parlement de la Flandre Françoise , séant présentement dans la Ville de Douay.

Pendant que ces Pays étoient sous la Domination Autrichienne , on y pratiquoit la *voye des Recours au Prince* , laquelle étoit usitée dans l'Empire Romain , depuis l'établissement du Christianisme

JANVIER: 1737. 34

fanisme , d'où elle étoit passée en France , où elle s'étoit maintenüe jusqu'à l'introduction de l'Apel comme d'Abus, dont le plus ancien vestige se trouve dans un Arrêt du Parlement du 7. Juin 1404.

TRAITE' de la Dissolution du Mariage pour cause d'impuissance, avec quelques Pièces curieuses sur le même sujet. *A Luxembourg. 1735. in 8.*

DISSERTATION sur la véritable Epoque de l'Etablissement fixe des Francs dans les Gaules , sur la vérité ou la fausseté de l'expulsion de *Childeric*, de l'élévation d'*Egidius* en sa place, et de son rétablissement sur le Trône par l'adresse de *Guyemans*; sur l'espece et l'étendue de l'autorité d'*Egidius*, et de *Siagrius*, son fils, dans le *Soissonnois*, et Pays circonvoisins, et sur le Lieu, où s'est donnée la fameuse Bataille de Soissons; qui a remporté le Prix dans l'Académie Française de Soissons en l'année 1736. par M. *Biet*, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Abbé de S. Leger de Soissons. *A Paris, chés J. B. Delespine. 1736. in-12.*

TRAITE' Physique de la Lumiere et des Couleurs

38 **MERCURE DE FRANCE**
Couleurs, avec un Traité sur le son et
les differens tons : ou système nouveau
sur la Lumiere et les Couleurs, sur le
son et les differens tons, dans lequel on
traite par occasion de plusieurs Ques-
tions de Physique, dédié à S. A. S. M.
LE DUC DE CHARTRES, par M. J. *Ba-*
nieres, 2. vol. in-12. *A Paris*, chés la
veuve *Mazieres*, ruë S. Jacques, à la
Providence. 1737.

ABREGÉ de la Géométrie, à l'usage des
Pages de la Grandè Ecurie du Roy, où
l'on donne ce qui est le plus nécessaire
pour entrer dans l'étude des Fortifica-
tions. Par M. le *Blond*, Professeur de Ma-
thématiques. *A Paris*, chés Joseph *Bul-*
lot, ruë de la Parcheminerie, à l'Image
S. Joseph, et chés *Jombert*, ruë S. Jac-
ques, à l'Image N. D. 1737. in-12.

FUNESTINE, Conte des Fées. *A Paris*,
chés *Prault*, pere, Quay de Gêvres, au
Paradis. in-12. 1737. de 292. p.

NOUVELLE TRADUCTION de
l'Abregé Historique de Justin, avec deux
Cartes Géographiques des Pays dont par-
le cet Auteur ; ensemble un petit Dic-
tionnaire de ces mêmes Pays, suivant
l'ancienne

l'ancienne et moderne Géographie, dédié à Son Eminence M. le Cardinal de Fleury, Grand Aumônier de la Reine et Ministre d'Etat. Par M. l'Abbé Favier, Prédicateur du Roy, et Prieur de Sainte Vaubourg, 2. vol. in 12. prix 5. livres. A Paris, chés P. G. le Mercier, Imprimeur-Libraire ordinaire de la Ville, rue S. Jacques, au Livre d'or 1737.

L'Auteur de cette Traduction est assés connu par son talent pour la Prédication, pour exciter la curiosité des Lecteurs. Nous avons même déjà de lui un Panegyrique de S. Louis, qu'il prononça à l'Académie Françoise en l'année 1716. et que l'on trouve dans le Recuell des Pieces Académiques de l'année 1717. Outre cela deux Oraisons Funebres, l'une de Louis XIV. qu'il prononça à Metz au mois de Décembre de l'année 1715. et qui y fut imprimée chés Brice Antoine; et l'autre de Monseigneur le Duc de Berry, qu'il prononça au mois d'Août de l'année 1714. dans l'Eglise principale de la Ville d'Alençon, Capitale de l'Apanage de ce Prince; celle-ci fut imprimée à Paris, chés Etienne Papillon.

On lui attribüé aussi plusieurs Ouvrages anonimes dans d'autres genres.
1°. Une Dissertation sous le titre de
Lettre

98 MERCURE DE FRANCE

Lettre d'un Abbé à un Académicien sur le Discours de M. de Fontenelle, au sujet de la question de la prééminence entre les Anciens et les Modernes. Il falloit que l'Auteur, fût fort jeune quand il donna ce petit Ouvrage au Public, car il fut imprimé pour la première fois à Paris en l'année 1699. chés Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur de l'Académie, et réimprimé à Rouen en 1703. chés Besogne.

2°. Trois Epitres en Vers à l'Auteur du Poëme sur la Grace. M. l'Abbé Favier loua beaucoup dans sa Préface les Vers de l'Auteur du Poëme; mais dans ses Epitres il contredit fortement les principes du Systême qu'avoit embrassé son Adversaire. Ces Epitres furent imprimées à Paris en 1724. chés la veuve Garnier et Jacques Chardon, rue Galande, près la Place Maubert.

Enfin on lui attribué encore trois Lettres, qui parurent aux mois d'Octobre et de Novembre de l'année 1731. lesquelles servirent considérablement à dissiller les yeux du Public sur un fait singulier de ce temps-là. On dit qu'elles avoient été imprimées à Paris, chés Chauvert, à l'entrée du Quay des Augustins. Quoi qu'il en soit, venons à la Traduction

don qui fait ici notre objet.

Elle est dédiée à son Eminence M. le Cardinal Ministre. On peut dire que l'Épître Dédicatoire est un morceau des plus éloquens, et qui se fait lire avec d'autant plus de plaisir, qu'en n'y trouve rien qui sente la flatterie. C'est un Portrait au naturel, dont les traits exprimés avec une grande délicatesse, forment une parfaite ressemblance. Tous ceux qui l'ont lûe en ont porté ce jugement.

Cette Epître est suivie d'une Préface, où le Traducteur entre dans une Critique exacte de l'Abregé de Justin. Cet Auteur, qui vivoit probablement sous le Regne de l'Empereur Antonin, a écrit en Latin, d'un stile très-pur et très-élegant, beaucoup au-dessus de celui de son siècle. Ce qui y a contribué en partie, c'est que son Histoire n'est qu'un abrégé de celle de Trogue Pompée, qui étant un Homme de condition, avoit écrit avec toutes les graces naturelles aux Gens de qualité, et avec toute la pureté de langage de son siècle. Or Trogue Pompée vivoit sous Auguste. Il falloit cependant, remarque judicieusement M. l'Abbé Favier, que Justin eût le génie naturellement élevé pour imiter si heureu-

100 MERCURE DE FRANCE
heureusement l'Auteur qu'il abregeoit.
On a beau écrire d'après quelqu'un, si
la Nature n'a pas donné un certain goût,
un certain talent pour le grand et pour
le beau, quelque parfait que soit le mo-
dele qu'on a devant les yeux et quel-
ques efforts qu'on fasse pour l'imiter, ja-
mais on n'y réussit. Qu'on adopte tant
qu'on voudra de ses expressions, il y
aura mille endroits, où, forcé d'y met-
tre du sien, le génie naturel paroîtra
et fera sentir la disproportion entre le
caractère de l'Original et celui de l'A-
bréviateur. Mais dans *Justin* tout se sou-
tient; c'est par tout même netteté, mê-
me élégance, même force.

Le Traducteur venge ensuite *Justin*
du reproche qu'on lui a fait d'avoir su-
primé la grande Histoire de *Troque Pompé-*
pée. Cette accusation n'a aucun fonde-
ment; mais quand *Justin* auroit voulu
supprimer cet Ouvrage pour faire valoir
le sien, l'auroit-il pû? Une chose de
cette nature dépend-elle d'un Particulier?

L'Abregé de *Justin* comprend ce qui
s'est passé de plus intéressant dans l'U-
nivers depuis *Ninus*, où il a commencé
son Histoire, jusqu'à *Auguste*. On sçait
assés l'utilité des Abregés, et M. l'Abbé

Favier

Favier fait à ce sujet plusieurs réflexions très-judicieuses. A l'égard de sa Traduction voici ce qui l'y a déterminé et les règles qu'il y a suivies. » Comme j'ai aimé
 » les Belles-Lettres, dit-il, dès ma plus
 » tendre jeunesse, et que j'ai vécu assés
 » longtemps pour éprouver ce qu'en dit
 » *Cicéron*, qu'elles sont utiles aux jeunes
 » gens pour former leur goût et aux per-
 » sonnes d'un âge avancé pour leur tenir
 » lieu d'un honnête amusement, je les ai
 » toujours cultivées avec plaisir, et leur
 » ai toujours sacrifié au milieu de mes
 » occupations les plus sérieuses, quel-
 » ques-uns de ces momens de loisir où
 » il est permis de se délasser.

» Le hazard fit donc il y a environ six
 » ans, que *Justin* me tomba sous la main.
 » Je ne l'avois point lû depuis ces pre-
 » miers temps de l'étude, où l'on cher-
 » che tout au plus à entendre un Au-
 » teur, et où l'on n'est gueres en état
 » d'en démêler les beautés. Je jettai les
 » yeux dessus, j'y remarquai d'abord une
 » grande pureté dans le stile, beaucoup
 » de noblesse dans les expressions, et tout
 » le reste dont j'ai déjà rendu compte.
 » J'admirai dans la suite comment dans
 » un si petit volume il avoit pû rassem-
 » bler un si grand nombre de faits diffé-
 » rens,

rens, et je pensai que ce ne seroit pas rendre un office désagréable au Public que de lui en donner une Traduction.

M. l'Abbé B. expose ensuite les regles qu'il y a suivies. La premiere est la fidélité au sens, mais il y a une autre sorte de fidélité plus délicate et bien plus difficile à attraper, c'est de conserver dans une Traduction le génie et le caractere particulier de l'Original. » J'ai observé, » dit M. l'Abbé F. de faire mes phrases aussi courtes que celles de *Justin*, et il en est très-peu qui soient plus longues. Si je ne les ai pas toujours rendues mot à mot, j'ai fait ce que dit *Ciceron*; je me suis attaché à connoître la valeur des expressions et à en conserver la force; car selon cet excellent Maître dans l'art de bien dire, et selon le bon sens, il n'est pas nécessaire, quand on traduit, de rendre au Lecteur les paroles par compte, il suffit de les lui rendre, pour ainsi-dire, au poids. *Non ea me annumerare Lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.*

Il ne nous reste plus qu'à mettre le Lecteur en état de juger du mérite de cette Traduction, en lui en faisant lire quelque morceau. Nous choisirons le passage de *Philippe* et d'*Alexandre*.

Texte

Texte Latin.

Huic (Philippo) Alexander Filius successit, et virtute et vitiis Patre major. Itaque vincendi ratio utrique diversa. Hic aperit, ille artibus bella tractabat. Deceptis ille gaudere hostibus, hic palam fusis. Prudentior ille consilio, hic animo magnificentior. Nam Pater dissimulare, plerumque etiam vincere, hic ubi exarsisset, nec dilatio ultionis, nec modus erat. Vini nimis uterque avidus, sed ebrietatis diversa vitia. Patri mos erat etiam de convivio in hostem procurrere, manum conserere, periculis se temere offerre; Alexander non in hostem, sed in suos seviabat. Quamobrem Philippum sæpè vulneratum prælia remisere; hic amicorum interfecto convivio frequenter excessit. Regnare ille cum amicis volebat; hic in amicos regna exercebat. Amari Pater malle, hic metui.

Traduction.

» Son fils Alexandre lui succéda. Ce
 » Prince eut de plus grandes qualités,
 » mais en même temps de plus grands
 » deffauts que son Pere. Leur route pour
 » arriver à la Victoire, fut différente.
 » Alexandre faisoit la guerre à force ou-
 » verte, Philippe à force de ruses. Celui-

F ci

» ci aimoit à tromper son ennemi ; ce-
 » lui-là à le battre en pleine campagne
 » L'un l'emportoit par sa sagesse dans
 » ses projets ; l'autre par sa valeur dans
 » les combats. Le Pere sçavoit dissimuler
 » ses ressentimens ; souvent même il les
 » étouffoit : le Fils , dès qu'une fois la co-
 » lere l'avoit saisi , se vengeoit à l'ins-
 » tant , et ne gardoit plus de mesures.
 » Tous deux furent extrêmement sujets
 » au vin ; mais l'ivresse de l'un et de
 » l'autre étoit caractérisée par des def-
 » fauts differens. On a vû souvent Phi-
 » lipe quitter la table pour aller à l'en-
 » nemi , lui livrer bataille , et s'exposer
 » témérairement à toute sorte de périls :
 » Alexandre au contraire ne tournoit
 » point sa fureur contre l'ennemi , mais
 » contre ses propres Sujets. De-là vient que
 » Philippe revenoit souvent blessé d'une
 » bataille , et qu'Alexandre sortoit sou-
 » vent de table après avoir tué quel-
 » qu'un de ses favoris. Celui-là ne vou-
 » loit point faire sentir le poids de son
 » autorité à ceux qu'il consideroit ; ce-
 » lui-ci se plaisoit à l'apésantir sur ceux
 » qui lui étoient le plus attachés. Le Pere
 » préféroit d'être aimé ; et le Fils d'é-
 » tre craint.

Texte

Texte Latin.

Litterarum cultus utrique similis. Solertia Pater majoris, hic fidei: verbis atque oratione Philippus; hic rebus moderatior. Parcendi victis Filio animus et promptior et honestior. Frugalitati Pater, luxuria Filius magis deditus. Quibus artibus Orbis Imperiis fundamenta Pater jecit, operis totius gloriam Filius consummavit.

Traduction.

» En tous deux un goût égal pour les
 » Belles Lettres. Le Pere, d'un esprit plus
 » rusé; le Fils, d'un caractere de meilleure
 » foi. Philippe paroissoit plus moderé dans
 » ses discours; Alexandre l'étoit plus
 » dans les effets; son grand cœur le portoit
 » plus volontiers à pardonner à ses enne-
 » mis, et il le faisoit toujours d'une façon
 » plus gracieuse. Le Pere aimoit la fru-
 » galité, et le Fils les excès. Enfin si le pre-
 » mier eut l'habileté de jeter les fon-
 » demens d'une Monarchie universelle,
 » le second eut la gloire d'en consom-
 » mer l'œuvre entièrement. «

L'Ouvrage est terminé, comme porte
 le Titre, par un Dictionnaire des Pays,
 dont parle Justin, où ces Lieux sont
 exactement designés suivant la Géogra-

F ij phie

106 MERCURE DE FRANCE
phie ancienne et moderne. Ce petit Dic-
tionnaire est fait avec beaucoup de soin.

ADELAÏDE, REINE DE LOMBARDIE, 34^e
partie des *cent Nouvelles Nouvelles* de
M^{de}. de Gomez, chés de *Maudouit*,
Quay des Augustins, à S. François.

LETTRE de M. l'Abbé Dan.*** à une
Dlle de condition, au sujet de la politesse,
chés le même.

LIVRES nouveaux qui se trouvent à Pa-
ris, chés *Prauli fils*, Libraire, Quay de
Conry, vis-à-vis la descente du Pont-
Neuf, à la Charité. 1737.

Discours sur la Bible, par M. *Saurin*, conti-
nués par M. *Rocques*, Tom. 3. 4. et 5.
qui comprend le Nouveau Testament; ce Livre
ainsi qu'on l'a vû par les premiers Volumes,
est orné de très-belles Figures d'après les Des-
seins de B. Picart, et autres fameux Dessina-
teurs d'Hollande. On le trouve chés le même
Libraire de quatre Papiers différens, qui sont
Papier Médian, Papier Royal, Papier super-
Royal, et Papier Impérial. On vend tous les
volumes séparément.

LA HENRIADE, Poème, par M. de *Voltaire*,
nouvelle Edition très-belle, donnée par l'Auteur
même, duquel on a joint au commencement
le Portrait gravé d'après le Pastel de M. de la
Tour. Cette Edition est d'autant plus préféra-
ble, qu'il s'y trouve plus de 200. Vers tant de
corrections que d'augmentations qui ne sont
dans

dans aucune autre, et qui n'ont jamais paru
Childeric, Tragedie, par M. de Morand.

La Vie de Marianne, par M. de Marivaux ;
 septième Partie.

La Paysanne parvenue, par M. le Chevalier
 de Mouhy, huitième Partie.

Le même Libraire a actuellement sous Presse,
 l'Histoire de M. de *Cleveland*, par M. l'Abbé
Prevost, Tomes 6. 7. et 8. qui sont et la suite,
 et la fin de cet Ouvrage. Il avertit qu'il en fait
 en même-temps une petite Edition de ces trois
 derniers Volumes pour ceux qui ont celle d'Holl-
 lande.

Les égaremens du cœur et de l'esprit, par M.
 de *Crebillon* le fils, 2. et 3. Partie.

Les Mémoires d'une Femme de qualité, écrits
 par elle même. 1. vol. in 12

LA FILLE Arbitre, Comédie du Théâtre
 Italien, en 3. Actes en Prose. Par M. *Romagnesy*.

LETTRE sur le Gout et sur le Génie, et de l'u-
 tilité qu'on peut tirer des Regles. Par M. *Rai-
 mond de S. Mard*. Brochure in 12.

Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, à Paris, a
 nouvellement reçu les Œuvres Diverses de M.
Pierre Bayle, Professeur à Rotterdam, conte-
 nant tout ce que cet Auteur a publié, qui n'est
 point compris dans son Dictionnaire Histori-
 que et Critique ; on trouve dans cette Edition
 plusieurs Ouvrages qui n'ont point été encore
 imprimés, 4. vol. in fol. la Haye. 1737.

Le même Libraire a sous Presse le Journal du
 Palais. in-fol. 2. vol.

MEMOIRES pour l'Histoire Naturelle du Lan-
 guedoc, par M. *Astruc*, in-4. avec Figures.

LES CAUSES CELEBRES et interessantes, To-
 mes 9. et 10.

F iij

Tous

Tous ces Livres qui s'impriment chés le même Cavelier, seront achevés pour le mois prochain.

LIVRES que Ganeau Fils, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à Saint Louis, a reçûs depuis peu.

Fleau des Démons et des Sorciers. in-8. Niort. 1616.

L'Ambassadeur et ses fonctions, par de Wicquefort. in-4. 2. vol. Cologne. 1718.

Histoire générale des Plantes, par Dalechamps, in-fol. 2. vol. Lyon. 1633.

Commentaires de Mathiolo sur l'Histoire des Plantes de Dioscoride. in-fol. Lyon. 1680.

Théologie ou Religion des Turcs, par Echialle Mufti, avec la Profession de Foy de Mahomet, fils de Pir-Aly. in-12. 2. vol. Bruxelles. 1704.

Speculum Monasticum, in-12. 2. vol. Lugd. 1687.

Oeuvres mêlées du Chevalier Temple. in-12. 2. vol. Utrecht. 1693.

Mémoires du Comte de Brienne, in-12. 2. vol. Amst. 1720.

— Du Comte de Grammont. in-12. Cologne. 1715.

Compilation du Droit Romain, du Droit François, et du Droit Canon, in-12. 4. vol. Lyon. 1688.

Discours de S. Grégoire de Nazianze contre Julien l'Apostat. in-12. Lyon. 1735.

Testament politique du Duc de Lorraine. in-12. Leipsic. 1697.

Dialogues spirituels du P. Surin. in-12. 4. vol. 1721. Vies

Vies des Saints, recueillies des meilleurs Auteurs, avec des Réflexions. in-12. 4. vol. Lyon, 1726.

Pensées Morales de Marc-Antonin, Empereur, de soy et à soi-même. in-12.

Solitude Chrétienne. in-12. 3. vol.

Histoire du Maréchal Fabert, in-12.

— *De la Guerre de Flandre*, trad. du Latin de Famiën Strada. in-12. 6. vol.

M. *le Clair*, dont les Ouvrages sont très-conus du Public, va donner un petit Oeuvre en Trio, d'une exécution facile, et en même-temps deux de ses grands Concerto, qu'il continuera de donner deux à deux, jusqu'à un nombre suffisant, pour former un Oeuvre, ainsi que du petit Oeuvre en Trio. Il travaille actuellement à un Livre de douze Sonates à Violon seul, et six Sonates à deux Violons, qui seront donnés l'hyver prochain.

Le sujet du Prix que l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres distribuera à Pâques. 1738. consiste à marquer, *quelles étoient les Loix de l'Isle de Crete; si Licurgue en fit usage dans celles qu'il donna à Lacedemone, et quel rapport il y a entre ces Loix*. Les Pièces affranchies de tous ports, doivent être remises entre les mains de M. de Boze, Secrétaire de l'Académie, avant le premier Décembre 1737.

LE 10. Janvier M. de Foncemagne de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, qui avoit été élu pour remplir la place vacante à l'Académie Française, par le décès de l'Evêque de Luçon, y prit séance, et prononça

un fort beau Discours, auquel Mr. l'Abbé de Rothelin, Directeur, répondit au nom de l'Académie avec son éloquence ordinaire. Nous allons rapporter quelques traits de ces Discours, qui méritent les applaudissemens d'une nombreuse Assemblée.

Le nouvel Académicien commença par remercier MM de l'Académie Française, de la grace qu'ils lui accordoient en l'adoptant dans leur illustre Corps; grace qui réunit, dit il, tout ce qui peut satisfaire l'ambition d'un homme de Lettres, et toucher un cœur sensible. Puis venant à l'éloge de M. l'Evêque de Luçon, son Prédecesseur, il s'exprima en ces termes. . . .

« Combien de Vertus aimables se rassembloient
 « dans sa personne! beauté d'esprit, Littera-
 « ture choisie et variée . . . goût delicat; critique
 « d'autant plus sûre, que la connoissance des
 « règles éclairoit le sentiment; étude aprofon-
 « die des finesses de notre Langue; douceur de
 « mœurs, qui, le tenant toujours égal à lui-
 « même, lui assujerissoit dans les autres cette
 « inégalité, qu'on appelle humeur, politesse no-
 « b'e, aussi éloignée du vain cérémonial, qui
 « en usurpe le nom, que du raffinement d'or-
 « guel qui en affecte les dehors; charme de la
 « conversation, dont l'art consiste plus à sça-
 « voir plaire, qu'à vouloir briller; que dirai-je
 « enfin? science du monde, naturelle, il est
 « vrai, aux personnes d'une haute naissance,
 « mais qu'il n'est pas donné à tous d'assaison-
 « ner des graces, qui la rendent la plus aimable des Sciences.

L'Orateur fit ensuite sentir que les bontés qu'eut pour lui cet illustre Prélat, lui ont attiré les regards de la Compagnie, et la grace qu'elle

qu'elle lui fait. Mais pour justifier son choix, il avoua modestement qu'il n'a d'autre Titre à faire valoir auprès d'elle, que l'avantage d'être Associé à une Compagnie * sçavante, qui s'est aplaudie plus d'une fois de lui avoir fourni des Sujets dignes d'elle. » Quoique je n'eusse pas » lieu, dit il, de me compter parmi ceux qui » vous étoient destinés, j'ai senti de bonne heu- » re combien il importe pour l'Erudition Litter- » raire, qu'une Académie particulièrement dé- » vouée à la cultiver, continuë d'entretenir » avec vous l'utile correspondance qui a subsis- » té depuis son établissement.

Et un peu après : » Lui seroit-il donc per- » mis d'oublier que les recherches les plus pro- » fondes, et les découvertes les plus intéressantes, » empruntent leur principal mérite de l'Art qui » les met en œuvre, de cet Art précieux, qui » sçait arranger avec choix, exposer avec clar- » té, orner avec sagesse, en un mot de l'Art » d'écrire, dont vous seuls dictez les préceptes... » Que l'on ne reproche plus à la Langue Fran- » çoise sa prétenduë disette. Depuis que par » d'exactes définitions vous avez fixé le sens de » tous les termes, depuis que par des distinc- » tions délicates vous avez démêlé les nuances » de ceux qui avoient en aparence une même » valeur, la Langue exprime avec précision tout » ce que l'esprit a conçu avec netteté : et de l'a- » bondance que vous lui avez assurée, non en lui » prêtant des richesses étrangères, mais en dé- » velopant celles qui étoient cachées dans son » sein, non en multipliant les mots, mais en » nous enseignant la propriété de ceux que

* *L'Académie des Belles Lettres.*

112. MERCURE DE FRANCE

» nous avons , est née cette merveilleuse jus-
» tesse , qui fait le caractere particulier de la
» Langue Française. . . . Telle est la liaison des
» idées avec les mots , que la justesse de la Lan-
» gue semble avoir produit à son tour la justes-
» se de l'esprit. On voit ici que la justesse de
la Langue et celle de l'Esprit, sont véritablement
le propre de l'Auteur de ce Discours.

Il s'étendit ensuite sur les louanges du Cardi-
nal de Richelieu , et du Chancelier Seguier ,
louanges souvent repetées , et toujours écoutées
avec un plaisir nouveau. L'éloge de Louïs XIV.
vint ensuite , et en rapellant les grandes quali-
tés dont ce Prince incomparable étoit orné , il
forma le Portrait de Louïs XV. dans lequel on
reconnoît son auguste Bisayeul. Son exemple ,
ses admirables instructions , et surtout ses der-
nieres paroles , si énergiques et si mémorables ,
font les Maximes fondamentales de l'heureux
Gouvernement sous lequel nous vivons.

» Un Ministre sage , dit l'Orateur en finis-
» sant , aussi modéré dans l'exercice de son
» pouvoir , que désintéressé dans l'usage qu'il
» en fait ; un Ministre ami de la Vertu et des
» Lettres , également cher à son Maître , qui a
» mis en lui toute sa confiance , aux Peuples qui
» bénissent son nom , et aux Puissances Etran-
» geres dont il a mérité d'être l'Arbitre , pro-
» cure la Paix à l'Europe , dans un temps où la
» France seule paroissoit n'avoir aucun intérêt
» de la désirer. Déjà nous goûtons les douceurs
» de cette Paix glorieuse , avant qu'elle nous
» soit annoncée. J'apprendrai de vous, MM. à la
» la célébrer : le bonheur public sera l'objet des
» premieres leçons d'éloquence que je vais re-
» cevoir. Pouvois-je être admis parmi vous
» sous

« sous des auspices plus favorables ?

M. l'Abbé de Rothelin, en répondant à ce Discours, se félicita d'abord que le sort l'eût destiné deux fois dans la même année à remplir la fonction de Directeur, puisque le choix de l'Académie, en couronnant les vertus et les talens de M. de Fonce-magne, a fait, dit-il, d'une Charge pénible une fonction digne d'être enviée. Il fit ensuite un digne éloge du nouvel Académicien, et y joignit celui de l'Académie des Belles Lettres : et en lui adressant la parole, il s'exprima ainsi. » Au reste, M. ne croyez
 » pas devoir seulement à vos Ecrits la place
 » que vous remplissez parmi nous. Il n'est per-
 » mis à personne d'ignorer que cette Compa-
 » gnie, plus jalouse encore des qualités qui for-
 » ment l'honnête homme, que de celles qui
 » font l'homme sçavant, n'a jamais prétendu
 » récompenser les talens, que dans ceux dont
 » elle honoroit les Vertus.

L'Orateur fit ensuite le portrait de M. l'Evê-
 que de Luçon. » Si le lien de la Société, dit-il,
 » est le plus doux plaisir de la vie, quels éloges
 » ne mérite point celui qui possédoit éminem-
 » ment toutes les qualités, et tous les charmes
 » qui rendent la Société aimable ? Tel étoit M.
 » l'Evêque de Luçon, affable, prévenant, gé-
 » néreux, tous les bons offices qu'il pouvoit
 » rendre, il laissoit à peine le temps de les dé-
 » sirer, jamais celui de les solliciter. . . . Une
 » politesse noble sans hauteur, une complaisan-
 » ce extrême sans fadeur, une attention conti-
 » nue sans contrainte, une plaisanterie fine et
 » enjouée, sans satire, formoient en partie son
 » caractère. Bon Juge, Admirateur et Protec-
 » teur des talens d'autrui, il sembloit ignorer

» les siens propres. Dirai-je qu'il parloit élo-
 » quement ? Ce ton de la bonne compagnie ,
 » plus aisé à sentir qu'à définir , régnoit sou-
 » verainement dans ses discours ; son entretien
 » n'avoit rien d'étudié , jamais son stile n'étoit
 » aprêté , sa conversation toujourns coulante , fa-
 » cile , simple , négligée ; mais il charmoit , il
 » persuadoit , il entraînoit. S'il traitoit des
 » Questions épineuses , les épines disparois-
 » soient. s'agissoit-il de Sciences relevées ? elles
 » conservoient leur sublime , et perdoient
 » leur obscurité ; en un mot , tout s'éclaircissoit ,
 » tout s'embellissoit entre ses mains ; mais dans
 » une exacte proportion avec le plus ou le
 » moins de portée des esprits de ceux qui l'écou-
 » roient , &c. Qu'un semblable caractere est es-
 » timable !

L'illustre Directeur dit ensuite à M. de Fon-
 » cernagne : » Hâtez-vous de joindre votre voix
 » aux nôtres , pour célébrer dans le Pacificateur
 » de l'Europe , le Pere des Lettres et des Scien-
 » ces ; et en continuant un court éloge du Roï ,
 » il fit sentir la protection singuliere et constante
 » que ce grand Prince donne aux Lettres : » Soit ,
 » dit il , en embellissant le Palais qui renferme
 » ses trésors Littéraires , soit en n'y attachant
 » des Scavans , dont les veilles et la politesse
 » rendent facile aux Etrangers , comme à nous
 » la jouissance de tant de richesses , &c Il
 » y a peu d'années qu'il envoya en Orient ,
 » dans l'esperance de sauver encore quelque
 » reste de la docte Antiquité ; et le succès
 » de ceux qui s'acquitterent de cette hono-
 » rable Commission , succès égal à leur capa-
 » cité , et à leur zèle , répondit au vif empres-
 » sement de notre Roy.

» Mais ,

Mais , continua M. l'Abbé de Rothelin , le
 progrès des Lettres n'auroit il point été arrêté
 par le tumulte des Armes ? Non , MM. les
 soins importants , et les frais immenses de la
 Guerre , n'ont pû ni empêcher , ni suspendre
 l'exécution des magnifiques projets que Louis
 XV. avoit formés en leur faveur. Et tandis
 que nos fréquentes Victoires donnoient lieu à
 nos voisins de douter s'il restoit quelques
 François dans le Monde , qui ne fût point sur
 le Rhin ou sur le Pô ; des Astronomes et des
 Géometres, choisis dans l'Académie des Scien-
 ces , partoient avec l'ordre pacifique de pé-
 nétrer les uns sous la Ligne, et les autres sous
 le Pôle , pour y consommer un Ouvrage , le
 seul peut être dont l'utilité reconnue , soit
 commune à tout le Genre Humain.

Ces Hommes Illustres , dit-il en finissant,
 qui en se dévouant à une si noble entreprise,
 ont gravé pour jamais leurs noms dans les
 Fastes de l'Univers , auront appris aux Peu-
 ples qui habitent la Zone glacée , et les Cli-
 mats brûlans , non que les François sont in-
 vincibles ; en quels Lieux n'a point retenti le
 bruit éclatant de leurs Exploits ? mais qu'il ré-
 gne en France aujourd'hui un Monarque, dont
 les vûes bien-faisantes embrassent du même
 coup d'œil les extremités de la Terre : que la
 Nation qui reconnoît ses Loix , avide de toute
 espece de gloire , et surtout de celle de lui plai-
 re , agit avec un succès égal , manie le Te-
 lescope et l'Epée , et n'affronte pas moins cou-
 rageusement les périls les plus redoutables ,
 sous les Etendarts de Minerve , que sous ceux
 de Mars.

L'Académie

L'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle, tint son Assemblée publique le 27. du mois de Novembre dans la Salle du Gouvernement, en présence de M. le Gouverneur. Le P. Jaillot, Prêtre de l'Oratoire, Curé de S. Sauveur, étant pour lors Directeur, entreprit d'exciter l'émulation, en proposant pour modeles les Grands Hommes qui dans l'enceinte et aux environs de cette Ville, se sont rendus recommandables par l'amour et par l'étude des Sciences et des Belles-Lettres. Il commença en ces termes.

Messieurs, si tout l'avantage des Belles-Lettres se réduisoit à procurer aux gens oisifs d'agréables amusemens, il ne conviendrait qu'à des gens, oisifs eux-mêmes, d'en inspirer l'amour et d'en recommander l'étude; mais persuadé par d'illustres exemples du secours qu'elles prêtent à la vertu et du besoin que nous avons d'elles pour remplir toute sorte d'états et de conditions, je leur rendrai volontiers le tribut qu'elles méritent, sans craindre qu'on le trouve indécent et déplacé dans ma bouche. Ce tribut ne consistera cependant pas, Messieurs, dans un Discours destiné à prouver l'utilité des Belles-Lettres. Pour exciter efficacement à l'étude de l'Eloquence, il faudroit en être soi-même un modele. La Place où le sort m'a mis, l'exigeroit de moi; mais en imposant les devoirs, la place ne donne pas les talens nécessaires pour les remplir. Cette noble émulation que je ne pourois inspirer par mon discours, je serai peut-être assés heureux pour l'exciter par les exemples, et ceux que j'ai à proposer sont d'autant plus capables de procurer cet heureux effet que l'amour propre même est intéressé à les faire valoir. Ce ne sont point de ces modeles qui par la malignité du cœur humain,

irritent

Critent plus souvent l'envie qu'ils n'animent le
 courage ; ce sont des hommes qui n'ont plus rien
 à démêler avec nous ; on peut les admirer sans
 crainte et les louer sans flatterie ; eh ! que leur im-
 portant notre admiration et nos louanges, l'hon-
 neur que nous faisons à leur mémoire tourne
 tout entier à l'avantage de leur patrie , et qu'on
 ne s'imagine pas que, parlant aujourd'hui de ceux
 qui dans l'enceinte et aux environs de cette Ville,
 se sont distingués par leur esprit et par leurs ta-
 lens , je veuille vous parler , Messieurs , de tout
 l'éclat de leur gloire ; ce seroit tomber dans le
 ridicule que se donnent les gens de fortune , qui
 pour couvrir leur naissance , se cherchent d'il-
 lustres Ancêtres dans l'Antiquité la plus reculée.
 Nous sommes , à la vérité , les derniers venus
 dans la République des Lettres ; mais la noblesse
 Litteraire ne peut s'acquérir que par le mérite
 personnel , et la réputation des Ancêtres sçavans
 fait plus de honte que d'honneur à leurs Descen-
 dans, lorsqu'elle ne devient pas entre leurs mains
 la semence d'une nouvelle gloire. On sçait à quel
 degré de puissance le Commerce et la Naviga-
 tion ont autrefois élevé cette Ville. On sçait en-
 core qu'obligés de se défendre par leurs propres
 forces , ses anciens Citoyens avoient toujours les
 armes à la main, jusques-là que leurs délassemens
 mêmes étoient des Exercices Militaires. Peut-être
 plaît-il à quelques-uns d'ignorer qu'en une infi-
 nité d'occasions ils ont signalé leur courage et
 leur fidélité dans des expéditions de Terre et de
 Mer , que leur attachement pour la France leur
 a fait entreprendre de leur propre mouvement ;
 mais ce qu'on ignore communément, c'est que la
 Rochelle ait produit des Sçavans et des Gens de
 Lettres ; et plutôt à Dieu que ce fût-là le préjugé
 le

le plus désavantageux que nous eussions à combattre. Comme pour se former, les talens ont besoin d'un loisir et d'une tranquillité qui ne se trouve gueres au milieu du tumulte des Armes et des occupations du Commerce, on a peine à se persuader qu'une Ville distinguée par le Commerce et par les Armes, le soit aussi par le goût et par l'amour de l'étude. Il est, Messieurs, de l'honneur de votre Patrie de désabuser les Etrangers sur ce point. Mais si quelques-uns de ces Citoyens mêmes couvroient leur oisiveté de ce prétexte, il seroit encore plus de son intérêt qu'on les convainquît par l'expérience de plusieurs siècles, que s'il est des climats plus favorables aux Sciences les uns que les autres, celui-ci du moins ne leur a jamais été contraire.

Pour mettre quelque ordre dans ses preuves le P. J. distingue ceux qui par leurs talens cultivés par l'étude se sont élevés aux dignités les plus éclatantes, ou se sont rendus illustres dans des Etats intérieurs, d'avec ceux qui ont fait connoître leur capacité par leurs Ouvrages, soit manuscrits soit imprimés.

Il cite parmi les premiers Jean Merichon, sieur d'Ure, Conseiller du Roy, son Chambellan, cinq fois Maire, et enfin Gouverneur de la Rochelle, que Louis XI honora de sa confiance, Pierre Doriok, Chancelier de France; Raimond Perault, devenu Evêque de Saintes, puis de Gurck, enfin Cardinal, après avoir été Maître d'École à la Rochelle. La Famille de Jacques Olivier, qui a donné un Premier Président au Parlement de Paris, à Angers un Evêque celebre par son érudition et sa piété, et à la France un Chancelier docte et éloquent. Caillaut, qui de l'emploi de Précepteur, s'éleva de degré en degré jusqu'à la

Charge

Charge de Président au Parlement de Paris.

André Marchand, Jean Besnard, Mainard et le Roy, se sont distingués dans la Charge de Conseillers au Parlement, dont ils ont été honorés. Joubert a été choisi par François I. pour être Conseiller et Maître des Requetes de son Hôtel au Présidial de la Rochelle; on remarque entre autres Pierre d'Anglers, Président, André Caillereau et François Baudouin, Conseillers; Jean-Pierre, Lieutenant, et Jean Gachot, Avocat.

Le soin que les Rochellois ont eû pendant un long temps de faire venir des Pays les plus éloignés les hommes les plus sçavans dans le Grec et dans l'Hébreu, est encore une preuve que les Langues sçavantes n'ont pas été si négligées dans leur Ville qu'on se l'imagine ordinairement. Pierre Louméz sçavoit parfaitement l'Hébreu à l'âge de dix ans

Le P. J. passe ensuite aux Auteurs. M. Richar est un de ceux qui ont composé des Ouvrages sans les donner au Public, il avoit commencé à travailler à l'Histoire de la Rochelle, pour laquelle il avoit rassemblé tous les Mémoires qu'il avoit pû trouver et en particulier les recherches qu'avoit fait Pierre Mervault, son parent, connu par sa Relation du dernier Siege de la Rochelle; il a fait plusieurs Traductions et a écrit les Relations de ses voyages. Amos Barbot, Bailly d'Aunis, a aussi composé des Mémoires pour servir à l'Histoire de la Rochelle, qui n'ont point été imprimés. Les Auteurs connus par leurs Ouvrages sont *Joannes Loesius* Imbert, Lieutenant Criminel à Fontenat, Jacques Esprin-chard, Paul Colomés, Elie Bouhereau, Etienne Huet, le Médecin Venette, Daniel de Super-ville, et les deux Abbés Tallemant.

Ensuite

Ensuite M. Valin, Avocat, lut un Dialogue en Vers, qui a pour titre le Triomphe des Beaux-Arts, ou la Réconciliation d'Apollon et de Plutus. Ce titre annonce que la Piece fait allusion à l'établissement d'une Académie dans une Ville de Commerce, et l'Auteur s'est proposé en même temps de justifier la Devise de l'Académie que quelques personnes ont désapprouvée; mais il falloit un objet plus étendu. Ainsi l'Auteur après avoir fait l'Histoire abrégée des Beaux-Arts, et après avoir montré de quelle utilité ils sont dans un Etat par les connoissances qu'ils procurent et par les sentimens de vertu qu'ils inspirent, répond aux préjugés de ceux qui ne les regardent que comme un amusement frivole, quelquefois même dangereux par l'abus qu'on en peut faire.

Pour en donner une idée plus particuliere, il faudroit entrer dans un trop grand détail et en rapporter plusieurs traits; je me bornerai aux Eloges de Louis XIV. et du Roy, qui amènent naturellement les principaux Evenemens de la Guerre, suivie de l'heureuse Paix dont nous goûtons déjà les prémices.

Apollon après avoir déploré le malheur de ces siècles-d'ignorance qui affligeoient la Nature, et marqué le retour des Beaux-Arts par les soins de François Premier, continué ainsi.

C'en est fait, j'aperçois sous un nouvel Auguste
Un Regne plus brillant, plus renommé, plus
juste;

Ses Vertus, ses Exploits, le rendent tour-à-tour
L'effroi de ses Voisins, l'objet de leur amour.

Pour désarmer son bras, plus craint que le Ton-
nerre,

Ce

Ce que n'a pu l'effort des Enfans de la Terre,
 (D'un vainqueur modéré, témoignage éclatant)
 Le cri de leurs malheurs le fait dans un instant
 En vain l'ambition irrite son courage;
 Le soin de ses Sujets le touche davantage;
 Et juste Estimateur d'un sang si précieux,
 La victoire à ce prix ne peut plaire à ses yeux.
 Je le vois dans la Paix, modele des bons Princes,
 Ramener l'abondance au sein de ses Provinces;
 Protecteur des Sçavans, appui de la vertu,
 Relever par ses dons le mérite abatu;
 Faire fleurir les Arts, honorer les Sciences;
 Ne punir qu'à regret, hâter les récompenses;
 Et toujours du Héros conservant la grandeur,
 Lui seul de son Etat soutenir la splendeur.
 Parque trop inhumaine ! arrête et considère . . .
 Pouras-tu sans frémir ! . . . inutile prière,
 Il n'est plus. Mais que dis-je ? il revit dans LOUIS,
 L'honneur, l'espoir, l'amour de l'Empire des Lys;
 Mêmes traits de grandeur, même esprit de Justice;
 Même amour de la gloire et même horreur du
 vice ,
 Comme lui, du devoir il respecte la Loi ,
 Comme lui, de son Peuple il est Pere , il est Roy;
 Comme lui, sa vertu réveille enfin l'envie . . .

Le P. Valois, Jésuite et Professeur d'Hydro-
 graphie, termina la Séance par un Discours sur
 le Stile Epistolaire; en voici le Plan. Ce doit
 être

12? MERCURE DE FRANCE

être un stile quelquefois noble, souvent ingénieux, toujours naturel; un stile noble, qui ait de la dignité et de l'élevation sans enflure; un stile ingénieux, qui ait de la délicatesse sans affectation; un stile naturel, qui ait de la simplicité sans bassesse.

M. l'Abbé Larcher, Chanoine de S. Thomas du Louvre, si connu par son amour pour l'Architecture, qui a contribué à former le nouveau Quartier de la Grange Batelière, et à decorer le Fauxbourg Montmartre, par la suppression de l'Égout découvert, vient d'obtenir du Roy la somme de cent-cinquante mille livres pour être employée à rebâtir à neuf l'Eglise de S. Thomas du Louvre, dont la démolition a été ordonnée, étant en péril imminent.

Cette Eglise est un ancien Monument de la piété de nos Rois, elle a été fondée en 1188. sous l'invocation de S. Thomas, Martir, Archevêque de Cantorbery. Son Chapitre, qui est le seul dans Paris de Fondation et Collation Royale, a été composé d'un Doyen électif, confirmatif, et de onze Chanoines jusqu'en l'année 1727. où la dignité de Doyen a été supprimée et les revenus de la Manse Décanale réunis à la Manse Capitulaire, au moyen de laquelle union ce Chapitre n'est à présent composé que de onze Chanoines dont quatre, apellés Anciens Royaux, sont toujours à la nomination du Roy, et les sept autres sont alternativement à la nomination du Roy et de M. l'Archevêque de Paris.

L'ancien Chanoine a la qualité de Doyen et préside aux Chapitres sans aucunes autres prérogatives

Les fonctions Curiales, qui étoient anciennement

ment atachées à la Dignité Décanalle, sans aucun droit ni émolument, sont depuis l'union exercées par un des Chanoines qui en est chargé par M. l'Archevêque de Paris, sur la présentation du Chapitre. Les droits Curiaux et autres émolumens de la Cure, appartiennent à la Manse Capitulaire et font partie de ses revenus.

Ce Chapitre doit son rétablissement à la piété du Roy et à la protection de son Eminence M. le Cardinal de Fleury,

Les sieurs *Dupuis* et *Ravenet*, ont entrepris de graver un petit nombre de Sujets de l'Histoire de *Don Quichotte*, composée par Mrs *Parocel*, *Boucher*, *Tremoliere* et autres habiles Peintres ou Dessinateurs faisant suite avec ceux qui ont été gravés d'après les Tableaux de M. *Coytel*; il en paroît actuellement deux, dont l'un représente *Sancho, berné dans l'Hôtellerie*, et l'autre, *Don Quichotte, qui se bat contre un Troupeau de Moutons, qu'il prend pour une Armée.*

Il paroît une fort belle Estampe, représentant le Portrait en pied de *Marie-Françoise Perdrigeon*, Epouse d'*Étienne Paul Boucher*, morte à l'âge de 17. ans, peinte en pied en 1733. par *J. Rooux*, de l'Académie Royale de Peinture. Elle est en Vestale qui artise le Feu Sacré. L'Estampe est en hauteur, gravée par *C. Dupuis* en 1736.

La quatrième Vûë de Paris, prise de la hauteur de Belleville, dessinée d'après Nature, par le sieur *Milcent*, Ingénieur du Roy pour la Marine, et gravée par lui-même, vient de paroître. Cette Vûë est d'une grande précision et fait voir la Ville de Paris dans sa plus grande étendue, aussi.

224 MERCURE DE FRANCE

aussi-bien que ses Fauxbourgs. Il a donné les années dernières les trois autres Vûës de la même grandeur, l'une prise du Clocher de l'Eglise de Chaillot; l'autre de la Terrasse du Château de Meudon, et l'autre de la pointe de l'Arcenal; ces quatre Morceaux font voir les plus beaux aspects de la Ville de Paris; ils sont dessinés très-exactement et ont chacun trois pieds de long, sur un pied de haut. Il a mis aussi au jour la Vûë en perspective de la nouvelle Place Royale de Bourdeaux, et plusieurs Vûës de Malthe, prises d'après Nature. Le même Auteur espère de donner bien-tôt une Suite de Vûës de Villes et Ports de Mer, dessinées sur les lieux par la même main.

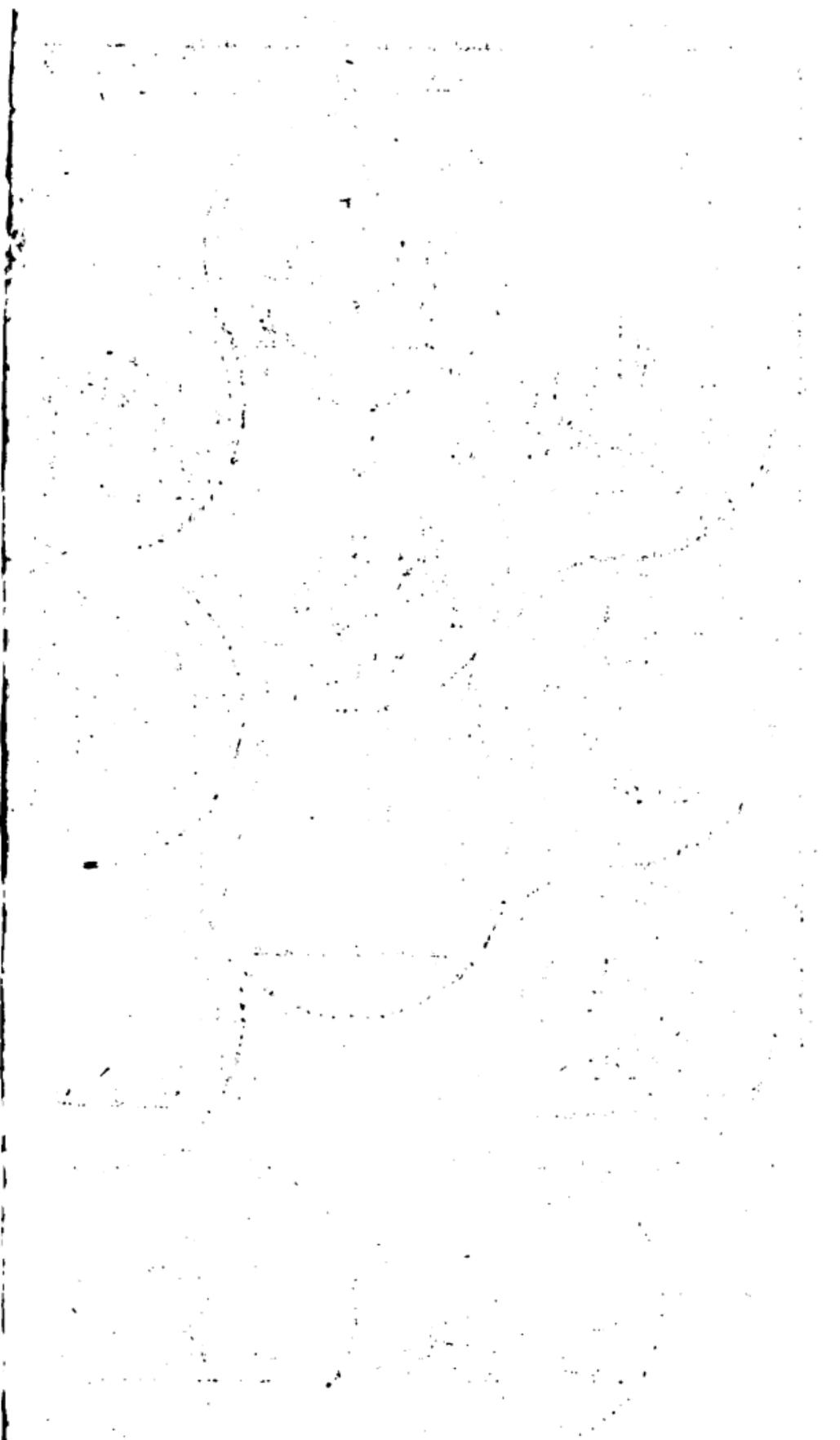
On trouvera ces Ouvrages chés le sieur *Desrochers*, Graveur du Roy et de son Académie de Peinture et Sculpture, ruë du Foin, près la ruë S. Jacques.

Ledit sieur *Desrochers* continuë de graver actuellement les Personnes Illustres en tout genre, dont il peut fournir plus de 700. Portraits; ils sont ornés de Vers, qui font ensemble un Recueil de Poësie en ce genre. Il vient de mettre au jour tous les Portraits des Rois et Reines de France, avec les Grands Hommes qui ont servi sous chaque Regne, le tout en grandeur d'*in folio* et *in quarto*.

JETTONS frapés pour le premier jour de Janvier M. DCC. XXXVII. avec l'Explication des Types, &c.

I. TRESOR ROYAL.

Des Abeilles qui apportent à la Ruche le suc qu'elles ont tiré des fleurs. Le Roy des Abeilles dessus.



JETTONS DE L'ANNEE 1737

II



III



IV



VI

VII

VIII



IX



X

Res sus. Principis Erarium, Erarium Populi.

I I. PARTIES CASUELLES.

Des Vaisseaux dans le Port. *Hic securæ Quies.*

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

Un Prêtre faisant bruler de l'Encens sur un Autel. *Divis ministrat munera Divum.*

IV. ORDINAIRE DES GUERRES.

Un Essain d'Abeilles qui accompagnent leur Roy. *Nota Domi Belloque Fides.*

V. EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Vulcain forgeant des Traits. *Ultricia Tela.*

VI. BATIMENS DU ROY.

Le Soleil parcourant les Signes du Zodiaque, appellés les Maisons du Soleil. *Illustrat superna Domos.*

VII. ARTILLERIE.

Un grand Aigle qui s'envole au plus haut du Ciel; plus bas un jeune Aiglou tenant la Foudre qui lui a été résignée. *Victore Patrio Fulmina mittit.*

VIII. MARINE.

Une Boussole. *Immotæ procellis.*

IX. GALERES.

Des Fleches dans un Carquois. *Ad obsequium telere.*

X. MAISON DE LA REINE.

Un Sep de Vigne attaché à un grand Orme. *Major quo firmius hæret.*

Le

Le Roy vient de marquer la protection qu'il donne au Commerce en la personne du sieur *Jean de Jullienne*, Entrepreneur des Manufactures Royales des Draps et des Teintures en Ecarlate des Gobelins ; S. M. lui a accordé des Lettres de Noblesse et la Croix de son Ordre de S. Michel, en considération de ses services et de ceux des sieurs N. Glucq et François de Jullienne, ses Oncles, qui ont établi de leurs propres fonds ces Manufactures sous le Regne de Louis XIV. et sous le Ministere de M. Colbert. Ces deux grands Etablissements ont été rétablis en la personne du sieur Jean de Jullienne, par Arrêt du Conseil d'Etat du 30. Août 1721. et confirmé depuis par Lettres Patentes du 8. Janvier 1730. et 26. Avril 1734. Registrées en Parlement.

Cet Etablissement est aujourd'hui un des plus considérables qu'il y ait dans le Royaume, et l'on peut assurer que M. de Jullienne, qui donne lieu à cet Article, a porté ses Manufactures à un si haut point de perfection, que le Commerce qui se fait de ses Draps et de ses Teintures en Ecarlate, tant dans l'interieur du Royaume, que chez l'Etranger, produit un bien considerable à l'Etat.

On lit sur le Chef des Pieces de Drap fabriquées aux Gobelins, ces mots : *De Jullienne, Manufacture Royale de Paris*. Et les Teintures en Ecarlate sont marquées d'un Plomb doré, en forme de Médaille, où sont empreintes d'un côté les Armes du Roy, et au revers ces mots : *Teinture Royale par Privilege, aux Gobelins à Paris*.

Le Roy et la Reine de Pologne ayant souhaité entendre

Entendre le nouveau Ballet de M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre, on fit dans les derniers jours de l'année, un détachement de la Musique du Roy, pour se rendre à Meudon et y exécuter ce Ballet, il fut extrêmement aplaudi par Leurs Majestés.

Il paroît depuis peu un Livre de Pieces de Clavecin, composées par le sieur de *Bury* le fils. C'est un jeune Auteur doué de beaucoup de talents, au sentiment des Connoisseurs; on verra par l'Epitre Dédicatoire qu'il passe à peine 15. ans; elle est adressée à M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, et dictée par la reconnoissance. Cet Auteur est en effet Eleve de M. de Blamont, ayant été Page de la Musique de la Chambre. Ce Livre est composé de quatre grandes Suites, et gravé par le sieur *Huë*. Il se vend chés la *veuve Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or, et chés le sieur *le Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or. Le prix en blanc est de 6. livres.

Les Interessés dans les Mines d'Auvergne; avertissent le Public qu'ils viennent d'ouvrir la Vente de leur Antimoine, qui a été reconnu, après les Epreuves des plus habiles Chimistes, supérieur à celui de Hongrie. Il se débite, tant Mineral que fondu, à *Brioude*, chés le sieur de *Mellore*, leur Directeur, à 20. liv. le Quintal; à Paris, chés le sieur *Goujon*, Marchand Epicier, rue et Porte S. Antoine, à 25. liv. le Quintal; à *Roüen*, chés le sieur *Courtin*, Marchand Droguiste, à 22. liv. le Quintal. On pourra aussi s'adresser de la Province et pour de grosses parties, à leur Bureau general, rue *Coquilliere*, chés le sieur *Leonard*, à Paris.

G Le

128 MERCURE DE FRANCE

Le sieur *Lordelle*, Ingénieur pour les Instrumens de Mathématiques, demeurant dans saint Denis de la Chartre, a inventé depuis peu une Machine très-ingénieuse pour diviser les circonférences de Cercle, en tel nombre de parties égales que l'on voudra, soit en nombre pair ou impair, premier ou composé; sortes de divisions dont les Horlogeurs ont souvent besoin sur leurs plattes-formes.

Il fait aussi le faux Axe, nouvellement inventé par M. *Depairieux*, Maître de Mathématiques, et approuvé par Mrs de l'Académie Royale des Sciences, pour trouver facilement et par une seule opération, la Soustilaire sur toutes sortes de Plans, au moyen de quoi l'on en a aisément la déclinaison. Instrument très-commode pour ceux qui ne sçavent pas le calcul de la Trigonométrie Sphérique, parce qu'ils ne seront plus obligés de se servir de plusieurs autres pratiques, qui, quoique vraies dans l'esprit, sont très-fautives dans l'exécution; et sur tout pour ceux qui se servent de la Boussole pour trouver la déclinaison du Plan, car l'on sçait assés que cette Méthode, jointe à l'ignorance de ceux qui s'en servent, sont les seules raisons pourquoi l'on a tant de mauvais Cadrahs.

AVIS concernant la Loterie Royale de Turin.

Ce que nous avons dit de cette Loterie dans les Mercurès de l'année dernière, nous engage à placer ici l'Avis nouvellement donné au Public sur la Loterie, dont jusqu'à ce jour nous avons vû que les Tirages ont été faits avec la dernière exactitude, conformément aux Listes qui en ont été rendûes publiques. **Le**

Le prix d'achat de cinq Billets assurés, qui composent une Société de ladite Loterie, et celui de toutes les Nouritures en argent comptant, montant à soixante-quinze Louis d'or, et plusieurs personnes ayant souhaité de s'intéresser pour une somme moins forte, et d'être déchargées du soin de payer les Nouritures, on avertit que l'on peut s'intéresser pour un 75^e, pour un 50^e et pour un 25^e dans cinq Billets assurés, qui forment une Société de ladite Loterie; le 75^e coûte un Louis d'or pour le prix d'achat et pour celui de toutes les nouritures. Le 50^e coûte un un Louis et demi, et le 25^e trois Louis d'or.

M. *Crevon*, Notaire, et Receveur General de la Loterie, delivre des Reconnoissances pour les 75^e, 50^e et 25^e portions ci-dessus; il est dépositaire des Billets et est chargé de payer toutes les Nouritures. Il payera de Tirage en Tirage les portions de *Primes* et de *Lots*, et si la somme qui lui est remise en paiement des Reconnoissances qu'il délivre n'est consommée en Nouritures, il rendra à chaque Porteur de Reconnoissance ce qu'il aura payé de trop.

Chaque Intéressé pour un 75^e dans une des Sociétés qui gagnera un des Lots de 200. mille écus, recevra pour son 75^e 7200 liv.

Les Intéressés pour un 50^e, recevront chacun 10800 liv.

Et les Intéressés pour un 25^e recevront chacun 21600 liv.

Et pour tous les autres Lots et Primes à proportion.

Nota. Qu'outre le Lot qui vient de droit à chaque Société de cinq Billets, on peut encore gagner plusieurs Primes.

M. *Crevon*, Notaire à Paris, dans la Place
G ij du

130 MERCURE DE FRANCE

du Palais Royal, délivre les Subdivisions susdites ; ceux qui voudront en acquérir, s'adresseront à lui, et dans les Provinces, aux Receveurs qui y sont établis.

RECONNOISSANCE d'un soixante quinzième d'intérêt dans une Société de cinq Billets de la Loterie Royale de Turin.

JE reconnois avoir en dépôt cinq Billets assurés, qui composent une Société de la Loterie Royale de Turin, dont les Numeros sont 8&C,

Et je payerai toutes les nouritures qui doivent être faites en argent comptant, conformément à la Déclaration du 10. Mars 1736. Je déclare que le Porteur est intéressé pour un soixante quinzième dans ladite Société, et qu'il m'a payé un Louis d'or pour sa portion de l'achat et des nouritures. Je promets lui payer la soixante quinzième partie de tout ce que ladite Société gagnera par les Primes et Lot qui lui échéront, et au cas que le Louis d'or ci-dessus n'eut été entièrement consommé par le prix d'achat et par celui des nouritures, je rendrai ce qui en restera, le tout conformément au plan et aux déclarations de ladite Loterie.

On nous prie d'avertir les Curieux que la vente qui a été commencée après le décès de Mde de Malezieu, et interrompue, sera continuée dans le mois prochain, et se fera dans les Salles des grands Augustins ; elle sera indiquée par des Affiches. Cette vente consiste principalement en nombre de Tableaux originaux des plus grands Maîtres, et des mieux choisis ;

En Bronzes, Bureaux, Commodes et Pendules, Foyers d'un goût nouveau et des meilleurs Ouvriers, garnis de bronzes, dorés d'or moulu; en Porcelaines et Cabarets de la Chine et des Indes, garnis d'argent et de bronze doré d'or moulu, Bijoux d'or, Diamans, Pièces de Toiles fines, et autres Effets.

Le sieur le *Cartier*, Gendre de deffunt sieur Porcheron, continuë la même Pommade composée de Simples, autorisée par Lettres Patentes du Roy, accordées à deffunt Porcheron et à ses successeurs, enregistrées au Parlement, approuvée de M. le premier Médecin du Roy, de M. Helvetius, Médecin ordinaire de S. M. et premier Médecin de la Reine, de Mrs les Doyens et Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris; lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment et frottement de cette Pommade, plusieurs malades de Rhumatismes gouteux inveterés, douleurs de nerfs, Nerfs retirés, Sciaques, Paralysies, Enquillauses dans les boëtes des genoux, qui ne cedoient point aux remedes ordinaires; elle guérit aussi les playes abandonnées, le lait répandu aux femmes, et enflures de jambes; elle fait transpirer l'humour au dehors sans aucunes cicatrices: elle ne se corrompt jamais, et se peut transporter dans toutes sortes de pays. La même Pommade guérit les maux de tête, les fluxions, les hemoroides. Il donne la maniere de s'en servir. Les Pots sont de 50. sols, et de 100 sols, cachetés de son cachet.

Il demeure à Paris, vis à Pavée, quartier Saint Sauveur, derriere la Comédie Italienne, proche la rue Françoisse, au Premier Appartement, où son Tableau est exposé.

132 MERCURE DE FRANCE

Le sieur *Neilson*, *Ecossois*, reçoit à *S. Côme*,
Expert pour la guérison des Hernies ou Des-
centes, demeure au *Coq d'or*, rue *Dauphine*, au
premier Appartement, à *Paris*.

Il traite ces sortes de maladies d'une façon par-
ticulière, et sans que le Malade soit empêché
de vaquer à ses affaires.

Il donne aussi son avis et ses Remèdes à ceux
qui sont dans les Provinces; soulage les Hernies
les plus inveterées; rend cette incommodité su-
portable, et en empêche les mauvaises suites.

Il a aussi inventé de nouveaux Bandages pour
l'un et l'autre sexe d'une façon mécanique à
ressort toute singulière et la plus propre pour
retenir les Parties, et en faciliter la guérison,
sans embarras, ni incommodité, tant ils sont
legers, minces et aisés à porter.

Toutes personnes, sans avoir des Descentes,
pendant qu'ils font des exercices violens, com-
me jouer à la Paume, courir la Poste à
Cheval ou en Chaise, aller à la Chasse, &c.
auroient besoin de ces Bandages pour se garan-
tir de pareils accidens.

Ceux qui en auront besoin dans les Provin-
ces, pourront envoyer leur mesure, en la pre-
nant précisément au-dessus de l'Os Pubis, et
s'ils ont des Hernies ou Descentes, marquer de
quel côté, et s'ils en ont des deux côtés, indi-
quer celui qui est le plus malade. *Il ne reçoit point
de Lettres sans que le port en soit payé.*



MUSETTE



M U S E T T E.

A L'ombre d'un Hêtre ,
 Le Berger assis ,
 Sans avoir appris ,

Chante sur un Pipeau champêtre
 L'objet dont son cœur est épris ;
 Un fol Amour lui sert de Maître.

Pour moi je chante le Seigneur ;
 Son amour prend soin de m'instruire ;
 A ce doux Vainqueur
 Je laisse conduire
 Et ma voix et mon cœur.

*La Musique est de M. l'Abbé Morel
 de Montpellier.*

V A U D E V I L L E.

U N Philosophe téméraire
 Dit jadis que la Vérité ,
 Peu sensible à notre misère ,
 Dans un puits cachoit sa clarté ;



Mais pour détruire son système ,
 Verse-moi , Bacchus , de ton jus divin ;
 Et bien tôt elle-même
 Viendra se loger dans mon sein.

Par M. de S. R. G i i i j S P E C -



S P E C T A C L E S.

LE Samedi 12. de ce mois, les Comédiens François remirent au Théâtre et donnerent la 23e. Représentation de l'*Enfant prodigue*, avec un concours prodigieux. Cette Comédie avoit été interrompuë par l'indisposition d'une Actrice. Nous avons appris que cette Piece est de M. de *Voltaire*, et qu'elle paroîtra bien-tôt imprimée.

Le 21. les mêmes Comédiens donnerent la 28e. Représentation de cette Comédie; et le 24. ils représenterent pour la premiere fois une Comédie en Vers et en cinq Actes, sous le Titre des *deux Nièces*, ou *la Confidente d'elle-même*, Piece pleine d'esprit, très-bien écrite, et qui a été extrêmement applaudie; nous en parlerons plus au long.

On vient de remettre sur le même Theatre la Tragédie d'*Ariane*, de Thomas Corneille, qu'on n'avoit pas jouée depuis la retraite de Mlle *Duclos*, celebre Actrice, qui en a rempli le principal Rôle avec tant d'éclat pendant très-long-temps. Ce personnage est remplacé
 aujourd'hui

RANCE

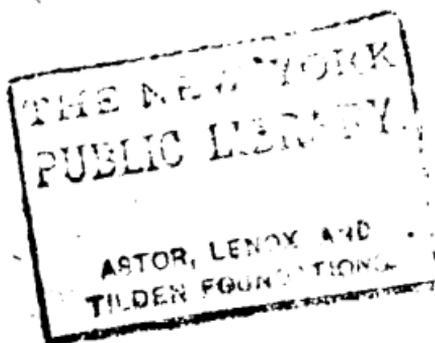


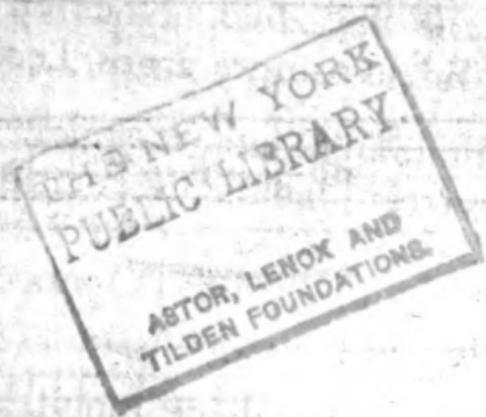
LES.

nois, les Co-
rent au Théa-
représentation
un concours
avoit été in-
ion d'une Ac-
ue cette Piece
qu'elle paroi-

édiens donne-
on de cette Co-
nterent pour la
en Vers et en
des deux *Ni-*
le-même, Piece
écrite, et qui
ie; nous en par-

e sur le même
riane, de Tho-
avoit pas jouée
e *Duclos*, cele-
mpli le princi-
pendant très-
ge est remplacé
aujourd'hui





JA
aujourd'hui
joué avec be
On donne
édie nouve
tes, de M.
Titre l'Ecol
avons un fi
On contin
e même su
la Tragedie
Indes Galan
su pour le
Le Vendr
Antianme,
voix est un
étendus qu
chant le B
Prologue d
nétralement
L'ouvert
Rome le 7
Theatre de
sentation d
ce de Jonat
Le 14
liens don
en Prose
Divertisse

aujourd'hui par la Dlle *Balicour*, qui le joué avec beaucoup d'intelligence.

On donnera le mois prochain une Comédie nouvelle en Vers et en cinq Actes, de M. de la *Chaussée*, qui a pour Titre *l'Ecole des Amis*. Nous en rendrons un fidele compte à nos Lecteurs.

On continuë à l'Opera, et toujours avec le même succès, les Représentations de la Tragédie de *Medée*, et du Ballet des *Indes Galantes*. On répète l'Opera de *Persee* pour le mois prochain.

Le Vendredi, 18. de ce mois, la Dlle *Antianne*, nouvelle Actrice, dont la voix est une des plus belles et des plus étenduës qu'on ait entenduës à l'Opera, chanta le Rôle de *Melpomene*, dans le Prologue de *Medée et Jason*, et fut généralement aplaudie.

L'ouverture du Carnaval s'étant faite à Rome le 7. de ce mois, on donna sur le Theatre *della valle* la premiere Représentation de l'Opera intitulé *la Délivrance de Jonathas*, qui fut fort aplaudi.

Le 14. Janvier, les Comédiens Italiens donnerent une Comédie nouvelle en Prose, et en trois Actes, suivie d'un Divertissement; la Pièce a pour Titre,

G v. La

136 MERCURE DE FRANCE

La Fille Arbitre. Elle est de la composition de M. Romagnesi, et a été reçue très-favorablement du Public.

A C T E U R S.

M. Sterlin, riche Commerçant de Londres, *Le Sr Romagnesi.*

Me Varneton, Veuve et future Epouse de Sterlin, *La Dlle Riccoboni.*

Clitandre, François, et Caissier de Sterlin, *Le Sr Deshayes.*

M. Robinson, Ami de Sterlin, *Le Sr Mario.*

Mlle Robinson, Fille de Robinson, *La Dlle Silvia.*

Midelette, Suivante de Mlle Robinson, *La Dlle Thomassin.*

Arlequin, Valet de Sterlin.

Comme le sujet de cette Comédie a été pris selon toutes les apparences dans le septième Tome du *Pour et Contre*; nos Lecteurs nous sauront peut être bon gré de leur retracer ici en peu de mots ce que l'ingenieux Auteur de cet Ouvrage Périodique y a inséré.

Un Bourgeois de Londres avoit eü d'une Femme, dont il étoit demeuré veuf, une Fille qui lui étoit chere, mais qu'il ne se trouva pas en état de pourvoir

voir avantageusement, quand elle fut devenuë nubile; il est aisé de suposer que cette Fille étoit aimable, puisqu'elle avoit un grand nombre d'Amans. Son Pere attentif à lui procurer un mariage qui la mit à son aise, s'avisa d'un stratagème qui lui réussit. Le voici.

Assuré de l'obéissance de sa Fille, qui par bonheur n'avoit point encore pris d'engagement de cœur, il fit une partie chés un Traiteur; il choisit pour Convives cinq Amans de sa Fille; le repas fut des plus agréables; chacun de ces cinq Amans fit éclater son ardeur pour l'aimable Fille de celui qui les avoit assemblés.

Ce fut à la fin de ce repas que notre Bourgeois, profitant des dispositions des cinq Rivaux, leur ouvrit son cœur, et leur fit entendre que sa Fille ne pouvant être qu'à l'un d'eux, et qu'aucun des cinq Concurrrens n'étant assés riche pour lui faire un sort heureux: il avoit imaginé une espee de Loterie, dont la possession de l'objet aimé, seroit le gros lot.

Remettez, leur dit-il, votre bonheur entre les mains de la Fortune: que chacun de vous risque trois cent Guinées, et qu'on tire au dez à qui les quinze cent apartiendront, j'y en ajouterai trois cent de ma part

G vj pour

138 MERCURE DE FRANCE
pour achever la dot de ma Fille ; je la marierai à celui qui amenera le plus de points ; et par surcroit je lui assurerai ma succession.

La proposition est unanimement acceptée ; on apporte la somme prescrite ; et le sort se déclare pour un des cinq , lequel étoit Caissier d'un riche Commerçant de Londres. Ce dernier se trouva trop heureux , pour pouvoir contenir sa joye ; il fit part de son bonheur au Commerçant , il lui fit même un portrait de l'objet dont il venoit de gagner la possession , en des termes si expressifs , que son Maître conçut un violent désir de connoître un objet si digne d'être aimé. Sa curiosité lui coûta cher ; *l'Amour ne le manqua pas* ; il devint le plus passionné des Amans ; il se flata que son Commis voudroit bien lui céder l'objet aimé en gardant les quinze cent Guinées pour lui ; le Commis lui jura qu'il ne faisoit cas de cette somme , que parce qu'elle lui assuroit le prix de son Amour. Le Commerçant irrité de son refus, lui tendit un piège dans lequel il donna. Il lui demanda où il pouvoit avoir pris les trois cent Guinées qu'il avoit mises au jour ; le Commis trop ingénu , lui avoua qu'il les avoit prises dans sa Caisse , sauf de

de les lui restituer sur quelques années de ses gages ; c'étoit là que son Rival l'attendoit. *Vous n'avez gagné*, lui répondit-il, *que sur mon Argent, donc le gain m'appartient, et doit me dédommager du risque de la perte.* Cela fait aujourd'hui la matière d'un grand Procès, dans lequel le Public prend parti, selon la manière dont chacun l'envisage, et selon l'inclination de chaque particulier.

Après cette espèce d'argument ; il est temps d'examiner la manière dont M. Romagnesi a traité un sujet si singulier et si Théâtral ; nous n'en allons donner qu'un Extrait des plus succincts.

ACTE I. M. *Sterlin*, riche Commerçant de Londres, ouvre la Scène avec *Arlequin*, son Valet : on y expose que Madame Varneton doit arriver le même jour dans cette Maison de Campagne, lieu de la Scène, assés près de Londres, pour y célébrer son mariage avec M. Sterlin.

Madame Varneton arrivée, M. Sterlin la reçoit avec assés de politesse ; mais il s'en faut bien qu'il soit aussi passionné pour Mad. Varneton qu'elle le paroît pour lui ; simple bienséance d'un côté, véritable amour de l'autre ; voilà quelle est leur différente situation.

Clitandre, François de Nation, et
Caissier

Caissier de Sterlin , vient lui faire part de sa joye , il lui apprend à peu-près ce que nous avons exposé dans l'Argument ; il est éperdûment amoureux de sa future Epouse , Fille de M. Robinson , Bourgeois de Londres. Sterlin lui témoigne beaucoup d'amitié , et lui fait entendre qu'il le mettra en état de vivre splendidement avec l'aimable Epouse qu'il vient d'obtenir des mains de la Fortune. Clitandre lui annonce que Mlle Robinson doit arriver incessamment avec son Pere , et que cette même Maison de Campagne servira à un double Mariage, s'il veut bien y consentir ; Sterlin lui témoigne qu'il en sera ravi, et lui fait de nouvelles protestations sur le soin de sa fortune.

M. Robinson arrive avec sa charmante Fille , que Clitandre présente à M. Sterlin ; ce dernier est si frappé de sa beauté , qu'il ne peut s'empêcher de porter envie à son Caissier ; plus il la voit , plus il prend d'amour pour elle. Robinson et sa Fille vont se réposer , Clitandre veut les suivre ; mais Sterlin l'arrête.

Sterlin fait tout ce qu'il peut pour empêcher Clitandre d'épouser Mlle Robinson, il lui fait entendre qu'avec les biens que son amitié lui destine , il peut aspirer

aspirer aux plus riches partis ; Clitandre lui répond que la seule Robinson peut faire sa félicité Sterlin ne pouvant le détourner de son dessein , lui déclare enfin sa passion pour la Fille de Robinson , et le conjure au nom de l'amitié qu'il a toujours eüe pour lui , de la lui céder ; Clitandre est mortellement frappé de trouver un Rival dans son Bienfaiteur , mais il proteste toujours qu'il ne sçauroit renoncer à l'objet de son Amour , quelques offres brillantes que Sterlin lui fasse.

ACTE II. Sterlin n'ayant pû déterminer Clitandre à lui céder sa Maîtresse , s'adresse à Robinson. Ce dernier lui témoigne , qu'il voudroit bien pouvoir accepter l'honneur qu'il lui fait de lui demander sa Fille en mariage , mais que sa probité s'y oppose , et que sa parole est inviolable , et prévaut aux plus douces amorce des richesses ; après cette généreuse réponse , il se retire.

Sterlin ne laisse pas de persévérer dans son projet ; il se flatte que Clitandre ne pourra résister à l'apas des nouvelles offres qu'il va lui faire.

Clitandre vient prendre congé de Sterlin , qui en paroît surpris , et lui répond qu'il faut avant que de le quitter , qu'il
lui

142 **MERCURE DE FRANCI**
lui rende compte de sa Caisse. Clitandre lui dit que ce compte est déjà rendu, et qu'il n'y a rien de plus clair que ce papier qu'il lui présente, attendu qu'il ne manque dans sa Caisse que trois cent Guinées qu'il lui apporte en même temps. Il ajoute que n'ayant pas cette somme pour entrer en concurrence avec ses Rivaux, il étoit allé la chercher dans la bourse d'un de ses Amis, mais que cet Ami l'ayant remis au lendemain, il avoit été obligé de la prendre dans sa Caisse; l'exactitude du Caissier ne touche point l'amoureux Commerçant; il lui dit, que, s'il avoit eû le malheur de perdre à cette Loterie amoureuse, son Ami ne lui auroit pas tenu parole pour le lendemain; d'où il conclut que le lot devoit lui appartenir, attendu qu'il avoit été gagné par un fond tiré de sa Caisse. Clitandre le quite très-mal satisfait de cette chicane. Robinson arrive, et ce nouvel incident dégageant sa parole, ne balance plus à donner sa Fille au plus riche.

ACTE III. Nous supprimons ici tout ce qui est purement accessoire, pour nous attacher qu'au principal. Les Scènes entre Arlequin et la Suivante, sont de ce premier genre; on les a trouvées amusantes,

tantes, il n'en faut pas davantage pour avoir le degré de bonté qui leur convient. Revenons au principal.

On est convenu dans l'entr'Acte, qu'on s'en rapporteroit à Mlle Robinson; elle a paru assés indifférente dans toute la contestation; pour pouvoir exercer dignement la qualité d'Arbitre; elle n'a accepté cet emploi qu'avec peine, ne voulant point faire de malheureux; elle veut même y renoncer; mais son Pere lui ordonne absolument de pronocer entre Sterlin et Clitandre. Sterlin fait un dernier effort avant que l'Arrêt se prononce; il offre la moitié de son bien à son Rival, pourvû qu'il lui cede l'objet de son Amour; Clitandre a la générosité de refuser une offre si atrayante; cette noblesse d'ame et cet excès d'Amour, font pancher la balance de son côté: *Voilà ma main*, lui dit Mlle Robinson, *celui qui refuse est plus généreux, que celui qui donne.* Son Pere ne peut apeller d'un Arrêt si équitable; Sterlin lui-même admire son Caissier, il lui rend toute sa bienveillance; il se reconcite avec Mad. Varneton, et le double Mariage est célébré dans le même jour. La Piece est suivie d'un très joli Divergisement de la façon de M. Mouret. On

144 **MERCURE DE FRANCE**
y danse une Entrée composée de deux
Matelots et deux Matelotes , dansée par
le Sieur Deshayes et par les Dlls Tho-
massin , qui a été très applaudie.



NOUVELLES ETRANGERES

R U S S I E.

M^R Lanzinski, Ministre de la Czarinne à la Cour de Vienne, a donné avis à S. M. Czarienne, que plusieurs des Ministres du Grand Seigneur desiroient que l'Empire Othoman put jouir de la Paix, après la longue Guerre qu'il a soutenuë contre la Perse; mais que quelques uns étoient d'avis qu'on n'écourât aucune proposition d'accommodement de la part de la Czarine; qu'ils vouloient que sans faire dépendre du succès d'une négociation incertaine, la restitution d'Asoph, on employât pour recouvrer cette Place la force des Armes, comme un moyen plus sûr et plus glorieux, et que bien loin de songer à satisfaire S.M. Czarienne sur les sujets qu'elle prétend avoir de se plaindre des Tartares de Crimée, on prit de promptes mesures pour venger ces derniers des dommages qui leur ont été causés par les Moscovites.

Selon les Lettres du même Ministre, M. Dahlman a mandé à l'Empereur que Sa Hautesse, malgré l'opposition de ceux de ses Ministres qui tâchent de le porter à la Guerre, consentiroit volontiers à terminer ses differends avec la Czarine,

rine , pourvû que la Paix pût être conclûe à des conditions qui n'interessassent point l'honneur de la Porte.

On ne doute pas non plus que S.M. Czarienne ne soit disposée à moderer ses prétentions , pour parvenir à un accommodement , et l'on continuë d'assurer qu'elle a résolu de faire les premières propositions. Le bruit court même qu'Elle les a envoyées à M. Dahlman , et qu'Elle auroit déjà nommé des Ministres Plénipotentiaires si l'on avoit pû lever les difficultés survenues au sujet du lieu où le Traité sera signé , et du temps dans lequel les Ministres Plénipotentiaires du Grand Seigneur s'y rendront.

Comme S. M. Czarienne a scû qu'il continuoit d'arriver d'Allemagne et d'autres Pays à Riga beaucoup d'Officiers et d'Ingenieurs qui venoient demander de l'emploi dans ses Troupes , et comme Elle veut , à l'exemple du Czar Pierre I. se servir de tous ceux dont le mérite sera connu , de quelque Nation et de quelque Religion qu'ils soient ; elle a fait écrire au Comte Musin Puskin , Gouverneur de Riga , de fournir à ceux qui présenteroient des Certificats suffisans de leur valeur et de leur bonne conduite , des Passeports et de l'Argent pour se rendre à Petersbourg , et de les traiter avec tous les égards possibles.

A L L E M A G N E .

Les Articles du Contrat de Mariage de la Princesse Elizabeth de Lorraine avec le Roy de Sardaigne sont réglés , et le dernier Courier arrivé de Turin a raporté la signature de ce Prince.

ITALIE.

I T A L I E.

ON écrit de Naples que le 26. du mois dernier , le Bailly Hector Marully , Receveur de l'Ordre de Malthe , présenta six Faucons à S. M. de la part du Grand Maître de la Religion , qui a coutume d'en envoyer tous les ans un pareil nombre aux Rois des deux Siciles , en forme de tribut , depuis que l'Empereur Charles V. a donné l'Isle de Malthe aux Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem.

Don Juan de Chinchillo et Don Antoine de Morales , Colonels dans les Troupes du Roy d'Espagne , dépêchés par le Duc de Montemar , pour apporter au Roy l'Original de l'Acte , par lequel l'Empereur renonce aux Royaumes de Naples et de Sicile , et aux Places de *gli Presidii* dans la Toscane ; et par lequel il les cede à S. M. arriverent le 9. de ce mois à Capriati. Dès qu'ils eurent remis au Roy l'Acte de cession de l'Empereur , ils repartirent pour aller joindre à Gênes le Duc de Montemar , et pour retourner avec lui en Espagne. Le Roy leur a accordé le Titre de Marquis pour eux et pour leurs descendans.

On apprend de Livourne que le Baron de Wachendonch , et le Comte Mariani , Commissaires nommés respectivement par le Comte de Kevenhuller et par le Duc de Montemar , pour l'échange des Actes de cession , que l'Empereur, le Roy d'Espagne et le Roy des deux Siciles , devoient se remettre réciproquement , firent le 5. de ce mois cet échange à Pontremoli. Aussitôt après que le Duc de Montemar en eut reçu la nouvelle à Sarzana où il étoit depuis quelques jours ,

jours, il envoya à Livourne ses ordres pour l'embarquement des Troupes Espagnoles, lesquelles partirent le 9. de ce Port sur 26. Bâtimens, escortés par sept Vaisseaux de Guerre de S. M. C. Le Duc de Montemar ayant été informé que la Flote destinée à transporter ces Troupes en Espagne avoit mis à la Voile, se rendit de Sarzana à Lerici, où il s'embarqua pour Gênes à bord de la Galere que la République de ce nom avoit envoyée au-devant de lui.

Le 12. Le General Breitewitz, que le Comte de Kevenhuller a chargé de prévenir le Grand Duc sur l'entrée des Troupes Imperiales en Toscane, et de regler avec les Ministres de ce Prince, ce qui concerne le logement de ces Troupes et leur subsistance, arriva à Florence, et le même jour il fut admis à l'Audience du Grand Duc et à celle de l'Electrice Palatine Douairiere.

On assure qu'il a été décidé que l'Empereur ne feroit entrer que 6000 hommes de ses Troupes dans cet Etat, et que ces 6000. hommes seroient distribués dans cette Ville et dans celles de Pise et de Porto Ferraio. On travaille avec toute la diligence possible à rétablir les Chemins par lesquels doivent passer ces Troupes, dont la premiere colonne est en marche depuis le 2. et a pris sa route par Fornuovo.

Les Lettres de Gênes portent que le 10. de ce mois, le Duc de Montemar arriva en cette Ville à bord de la Galere que la République lui avoit envoyée à Lerici, et qu'il fut salué en débarquant de 31. coups de canon. Ce Général s'étant rendu au Palais de Don Félix Corneco, Envoyé de S. M. C. il y fut complimenté au nom du Doge et du Sénat par sept Nobles députés pour cet effet. Il séjourna à Gênes le 11. et le lendemain

149 MERCURE DE FRANCE

demain il s'embarqua sur une Galere de la République pour se rendre à Antibes, d'où il retournera par terre en Espagne.

Le Sénat a fait publier un Decret par lequel il promet 2000. écus de récompense à ceux qui tiendront mort ou vif quelqu'un des Chefs des Rebelles de l'Isle de Corse, soit de ceux qui sont actuellement dans cette Isle, soit de ceux qui s'en sont sauvés.

M. Rivarola, Commissaire de la République dans la même Isle, a donné avis que le sieur Orzicone, un des Chefs des Rebelles, lequel étoit parti il y a quelque temps de Livourne, y avoit débarqué en un endroit nommé Paraggiola, et qu'il étoit allé joindre le sieur Ornano à Rossino.

GRANDE-BRETAGNE.

LE Gouvernement a accordé à M. Jonathas Hull, Inventeur d'une Machine pour faire sortir du Port un Vaisseau sans le secours du vent et de la Marée, le Privilege d'employer seul cette Machine dans tous les Ports de la Grande-Bretagne pendant quatorze ans.



MÔRTS DES PAYS ÉTRANGERS.

Don Antoine Manuel de Vilhenna, Grand-Maître de l'Ordre de Malthe, mourut le 12. Décembre dernier, âgé de 74. ans, six mois et quatre jours. Il étoit Portugais de Nation. Il avoit succédé à Don Marc-Antoine Zondodari, et il avoit été élu le 19. Juin 1722. Don Raymond de Espuig, de la Langue d'Arragon,
Baillly

Bailly de Majorque, a été élu le 15. Décembre d'un consentement unanime pour lui succeder.

Le 22. Antoine *Tasca*, Noble de la Cité de Chieti; Archevêque titulaire de Gerapoli dans la grande Phrygie, Chanoine de la Basilique de saint Pierre de Rome; Ponant de la Congrégation de la Fabrique de la même Basilique, &c. mourut à Rome à l'âge de 66 ans. Il avoit été autrefois Chanoine Théologal de l'Eglise Métropolitaine de Chieti, Abréviateur de la Nonciature Apostolique en Portugal, Aumônier secret, et Garderobe du Pape Innocent XIII. et ensuite Réferendaire de l'une et l'autre signature, et Prélat Domestique du Pape Benoît XIII. qui lui donna le Titre Archiepiscopal de Gerapoli, le 16. Décembre 1726. et qui le sacra le 16. suivant. Il le déclara aussi Evêque Assistant au Trône le 6. Janvier 1727.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, les Princes et Princesses du Sang et les Seigneurs et Dames de la Cour eurent l'honneur de complimenter le Roi et la Reine sur la nouvelle Année.

Le Corps de Ville a rendu à cette occasion ses respects à Leurs Majestés, à Monseigneur le Dauphin, et à Mesdames de France. Le

Le même jour , les Chevaliers , Commandeurs , et Officiers de l'Ordre du S. Esprit , s'étant rendus dans le Cabinet du Roi , S. M. tint Chapitre dans lequel le Duc de Villeroy , le Maréchal Duc de Biron , le Duc Ossolinski , le Prince Vaïni , et le Marquis Monti , furent nommés Chevaliers. Le Roi alla ensuite à la Chapelle du Château de Versailles , étant précédé du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes , du Comte de Toulouze , et des Chevaliers , Commandeurs , et Officiers de l'Ordre. Le Roi , devant qui les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manteau , le Collier de l'Ordre par-dessus , ainsi que les Chevaliers. S. M. entendit la Grande Messe chantée par la Musique , et à laquelle l'Archevêque de Vienne , Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit , officia pontificalement.

La Reine et Monseigneur le Dauphin entendirent la même Messe dans la Tribune.

Le 2. le Roi , accompagné comme le jour précédent , se rendit vers les onze heures du matin à la Chapelle du Château , et S. M. assista au Service qui fut célébré pour le repos des ames des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit , morts pendant

pendant le cours de l'année dernière : l'Archevêque de Vienne, Prélat Commandeur de l'Ordre, y officia.

Le 31. du mois dernier, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, et S. M. communia par les mains de l'Archevêque de Rouen, son premier Aumônier.

Le 13. de ce mois, le Duc de Penthièvre prêta serment entre les mains du Roi, pour le Gouvernement de Bretagne, que S. M. lui a accordé en survivance du Comte de Toulouse, son Pere.

Jean Bonaventure *Lelay*, Seigneur de Guébriant, Président en la première Chambre des Requêtes du Palais du Parlement de Paris, a obtenu l'agrément de la Charge de Lecteur de la Chambre du Roy.

Achilles, Chevalier de *Broglie*, Chef d'Escadre, du 27. Mars 1723. Gouverneur d'Avenes depuis 1722. a été fait Lieutenant General des Armées Navales du Roi.

Le 10. Janvier, Etienne *Leaureant de Foncemagne*, Membre de l'Académie des

H Inscript.

152 MERCURE DE FRANCE
Inscriptions et Belles - Lettres , depuis
1722. fut reçu l'un des 40. de l'Acadé-
mie Françoisé , à la place vacante par la
mort de Michel Celsé Roger de Rabu-
tin de Bussi , Evêque de Luçon.

Le 21. de ce mois , le Commandeur
Solar , Ambassadeur du Roi de Sardai-
gne , eut une audience particuliere du
Roi , et il présenta la Lettre par laquelle
le Roi de Sardaigne donne part à S. M.
de son mariage avec la Princesse Eliza-
beth de Lorraine. Le Commandeur So-
lar eut ensuite audience de la Reine , et
il fut conduit à ces audiences par M. de
Verneuil , Introdacteur des Ambassa-
deurs.

Le 22. M. Delci , Archevêque de Rho-
dés et Nonce du Pape , eut une audience
particuliere du Roi , dans laquelle il pré-
senta à S. M. M. Tempi , Archevêque
de Nicomedie , nommé Nonce de Sa
Sainteté à Bruxelles , et qui a passé en
France pour s'y rendre. Il fut conduit
à cette audience par M. de Verneuil ,
Introdacteur des Ambassadeurs , qui le
conduisit ensuite à l'audience de la Rei-
ne , et à celle de Monseigneur le Dau-
phin et de Mesdames de France.

Le

Le premier jour de l'An , les Hautbois de la Chambre jouèrent au lever du Roy plusieurs Aïts de M. de Lully, et les vingt-quatre exécuterent au diner de S. M. des Symphonies de la composition de M. Destouches , sur-Intendant de la Musique de la Chambre en semestre.

Le lendemain , la Reine entendit dans son Salon un Concert mêlé de Cantates et de Sonates.

Le 7. on chanta devant la Reine le Prologue et le premier Acte de l'Opera d'*Issé* , qui fut continué le 9. et le 14. Le principal Rôle fut exécuté par la Dlle Mathieu avec beaucoup d'applaudissement , ainsi que celui de *Philemon* par le sieur Perillor. Les sieurs d'Angerville et Dubourg chanterent les Rôles d'*Hilas* et du Grand Prêtre de Dodone à la satisfaction de toute la Cour.

Le 16. on concerta le Prologue et la premiere Entrée du Ballet des *Elemens* , qu'on continua le 21 ; et le 23. on chanta le Prologue de *Marthesie* pour joindre à l'Entrée de *Pomone*. La Dlle d'Agremont y fit le Rôle de Venus avec beaucoup de précision ; et la Dlle Ertemens ceux de *Junon* , d'*Emilie* , et de *Cybele* dans le Prologue de *Marthesie*. Les Dlls Mathieu et Lenner chanterent les

Hij . Rôles

154 MERCURE DE FRANCE
Rôles de *Leucosie* et de *Pomone*, et les
sieurs Tribou et Jeliot ceux d'*Arion* et
de *Vertumne*: le reste fut parfaitement
bien exécuté,

Le 8. Janvier, les Comédiens François
représentèrent à la Cour, l'*Enfant pro-
digue* et le *Port de Mer*.

Le 10. la Tragédie nouvelle de *Chil-
deric*, qui eut un très-grand succès, et
Crispin Rival.

Le 15. l'*Ecole des Maris*, et *Pour-
ceaugnac*.

Le 17. le *Cid* et le *Dédit*.

Le 22. *Amphitruon*, et le *Cocu ima-
ginaire*.

Le 24. *Bajazet*, et la *Serenade*.

Le 29. le *Joueur*, et le *Mari retrouvé*.

Le 31. *Britannicus*, et le *Legs*.

Le 5. les Comédiens Italiens représen-
terent à la Cour les *Amans réunis*, et la
petite Piece d'*Arlequin toujours Arlequin*.

Le 12. le *petit Maître amoureux*, qui
fut suivi du Ballet pantomime de *Pig-
malion*, et de la petite Comédie du
Portrait.

Le 19. les *Amours anonymes*, et les *Pays
sans de qualité*.

Le 26. *Arlequin apprentif Philosophe*,
et *Arlequin veleur*. Dans

Dans le Mercure du mois d'Octobre dernier, article des réjouissances faites à Avalon sur la naissance du Prince de Condé, il est dit que les Capucins donnerent de l'argent aux pauvres. Cet endroit du Mémoire, envoyé d'Avalon même pour le Mercure, n'est pas exact. Ce qu'il y a de vrai, à ce qu'on nous a écrit depuis, c'est que le jour même que le feu d'Artifice fut tiré, il y eût un souper magnifique donné à la plus grande partie des gens de considération de la Ville, et aux Capucins, par M. l'Abbé Chartraire de Givry, Conseiller au Parlement de Dijon, dont la famille, particulièrement et absolument attachée et dévouée à la Maison de Condé, a toujours été honorée de la protection et de la confiance des Princes de cette Maison, à commencer par le Grand Condé. Avant le souper, M. l'Abbé de Givry distribua lui-même de l'argent à tous les pauvres qui se présenterent à la porte des Capucins. Le 20. Septembre, le P. Boyer, Professeur de Rhétorique du Collège des Peres de la Doctrine d'Avalon, prononça sur la naissance du nouveau Prince, un Discours fort éloquent, et qui fut beaucoup applaudi.

*BOUQUET pour M. l'Abbé G. * * le
jour de S. Antoine, son Patron.*

LE Saint que l'on fête en ce jour.
Samusa sur la Terre un siecle et davantage,
Avant que de se rendre au celeste séjour.
Le bon Patriarche fut sage :
Puissez-vous arriver au Ciel à votre tour,
Et faire un aussi long voyage.



*MORTS, NAISSANCES,
& Mariages.*

LE 21 Decembre 1736, *N. le Cocq*,
Chanoine de l'Eglise S. Marcel, l'une
des quatre, dites de M. l'Archevêque,
mourût à Paris âgé de 82. ans. Le Mé-
moire qui nous apprend cette mort,
porte, que M. le Cocq étoit le plus an-
cien des Chanoines de Paris, et qu'il
n'a jamais eû durant sa vie d'autre ma-
ladie que celle qui a terminé sa carrière.

Le 22, *Louis-Auguste-Marie Tam-
bonneau*, qui avoit été autrefois Capitai-
ne au Regiment des Gardes François-
ses, mourut à Paris dans la cinquante-
troi-

JANVIER: 1737. 157

troisième année de son âge, étant né le 16. Février 1684. Il n'a point été marié. Il étoit fils aîné de feu Michel-Antoine Tambonneau, Président en la Chambre des Comptes de Paris, et Ambassadeur pour le Roi en Suisse, et de feuë D. Marie-Angelique de Voyer de Paulmy de Doré. L'on a rapporté dans le Mercure du mois d'Août dernier la mort de Claire Diane Tambonneau, Sœur de celui qui vient de mourir. On ômit alors de marquer qu'elle avoit aussi pour Frere Urse Victor Tambonneau, Chevalier-Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, né le 15 Fevrier 1687.

Le 23. du même mois Charles-François de Montholon, Fils premier né de Charles-François de Montholon, Seigneur d'Aubervilliers, Conseiller au Parlement de Paris, et de De Jeanne-Louïse le Cousturier, sa seconde femme, mourut à l'âge de 15. mois.

Le 28. De Anne-Louïse *Verani de Harenne*, Epouse de Louïs Barré, Conseiller au Parlement de Paris, mourut en couches, âgée de 35. ans.

Le premier Janvier 1737, Jean Silvestre de Durfort, Marquis de Boissieres, ancien Colonel d'Infanterie, mou-

H iiij rut

118 MERCURE DE FRANCE

tut à Paris, âgé de 80. ans. Il étoit second fils de défunt Armand de Durfort, Seigneur et Baron de Boissieres, et de Marie Silvestre de Crusy de Marsillac, et il avoit épousé une Dlle de Clermont-Vertillac de Piles d'auprès de Bergerac en Saintonge. Il en a eû entr'autres deux fils, dont l'aîné apellé le Marquis de Durfort-Boissieres, ci-devant Colonel d'un Regiment d'Infanterie, a été fait Maréchal de Camp le premier Août 1734; et le second, a pellié le Comte de Clermont, a été Capitaine de Cavalerie dans le Regiment Colonel General. Les Durfort-Boissieres font une Branche de la Maison de Durfort-Duras, dont la Généalogie se trouve dans le cinquième volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

Du même jour, Denis-Henri *Vallon de Couvrelle*, Seigneur de Chastignonville en Beausse, Chevalier des Ordres Roïaux et Militaires de S. Louis et de S. Lazare de Jerusalem, Colonel d'Infanterie à brevet, ci-devant Gouverneur du Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France, mourut d'une goutte remontée à Paris, âgé de 57. ans, et sans avoir été marié. Il étoit fils de feu
Henri

Henri Vallon, Seigneur de Couvrelle en Picardie, Lieutenant de Roi de la Ville de Bouchain, et de Geneviève-Madeleine le Boistel, et il avoit été institué Legataire universel par feu Denis le Boistel, Seigneur de Chastignonville, son grand oncle maternel, mort en 1707.

Le 3. du même mois, De Marie-Anne *de Héere*, Epouse de Jean-Pierre de Fontanges, Seigneur du Chambon, Candecorps, &c. et Dame de Compagnie de Mademoiselle de Sens, Princesse du Sang, mourut à Paris des suites de ses premières couches, dans la 36. année de son âge, étant née le 6. Août 1701. Elle avoit été mariée le 13. Octobre 1735, comme on l'a raporté dans le Mercure du même mois page 2334. On a depuis appris par des lettres de Limoges, que le Mari de cette Dame y avoit été tué le 26. Decembre dernier par son cheval, qui se cabra, et se renversa sur lui, en allant rendre visite à un Gentilhomme de son voisinage.

Le 5. *Germain-Louis-Anne Chauvelin*, fils de Jacques-Bernard Chauvelin, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, Intendant de Justice, Police, Finances, et des troupes de S. M. en

H. v. Picar-

160 MERCURE DE FRANCE
Picardie , Artois , Boulonnois , Paris
conquis et reconquis , et de De Marie
Oursin son Epouse , mourut dans la 5^e
année de son âge , étant né à Amiens
le 21. Juillet 1732.

Le 6 Henri Feydeau , Baron de Bour-
denay , Seigneur de Trancault , Con-
seiller du Roi en ses Conseils , Prési-
dent en la quatrième Chambre des En-
quêtes du Parlement de Paris , où il
avoit été reçu Conseiller à la troisième
des Enquêtes le 29 Août 1714 , et en-
suite Président le 25 Avril 1722 , mou-
rut après une longue maladie de lan-
gueur , à l'âge de 44. ans , étant né en
1692. Il étoit le dernier des fils de feu
François Feydeau , Seigneur du Plessis,
Maître des Requêtes ordinaire de l'Hô-
tel du Roi , et Intendant de la Généra-
lité de Pau en Bearn , où il mourut en
1692, âgé de 47 ans , et de Marie le
Fèvre d'Ormesson , Dame d'Estrelles ,
morte le 5 Novembre 1704, âgée aussi
de 47 ans. Le Président Feydeau , qui
n'a point été marié , laisse pour héri-
siers les Enfans de feu Charles Simon
Feydeau , son frere , Seigneur d'Estrel-
les et des Agneaux , mort en 1735 , à
l'âge de 58 ans, et de . . . le Febvre de la
Barre , sa veuve, et ceux de feu Antoine
Bon

Bon du Mas, Conseiller au Parlement de Paris, mort en 1727, et de Marie-Antoinette Feydeau, sa veuve, Sœur du Président Feydeau.

Le même jour, Pierre *Chol de Torpanne*, Chancelier de la Souveraineté de Dombes depuis 1727, et Secrétaire des Commandemens du Prince de Dombes, et auparavant du feu Duc du Maine, mourut à Paris d'une apoplexie, dont il avoit été attaqué le 2. précédent à Versailles, en rendant ses respects à la Comtesse de Toulouse. Il étoit dans la 73. année de son âge, et avoit épousé Marie-Marguerite Rigollot, fille de feu Pierre Rigollot, Maréchal des camps et armées du Roi, et Lieutenant Général de l'Artillerie, mort le 24 Decembre 1726, âgé de 90 ans. Il laisse d'elle Jacques-Félix Chol de Torpanne, reçu Conseiller au Parlement de Paris le 16 Juillet 1727, et marié le 22 Septembre suivant avec Jeanne-Françoise Julliet, fille de feu Guillaume Julliet, Conseiller-Secrétaire du Roi, et Receveur Général des Finances de Lyon, et de Marie-Jeanne Robin de Liste.

Le 7 Jacques-Michel *Levy*, Trésorier Payeur des gages des Officiers de la Chambre des Comptes de Paris, Charge

162 MERCURE DE FRANCE .
en laquelle il avoit été reçu le 8 Janvier
1700. mourut subitement âgé de plus de
60. ans, laissant un fils unique, nommé
Jean-Baptiste-Michel Levy, Lieute-
nant-General des Eaux et Forêts à la
Table de marbre du Palais à Paris de-
puis 1729, et auparavant Conseiller
au Châtelet, et plusieurs Filles, entre-
autres une mariée le 21 Janvier 1728
avec Cesar-Marie de la Croix, Maître
des Comptes à Paris, Maître d'hôtel
de la Reine, et Commissaire ordinaire
de Marine à Toulon; une autre mariée
le 4 Fevrier 1728. avec Pierre Poterat,
Conseiller au Grand Conseil; une troi-
sième mariée avec Augustin Guillier,
Conseiller en la Cour des Aydes de
Paris, &c.

Le 9 R. P. Fr. Mathurin *Baccarere*,
Supérieur General de la Congrégation
des Prêtres de la Doctrine Chrétienne,
mourut à Paris en leur Maison de Saint
Charles, dans la 79. année de son âge.
Il avoit été élu Supérieur General de
cette Congrégation le 26 Mai 1733,
étant alors premier Assistant pour la
troisième fois.

Le même jour Charles-Nicolas *Ycard*
de Porignan, Diacre, Conseiller au Par-
lement de Paris, où il avoit été reçu le

L. D.

11. Août 1733, après avoir été Conseiller au Châtelet depuis 1726, mourut d'une maladie de poitrine, âgé de 32 ans accomplis, étant né le 30 Décembre 1704. Il étoit seul fils de Charles Ycard, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et Avocat ès Conseils de S. M. Maître de la Garderobe de la Reine, et de feuë Dame Anne Guy.

Le 10. De Madelaine-Hiacinthe *Le Ragois de Bretonvilliers*, veuve depuis le 31. Décembre 1718. de Louïs Bechameil, Seigneur Marquis de Nointel, Noyelle, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, et auparavant Intendant dans les Provinces de Touraine, de Champagne, et de Bretagne, avec laquelle elle avoit été mariée au mois de Mars 1679. mourut au Château de Nointel, âgée d'environ 76. ans; elle étoit seconde fille de feu Benigne le Ragois, Seigneur de Bretonvilliers, Saint Dié, Villemonble, Averon, Noisy-le-Sec, &c. Président en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 15. Janvier 1700. à l'âge de 78. ans, et de Claude-Elizabeth Perrot de Saint-Dié, morte le 23. Décembre 1710. âgée de 79. ans. Elle laisse pour enfans Louïs-Claude Bechameil

164 MERCURE DE FRANCE
chameil , Marquis de Nointel , Maître
des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du
Roy , ci-devant Intendant à Soissons ;
Louis-Hiacinthe Bechameil , Comte
de Noyelle , ci-devant Officier au Ré-
giment des Gardes Françaises ; Hiacin-
the-Sophie Bechameil de Nointel , veu-
ve de Charles-Auguste d'Allonville ,
Marquis de Louville , Gentilhomme
de la Chambre du Roy d'Espagne ,
mort le 20. Août 1731. et Anne-Julie
Bechameil de Nointel , qui a été ma-
riée le 7. Juillet 1718. avec Louis-Jo-
seph de Madaillan de Lesparre , Comte
de Chauvigny , ci-devant Sous-Lieute-
nant de la Compagnie des Gendarmes
de la Garde du Roy.

Le 12, M Gabriel Cyprien *Benard de
Rezay* , Evêque d'Angoulême , Abbé
Commandataire de l'Abbaye de la Gra-
ce-Dieu , O. de C. Dioc. de la Rochelle,
et Docteur en Theologie de la Faculté
de Paris du 25 Mai 1682 , mourut en
son Diocèse dans la 86 année de son
âge. Il avoit été d'abord Chanoine de
l'Eglise de Paris par la résignation de
Guillaume Benard de Rezay son oncle,
Conseiller au Parlement le 10. Mai
1684. Il fut ensuite nommé à l'Evêché
d'Angoulême le premier Nov. 1689.

Il

Il ne fut sacré que le 24 Août 1692, et il fut Député en cette qualité à l'Assemblée Generale du Clergé, tenue en 1695. L'Abbaye de la Grace-Dieu lui fut donnée le 22 Mars 1704. Il étoit fils de Cyprien Benard, Seigneur de Rezay, la Boiche &c mort Sous-Doyen du Conseil d'Etat du Roi le 10 Decembre 1702 à l'âge de 87 ans, & de Marie Françoise Méliand, morte le 14 Août 1694.

Le même jour Jean-Louis Rouillé, Seigneur d'Orfeuil, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, depuis le 18 Janvier 1729; ci-devant Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 29 Mars 1726, et auparavant Avocat du Roi au Châtelet, mourut de la petite verole, âgé d'environ 32 ans, laissant une veuve âgée de 22 ans, avec 3 enfans. Elle est fille de Gaspard de Caze, Ecuier, Trésorier-general des Postes de France, et Fermier general des Fermes du Roi, et de feuë Marie-Henriette Watelet. Il l'avoit épousée le 23 Août 1731. Il étoit second fils de feu Jean Rouillé de Fontaines, Seigneur de Marly-la-Ville, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel

tel du Roi , ancien Intendant du Commerce , mort le 12 Août 1728 , et de Marie-Jeanne le Rebours , morte le 7 Octobre 1721.

Le 13. Dlle Marie-Anne *de la Crompte de Saint-Abre* , Dlle de Rochefort , fille de deffunts Jean-Isaac-François de la Crompte , Marquis de Saint-Abre , Comte de Rochefort , Vicomte de Rochemaux , Baron d'Aixe , ci-devant Gouverneur des Ville et Château de Salses ; et de D. Marie-Anne de la Rochefoucault-Bayers , mourut à Paris , âgée de 50. ans passés. Sa sœur aînée mourut le 19. Août 1735. ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure du mois de Septembre suivant , p. 2116.

Le 14. Jean-Baptiste *Roberge* , ancien Paieur des Rentes de l'Hôtel de Ville , assignées sur le Clergé de France , mourut à Paris , âgé de 84. ans , laissant de feuë Christine Grondeau sa femme , morte le 17. Janvier 1730. Louïs Roberge de Boismorel , Paieur des Rentes de l'Hôtel de Ville , assignées sur le Clergé de France ; et Marie-Christine Roberge , laquelle étant veuve de Jean-Baptiste de Saint-Maisens , Ecuier , Sieur de la Maillerie , Conservateur des Saisies et Oppositions

tions au Trésor Royal, s'est remariée le 20. Décembre 1735. avec Nicolas-Jean-Baptiste Saveton, Ecuier, Sieur de la Martiniere, Sous-Brigadier des Gardes du Corps du Roi.

Le même jour, Urbain *de la Barre*, Seigneur de Cerçay, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, Charge en laquelle il avoit été reçu le 23. Novembre 1731. mourut après une maladie de plus de six mois, âgé de 60. ans. Il avoit été d'abord Auditeur en la même Chambre des Comptes depuis 1719. jusques en 1726. qu'il se démit de cette Charge.

Le 16. Dame Marguerite *de Choiseul*, veuve de Pierre de Pont, Seigneur Comte de Rennepont, de Roche, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roi, et auparavant Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, avec lequel elle avoit été mariée en 1673. mourut en son Château de Roche, près de Chaumont en Bassigny, âgée à ce que l'on prétend, de 98 ans. Elle étoit fille de François de Choiseul, Baron de Meuze, de Meuvy, et de Forcy, Colonel d'Infanterie, et de Cavalerie au service de Lorraine, mort au mois d'Août 1669. et de Catherine-Margue-
rite

48 MERCURE DE FRANCE

site de Florainville. Cette Dame avoit eu plusieurs enfans, entr'autres cinq garçons, dont l'aîné appelé le Marquis de Pont-Rennepont, qui avoit été fait au mois de Mars 1705, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie qu'avoit son pere, et dans lequel il étoit auparavant Capitaine, fut tué le 9 Septembre 1706. au combat de Castiglione delle Stivere en Italie. Le second appelé M. de Senlis de Rennepont, qui eut en 1706. le Régiment vacant par la mort de son frere. Un troisième Capitaine dans le même Régiment ; et deux autres Chevaliers de Malthe, dont un nommé Pierre de Pont de Rennepont, après avoir quitté la Croix, épousa au mois de Mai 1711. Charlotte-Françoise de Chaiseul, héritiere de Prassin.

Le même jour Louis le *Besgue de Maignville*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 30. Mai 1692. Abbé Commandataire de l'Abbaye de Val-Chrétien, Ordre de Prémontré, Diocese de Soissons, depuis 1693. Chantre & Chanoine de l'Eglise Collégiale de saint Honoré à Paris, mourut dans la 73^e année de son âge, étant né le 22. Juillet 1664. Il étoit frere.

frere de Charles le Besgue, Seigneur de Majainville, son aîné, Conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, & de Claude le Besgue de Majainville, son cadet, Docteur en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne, aussi Conseiller au Parlement de Paris, depuis 1726. et ci-devant Chanoine de l'Eglise de Chartres. Ils sont fils de feu Charles le Besgue, Seigneur de Majainville, Trésorier Général des Maison- et Finances du Duc d'Orleans, et auparavant Trésorier Général des Bâtimens du Roi, mort le 4. Juillet 1704. et d'Anne Fougeu des Carres, morte le 29. Mai 1729.

Le 20. D. Marie Foulle, veuve depuis le 9. Janvier 1699 sans enfans de François Desmadrits, Conseiller du Roi en ses Conseils, et au Parlement de Metz, Intendant de Justice, Police, et Finances, et des Troupes en Flandres au Département de Dunkerque et d'Ypres, mourut à Paris au commencement de la 86e année de son âge, étant née le 3. Décembre 1651. Elle étoit fille d'Etienne Foulle, Seigneur de Prunevaux, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, et Intendant des Finances, mort en 1673.

170 **MERCURE DE FRANCE**
et de Marie - Madelaine de Lespinay,
sa seconde femme, morte le 19. Dé-
cembre 1686. cette Dame a fait des
legs à tous ses domestiques, et a insti-
tué son Légataire universel le Marquis
de Brassac, son neveu, Capitaine de
Cavalerie, fils de François-Alexandre
de Gallard de Bearn, Comte de Bras-
sac, Baron de la Rochebeaucourt, et
de Marthe-Madeleine Foullé de Pru-
neaux.

Le 21. Louis de Montesquieu d'Arta-
gnan, Seigneur de Montpertuis, Fon-
taine, Archere, &c. Maréchal des
Camps et Armées du Roi, et Souslieu-
tenant de la première Compagnie des
Mousquetaires de la Garde ordinaire
de S. M. mourut d'une fluxion de poi-
trine à Paris, âgé d'environ 61. ans.
Ses services et les différens Emplois
Militaires, qu'il a remplis, sont men-
tionnés dans la Généalogie de Montes-
quieu, qui se trouve dans l'Histoire
des Grands Officiers de la Couronne,
tome 7. p. 262. On en a aussi parlé dans
le Mercure du mois de Décembre
1734. second vol. p. 2844. dans la Lis-
te des Maréchaux de Camp de la pro-
motion du premier Août 1734. le def-
funt étoit neveu de Pierre de Montes-
quieu

quiou , Maréchal de France , mort le 12. Août 1725. et veuf sans enfans de Louïse-Alfonsine de Bergues , Princesse de Raches. Il a fait son Légataire universel Pierre de Montesquiou , Chevalier d'Artagnan , son frere puîné , Enseigne de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

Le 23. Armând *de Bethune* , Comte d'Orval, Prince Souverain d'Henrichemont , et de Boisbelle , Marquis de Conti, Vicomte de Breteüil et de Francastel , mourut à Paris , âgé d'environ 81. ans. Il étoit fils de François de Bethune , Duc et Pair de France , nommé Comte d'Orval , de Muret , et de Villebon , Marquis de Nogent-le-Rotrou , Baron de Courville , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant Général de ses Armées , et au Gouvernement du Pais Chartrain, premier Ecuier de la Reine Anne d'Autriche , mort le 7. Juillet 1678. âgé de 80. ans , d'Anne de Harville-Palaiseau , sa seconde femme , morte le 18. Novembre 1716. Le Comte d'Orval avoit été long-temps dans l'état Ecclésiastique , et avoit possédé en Commande les Abbayes de Senenque , Diocese de Caillon ; de saint Pierre de Poulteries ,
Dio.

172 MERCURE DE FRANCE
Diocese de Langres ; et de Blanche-
couronne, Diocèse de Nantes ; mais
s'étant trouvé le plus proche héritier
paternel du Duc de Sully, mort le 2.
Février 1729. Il remit ses Abbayes en-
tre les mains du Roy, et se maria le
14. Mai de la même année 1729. avec
Françoise Aubery de Vatan. Il laisse
d'elle Maximilien-Antoine-Armand de
Bethune, Prince d'Henrichemont, fils
unique, né le 18. Août 1730.

Le 7. a été baptisée à S. Eustache Char-
lotte-Hyacinte, née le 5, précédent, Fil-
le de Louis de Mailly, Comte de Rubem-
pré, Premier Mestre de Camp de Cava-
lerie, et Capitaine-Lieutenant de la Com-
pagnie des Gendarmes Écossois, Com-
mandant la Gendarmerie de France, et
de D. Anne-Françoise-Elizabeth Arba-
ste de Melun, son Epouse, mariés en
1731. le Parain a été Charles Godéfray
de la Tour, Duc de Bouillon, d'Albret,
et de Châteauthier, Vicomte de Turen-
no, &c. Pair et Grand Chambellan de
France, Gouverneur du haut et bas Au-
vergne, et la Maraine D. Louise-Fran-
çoise de Mailly, tante de la baptisée,
veuve de Jacques-Antoine de Bauffre-
mont, Marquis de Listenay, Chevalier
de

J. B. V. L. N. 1757. 175
de l'Ordre de la Toison d'Or, Maréchal
des Camps et Armées du Roi, Mestres de
Camp d'un Regiment de Dragons, grand
Bailly d'Aval, Chevalier d'Honneur au
Parlement de Besançon, Seigneur du
Duché de Pondevaux, Marquis de Mar-
nay et de Mirébeau, Baron de Scey sur
Saonne, Durne, de Traves, de Mont-
saugeon, et de Poligny.

Le même jour M. François-Gabriel-
Benigne Chartraire, Marquis de Bour-
bonne, Président à Mortier au Parlement
de Dijon, Fils de feu M. François Char-
traire, Comte de Montigny et de Biere,
Conseiller honoraire au même Parlement,
et de D. Benigne de la Michodiere,
épousa Dlle Jeanne Guillemette Bouhier,
Fille de M. Jean Bouhier, Marquis de
Lansenay, Président à Mortier honoraire
au même Parlement, l'un des Qua-
rante de l'Académie Française, et de D.
Claude Marie Bouhier. Le Mariage a été
célébré dans la Chapelle du Palais Epi-
copal de Dijon.



SUR

SUR LE MARIAGE
DE DAMON ET CLORIS.

RONDEAU.

Damon, Cloris par un doux Himenée
Vont pour jamais unir leur destinée :
Charmans plaisirs, amusemens des Dieux,
Quittez l'Olimpe, et venez dans ces lieux
Pour embellir cette grande journée.
Par les Vertus l'Epouse couronnée
Devant l'Autel par l'Amour est menée,
Et l'on entend élever jusqu'aux Cieux

Damon, Cloris.

L'Epoux, dont l'ame est dignement ornée,
Reçoit la Foi que lui-même a donnée,
Le Dieu des cœurs éclate dans ses yeux.
Amour, Hymen, par des traits précieux,
Multipliez, avant qu'il soit l'année

Damon, Cloris.

L'AFFICHARD.



ODE

O D E.

*A la Paix, par le sieur R * * **

O Paix ! aimable Paix , secourable Immor-
telle !

Fille de l'Harmonie et Mere des Plaisirs ,
Que fais-tu dans les Cieux, tandis que de Cybelle
Les Sujet désolés t'adressent leurs soupirs ?



Si par l'ambition , de la Terre bannie ,
Tu crois devoir ta haine à tes profanateurs ;
Que t'a fait l'innocence injustement punie
De l'inhumanité de tes persecuteurs ?



Equitable Déesse , entends nos voix plaintives ;
Voi ces champs ravagés , voi ces Temples bru-
lants ,
Ces Peuples éplorés , ces Meres fugitives ,
Et ces enfans meurtris entre leurs bras sanglants.



De quels débordemens de sang et de carnage
La Terre a-t'elle vû ses flancs plus engraisés ?
Et quel Fleuve jamais vit border son rivage
D'un plus horrible amas de mourans entassés ?



Telle autour d'Ilion la Mort livide et blême ,
I Mois-

76 MERCURE DE FRANCE

Moissonnoit les Guerriers de Phrygie et d'Argos,
Dans ces combats affreux où le Dieu Mars lui-même

De son sang immortel vit bouillonner les flots.



D'un cri pareil au bruit d'une Armée invincible,
Qui s'avance au signal d'un combat furieux,
Il ébranla du Ciel la voûte inaccessible,
Et vint porter sa plainte au Monarque des Dieux.



Mais le grand Jupiter, dont la présence auguste,
Fait rentrer d'un coup d'œil l'audace en son devoir,

Interrompant la voix de ce Guerrier injuste,
Par ces mots foudroyans confondit son espoir.



Va, * Tyran des Mortels, Dieu barbare et funeste,

Va faire retentir tes regrets loin de moi.

De tous les Habitans de l'Olympe Celeste,

Nul n'est, à mes regards, plus odieux que toi.



Tygre, à qui la pitié ne peut se faire entendre,

Tu n'aimes que le meurtre et les embrasemens,

Les remparts abatus, les Palais mis en cendre,

Sont de tes cruautés les plus doux monumens.

* *Iliade*, L. V.

La frayeur et la mort vont sans cesse à ta suite,
 Monstre nourri de sang, cœur abreuvé de fiel,
 Plus digne de regner sur les bords du Cocite,
 Que de tenir ta place entre les Dieux du Ciel.



Ah! lorsque ton orgueil languissoit dans les chaînes,
 Où les fils d'Aloüs te faisoient soupirer,
 Pourquoi, trop peu sensible aux miseres humaines,
 Mercure, malgré moi, vint-il t'en délivrer?



La discorde dès-lors avec toi détronée,
 Eût été pour toujours releguée aux Enfers,
 Et l'altiere Bellone au repos condamnée,
 N'eût jamais exilé la Paix de l'Univers.



La Paix, l'aimable Paix fait benir son Empire,
 Le bien de ses Sujets fait son soin le plus cher,
 Et toi, Fils de Junon, c'est elle qui t'inspire
 La fureur de regner par la flamme et le fer.



Chaste Paix, c'est ainsi que le Maître du Monde
 Du fier Mars et de toi sçait discerner le prix.
 Ton Sceptre rend la Terre en délices féconde,
 Le sien ne fait regner que les pleurs et les cris.



I ij Pourquoi

178 MERCURE DE FRANCE

Pourquoi donc aux malheurs de la Terre affligée
Refuser le secours de tes divines mains ?
Pourquoi du Roy des Cieux chérie et protégée,
Ceder à ton Rival l'Empire des Humains ?



Je t'entends, c'est en vain que nos vœux unanimes
De l'Olimpe irrité, conjurent le courroux,
Avant que sa justice ait expié nos crimes,
Il ne t'est pas permis d'habiter parmi nous,



Et quel siècle jamais mérita mieux sa haine ?
Quel âge plus fécond en Titans orgueilleux ?
En quel temps a-t-on vu l'impiété hautaine
Lever contre le Ciel un front plus sourcilleux ?



La peur de ses Arrêts n'est plus qu'une foiblesse,
Le blasphème s'érige en noble liberté ;
La fraude au double front en prudente sagesse,
Et le mépris des Loix en magnanimité.



Voilà, Peuples, voilà ce qui sur vos Provinces
Du Ciel inexorable attire la rigueur,
Voilà le Dieu fatal, qui met à tant de Princes
La foudre dans les mains, la haine dans le cœur.



Des

Des douceurs de la Paix, des horreurs de la
Guerre

Un ordre indépendant détermine le choix,
C'est le courroux des Rois qui fait armer la
Terre,
C'est le courroux des Dieux qui fait armer les
Rois.



C'est par eux que sur nous la suprême ven-
geance
Exerce les fieux de sa sévérité:
Lors qu'après une longue et stérile indulgence
Nos crimes ont du Ciel épuisé la bonté.



Grands Dieux ! si la rigueur de vos coups
légitimes
N'est point encore lassée, après tant de malheurs,
Si tant de sang versé, tant d'illustres Victimes
N'ont point fait de nos yeux couler assés de
pleurs



Inspirez - nous du moins ce repentir sincère
Cette douleur soumise, et ces humbles regrets,
Dont l'hommage peut seul en ces temps de colere
Fléchir l'austerité de vos justes Décrets.



Echauffez notre zèle, attendrissez nos ames
I iij Elevez

Élevez nos esprits au céleste séjour.

Et remplissez nos cœurs de ces ardeutes flâmes

Qu'allument le devoir, le respect, et l'amour.



Un Monarque Vainqueur, Arbitre de la
Guerre,

Arbitre du bonheur de ses plus fiers Rivaux,
N'attend que ce moment pour poser son Ton-
nerre,

Et pour faire cesser la rigueur de nos maux.



Que dis-je? ce moment de jour en jour s'avance,

Les Dieux sont adoucis, nos vœux sont exaucés,

D'un Ministre adoré l'heureuse providence

Voult à votre salut, il vit, q'en est assés.



Peuples, c'est par lui seul que Bellone asservie

Va se voir enchaîner d'un éternel lien.

C'est à votre bonheur qu'il consacre sa vie,

C'est à votre repos qu'il immole le sien.



Reviens donc, il est temps que son vœu se
consomme,

Reviens, divine Paix, en recueillir le fruit;

Sur

Sur ton Char lumineux fais monter ce grand
 Homme,
 Et laisse toi conduire au Dieu qui l'a conduit.



Ainsi du Ciel calmé rapellant la tendresse
 Pussions-nous voir changer par ses dons sou-
 verains ,
 Nos peines en plaisirs , nos pleurs en allegresse
 Et nos obscures nuits en jours purs et serains.



ARRESTS NOTABLES.

LETRES Patentes portant érection de la
 Terre et Baronie de Mauleon en Duché et
 Pairie de Chastillon.

Louis par la grace de Dieu , Roy de France
 et de Navarre : A tous présens et à venir. SALUT.
 La premiere attention des Rois doit être de re-
 connoître d'une façon digne de la Grandeur
 et de la Majesté Royale , les services qu'ils ont
 reçus de leurs Sujets , et de proportionner les ré-
 compenses à l'importance des services et à la
 qualité de ceux qui les ont rendus. Entre les
 Dignités dont nous avons coutume de décorer
 les Personnes de notre Royaume de la plus haute
 naissance et les plus distinguées par leurs quali-
 tés personnelles , nous n'en connoissons pas de
 plus éminentes que celle de Pair de France , et
 nous ne pouvons en faire une application plus
 convenable.

Liij. conve-

convenable à nos vûes, qu'en la deférant à notre cher et bien amé cousin Alexis-Magdelaine Rosalie Comte de Chastillon, Gouverneur de notre cher fils le Dauphin, Chevalier et Commandeur de nos Ordres, Lieutenant-General de nos Armées, Grand-Bailly d'Hagenau, Mestre de Camp General de notre Cavalerie Legere. Les monumens les plus respectables de l'Antiquité fournissent des preuves éclatantes de l'ancienneté, de la grandeur et de l'illustration de la Maison de Chastillon sur Marne, qui dans tous les temps et dans les siecles les plus reculés a successivement donné à la France les plus grands exemples de valeur, d'attachement et de fidélité : ces monumens remontent jusqu'au neuvième siecle, dans lequel on voit un Ursus de Chastillon, l'un des descendans duquel appelé Guy de Chastillon eut l'honneur d'épouser en 1156. Alix de Dreux, fille ainée de Robert de France, frère du Roy Louis le Jeune ; cette premiere alliance dans la Maison Royale a été suivie de beaucoup d'autres. Les Histoires nous apprenent que Gaucher de Chastillon épousa en 1236. Jeanne, fille de Philippe, Comte de Clermont, oncle de S. Louis ; qu'une Jeanne de Chastillon épousa en 1263. Pierre de France, Comte d'Alençon, cinquième fils de S. Louis, qu'un Guy de Chastillon épousa en 1298. Marguerite de Valois, sœur du Roy Philippe VI. qu'une Mahault de Chastillon fut mariée en 1308. avec Charles de France, Comte de Valois, frère de Philippe le Bel ; qu'une Jeanne de Chastillon épousa en 1335. Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, duquel nous descendons en ligne directe ; qu'un Louis de Chastillon épousa en 1383. Marie de Berry, fille de Jean

Jean de France, lequel étoit pere de Charles V. qu'une Marie de Chastillon épousa en 1360. Louis de France, Duc d'Anjou, Roy de Naples et de Sicile; qu'un Olivier de Chastillon épousa en 1406. Isabeau de Bourgogne, fille de Jean Sans peur, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres et d'Artois, et plusieurs autres Aliances dans la Maison Royale. On trouve d'ailleurs que cette Maison a toujours été alliée avec ce qu'il y avoit de plus considérable dans les Maisons Souveraines; avec la Maison de Luxembourg qui a donné des Empereurs à l'Allemagne par le mariage d'une Mahault de Chastillon avec Guy de Luxembourg duquel descendit une fille mariée à François de Bourbon, Comte de Vendôme, grand-pere d'Antoine de Bourbon, Roy de Navarre, notre cinquième ayeul; avec les Empereurs de Constantinople, les Rois d'Angleterre, de Castille, d'Antioche et de Naples et de Sicile; avec les Maisons de Haynault, de Brabant, de Flandres, de Nevers, de Gueldres, de Berry, de Bretagne, de Bourgogne, de la Tour-Boulogne, d'Albret; avec celles de Savoye et de Lorraine, les Princes qui composent aujourd'hui cette Maison, étant tous descendus de Marie de Chastillon mariée en 1334. avec Raoul Duc de Lorraine. On voit même que le Duché de Bretagne a passé dans la Maison de Chastillon sur la tête de Charles de Chastillon par le mariage qu'il fit en 1337. avec l'héritiere de Bretagne; enfin que dans tous les temps la Maison de Chastillon a rempli les Emplois les plus importans et les Charges les plus distinguées du Royaume; que Jean de Chastillon qui vivoit en 1271. s'y acquit une telle considération, qu'il fut substitué à

184 MERCURE DE FRANCE

Pierre de France, son gendre, pour la tutelle des enfans du Roy Philippe le Hardy, et pour la Régence du Royaume; que Gaucher de Chastillon acquit en 1302 à la Bataille de Courtray, dans laquelle il signala sa valeur, l'épée de Connétable de France. Qu'Hugues de Chastillon fut fait Grand-Maître des Arbaétriers en 1364. Jacques, Amiral de France en 1405. Autre Jacques, Grand-Pannetier de France en 1432. Jean Second, fils du Connétable, Grand-Queux en 1328. et Grand-Maître de France en 1350. Gaucher, son fils, aussi Grand-Maître de France et Souverain-Réformateur des Eaux et Forêts du Royaume; que le fils et petit-fils de celui-ci, desquels notredit cousin descend en ligne directe, ont été successivement Chambellans des Rois nos Prédécessurs. Quant aux faits de Guerre, les Ascôtres de notredit cousin ont donné dans tous les temps des marques du même zèle, de la même prudence et de la même valeur que nous trouvons en lui; entr'autres Gaucher de Chastillon, Comte de S. Paul, qui après avoir suivi le Roy Philippe Auguste à la Terre-Sainte, où il acquit la réputation d'un grand Capitaine, se croisa contre les Albigeois, et se signala à la prise de Beziers; il eut depuis le Commandement d'une Armée que Philippe Auguste envoya en Bretagne, avec laquelle il força en peu de jours le Fort de Carplie; il commanda ensuite l'Armée en Flandres, reprit les Villes de Tournay et de Mortagne, dont les ennemis s'étoient emparés; il se rendit maître de presque tout le Pays; il donna des marques singulieres de son courage et de son expérience à la Bataille de Bouvines, où il s'acquit

et par son courage et sa valeur il se rendit
200 100

une gloire immortelle. Ses deux fils Guy et Hugues soutinrent dignement sa haute réputation. Le premier, Comte de S Paul, fut tué au Siège d'Avignon, et devint l'objet des regrets d'une Armée dont il avoit fait l'admiration. Le second, Comte de Blois, se croisa avec St Louis, et parut à la revûe générale de l'Armée, à la tête de cinquante Chevaliers portant Bannière. Gaucher, fils de Guy, prit aussi la Croix, et eut à l'âge de 22. ans le commandement de l'arrière-garde à la sanglante retraite, où St Louis fut fait prisonnier, il eut la gloire de se sacrifier pour procurer à son maître le temps de se sauver; il mourut couvert de flèches en défendant seul un passage contre une Armée des Sarrasins. Un autre Guy de Chastillon fut employé successivement à la Guerre et dans les Négociations, il fut chargé des intérêts de la France dans le Traité d'Alliance qui se conclut à Strasbourg entre le Roy Philippe le Bel et l'Empereur Albert d'Autriche, et dans la Bataille de Mons en Peuille, il eut la gloire de contribuer à tirer Philippe le Bel du plus pressant danger, avec les Comtes de Valois et d'Evreux, freres du Roy qu'il avoit l'honneur d'accompagner. Gaucher, son cousin, après avoir reçu l'épée de Connétable, contraignit le Comte de Bar d'implorer la clémence du Roy, fit couronner le Roy de Navarre Louis Hutin, fils aîné de Philippe le Bel, fut élu Tuteur de l'Enfant qui devoit naître de la Veuve de Louis Hutin, et Chef du Conseil des Grands, auquel fut confié le Gouvernement de l'Etat pendant l'interregne; il contribua beaucoup à maintenir la succession légitime à la Couronne de France, et l'exécution de la Loi Salique. Enfin il termina ses

travaux en suivant à l'âge de 82. ans Philippe de Valois à la Guerre, et mit le comble à sa gloire dans la fameuse journée de Montcassel. Dans le Regne suivant, Louis de Chastillon, après avoir servi avec la plus grande distinction dans toutes les Guerres de son temps, fut tué au côté du Roy dans la journée de Crecy, et Jacques de Chastillon, Amiral de France, fut tué à la Bataille d'Azincourt. Ces grands exemples de courage et de vertu ont été les modèles sur lesquels se sont formés les autres descendants du Connétable, et particulièrement notre Coudoyeur le Comte de Chastillon, qui depuis trente-trois ans qu'il est à notre service, et à celui du feu Roy, notre Bisayeul, n'a pas cessé de marcher sur les traces de tant d'illustres Ancêtres. Il a donné dans la Guerre terminée par la Paix d'Utrecht, et dès sa première jeunesse, des marques de sa valeur, de sa vigilance, de son activité et de son attachement inviolable à notre service et à celui de l'Etat. Nous avons reçu de nouvelles preuves de son courage, de son expérience et de son zèle dans la Guerre que nous venons de suspendre, ayant reçu une blessure considérable à la Bataille de Guastalle, et nous l'avons vu se comporter en tout d'une manière digne de sa naissance et de la gloire de ses Ayeux; aussi dès mil-sept-cent-douze, le feu Roy le fit Brigadier de ses Dragons, n'ayant pas encore vingt-deux ans; il lui donna en 1713. l'expectative du grand Bailiage d'Haguenau, et en 1714. des Provisions de la Charge de Commissaire General de la Cavalerie-Legere, avec l'Inspection generale de la Cavalerie et des Dragons. Nous-mêmes en rant dans les mêmes vues lors de notre avènement à

la

la Couronne, nous lui accordâmes en 1716. la Charge de Mestre de Camp General de notre Cavalerie-Legere, en 1719. le grade de Marechal de Camp, en 1731. le Collier de nos Ordres, et en 1734. le pouvoir de Lieutenant General de nos Armées. Enfin nous ne pouvions lui donner des marques plus essentielles de la parfaite satisfaction que nous avons de ses services, de l'estime singuliere que nous faisons de sa personne, et de l'entiere confiance que nous avons crû devoir à ses vertus personnelles, que par le choix que nous en avons fait pour presider à l'éducation de celui qui doit combler nos vœux par l'esperance qu'il nous donne de faire un jour le bonheur de nos Peuples; et voulant de plus en plus témoigner à notredit Cousin des sentimens qui lui sont si justement acquis, Nous avons résolu de lui conferer et à ses descendans mâles le Titre et Dignité de Duc et PAIR DE FRANCE, et à cet effet d'ériger en Duché-Pairie sa Terre, Seigneurie et Baronie de Mauleon, ses circonstances, dépendances et annexes, situées dans notre Province de Poitou, relevante de nous à cause de notre Comté de Poitou, Tour de Maubergeon, sous le nom de Duché de Chastillon, Pairie de France, A ces CAUSES, et autres considerations à ce Nous mouvant, de notre grace speciale, pleine puissance et autorité Royale, avons par ces Presentes signées de notre main, créé et érigé, créons et érigeons ladite Terre et Baronie de Mauleon, ses circonstances, dépendances et annexes situées dans notredit Province de Poitou, appartenante à notredit Cousin, mouvante et relevante de nous à cause de notredit Comté de Poitou, Tour de Maubergeon, en titre, nom, dignité,

gnité, et prééminence de Duché-Pairie de France. Voulons et nous plaît que ladite Terre ainsi érigée soit dorénavant appelée Duché de Chastillon, Pairie de France; à l'effet de quoi nous avons commué le nom de Mauleon, tant pour ledit Duché que pour la Ville de Mauleon en dépendante, en celui de Chastillon; voulons qu'à l'avenir ladite Ville de Mauleon, ainsi que ledit Duché, soit appelée Ville de Chastillon, pour par notredit Cousin Alexis-Magdelaine-Rosalie de Chastillon, ses hoirs mâles et descendants de lui, Propriétaires dudit Duché-Pairie de Chastillon, jouir du nom, titre, qualité et dignité de Duc et Pair de France, aux honneurs, autorités, rangs, séances privilégiées, prérogatives, prééminences, franchises libérées, et à tres droits qui apartiennent à ladite qualité et dignité, et dont les autres Ducs et Pairs de France ont joui ou dû jouir de tout temps et ancienneté, tant en Justice, Jurisdiction, séance en notre Cou de Parlement de Paris, et autres nos Cours, pour y avoir voix délibérative en toutes occasions comme aussi dans les Assemblées de Noblesse, faits de Guerre, et autres lieux, et Actes d'honneur, de séance et de rang. Voulons que ceux des enfans et descendants mâles en loyal mariage de notredit Cousin qui se trouveront engagés dans les Ordres sacrés ne puissent succéder audit Duché et Pairie, qui apartiendra à celui qui le suivra par ordre de primogéniture dans chaque ligne et dans chaque branche. Vous cependant que si le seul et dernier descendant mâle de notredit Cousin étoit engagé dans les Ordres sacrés, il puisse succéder audit Duché. Voulons et nous plaît que toutes les Causes civiles et criminelles,

mixtes et réelles qui concerneront, tant notre-
 dit Cousin et ses successeurs Ducs de Chastil-
 lon, que les droits dudit Duché et Pairie, soient
 traités et jugés en notre Cour de Parlement en
 première Instance, et que les Causes et Procès
 d'entre les Vassaux et Justiciables dudit Duché
 et Pairie ressortissent par apel nuëment et di-
 rectement en notredit Parlement; à l'effet de
 quoi avons distrait et exempté, distrayons et
 exemptons ledit Duché au ressort de tous Juges
 et Jurisdictions où les apellations desdits Offi-
 ciers pouvoient ressortir auparavant sans pré-
 j-dice néanmoins des cas Royaux, dont la con-
 noissance demeurera à nos Juges qui avoient
 coûtume d'en connoître, et à la charge d'in-
 demniser les Officiers devant lesquels pouvoient
 cy-devant ressortir lesdites apellations. Vou-
 lons que notredit Cousin et ses successeurs tien-
 nent ledit Duché et Pairie de nous nuëment et
 en plein Fief, à cause de notre Couronne, et
 qu'il relève de notre Tour du Louvre sous une
 seule Foi et Hommage; à l'effet de quoi Nous
 avons distrait la mouvance de ladite Terre ainsi
 érigée de notre Comté de Poitou, Tour de Mau-
 bergeon, duquel elle relève cy devant pour
 attacher ladite mouvance à notredite Tour du
 Louvre, à cause de laquelle la Foi et Hommage
 nous en sera faite, et les Aveux et Dénombrements
 nous en seront donnés à l'avenir. Voulons aus-
 si que tous les Vassaux de notredit Cousin, à
 cause de sondit Duché le reconnoissent comme
 Duc de Chastillon et Pair de France, et lui ren-
 dent en cette qualité les devoirs dont ils sont te-
 nus envers lui. Voulons par illement que lui et
 ses successeurs audit Duché puissent établir un
 Siège de Duché Pairie audit lieu de Chastillon

cy-devant dit Mauleon, dans lequel il aura tous les Officiers nécessaires pour l'administration de la Justice. N'entendons qu'en conséquence de la presente Erection ledit Duché-Pairie de Chastillon, ses dépendances et annexes puissent au défaut d'enfans et descendans mâles de notredit Cousin, être par nous et nos successeurs réunis à la Couronne, nonobstant les Edits, Déclarations et Ordonnances des années 1566. 1579. 1582. 1587. et autres concernant l'Erection des Duchés-Pairies, auxquelles et aux déroatoires des déroatoires y contenus, nous avons dérogé et dérogeons par ces Présentes en faveur de notredit Cousin et de ses successeurs, que nous avons dispensés et dispensons de la rigueur desdits Edits, Déclarations et Ordonnances; mais à la charge qu'au défaut d'hoirs mâles et descendans de notredit Cousin, le Titre de Duché sera éteint, et que la Terre qui le compose retournera à sa premiere nature, titre et qualité, à l'exception de la mouvance et du ressort. **SR** **DONNONS** en mandement à nos amés et feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement et Chambres des Comtes à Paris, et à tous autres Officiers et Justiciers qu'il apartiendra, chacun en droit soi, que ces Présentes nos Lettres d'Erection de Duché et Pairie de Chastillon ils fassent lire, publier et enregistrer, et du contenu en icelles jouir et user notredit Cousin Alexis-Magdelaine-Rosalie de Chastillon, ses enfans mâles, et descendans mâles en loyal mariage, successeurs audit Duché-Pairie, pleinement, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, nonobstant toutes choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par

JANVIER. 1737. 191

ses Présentes. CAR tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours , nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Présentes. DONNÉES à Versailles au mois d'Avril l'an de grace mil sept cens trente-six , et de notre Regne le vingt-unième. Signé , LOUIS, Et plus bas. Par le Roy. Signé , PHELYPEAUX. A côté est écrit , Visa. Signé , CHAUVELIN. Et au-dessous.

Registrées , oùi le Procureur Général du Roy , pour jouir par ledit Impetrant , ses enfans mâles en ligne directe , nés et à naître en loyal mariage, Propriétaires dudit Duché-Pairie de Chastillon de l'effet et contenu en icelles , et être exécutées selon leur forme et teneur , suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le vingt-six Avril mil sept cens trente-six. Signé , Y S A B E A U , avec paraphe.

Et en conséquence desdites Lettres , ledit Sieur Duc de Châtillon a été reçu en la qualité et dignité de Duc et Pair de France , fait le serment accoutumé , et juré fidélité au Roy , suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le onze May mil sept cens trente-six. Signé , Y S A B E A U.

ORDONNANCE du Lieutenant General de Police , du 28. Novembre, qui condamne à l'amende plusieurs Particuliers et Particulieres , pour avoir été trouvés vêtus d'Indienne.

DECLARATION du Roy du 4. Décembre , Registrée en Parlement le 22. qui ordonne que le droit de dix sols par chaque voye de Bois à bruler , qui sera vendu sur les Ports , Quais et
Chan-

192 MERCURE DE FRANCE

Chantiers de la Ville de Paris, continuera d'être perçû pendant le courant de l'année 1737. au profit de l'Hôpital Général.

ARREST du même jour, qui interprète celui du 3. Février 1688. ce règle les formalités à observer pour empêcher les abus qui se commencent à l'occasion de la restitution des droits d'entrée et de sortie sur les Cires jaunes venant de l'étranger, et qui sortent du Royaume après y avoir été blanchies.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les quatorze partie de rentes viagères de la Tontine créées par Edit du mois d'Août 1732. énoncées en l'état annexé audit Arrêt, seront remboursées.

DECLARATION du Roy, du 6. enregistrée au Parlement le 22. du même mois, portant Règlement pour ceux qui obtiendront à l'avenir des Degrés dans les Universités du Royaume.

SENTENCE de M. le Lieutenant Criminel, du même jour, pour désabuser le Public du faux bruit qui s'est répandu, qu'il en coûte cent un écus pour la reconnoissance des Cadavres qui sont apportés à la basse Géole du Châtelet.

ARREST du 8. dont la teneur suit.

Le Roy s'étant fait représenter un nouveau Libelle qui paroît depuis peu dans le Public, sans nom d'Imprimeur, sans Privilège ni permission, sous le titre de *Copie de la Lettre de M. de Laon à M. l'Evêque de *** du premier Septembre 1736.* Sa Majesté auroit reconnu que cet Ecrit, qui n'est qu'un tissu d'invectives et de déclamations injurieuses

injurieuses, porte les mêmes caracteres d'artifice dans l'exposition des faits, d'équivoque dans les expressions, d'abus dans les maximes, que les Ouvrages dont on y entreprend la défense, et dont S. M. a ordonné la suppression par ses Arrêts des 2. Janvier, 15. May, 17 Juillet 1755. et 27. Juin 1756. Qu'au lieu de respecter l'autorité de ces Arrêts et la sagesse des motifs qui les ont inspirés, on continue d'attaquer témérairement l'usage que le Roy fait de son pouvoir pour affermir d'un côté l'obéissance et la soumission qui sont dûes aux décisions de l'Eglise et pour prévenir, de l'autre, les suites dangereuses d'un faux zele, qui par des moyens indignes de la cause qu'il veut défendre, ne tend qu'à réparer le trouble et la division; et comme le Roy ne sauroit réprimer trop promptement la licence avec laquelle on ose s'élever contre des Arrêts rendus dans cet esprit, pour maintenir la tranquillité publique; Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que led. Imprimé demeurera supprimé, comme renouvelant et soutenant des propositions et des expressions téméraires, séditieuses, contraires au respect qui est dû au Roy et à son autorité, attentatoires aux maximes du Royaume, tendantes à émouvoir les esprits et à troubler la tranquillité publique. Enjoint S. M. à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Griffe du Conseil, pour y être lacerés; fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualifié ou condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire, &c.

AUTRE

AUTRE du 11. portant Règlement pour empêcher dans l'intérieur des Provinces de la France, les versements de Tabacs qui sortent de celle d'Alsace.

AUTRE du 18. qui proroge pour trois ans, à compter du premier Janvier 1737. la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la déclaration du 10. Novembre 1727. être levé sur les Marchandises venant des Isles et Colonies Françaises de l'Amérique.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les Caffés provenant des plantations et cultures des Isles Françaises de l'Amérique, jouiront dans les Ports désignés par l'Article premier du Règlement du 29. May 1736. du bénéfice de l'entrepôt pendant un an, au lieu des six mois fixés par l'Article IV. dudit Règlement.

DECLARATION du Roy, du 23. Registrée en Parlement le 29. qui permet aux Boulangers de la Ville et Fauxbourgs de Paris, d'acheter des Bleds et Farines au Marché de la Ville de Brice-Comte-Robert.

ORDONNANCE du Roy, du 26. pour l'arrangement des Carosses aux entrées et sorties des Spectacles à Paris.

Sa Majesté étant informée des contestations et querelles qui s'élevent journellement aux entrées des Spectacles des Comédies Française et Italienne à Paris, au sujet des places que les Cochers des Seigneurs, tant François qu'Etrangers et autres personnes de distinction, croient avoir droit d'occuper; ce qui, outre les embarras et dangers

Dangers évidens qui en résultent, tant pour les Carosses et autres Voitures, que pour les personnes, peut même occasionner quelquefois des démêlés entre les Maîtres. A quoi S. M. désirant remédier, elle veut et entend qu'il n'y ait aucune préséance ni place marquée pour les Carosses, et qu'ils ayent tous, sans aucune exception ni distinction, à se placer à la file les uns des autres, au fur et à mesure qu'ils arriveront aux entrées des Spectacles des Comédies Française et Italienne, sans pouvoir même doubler ni embarrasser le devant desdits Spectacles, qui sera réservé libre pour la facilité du défilé, de façon que la voye publique ne puisse être embarrassée; et qu'à l'entrée et à la sortie desdits Spectacles, les Cochers soient tenus de prendre la file, sans en former plusieurs, ni se couper les uns les autres, pour quelque cause que ce soit. Ordonne S. M. d'emprisonner les Cochers contrevenans, défendant très expressément à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de s'oposer directement ni indirectement à ce qui est cy-dessus ordonné, et d'empêcher par la force ou autrement, que ceux qui y contreviendront ne soyent arrêtés et conduits en prison, &c.

ARREST du premier Janvier 1737. qui ordonne que l'imposition et levée du Dixième, ordonnées par la Déclaration du 17. Novembre 1733. cesseront à commencer du premier Janvier 1737.

Le Roy s'étant fait représenter la Déclaration du 17. Novembre 1733. qui ordonne la levée du Dixième du revenu de tous les biens-fonds du Royaume, et qui contient, entre autres dispositions,

106 **MERCURE DE FRANCE**
sitions , que cette imposition cessera trois mois
après la publication de la Paix ; S. M. auroit re-
connu qu'aux termes de cette Déclaration, il se-
roit nécessaire de procéder à la confection de
nouveaux Rôles pour l'imposition du Dixième
pour l'année 1737. à quoi l'on ne pourroit se dis-
penser de satisfaire , s'il n'y étoit autrement
pourvû. Et voulant donner à ses Sujets des mar-
ques de la satisfaction qu'elle a du zele qu'ils lui
ont rénoigné dans tous les temps, et récemment
pendant le cours de la dernière guerre , et con-
tribuer à leur soulagement le plutôt qu'il lui
est possible , en faisant cesser l'imposition du
Dixième, même avant la publication de la Paix.
Vu ladite Déclaration , oui le rapport du sieur
Orry , Conseiller d'Etat , et Ordinaire au Con-
seil Royal , Contrôleur General des Finances, Sa
Majesté étant en son Conseil , a ordonné et or-
donne que l'imposition et levée du Dixième, or-
données par la Déclaration du 17. Novembre
1733. cesseront à commencer du premier Jan-
vier de la présente année. Veut et entend S. M.
que ce qui reste dû de ladite imposition pour les
années 1734. 1735. et 1736. soit incessamment
perçû par les préposés audit recouvrement, pour
qu'au plus tard dans les six premiers mois de la
présente année les comptes en puissent être ren-
dus , &c.

T A B L E.

Catalogue general des Mercures de France.
Privilege au Roy.
Liste des Libraires qui débitent le Mercure
Avertissement qu'on doit lire.

Piccas

Pièces Fugitives en Vers et en Prose. Le nouvel	
An ,	1
Suite de la Dissertation sur l'Origine des Peu-	
ples du Pays de Caux ,	2
Stances sur la Foy ,	18
Extrait de Lettre sur la Gravure inserée dans le	
premier volume du Mercure de Décembre	
dernier ,	22
Ode ,	26
Deuxième Lettre de M. de la F. sur un sujet de	
Litterature ,	28
Ode sur la Paix ,	33
Memoire Historique sur le Village de Bretigni ,	
	42
Défaite de Goliath , <i>Cantate</i> ,	60
Réponse de Mile Archambault , sur la Constan-	
ce des deux Sexes ,	63
Enigme , Logogryphes , &c.	80
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS ,	
&c.	83
L'Esprit de S. Paul , ou les Pensées de cet Apô-	
tre , &c.	84
Amusemens du cœur et de l'esprit , &c.	86
Traité de l'abus , &c.	91
Nouvelle Traduction de l'Abregé Historique de	
Justin , &c.	96
La Henriade , nouvelle Edition ,	106
Œuvres Diverses de Bayle , &c.	107
Discours et Réception à l'Acad. Française ,	109
Assemblée publique de l'Académie de la Ro-	
chelle , &c.	116
Nouvelle Eglise de S. Thomas du Louvre ,	122
Estampes nouvelles , &c.	123
Nouveaux Jettons trapés , gravés en taille-douce ,	
	125
Manufacture des Gobelins ,	126
Loterie de Turin , <i>Avis</i> ,	128

Muzette et Vaudeville notés,	133
Spectacles,	134
La Fille Arbitre, <i>Comédie nouvelle</i> ,	136
Nouvelles Etrangères, de Russie et Allemagne,	144
D'Italie et Grande-Bretagne,	146
Morts des Pays Etrangers,	148
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	149
Bouquet à M. l'Abbé * * *	156
Morts, Naissances et Mariages,	<i>ibid.</i>
Rondeau sur le Mariage de, &c.	174
Ode à la Paix,	175
Arrêts Notables,	182

Errata du second volume de Décembre.

- P** Age 2955. ligne 4. du bas, car, ôtez ce mot.
P. 2959. l. 2. du bas, de Constantinople,
ôtez ces mots.
P. 2961. l. 13. porter, l. prêter.
P. 2982. l. 25. lo, l. le.

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 30. ligne 13. γὰρ οἱ, lisez, γὰρ εἰ.
Ibid. l. 14. πικροῦσαι, lisez, πικρῶσαι.
P. 214. l. 27. n'y, l'y
P. 138. l. anrepénultième, jour, l. jeu.

Les Jettons gravés doivent regarder la page	129
La Chanson notée, la page	133

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER 1737.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La veuve PISSOT, Quay de Concy,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

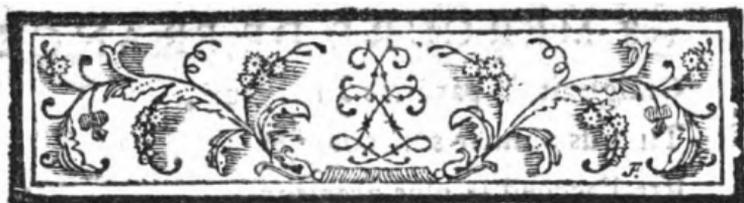
A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MORBAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE
 DE FRANCE,
 DÉDIÉ AU ROY.
 FEVRIER. 1737.

 PIÈCES FUGITIVES,
 en Vers et en Prose.



EPI T R E

A MAD. LA MARQUISE DE **

*En lui envoyant un Arrêt de Momus,
 qui casse les mauvais Auteurs -
 de son Régiment.*



Oi, que les mains de la Sagesse
 Ornerent des dons précieux,
 Qui de la plus haute Noblesse
 Releyent l'éclat glorieux ;

Lorsque ma Muse, encor sauvage,

A ij Craignoit

198 MERCURE DE FRANCE

Craignoit de paroître à tes yeux ,
Tu scûs animer son courage
Par l'accueil le plus gracieux.
Mais dès qu'au foible badinage,
Que ma jeunesse avoit dicté ,
Tu donnas ton flatteur suffrage ;
Tu chassas ma timidité.
Frapé du charmant avantage
Que recevoit ma vanité ,
Je crus devoir à mon Ouvrage
Ce que je tiens de ta bonté.
Souvent on devient téméraire ,
Lorsqu'on se livre à son penchant ;
Dans le doux espoir de te plaire
Un Auteur s'égare aisément.
Bien-tôt abandonnant les graces
Qui suivent un doux enjoument ;
Je voulus marcher sur les traces
De ceux qui chantent gravement ;
Chargé de Sentences frivoles,
Préferer de vaines paroles
A la beauté du Sentiment ;
Et te louant à chaque Stance ;
Enfin lasser ta patience
Par quelque fade compliment,
Mon audacieuse Minerve
Tentoit d'inutiles efforts ,
Pour livrer ma timide Verve

Aux plus magnifiques transports ;
 Lorsqu'un doux rayon de lumiere
 Vint éclairer mon froid cerveau ,
 Bien-tôt la raison salutaire
 Arracha mon fatal bandeau ;
 Je vis dissiper ma chimere
 Aux feux sacrés de son flambeau.
 Arrête , insensé , me dit-elle ,
 !
 Esperes-tu que ton Pinceau
 Retraced une image fidele
 D'un inimitable Tableau ?
 Les Dieux , par le rare assemblage
 Que tous leurs dons font éclater ,
 Veulent faire admirer l'Ouvrage
 Sans permettre de l'imiter.
 A ces mots je quittai la Lyre
 Que je faisois si mal sonner ,
 Et riant de mon vain délire ,
 Je me remis à badiner.
 Abandonnant l'exactitude ,
 Je recherchai la liberté ;
 Et je fis ma plus chere étude
 D'une aimable ingenuité.
 Sans vouloir charger mon Ouvrage
 De froids grands mots mis à dessein ,
 Je parsemois sur mon passage
 Les fleurs qui naissoient sous ma main.
 Je préfere au choix de la rime

260 MERCURE DE FRANCE

L'heureux tour de l'expression ;
Et toujours ma Muse s'exprime
Sans un air d'affectation ,
Qui prend le bon sens pour victime
Du mot qui rend le plus beau son
Je ris d'un esprit qui se gêne
A rimer toujours richement :
Pour lui les Vers sont une peine ;
Pour moi c'est un amusement ;
Il cherche à fraper les oreilles ,
Je ne veux que toucher les cœurs ;
Sa Muse enfante des merveilles ,
Je plais par des riens séducteurs.
Je méprise ces froids Poètes ,
Ces petits Pédans à lorgnettes ,
Qui tous vuides de sentimens ,
Nous font bâiller par leur bon sens ;
Tous ces Egreffins du Parnassé ,
Qui pensent imiter Horace
Par tous leurs transports languissans :
Il cede au beau feu qui l'inspire ;
Chés lui c'est un docte délire ,
Chés eux ce n'est qu'un vain jargon
Que l'on siffle au sacré Valon.
Un Auteur en suivant Pindare ,
Va bien loin dans peu de momens ;
Et Quand ce fol dit , *je m'égaré* ,
Il est perdu depuis long-temps.

Pour

Pour moi qu'un sage frein arrête ;
 Et qui sçais borner mes travaux ;
 Je laisse la fière trompette ,
 Et j'embouche les chalumeaux ;
 De séduisantes rêveries
 Me conduisent loin des Cités ;
 Couché sur l'émail des Prairies ,
 J'ouvre mon cœur aux voluptés ;
 L'aimable Reine de Cithere ,
 Au pied des mirthes enlassés ,
 M'y dévoile le doux mistere
 Qu'une sagesse trop sévere
 Dérobe à mes vœux empressés ;
 Saisi d'une amoureuse yvresse ;
 Je bannis les tristes loisirs
 Dans mon amour , dans ma tendresse ;
 Je sçais placer tous mes plaisirs
 Euterpe à mes désirs fidele ,
 Y fait passer devant mes yeux
 Ces Bergeres dont Fontenelle
 Forma les attraits gracieux ;
 Lui-même , assis au pied d'un Hêtre ;
 Leur donne de tendres leçons ,
 Et de leur chalumeau champêtre ,
 Sçait radoucir les aigres sons.
 Dans ces beaux Lieux tout nous inspire
 Une aimable simplicité ;
 Notre main n'ose point écrire

602 MERCURE DE FRANCE

Que ce que le cœur a dicté ;
Notre esprit y dit ce qu'il pense ;
Mais il l'explique simplement ,
D'une vive reconnoissance
Mon cœur se pénétre aisément ;
Mais je méprise l'éloquence
D'un insipide compliment ;
Une charmante négligence
De tous mes Vers fait l'agrément.
J'évite la noble imposture
Que cache un Vers plein de clinquant ;
Des mains de la seule Nature
Le mien reçoit son ornement.
J'a perçois dans mes rêveries
Les Papillons toujours légers ,
Aux seules fleurs de nos Prairies ;
Prodiguer leurs tendres baisers ;
Jamais leur troupe ne s'arrête
Sur les Chênes audacieux ,
Qui semblent vouloir jusqu'aux Cieux
Elever leur superbe tête.
Ainsi dans mes foibles Chansons ;
Je chante les Bois , les Moutons ;
Et c'est sur la simple Musette
Que je vais former tous mes sons.
Jamais une ardeur téméraire
Ne guide mon vol orgueilleux ;
Tel dit , qu'il fuit loin du vulgaire ,

Qui

Qui rampe toujours à nos yeux,
 Tantôt peignant le doux murmure
 D'un Ruisseau qui fuit lentement ;
 Les Prés reprennent leur verdure,
 Les fleurs naissent dans un moment.
 Dès que la Rive Orientale
 Se peint des plus vives couleurs,
 Et que l'Amante de Céphale
 Vient embellir les Prés de fleurs,
 Que les Zéphirs fendant la nuë
 Devancent son Char dans les airs ;
 Que pour célébrer sa vertuë,
 Leur souffle anime l'Univers,
 Comme la Trompette bruyante
 Rassemble les Enfans de Mars,
 Aux Lieux où la guerre sanglante
 Vient déployer ses Etendarts.
 Ici la Musette charmante
 Annonce une Fête galante ;
 Echauffe , anime tous les cœurs,
 Par ses accords les plus flatteurs.
 Le Berger conduit sa Bergere,
 Le seul Amour guide leurs pas ;
 Sous leurs pieds foulant la fougère ;
 Ils forment des jeux pleins d'apas.
 Tantôt des baisers pleins de flâmes,
 Sont les garans de leurs ardeurs ;
 L'Amour occupe seul leurs ames ,

Il leur prodigue ses douceurs.

Si-tôt que l'amour est extrême ;

On sçait trouver un doux instant ;

Avec un tendre Amant qu'elle aime ;

La beauté s'égaré aisément.

Cependant du haut des Montagnes

L'Ombre descend dans les Vallons ;

Et le Soleil dans nos Campagnes

Répand ses languissans rayons ;

Ainsi couché sur la fougere ,

J'attends un aimable repos ;

Bien-tôt sur ma foible paupiere

Le sommeil verse ses pavots.

Alors d'agréables mensonges

Viennent enchanter tous mes sens ;

Mes esprits sur la foi des songes

Goûtent des plaisirs séduisans.

Bien-tôt recevant la marotte

Des mains du Dieu de l'agrément ;

Ma Muse arbore la calotte ,

Et badine légèrement.

Il me berce de la chimere

Que j'obtiens facilement ;

Si j'ai trouvé l'art de te plaire ,

Un Emploi dans le Régiment.

SUITE



SUITE de l'Essay d'un Traité Historique de la Croix de Notre Seigneur
JESUS-CHRIST.

JE m'étois proposé , comme je l'ai dit en finissant la premiere Partie de cet Essay , d'exposer brièvement , avant que d'arriver au temps destiné par la Providence au triomphe de la Croix , ce que l'on peut sçavoir des autres Croix dont celle de J. C. a été la premiere cause et l'Exemplaire ; des Croix , dis-je , de quelques Martyrs qui ont fini leur vie de la même maniere que le Sauveur : mais un Sçavant du premier ordre , (*le R. P. Tournemine*) qui a vû mon premier Projet , et dont je me fais un devoir de suivre les avis , m'a conseillé d'omettre ce détail , et de ne parler dans ce Traité que de la Mort de S. Pierre et de S. André Apôtres , qui certainement ont été crucifiés , ce qu'on lit de quelques autres Saints qui ont souffert de la même maniere , n'étant pas si certain , ni tout-à-fait exempt de récits apocryphes et fabuleux.

DE LA CROIX DE S. PIERRE.

Quoique Jesus-Christ ait assuré tous ses Apôtres qu'ils boiroient son Calice et qu'ils seroient lavés de son Batême, c'est-à-dire, qu'ils donneroient tous leur vie pour la défense des Vérités Evangéliques, il paroît que le Sauveur a voulu distinguer S. Pierre des autres Apôtres, comme il l'avoit véritablement distingué en pouvoir et en prééminence dans l'Apostolat, par les paroles rapportées dans le xvie. Chapitre de S. Matthieu v. 17. et suivans : il paroît, dis-je, que le Sauveur a voulu que Pierre mourût d'une Mort semblable à la sienne. Il lui en fit la prédiction en ces termes, après lui avoir demandé trois fois de suite s'il l'aimoit.

En vérité en vérité je vous le dis : lorsque vous étiez plus jeune vous vous ceigniez vous-même, et vous alliez où vous vouliez ; mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez vos bras et un autre vous ceindra, et vous menera où vous ne voulez pas. S. Jean Chap. xxi. v. 18.

L'Evangeliste ajoûte tout de suite : *Où il dit cela pour marquer par quelle mort il devoit glorifier Dieu : et après avoir ainsi parlé, il lui dit : Suivez-moi. v. 19. ce qui*

est l'explication la plus vraie, la plus claire et la plus respectable des Paroles qui précédent.

Empruntons ici le langage d'un sçavant Commentateur moderne qui a puisé dans les sources les lumieres dont il nous fait part. » Les expressions du Sauveur, dit le R. P. Dom Calmet, désignoient le martyrre que cet Apôtre devoit souffrir environ 34. ans après. » S. Pierre fut mis en prison et conduit au suplice, comme le Sauveur l'avoit prédit. Il étendit ses bras pour être enchaîné, et ensuite pour être crucifié ; car il mourut sur la Croix, comme le témoignent les Anciens. (*Lactance, S. Chrysostôme, Clement d'Alexandrie, Prudence, Eusebe, Origene.*)

» Le martyrre, ajoute D. Calmet, est représenté, non comme un suplice, mais comme un moyen de glorifier Dieu. . . . C'est le témoignage le plus glorieux que l'Homme puisse rendre à la vérité et à la Divinité, que celui qu'il scelle de son propre sang. S. Pierre s'estima si glorieux, qu'il pria les Bourreaux de le crucifier la tête en bas, (*Suivant Eusebe, Prudence, S. Chrysostôme, S. Augustin.*) ne se croyant pas digne de mourir dans la même posture que sort
» Dieu

» Dieu. (*Théodoret, Saint Maxime.*)

Et sur ces paroles de J. C. à S. Pierre; *Suivez-moi.* » Et en même temps le Sauveur se mit à marcher, et S. Pierre à le suivre. Il vouloit marquer par cette action que Pierre le suivroit au suplice de la Croix. (*S. Chrysostôme, S. Cyrille, Tolet, Maldonat, &c.*)

Enfin sur le Verset 22. du même Chap. XXI. de S. Jean : *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne ; que vous importe ?* Dom Calmet remarque que S. Augustin et quelques autres ont pris ce Passage fameux par rapport à l'état de S. Jean &c. dans le sens que voici.

» Je veux qu'il demeure en ce Monde
 » jusqu'à ce que je vienne l'enlever par
 » une mort naturelle, que vous importe ?
 » Pour vous, *parlant toujours à Saint*
 » *Pierre, suivez-moi, et attendez-vous*
 » *de mourir comme moy sur la Croix.*
 » C'est-là votre partage.

Les Prédications d'un Dieu, ainsi que ses Promesses, sont toujours infailibles. Lorsque les momens furent arrivés, le Sauveur voulut, pour ainsi dire, confirmer à S. Pierre l'assurance qu'il lui avoit déjà donnée de mourir sur une Croix ; et il en ménagea l'événement de la manière que le rapporte S. Ambroise, *Serm. LXVIII.*

Après

Après la victoire de S. Pierre (*Tillemont, Histoire de l'Eglise, Tome I.*) sur Simon le Magicien, dit le S. Docteur, les Chrétiens le prièrent de se retirer, sachant qu'on le cherchoit. Il se retira durant la nuit; et il étoit déjà à la Porte de Rome, lorsqu'il vit JESUS-CHRIST qui entroît par la même Porte. Il lui demanda : *Seigneur, où allez-vous ? Je viens à Rome*, lui répondit J. C. *pour être crucifié de nouveau.* S. Pierre comprit aussitôt le sens de cette parole, retourna sur ses pas, raconta cette vision aux Fidèles, et ayant bien-tôt été pris, il glorifia J. C. par sa Croix et par sa Mort.

M. de Tillemont observe que ce que J. C. dit alors à S. Pierre, *Je viens à Rome pour être encore crucifié*, est cité dans le Commentaire sur le Pseaume CI. v. 2. attribué à S. Grégoire, ou plutôt à Grégoire VII.

S. Pierre, dit le même Historien, fut crucifié ou attaché à un Poteau, selon l'expression de quelques Grecs, ce qui ne signifie que la même chose. Il fut crucifié la tête en bas, comme il l'avoit demandé lui-même aux Executeurs. Il souhaita d'être ainsi crucifié pour augmenter encore la douleur de la Croix; et de peur qu'on ne crût qu'il affectoit la

110 MÉRÇURE DE FRANCE
la gloire de J. C. s'il eût été crucifié de
la même manière que lui, il étendit ses
mains sur la Croix. Il fut attaché avec
des clous, selon plusieurs Peres. Tertu-
lien dit avec des cordes. On peut avoir
fait l'un et l'autre.

Et plus bas : Le 29. Juin fut le jour
auquel S. Pierre et S. Paul glorifierent
J. C. l'un par la Croix, l'autre par l'É-
pée. . . . Deux saintes Femmes, Basi-
lisse et Anastasie, eurent soin de leurs
Corps, selon le Ménologe des Grecs.
Elles furent décapitées pour ce sujet. Les
Grecs et les Latins en font la mémoire le
25. d'Avril.

Theodose le jeune dans sa Loy du 1.
Février CCCCXXV. met la Mémoire
du martyr des Apôtres entre les Jours
qui étoient célébrés par tout le Monde,
consacrés à la Priere, &c.* *Défense de
donner aucun spectacle. . . .* Le Code de
Justinien y défend de plus tous Actes de
Justice, même les Arbitrages volon-
taires.

Enfin notre Historien observe que S.
Pierre, mort, comme il l'a déjà dit, le
29. Juin de l'an 66. peut avoir siégé 24.

* Cette circonstance mérite une réflexion par-
ticulière par rapport à ce qui se passe aujour-
d'hui, &c.

ans,

ans , ayant environ 70. ou 75. ans.

On peut consulter sur le même sujet du crucifiment de S. Pierre le 5e Tome des *Actes des Saints* du mois de Juin ; p. 403. et suivantes. Les Recherches des sçavans Auteurs nous aprenent que le martyre des deux S S. Apôtres fut particulièrement occasionné par l'embrassement de la Ville de Rome , arrivé l'an 64. de l'Ere vulgaire , le même dont Tacite Liv. XV. et Suetone Liv. XVI. font mention , embrasement dont on accusa les Chrétiens. Ce martyre arriva , selon nos Auteurs , en l'année 40. de Neron.

Leurs Recherches nous aprenent encore quelques circonstances , qu'il est bon de rapporter ici dans les mêmes termes qu'ils ont employés.

Et accedens ad Crucem rogavit , ut Crucis inversis vestigiis figeretur , eâ reverentiâ ne ita servus crucifigi videretur ut Dominus. Quod ubi factum est , cepit de Cruce ad Populum loqui. Oratio Petri in Cruce , &c.

Et cum magna voce omnis Populus respondisset Amen , emisit spiritum. Cujus corpus Marcellus , unus ex Discipulis ejus , nullius expectans sententiam , propriis manibus de Cruce deposuit , et pretiosissimis Aromatibus conditum in suo ipsius Sarcophago collocavit

212. MERCURE DE FRANCE
in Loco qui dicitur Vaticanus, juxta Viam triumphalem.

Et dans le VIe. Tome des *Actes des Saints* du même mois de Juin, on trouve ce qui est raporté dans le Martirologe d'Usuard, en ces termes: *III. Kal. Jul. die 29 Junii: Romæ Natalis beator. Apostolor. Petri et Pauli, qui passi sunt sub Nerone Casare, Basso et Tusco Coss.* avec la Note qui suit, au sujet de ce Consulat, qui emporte une erreur de Fait.

Bassi et Tusci Consulum nominibus perperam cum Nerone Casare connexis, ut pote à quo totis fermè duobus sæculis se junguntur, ut clarè intelligas Translationem seu depositionem alteram, &c. sur quoi ils renvoyent à M. de Tillemont, qui a éclairci ce Point de Chronologie dans le Ier. Vol. de son Histoire de l'Eglise.

Il ne faut pas douter que la Croix de S. Pierre n'ait été en grande vénération chés les premiers Fideles. Selon Molanus, dans son IIIe Liv. Ch. 22. des *Stes Images*, plusieurs Eglises de Rome prétendent en avoir quelque portion, qu'elles conservent précieusement.

DE LA CROIX DE S. ANDRÉ.

L'Apôtre S. André, Frere de S. Pierre, eût un avantage particulier; c'est d'avoir
vois

voit été le premier * des Apôtres et des Disciples de JESUS-CHRIST dans l'ordre de leur vocation , et d'avoir été pour ainsi dire , l'instrument de celle du premier Chef visible de l'Eglise. André d'abord Disciple de Jean Baptiste (*S. Jean ch. 1. v. 36. 37. 41. 42.*) entendant le S. Précurseur apeller J. C. l'Agneau de Dieu, &c. suivit sur le champ ce Divin Maître , et peu de temps après , ayant trouvé son Frere Simon , et lui ayant dit qu'il avoit trouvé le Messie , le Christ , il le mena à Jesus , qui l'ayant considéré , lui dit ces grandes paroles : *vous êtes Simon , Fils de Jona , &c.*

Un autre privilège d'André , c'est d'avoir été honoré d'une seconde vocation , lorsque (*S. Matth. ch. 4. v. 18. 19. 20.*) Jesus marchant le long de la Mer de Galilée , vit Simon et André , son Frere , qui jettoient leurs filets dans la Mer , et leur dit : *suivez moi , &c.*

De plus S. Mathieu et S. Luc , en parlant de l' Election que fit J. C. de ses douze Apôtres , mettent à leur tête Pierre et André. Quelques temps après , le Sauveur demandant à ses Disciples comment on pouroit donner à manger à cinq

* C'est l'Epithete que les Grecs lui donnent ordinairement Πρωτοκλητος.

ET MERCURE DE FRANCE

mille Hommes qui l'avoient suivi dans le Desert , André prit la parole le premier , et dit à J. C : Seigneur , il y a ici cinq pains d'orge et deux poissons ; mais qu'est-ce que cela pour tant de monde ? Et il fut témoin avec les autres du grand Miracle qui suivit cette réponse. Le même Apôtre toujours plein de zele pour faire connoître le Messie , présenta à J. C. quelques Gentils que S. Philippe lui avoit adressés. Enfin André , qui avoit entendu de sa bouche la prédiction de la ruine du Temple , lui demanda quand arriveroit le temps de cette destruction ? A quoi J. C. fit une réponse conforme à sa sagesse et aux desseins de son Pere. Et c'est à-peu près tout ce que nous apprend l'Ecriture au sujet de S. André.

Eusebe dit , après Origène , qu'il a prêché dans la Colchide ; selon Théodoret il a prêché dans la Grèce ; selon S. Grégoire de Nazianze , particulièrement dans l'Epire ; et selon S. Jérôme , dans l'Archaye. Enfin dans les Additions que Sophrone a faites , aux Oeuvres de S. Jérôme , après avoir traduit en Grec plusieurs Ouvrages de ce S. Docteur , dont il étoit contemporain ; on trouve que S. André a prêché dans la Scythie , la Sodgiane , et à Sébastople dans la Colchide. Mais

ces Additions ne paroissent pas d'un grand poids à M. de Tillemont ; quoiqu'il soit très-possible que notre Apôtre ait parcouru plusieurs Régions , et qu'il ait annoncé l'Evangile à plus d'un Peuple.

Les nouveaux Grecs, dit M. de Til. lui attribuent la fondation de l'Eglise de Contantinople, apellée alors *Byzance*, ce qui ne paroît pas connu des Anciens, non plus que tout ce que disent aujourd'hui les Moscovites de divers Endroits de leurs Etats , où ils prétendent que cet Apôtre a prêché.

S. André , continuë le sçavant Historien , confirma les verités qu'il avoit prêchées par le sang qu'il répandit à *Patras* en Achaye , ayant été condamné à être crucifié par Egée , Proconsul de la Province. S. Pierre Chrysologue , qui a fait un Sermon de cet Apôtre , prononcé le jour de sa Fête , dit qu'il fut crucifié à un Arbre : nous avons une Hymne en son honneur , attribuée au Pape Damase , où il est dit seulement qu'il avoit été crucifié.

On prétend que la Croix qui a servi d'Instrument à son martyre , se conserve encore à S. Victor de Marseille , et qu'elle a la même figure que celle de N. S. On

216 MERCURE DE FRANCE
ne dit point d'où vient que les Peintres
la représentent de cette maniere X.

Les particularités de sa mort sont décrites plus amplement, ajoute M. de T. dans une Lettre, attribuée aux Prêtres et aux Diacres d'Achaye, ses Disciples, témoins oculaires; mais il y a lieu, dit-il, de croire qu'elle est apocryphe, &c. Quoiqu'elle soit reçûe par Baronius et par le P. Alexandre, il reconnoît cependant pour certain, que ce qui est dit dans cette Lettre de l'amour de S. André pour la Croix, est bien digne d'un Apôtre, et que ces paroles ont été relevées par P. Damien, par S. Bernard et par d'autres, qui ont fait des Sermons celebres sur S. André, à l'imitation de plusieurs Grecs. M. de T. convient seulement qu'il y a lieu de croire, au moins, que les mêmes sentimens, exposés dans la Lettre d'Achaye, ont été gravés dans le cœur de cet Apôtre.

Il finit en observant que tous s'accordent à célébrer sa Mémoire le XXX. Novembre, que le temps de son martyre est incertain, qu'il fut enterré à *Patras*, puis transporté à Constantinople, et qu'on a supposé un faux Evangile à S. André, comme on lui a attribué des Actes, fabriqués par des Hérétiques.

On

On sçait que M. de T. a ajouté de sçavantes Notes à la suite des sujets qu'il a traités. Ces Notes sont souvent des Dissertations entieres , où il y a beaucoup à aprendre. Telle est la Note II. intitulée , *Examen des Actes de S. André*, dont je me contenterai d'ajouter ici le précis.

» Nous avons , dit il , des Actes du
 » martyr de S. André , dont le Titre
 » porte qu'ils sont écrits par *les Prêtres*
 » *et les Diacres d'Achaye* , témoins ocu-
 » laires de ce qu'ils rapportent , et adres-
 » sés à toutes les Eglises du Monde , Pie-
 » ce la plus ancienne et la plus authenti-
 » que , après les Ecritures , pourvû que
 » ce Titre soit véritable.

L'Auteur entre là-dessus dans une longue critique , avoüant après tout que la Pièce est conforme à tout ce que les Anciens nous ont appris de la mort de Saint André , et qu'elle est suivie par l'ancien Missel des Gaules, &c. citée dans le IXe. siècle par Remy d'Auxerre , puis par Lanfranc , par Pierre Damien , par Yves de Chartres , par S. Bernard , &c. Baronius , comme on l'a déjà vû , reçoit ces Actes comme légitimes , suivi en cela par le P. Alexandre.

» Mais , dit M. de T. des habiles gens
 » ont

» ont peine à lui donner une entière au-
 » torité, et croient que, supposé mê-
 » me que l'Histoire de la mort de Saint
 » André ait été écrite par ses Disciples,
 » nous ne l'avons pas dans sa pureté, au
 » sentiment de M. de Sainte Beuve. Dès
 » le commencement de l'Eglise il y a eû
 » des Actes composés ou publiés par des
 » Hérétiques.

Là-dessus le sçavant Auteur continuë
 sa Critique, et fait remarquer quelques
 differences entre les *Menées* des Grecs,
 et la Lettre de l'Eglise d'Achaye. On lit
 dans les *Menées* que S. André fut cloüé
 à la Croix, προσήλωται, au lieu que la
 Lettre porte qu'Egée ne voulût pas qu'on
 le cloüât; mais qu'afin qu'il souffrit plus
 long-temps, il le fit lier et étendre par
 les pieds et par les mains, comme sur le
 Chevalet; ce qui peut, dit notre Criti-
 que, avoir donné occasion de peindre la
 Croix de S. André comme une X. Cette
 dernière remarque me paroît mériter at-
 tention. Enfin, selon la Lettre de l'E-
 glise d'Achaye, l'Apôtre vécut deux jours
 en Croix, instruisant toujours le Peuple:
 et selon l'expression des Grecs dans les
Menées, S. André auroit été crucifié la
 tête en bas.

Jacques Chifflet, Médecin, ajoute M.
 de

FEVRIER.

de T. avoit , dit on , préparé sur la forme de la Croix de S. mais tout fondé sur les Sculptures & Peintures. Je n'ai point vû , dit-il , ce que M. du Saussay a fait sur le même Apôtre. On ne sçait point le * temps de son martyre. *Patras* , où il a souffert , étoit une Colonie Romaine depuis Auguste , qui la rebâtit , sur quoi il cite *Wheler* dans son voyage de Grece. Il dit enfin que le Corps de S. André fut porté à Constantinople sous l'Empereur Constantin , ou Constance.

Il y auroit ici quelques Réflexions à faire sur la Critique de la Lettre de l'Eglise d'Achaye , peut-être un peu trop poussée par M. de Tillemont ; Critique qui ne décide rien : mais ces Réflexions pouront être placées ailleurs. Je dois , pour ne point excéder certaines bornes , toute la place qui me reste à une Piece qui regarde directement notre sujet , qui en est la suite naturelle , et qu'on ne sçauroit employer plus à propos.

* *M. de Tillemont reconnoît ailleurs qu'au sentiment de plusieurs , c'est sous l'Empereur Domitien.*

220 MÉR

de M. l'Abbé le Fournier,
 de S. Victor de Marseille, de
 l'Académie Royale des Belles Lettres de
 France, au sujet de la Croix de S.

répondre, Monsieur, à ce que
J vous souhaitez de moi, sur le Monu-
 nument qui est conservé depuis plu-
 sieurs siècles dans notre Abbaye, je vous
 avouërai d'abord avec franchise, qu'a-
 près bien des recherches, je n'ai trouvé
 aucun Titre, aucun Mémoire qui apren-
 ne d'où nous est venuë la Croix de Saint
 André. Tout ce qu'en ont écrit Mrs de
 Ruffy, le P. Guesnay Jesuite, et autres,
 n'est fondé, selon moi, que sur des Tra-
 ditions populaires, accompagnées de cir-
 constances manifestement fausses. Nous
 ne pouvons citer en notre faveur qu'une
 longue possession, et l'Axiome du Droit
 commun, *Possideo quia possideo*, posses-
 sion d'autant plus assurée, qu'elle ne
 nous a jamais été contestée, que je sça-
 che.

Cette précieuse Croix du martyr de
 S. André, est dans une Chapelle de l'E-
 glise inférieure de S. Victor, et dans le
 bas

bas d'une Tour très ancienne, dont le haut sert de Vestibule à l'Eglise supérieure. C'est là que dans une grande Armoire à droite on conserve cette vénérable Croix, dont la figure est à présent en sautoir X. et couverte de Lames d'Argent, des liberalités de feu M. de Jarente, Camerier de l'Abbaye, Gouverneur de Laurette, lequel par son Testament donna toute sa Vaisselle d'Argent pour être employée à cette Décoration. Feu M. Emery son successeur dans l'Office de Camerier, et ensuite Sacristain de l'Abbaye, son Ami intime, eut le soin de cet Ouvrage; c'est lui qui a changé la disposition de cette Croix. De droite qu'elle étoit, comme celle du Sauveur, il l'a mise en sautoir; peut-être pour faire plaisir à la Famille de Jarente, qui porte un Sautoir de gueules pour Armoiries. Je crois, dis-je, qu'il eut plutôt cette raison en vûë, que celle de suivre la coûtume où l'on est de représenter de cette manière la Croix de ce saint Apôtre: on en sera encore plus persuadé en lisant l'Inscription que M. Emery a fait graver aux extrémités de la Croix, contenuë dans deux Cartouches; l'un à droite, et l'autre à gauche. Voici cette Inscription.

In hanc pretiosam Crucem, olim laminis ferreis obtectam, nunc argenteis exornandam ad perpetuum Monumentum singularis Farentorum pietatis, ejusdemque crucis vexillum pro insigni Gentilitio, omnem summam ex argento vasorum, moriens Illustriss. et Reverendiss. DD. Petrus-Dominicus-Joseph de Farente, la Bruyere Cabanes, Patricius Avenionensis, hujus Monasterii Cameraarius: ac Alma Domus et civitatis Lauretana, in qua obiit die XXVIII. Augusti An. MDC. LXXXII. Gubernator ac Visitator Apostolicus. 1694.

Benigne annuentibus venerabilibus DD. Magno Priore, Religiosis, ac Capitulo hujus celebris Massiliensis Monasterii. Curante Agnato Amatissimo prænobili DD. Joanne-Baptista de Farente, Domino de Vennellis, Carry et Rouet, Capellania in hoc Altare fundata, Patrono. 1694.

Cette réparation s'étant faite quelques années avant mon arrivée à Marseille, je ne puis vous raporter que ce que j'ai appris de nos Messieurs; sçavoir, qu'ils avoient toujours vû cette précieuse Croix droite, et faite comme celle du Sauveur, qu'elle étoit couverte de Lames de Fer, plus venerable sans doute avec ces simples

bles ornemens , qui marquoient plutôt le soin qu'on avoit pris de sa conservation , que de son embetlisement ; le Fer étant moins exposé à l'avarice des hommes qu'un Métal plus précieux. Il y avoit vers le bas de la Croix une ouverture pour contenter la dévotion du Peuple qui venoit en grande foule honorer et baiser cette Croix. J'ai encore vû un des batans de la petite Porte de fer qui fermoit l'ouverture. Les Lames de fer de l'extrémité du haut et du bas paroisoient avoir été blanchies , aparemment pour quelque Inscription que le temps avoit effacée.

Quand on eût enlevé les Lames de Fer , attachées sur une Caisse de Bois , qui renferme toute la Croix , comme un Étuy , on vit dessus une Peinture ancienne à demi effacée , qui représentoit le saint Apôtre attaché à la Croix. On distinguoit fort bien la tête d'un venerable Vieillard à barbe blanche et longue. Le reste du corps étoit presque tout effacé. Je n'ai pû sçavoir de nos Messieurs , témoins oculaires , si dans cette Peinture les mains et les pieds étoient attachés avec des Clous , ils n'y firent pas attention , ou les extrémités étoient peut-être trop effacées pour faire le discernement :

224 **MERCURE DE FRANCE**
On n'examina pas non plus assés exactement de quel bois est la Croix. Il n'est pas apatement fort dur et incorruptible , puisque l'extrémité d'en bas , plus longue que les autres , celle sans doute qui avoit été enfoncée en terre , étoit cariée , et à demi pourrie. Il paroît même encore aujourd'hui à travers un Chiffre de Vermeil qui est au milieu de la Croix , qu'elle est vermoulüe en quelques endroits.

J'ai cherché dans la Chapelle qui renferme ce Monument , si je ne trouveroïis pas quelque Inscription , ou quelques Figures anciennes du Saint , mais inutilement. Il n'y en a qu'une à la clef de la voute sur la porte de la Chapelle , qui le représente , tenant sa Croix un peu penchée , mais cette figure ne me paroît pas ancienne. Le Tableau de l'Autel , d'une assés bonne main , est moderne. On m'a assuré que toute la voute étoit anciennement ornée de Mosaïque , dont on avoit vû quelque reste ; mais je n'en ai pû découvrir aucun vestige.

Vous avez , sans doute , vû , M. ce qui est dit de S. André dans les Mémoires de M. de Tillemont , qui assure n'avoir rien trouvé qui puisse déterminer la disposition de la Croix de cet Apôtre. Mo-
lanus

Janus L. IIIe de son Hist. des Images, croit qu'elle étoit comme celle du Sauveur. Vossius dans son Harmonie Evangelique, est du sentiment contraire, ainsi que Juste Lipse dans son Traité de la Croix, du moins selon l'Edition que j'ai de l'année 1597. qu'il a depuis augmentée. Je ne me souviens pas de ce qu'en dit Galonius, dont je n'ai pas le Livre de *Martyrum Cruciatibus*. Il est inutile de citer d'autres Auteurs, qui se copient très-souvent.

Vous trouverez des choses plus curieuses dans les *Acta Sanctorum* des sçavans Bollandistes T. I, du mois de May. Ils citent entr'autres choses, les paroles suivantes d'un Auteur. *Gloriantur Moscæ Terram Russiae esse baptisatam à B. Andrea Christi Apostolo crucemque suam illic collocasse*. Vous y trouverez aussi un Martyrologe ou des Ephemerides ornées de figures qui sont fort curieuses. Notre S. Cassien n'y est pas oublié. Je ne me souviens pas de quelle manière S. André est représenté. Ils disent aussi qu'ils ont un Livre Manuscrit *De forma Crucifixionis S. Andreae*, composé par Jean-Jacques Chifflet, Médecin de Besançon, connu par d'autres Ouvrages.

vrages. Je n'en ai pas grande opinion , s'il n'a pas de meilleurs garans que ceux qu'il cite dans son Histoire de Besançon ; sçavoir Paradin , le P. Guesnay , &c.

Je n'ai point vû Paradin *de statu antiquo Burgundia* ; je ne sçai d'où il a pris qu'en l'an 401. un Etienne , Roy de Bourgogne , mit la Croix de S. André dans l'Eglise de S. Victor de Marseille. Remarquez , s'il vous plaît , cette époque , et voyez si on peut se fier à de pareils Auteurs. Cassien , comme vous le sçavez , n'est venu à Marseille qu'après la mort de son cher Maître , S. Chrysostome , arrivée l'an 409. et sûrement on n'avoit pas encore bâti de Basilique sur le Tombeau de S. Victor , lequel étoit alors , selon toutes les apparences , encore dans la Grotte du Cimetiere public ; où on l'avoit déposé après son martyre : *In Crypta nativo in saxo operosè ac decenter excisa* , disent les Actes composés par S. Honorat , Evêque de Marseille. De plus , on ne trouve point cet *Etienne* parmi les Rois de Bourgogne , lesquels en ce temps-là étoient encore fort attachés à l'Arianisme , et Ennemis déclarés des Catholiques.

L'Histoire rapportée sur ce sujet par le

R,

P. Guesnay , n'est pas plus certaine ; sçavoir , que le Bienheureux *Hugues*, Sacristain de S. Victor , avoit trouvé cette sainte Croix cachée dans les ruines de l'Eglise des Religieuses , bâtie sur les bords de la Riviere d'Uveaune. Car si ces Religieuses , comme vous l'allez voir , n'ont jamais demeuré dans ce Lieu-là , que deviendra l'Histoire en question ?

J'en ai la preuve en main : c'est l'Acte de la fondation faite par Reynier Evêque de Marseille , l'an 1204. en faveur des Religieux Prémontrés. Cet Acte est rapporté dans l'ancien *Gallia Christiana* , dont les Auteurs ont mis *Raymond* pour *Reynier*. Pour ce qui est des Religieuses fondées par le saint Abbé Cassien , dont le Monastere est aujourd'hui dans la Ville , et porte le nom d'Abbaye de S. Sauveur , ces Religieuses , dis-je , étoient établies plus près de S. Victor , vers le fond du Port , au lieu à peu près où est aujourd'hui l'Hôpital des Forçats , et où étoit cy-devant le Monastere des Capucines , où l'on voit encore quelques ruines de l'ancien Bâtiment.

La preuve en est encore plus sûre dans notre grand Cartulaire , où on lit ce qui suit. *Non longè ab Ecclesia S. Petri foris portam que vocatur Paradisi , circa viam*
B v . publicam

228 MERCURE DE FRANCE
publicam que venit ab Ecclesia S. Tirci
 (c est à present S. Loup) et vadit in Por-
 tu Massiliensi hic positè , sunt vinee , ha-
 bemus ibi quartairada dimidiaque fuit Gui-
 valdo Blanca Lancea qui dedit Deo et S.
 Victori terminat eam ab Oriente via de
 Laureto à Septentrione terra Ste
 Marie , vel Sanctimonialium non longe à
 ripa portus supra dicti in cœnobio quod Pa-
 ter fundavit Cassianus , ab occidente ter-
 minat via de Gardia. Ce qui est repeté
 plusieurs fois dans le même Acte.

Jugez par là , M. de la capacité et de
 l'exactitude de pareils Ecrivains. Je ne
 sçais qui a le premier inventé cette Fable,
 elle est peut être fondée sur ce que les
 Religieuses de S. Sauveur possèdent la
 Chapelle , dite de l'Uveaune , avec quel-
 ques Domaines qui en dépendent , qu'el-
 les n'ont eû que des Religieuses de Sain-
 te Paule , fondées par la Reine Joland
 l'an 1403. laquelle les dota des biens qui
 avoient appartenu aux Prémontrés. Voiez
 sur ce dernier article le *Cassianus Illus-*
tratus du P. Guesnay ; mais pour les au-
 tres vous pouvez vous en méfier : je
 m'étonne que ce Pere qui avoit vû les
 mêmes Actes que j'ai cités , ait donné si
 facilement dans les erreurs populaires ,
 sans

sans examiner si elles avoient au moins quelque fondement.

Je ne sçais si quelques petites Figures qu'on voit sur le Tombeau du *B. Hugues de Glainis*, ou de Glaine, Sacristain de *S. Victor*, dont j'ai déjà parlé, si ces Figures, dis-je, assés mal gravées en bois dans l'Histoire de Marseille de *M. de Ruffi*, ne sont pas l'origine de toute cette Histoire de la découverte de la Croix de *S. André*. On voit sur ce Tombeau le *B. Hugues* avec sa Chasuble à l'antique, auprès d'un Autel sur lequel est un Calice, et au-dessus une petite Croix. A côté est une plus grande Croix à huit pointes comme celle de Malthe, entre deux Chandeliers. Ensuite est le Portail d'une Eglise sur le milieu duquel est une Tour avec des Cloches. Ce Tombeau est tout proche de la Chapelle de *S. André*. De-là on a peut-être inventé ou conjecturé que le Seigneur avoit revelé à ce bon Sacristain, pendant qu'il étoit à l'Autel, l'endroit où la Croix du saint Apôtre étoit cachée; sçavoir dans ce prétendu Monastere des Religieuses d'*Oveanne*, endroit dont on avoit perdu la connoissance, toutes les Religieuses, ajoute-t'on, ayant été mises à mort par des Barbares. Cependant l'Inscription

Bvj. qui

qui est sur le Tombeau du B. Hugues , et qui est rapportée par les Historiens que j'ai cités , ne nous apprend rien de tout cela.

Mais il ne seroit peut-être pas impossible d'entrevoir à travers ces nuages d'erreur , quelque lueur de la vérité , obscurcie par des recits fabuleux fabriqués dans des temps d'ignorance. Qu'il me soit du moins permis , M. de vous proposer une conjecture , un doute , que mes recherches ont fait naître , et qui n'a rien d'incompatible avec la Découverte de la Croix de S. André par notre B. Hugues : mais qui ne suppose rien de fabuleux , ou de témérairement hazardé , je m'explique.

Parmi un certain nombre de Chapelles qui étoient autrefois aux environs de l'Abbaye de S. Victor , une des plus considerables étoit celle de S. André. Les Religieux de cette Abbaye y venoient faire la Benediction des Palmes le jour des Rameaux. L'Auteur Anonyme des Miracles de S. Victor , nous en a conservé la mémoire en ces termes : *Die Dominica illa scilicet , dicitur Palmarumque cum populis ad Ecclesiam B. Andree , Apostoli ad flores benedicendos sicut ea die fieri solet cum processione exiret , et Sancti Victoris*

Victoris caput cum magna devotione, ac veneratione in lignea theca d'fferret, &c.

La Charte que j'ai citée au sujet des Religieuses, fait aussi mention de cette Eglise : *Ab occidente habens Gerrenum fluvium. Ibidem unâ simodiata de vineaque est de Ecclesia S. Andree.* Deux lignes plus bas on lit encore l'Eglise de S. André. Grégoire VII. Urbain II. et plusieurs autres Papes, dans les Bulles de confirmation des Abbayes et Eglises dépendantes de S. Victor, n'oublent pas cette Eglise parmi celles qui étoient aux environs de cette Abbaye. *Cum Capellis circum jacentibus, videlicet S. Petrique vocatur ad Paradisum, et S. Andree Sti. Ferreoli &c.* Cela suffit pour prouver l'existence et la situation de la Chapelle de S. André.

Mon idée est que peut-être la Croix de S. André étoit originairement conservée dans cette Eglise, que S. Victor et toutes les Eglises des environs ayant été ruinées par les Barbares dans le IXe. siècle, le B. Hugues toujours zélé pour la gloire de Dieu, et pour la Décoration de ses Temples, comme il paroît par l'Inscription de son Tombeau, avoit réparé presque entièrement celle de saint Victor, que ce pieux Sacristain, dis je, en réparant aussi l'Eglise de S. André, auroit

132 **MERCURE DE FRANCE**
auroit trouvé le précieux Instrument de
son supplice , qui y avoit été caché lors
de l'irruption des Barbares.

Nous ignorons absolument la vie et
les mérites de ce B. Hugues , dont la sain-
teté a été reconnuë par tant d'endroits ;
qu'on a mis son Corps dans l'Eglise infé-
rieure de S. Victor parmi ceux des Mar-
tyrs , des Confesseurs et des SS. Vierges.
La dissipation de notre Bibliotheque
nous a privé de tous les Mémoires que
nous pourrions avoir sur son sujet. J'ai
trouvé par hazard une feüille , vrai-
semblablement de quelque Chronique ; car
d'un côté est l'arrivée à Marseille du Pa-
pe Innocent III. qui revenoit de Lyon ,
où dans le Concile il avoit déposé l'Em-
pereur Frédéric : et de l'autre côté est un
fait qui concerne notre B. Hugues. Il
paroît qu'il avoit traité à Montpellier
avec les Chanoines de Narbonne , pré-
posés pour la construction de l'Eglise de
S. Just , pour quelque chose dont il
avoit payé 302. livres de Royaux couron-
nés , et 30. deniers , que le Prieur de la
Mourguié , dépendant alors de l'Abbaye
S. Victor , avoit donné 42. livres Melgo-
roises , et *thesaurum supradictum de mani-
bus eorum suscepit*. La suite ne se peut lire
en entier , la Pièce étant déchirée en
deux

Deux endroits où la chose étoit expliquée. Voici avec les lacunes les mots qui restent *Ugo de Gladinis apud Massilia fideliter hoc anno Domini M C C L de Gladinis recepit thesauru Monast. S. Victoris Massiliens.* On ne peut deviner quel est ce précieux trésor que Hugues avoit reçu des Chanoines de S. de Just de Narbonne, et qu'il avoit mis dans l'Eglise de S. Victor. On ne peut pas penser que ce soit la Croix de S. André; car on en auroit quelque connoissance à Narbonne, ce fait n'étant pas d'une si grande ancienneté.

Les Peres Dominicains de Marseille disent qu'il s'est conservé dans leur Maison une Tradition, que cette précieuse Croix étoit dans l'Eglise de S. André, dont il est parlé ci-dessus, laquelle leur fut donnée par l'Abbé, et le Chapitre de S. Victor, quand leurs Predecesseurs s'établirent à Marseille, ils avoient, ajoutent-ils, un Reliquaire, qui contenoit quelque Relique de ce S. Apôtre. Tout cela favorise ma pensée. Depuis que ces Religieux eurent la possession de cette Eglise, le Chapitre de S. Victor y alloit tous les ans célébrer la Fête de ce S. Apôtre, comme on le voit dans un ancien Livre de leurs Comptes en ces termes. 30.

Novembris.

234 **MERCURE DE FRANCE**
Novembris in Festo S. Andrea, fecit Offi-
cium Sacrista Monasterii S. Victoris, de-
dit pitanciam soror Cecilia de Monte Mo-
nialis Ste Clare.

J'avoüe , M. que ce ne sont ici que des conjectures , fondées sur quelques Traditions , peu assurées , si l'on veut ; mais qui pouvoient avoir quelque fondement. Comme nous ignorons d'où et en quel temps la Croix de S. André nous est venuë , excusez-moi , si , à travers tant de tenebres , j'ai tâché de découvrir ce qu'il y avoit de plus aparent , la véritable Tradition ayant été obscurcie par des circonstances fabuleuses, qui en ont fait perdre le fil et la réalité.

J'oublois de vous dire que j'ai vû dans un Procès verbal de visite de M. de Vic , Archevêque d'Auch , que ce Prélat avoit trouvé dans une Eglise de Campagne un morceau de la Croix de S. André , qui avoit été apporté de Marseille.

Le silence , au reste , de Roger de Hoveden sur cette Croix, en faisant mention des autres Reliques de S. Victor , peut faire soupçonner qu'elle n'y étoit pas en l'année 1190. voyez *Rerum Anglicanarum Scriptores post Bedan* , imprimé à Londres , l'an 1596. cet Auteur vous fera

F E V R I E R : 1737. 235
Vera plaisir. Je suis , Monsieur , &c

A Marseille , le 25. Janvier 1736.

Quelques mois après , je reçûs encore
une Lettre de M. l'Abbé le Fournier sur
d'autres sujets de Litterature Ecclesiasti-
que , dans laquelle il y avoit encore ce
mot sur la Croix de S. André. » J'ai
» oublié de vous marquer dans ma der-
» niere Lettre qu'à l'occasion du Siege de
» Marseille par le Connétable de Bourbon ,
» General de Charles-Quint en l'année
» 1524. on pourvût à la sûreté de la Croix
» de S. André avec une attention particu-
» liere , en la transportant dans l'Eglise de
» N. D. des Acoules , votre Paroisse. Les
» Religieux de S. Victor faisoient alors
» l'Office dans l'Eglise de S. Jaume , apa-
» remment l'inferieure , sur laquelle celle
» des R. R. Peres Jesuites est bâtie. «



E L E G I E.

PRête à fuir pour jamais ce funeste séjour,
Où j'ai vû commencer et finir ton amour ,
Je t'écris , cher Licaste , et j'ose me promettre
Que si tu te résous à lire cette Lettre ,
La pitié s'emparant de ton barbare cœur ,
Malgré

236 MERCURE DE FRANCE

Malgré toi-même hélas ! tu plaindras mon malheur.

Eh quoi ! c'en est donc fait, tu m'as abandonnée ;

A ne te plus revoir je suis donc condamnée ,

Et tel est , cher Amant , mon déplorable sort ;

Que me priver de toi c'est me donner la mort.

Qui l'eût dit, que brulant pour une autre Maîtresse ,

Tu porterois ailleurs tes vœux et ta tendresse ,

Qu'oubliant mes bontés, qu'oubliant tes sermens,

Tu pourrais loin de moi passer d'heureux momens ?

Je n'aurois jamais crû que , si-tôt infidèle ;

Tu serois des ingrats le plus parfait modèle ,

Que méprisant mes pleurs, un perfide aujourd'hui

Pour prix de mon amour m'accableroit d'ennui.

Rappelle toi ce jour ou trop foible et trop tendre,

Pour la première fois je voulus bien t'entendre ;

» Hélas ! me disois-tu, que de plaisir pour moi,

» Si daignant approuver et mes vœux et ma foi ,

» Vous deveniez sensible à ma tendresse extrême !

» On n'aimera jamais autant que je vous aime...

Eicaste , je ne sçais par quel enchantement ,

Mon cœur , mon lâche cœur te crut si promptement ;

Il fut pour m'attendrir complice de tes charmes.

Dieux ! que depuis ce temps j'ai répandu de larmes !

Hélas ! trop attentive à tes discours trompeurs ,

Je goûtois les plaisirs, sans prévoir les douleurs ;
 Tu me peignois si bien ton ardeur amoureuse ,
 Qu'avec toi j'espérois être toujours heureuse ,
 Et me croyant l'objet de ta félicité ,
 Je n'osois t'accuser d'une infidélité .
 Sur tout je me flatois que bien-tôt l'hymenée
 A ton sort fortuné joindroit ma destinée ;
 Je t'aimois trop, cruel, pour en pouvoir douter . . .
 Malgré ton changement j'ose encor m'en flater ;
 Car enfin qu'ai-je fait pour mériter ta haine ?
 Quelqu'ingrat que tu sois , quoiqu'auteur de ma
 peine ,
 As-tu vû dans mon cœur quelque ressentiment ?
 Ai-je jamais cessé de t'aimer un moment ?
 Je suis toujours la même , et ton indifférence
 N'engagera jamais Céphise à l'inconstance ;
 Oûi , lorsqu'à chaque instant tu hâtes mon
 trépas ,
 Je devrois te haïr, et je ne le puis pas .
 Mon infidèle Amant m'oublie et me méprise ;
 Le traître est insensible aux larmes de Céphise ;
 Licaste , toutefois je rendrois grace aux Dieux ,
 Si tu daignois encor te montrer à mes yeux ;
 Mais épris des attraits de ta nouvelle Amante ,
 Tu ne la quittes plus , tu la trouves charmante ;
 Elle est comme j'étois l'objet de tes désirs ;
 C'est elle maintenant qui fait tous tes plaisirs ;
 Tu ris entre ses bras de mon inquiétude . . .

138 MERCURE DE FRANCE

Je fremis quand je songe à ton ingratitude
Hélas ! fut-il jamais un plus funeste état ?
Je hais l'ingratitude, et j'adore l'ingrat.

Par M. Michault de Dijon.



LETTRE de M. l'Abbé le B. à M. Bailly, Curé des Invalides, touchant quelques particularités d'un Manuscrit de la vie de S. Louis, en lui envoyant le chant des premieres Vêpres de l'Office de ce Saint.

JE vous envoie, M. les premieres Vêpres de S. Louis, que vous m'avez prié de mettre en chant, pour rendre complet l'excellent Office de cet Auguste Saint, qui se trouve dans le nouveau Breviaire de Paris. Je souhaite avoir modulé d'une maniere qui fasse plaisir aux amateurs du chant d'Eglise, les belles paroles que vous avez choisies pour ces premieres Vêpres, et qu'on les fasse retentir à perpetuité dans la magnifique Eglise que Louis le Grand a fait élever sous l'invocation de ce S. Roy. Vous devez avoüer, M. avec tous les connoisseurs, que les Passages de l'Ecriture Ste con-

viennent

plennent infiniment mieux dans l'Office Divin , et ont un plus grand air de Noblese , que toutes ces rimailles que l'on composa en l'honneur de S. Louis (a) et d'autres Saints sur la fin du 13^e siecle.

Et quelle est la matiere sur laquelle les Livres saints , sur-tout ceux de l'ancien Testament soient plus feconds , que sur les Rois et les Princes de la Terre ? S. Agobard , Archevêque de Lyon au 9^e siecle , traitoit de fols et d'insensés ceux qui préferoient les pensées humaines à ce qui est fidelement tiré des Livressacrés (b)

(a) Les Antiennes et les Répons rimés que l'on fit en l'honneur de S. Louis , ne furent pas les plus mauvaises compositions de ces temps-là. A la bonne heure , lorsque c'étoit une paraphrase de l'Écriture Ste : mais la rime étoit une chose très-gênante , et qui obligeoit de s'en tirer comme on pouvoit. Gerard, Moine de S. Quentin en l'Isle , ne fit pas tant de façons dans l'Office qu'il composa de Ste Elizabeth de Hongrie selon Tritheme la premiere Antienne des secondes Vêpres telles qu'on les trouve dans les anciens Antiphoniers de Paris , étoit ainsi tournée : *In secundis Vesperis Chorus noster gaude: júbila cum Superis in Ducissa laude.* Voilà ce qui s'appelle faire chanter les lettres rouges , malgré qu'on en ait.

(b) *Quis ita contentiosus , immo insanus et ab omni veritatis ratione aversus est , ut non hoc recisus et convenientius ac salubrius fateatur in Dei*
 Vous

Vous avez lû le Chapitre de la Vie de S. Louis, écrite par Geoffroi de Beaulieu, son Confesseur, intitulé *Qualiter memoria Josia memoria ejus adoptetur.* (Duchesne T. III. p. 465. Vous avez dû aussi remarquer ce que l'Anonyme de S. Denis écrit à l'occasion de la difficulté qui arriva entre les Bourgeois de Paris et les Etudiens de l'Université. (Duchesne, ibid. p. 397.) Il marque qu'à ce sujet le saint Roy déclara que la science étoit un trésor qui méritoit la préférence sur toute autre chose, et que les richesses n'étoient rien en comparaison. Ce Passage, tiré des Livres Sapientiaux, fit gagner la cause aux Etudiens; et les Sçavans Auteurs du nouveau Bréviaire ont eû grande raison de le placer à la Fête des saints Docteurs. Le même Anonyme de S. Denis nous fait remarquer la raison pour laquelle ce grand Roy faisoit si souvent d'heureuses applications de l'Écriture Sainte; c'est qu'il en faisoit sa méditation, comme David; *Habebat enim, dit-il, Bibliam glosatam. . . et alios sacros Libros in quibus legebat et*

multibus decantari, quod ex divinis Dictis et Libris videat fideliter assumi? S. Agobardus Lugd. lib. de correct. Antiphonarii ad Clerum Lugd. circa finem.

legi

legi coram se multoties faciebat. (pag 396.)

J'ometts ce qu'il dit des Ouvrages de S. Augustin.

Mais M. vous ne serez peut-être pas fâché d'apprendre que l'Ouvrage Latin de ce Moine de S. Denis n'est qu'une Traduction et un abrégé de la Vie de saint Loüis, écrite en François par un Franciscain, nommé Frere Guillaume, qui avoit été Confesseur de la Reine Marguerite de Provence, Femme de S. Loüis. C'est un Personnage que M. Maillart, Avocat, vient de faire connoître au Public. Comme il m'a communiqué gracieusement le Manuscrit de ce Cordelier, j'ai eü le loisir de verifïer que l'un n'est qu'un précis de l'autre; mais si l'Ouvrage du Franciscain est écrit dans un langage qui est assés barbare pour le temps où nous sommes, il est aussi supérieur à celui du Benedictin, en ce qu'il nomme les Lieux où saint Loüis fit la plûpart de ses pieuses actions. C'est un détail qui est intéressant pour ceux qui occupent ces Lieux. Chacun est bien aise de sçavoir que saint Loüis est venu dans son Pais, et d'apprendre ce qu'il y a fait. Je ne vous parlerai point de l'Abbaye de Chaalis, proche Senlis, sur laquelle cet Ecrivain s'étend le plus, parce que c'est le sujet
d'une

242 **MERCURE DE FRANCE**
d'une Lettre que j'ai écrite à un Religieux de cette Maison. Mais qu'auroit-il coûté au Moine de S. Denis de dire après le Cordelier, que S. Louis ayant fait bâtir à Senlis l'Eglise de S. Maurice, il y mit environ ving-trois corps des Compagnons de ce Saint, tirés de l'Abbaye du Vallais. (*c'est à la page 45. du Manuscrit du Cordelier.*) Qu'à la réception de ces Reliques, il voulut porter sur ses épaules la dernière Châsse avec Thibaud, Roy de Navarre, en disant que ces Saints étant *Chevaliers de Jesus-Christ*, il convenoit qu'ils fussent portés par des Chevaliers. Qu'une fois il alla à pied de Nogent-le-Rembert jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame de Chartres, éloignée, dit il, de cinq lieues; ce qui l'incommoda, quoiqu'il se fût appuyé sur un de ses Chevaliers. (*Pag. 140. il appelle ainsi Mrs les Gens du Roy.*) Qu'étant à Orleans pendant la tenuë du Chapitre des Freres Prêcheurs à la Fête de la Nativité de Notre-Dame, (*Page 117.*) il mangeoit au Refectoire avec deux cent Religieux environ; et que sur la représentation qu'il fit qu'il convenoit mieux d'envoyer une Lettre Circulaire à la mort de chaque Religieux, que de ne faire qu'une Lettre generale pour tous les Morts de l'année.

Pannée, on fit un Règlement conforme à sa proposition. Ceci ne doit pas être suspect dans l'ouvrage d'un Franciscain.

Au reste, soyez persuadé que je ne confonds point ce Religieux avec Guillaume Dominicain d'Evreux, dont Duchêne nous a aussi donné l'ouvrage. *Etant un jour à Chatel-neuf sur Loire, dit ailleurs le même Franciscain, (pag. 93.) et voulant aller s'esbattre au bois, il aimoit mieux aller avec son Confesseur voir arriver des Prescheurs qui alloient par la Riviere à Orleans. Ces Religieux qui avoient dessein d'aller coucher à Gergeau au nombre de 18. furent retenus par son ordre à Château-neuf. Il alloit quatre fois l'an à Puiseaux en Gatinois, ou dans un autre Lieu qu'il croyoit encore plus pauvre : (pag. 91.) Et après y avoir fait rassembler deux cent pauvres, il leur servoit lui même du poisson, leur donnoit à chacun douze deniers parisis et deux pains. Etant au cimetièrre de l'Eglise paroissiale de Vitry, et y voulant entendre le Sermon de Frere Lambert de l'Ordre des Freres Prêcheurs, il s'assit aux pieds (page 164. Ce doit être Vitry proche Paris.) du Prédicateur; et après avoir ordonné qu'on fit taire ceux qui faisoient du bruit dans un cabaret voisin,*

C il

il s'informa quel étoit le Seigneur du Lieu, ne voulant pas s'arroger les Droits Seigneuriaux particuliers. Cet Ecrivain marque un peu après un acte de fermeré de la part de ce Saint Roy. Le Comte de Joigny avoit fait arrêter en sa Terre un *Bourgeois du Roy*, et le Bourgeois étoit mort en prison, Saint Louïs fit venir le Comte en Parlement, et le fit renfermer pendant quelque temps au Châtelet. (page 168.) Si vous voulez quelques faits racontés dans le style de ce Cordelier, voici ce que je lis à la page 56.

» S'étude il mettoit à lire les Stes Ecrip-
 » tures, car il avoit la Bible glosée et
 » Originaulx de S. Augustin et d'autres,
 » et aultres Livres de Ste Escripture es-
 » quieux il lisoit, et faisoit lire moult
 » de fois devant lui et temps d'entre di-
 » né et l'heure de dormir; c'est à sça-
 » voir quand il dormoit de jour; mais
 » pou il arriroit que il dormist à telle
 » heure. . . . Après Complies de la Cha-
 » pelle estant retiré en sa chambre, étoit
 » allumée une chandoile de certaine lon-
 » gueur; c'est à sçavoir de trois pieds ou
 » environ, et en dementieres que elle
 » duroit, il lisoit en la Bible ou en un
 » aultre saint Livre; et quant la chan-
 » doile estoit vers la fin, un de ses Cha-
 pelain

» pelains étoit apellé , et lors il disoit
 » Complies avec lui. « Il ne paroît pas
 que les Horloges fussent alors fort com-
 muns. La durée d'un cierge en tenoit
 lieu. page 135. » Jaçoit que li Benoist
 » Royls manjast volontiers grans Pois-
 » sons , nom pourquoi il laissoit molt de
 » fois les grands qui ly étoient aportez
 » et faisoit aporter pour sa bouche de
 » petits poissonnez desquez il menjoit.
 » pag. 136. Quant on luy portoit rost ou
 » aultres viandes et saveurs délicieuses ,
 » il mettoit de lieaue en la saveur , di-
 » sant qu'il l'aimoit mieux ainsi. « Je fi-
 nis par un endroit dont je n'ai pris que
 la substance. Il avoit une maladie qui
 le prenoit deux, trois ou quatre fois l'an ;
 alors il ne pouvoit manger ni dormir ,
 mais étoit toujours dans les gemissemens.
 Cette maladie le tenoit trois jours. Quand
 il en guérissoit, la jambe droite, entre
 le gros de la jambe et la cheville, de-
 venoit rouge comme du sang et enflée.
 Un jour qu'il regardoit cette jambe la
 nuit, continuë l'Historien, Jehan la
 Guette qui couchoit en la Chambre, l'é-
 clairant avec de la chandelle de cire,
 laissa tomber un lumignon dessus : le
 S. Roy le souffrit, et se contenta de lui
 dire que son ayeul l'avoit mis hors de

246 **MERCURE DE FRANCE**
son Hôtel pour moindre chose. Il y a
plusieurs autres curiosités dans cette vie
de S. Louïs , soit par rapport aux usages ,
soit par rapport aux noms propres ; le
tout , quoiqu'écrit avec une grande sim-
plicité , peut servir à augmenter la ma-
tiere du Panegyrique de ce grand Roy.
Je ne vous dis rien des charmes qu'il
trouvoit dans le Chant Gregorien , tous
les Ecrivains de sa vie ont fait la re-
marque Je suis &c.

A Paris ce 22. Juillet 1736.



LE MARI IMPRUDENT.

CONTÉ.

IL est de certaines matieres ,
Dont les plus ignorans sont les plus satisfaits ;
Le petit Conte que je fais ,
Vaut mieux que dix preuves entieres.

Un Mari pour sçavoir, après maints embarras,
Si sa Femme , un peu trop d'humeur à vouloir
plaire ,

Ne l'avoit point fait le Confrere
De force honnêtes gens que je ne nomme pas.

En fin

Enfin après dix ans d'étude

A se tirer d'inquiétude ,

Sans pouvoir contenter sa folle passion ;

S'avisa d'une invention

Qui l'éclaircit d'un point à son repos funeste ;

Ce curieux un soir entrant dans sa maison ,

Leve les mains au Ciel , il soupire . . . et le reste :

Sa Femme veut d'abord en sçavoir la raison ,

Vous pouvez bien juger qu'elle vint au plus vîte

Tâter le pouls de l'hypocrite .

Non , ma Femme , dit le Mari ,

Je n'ai ni fièvre , ni migraine ,

Plut au Ciel ! j'en serois plus promptement guéri

Que du chagrin qui fait ma peine.

Il pleure là - dessus , elle veut tout sçavoir ,

Elle le flate , elle le prie ,

Pleure avec lui de compagnie ,

Et feint le plus grand désespoir ,

Hé bien, vous le sçaurés, dit alors le bon-homme.

Il est arrivé ce matin

Un Devin important que par tout on renomme

Comme le plus sçavant des secrets du Destin.

Chacun va pour le voir , & l'affluance abonde ;

Enfin , mon cœur , pour trancher court :

Voyant que tout le monde y court ,

Je me laisse entraîner à la foule du monde ,

Mais hélas ! nous voyant en grand nombre as-
semblés ,

Jettant les yeux sur près de mille ,
 Tremblez , nous a-t'il dit , tremblez ;
Je viens de consulter l'Astre de votre Ville.
 On crut qu'il annonçoit la récolte sterile
 Et de nos Vins et de nos Bleds ;
 Helas ! Non , c'est bien autre chose
 Que le Devin nous a prédit.

Il nous a menacés d'une Métamorphose ,
 Et voici comme il nous l'a dit :

Ceux dont , par l'influence aux Maris trop fa-
 tale ,

Les Femmes ont fait breche à la foi conjugale ,
 Auront . . . ah ! qu'auront-ils , lui dit sa fem-
 me ? Eh bien !

Ici la force m'abandonne ,

Poursuit-il ; ces Maris , avant que Minuit sonne ,
 Auront , hélas , auront une tête de chien.

Est-il vrai ? l'étrange prodige !

Dit-elle tremblante d'effroy ;

Mais après , revenant à soy ,

Qu'avez-vous tant qui vous afflige ?

Ingrat , doutez-vous de ma foy ?

Non ; répond le Mari , je ne crains pas pour
 moi ;

A mes yeux votre vertu brille ,

Je me vois dans tous mes enfans ;

Mais si cela touchoit quelqu'un de nos parens ;

Quel deshonneur pour la famille !

Que

Que diroient les honnêtes gens ?

Le reste du discours ne fait rien à l'affaire.

Ils se couchent à l'ordinaire ;

Si le Mari dort , l'histoire n'en dit rien ,

Mais pour la Femme, on sçait qu'en lui touchant
la tête

Son ambulante main faisoit fréquente enquête.

Le sujet , vous le voyez bien.

En faut-il dire davantage ?

C'étoit pour voir si son visage

S'allongeoit en museau de chien.

Tandis qu'elle mesure , et voit si ses oreilles

Sont encore aux siennes pareilles ,

L'homme remüe , et la femme d'abord

Se retire ; fait l'endormie ,

Et fait si bien qu'elle s'endort ;

Sans songer à la prophétie,

Elle dormoit profondément ,

Lors que l'homme vint justement

Lui porter l'effroi dans l'oreille

Par un surprenant aboyement .

La Pauvrette en sursaut s'éveille ,

Saute du lit legerement ,

Crie à l'aide , misericorde ,

Dans la crainte qu'il ne la morde ,

Et réfléchissant sur le cas ,

Qui lui fait voir sa honte toute prête ;

Elle soupire , et dit à demi bas ,

C iiii Faut-

Faut-il que par ma faute , hélas !

Mon Mari soit devenu bête ?

Le bon homme en sçut plus qu'il n'en vouloit
sçavoir.

Heureux , s'il eut toujours resté dans l'igno-
rance !

Cette histoire nous fait bien voir

Qu'il est certains secrets dont mal nous prend
d'avoir

La trop entiere connoissance.



LETTRE sur les Elemens de Geometrie,

DAns mes heures perduës j'ai travaillé
à un Ouvrage qui a eû le bonheur
d'être aplaudi de quelques Sçavans de
ce Pais, qui me conseillent et qui me pres-
sent de le donner au Public : ce sont des
Elemens de Geometrie auxquels je me suis
encore apliqué , ayant mieux reconnû
l'utilité de cette Science dans toute sorte
d'états, ce qui m'a engagé à y travailler ,
ne songeant qu'à l'avantage que j'en pou-
rois tirer pour moi , c'est que dans tous
les Elemens qui me sont tombés entre
les mains , et qui sont réputés les meil-
leurs , il me semble qu'on n'observe pas
assés

assés cet ordre naturel et cette méthode si charmante qui fait la clarté, ainsi que la beauté des Mathématiques. Je n'entre pas ici dans le détail du dérangement que je crois remarquer dans les Elemens que j'ai pû voir pour plusieurs raisons. En premier lieu, je suis persuadé que les Sçavans que je veux consulter s'en sont aperçus eux-mêmes. En second lieu, je n'ose pas, foible Ecolier que je suis encore, m'ériger témérairement contre ces grands Maîtres qui ont enrichi la République des Lettres de leurs travaux ; enfin un tel détail me meneroit trop loin. Au reste, si on ne voit pas ce désordre que je crois remarquer, je suis prêt à le faire voir. Sans doute ces grands Maîtres enlevés par la force et la pénétration de leur génie, ont regardé une exactitude si scrupuleuse, comme une chose au-dessous d'eux et indigne de leur attention ; mais moi que mon peu d'esprit et ma foiblesse dans ces matieres, obligent à étudier sérieusement ce que ces grands hommes voyent d'un coup d'œil et sans étude, je m'imagine, pour l'utilité des commençans, qu'il seroit bon qu'un petit génie attentif à tout, travaillat à ce que ces grands Maîtres ont jugé indigne de leur travail. Je serai satisfait si j'ai le bon-

heur de voir mon projet approuvé des Sçavans zelés pour l'interêt et l'avancement de ceux qui cherchent à les suivre dans la belle carrière des Mathématiques. Voici l'ordre que je voudrois suivre.

Une idée générale, mais nette, de la nature de la ligne, tant droite, que circulaire, suivroit la distribution de mon Ouvrage. Après cette idée générale viendroit la disposition des lignes droites, entre elles, leur perpendicularité, obliquité et parallelisme. La position des lignes circulaires entre elles, suivroit celle des lignes droites : celle-ci se trouveroit suivie de la position différente de la ligne droite à l'égard du cercle, où l'on verroit par ordre les différentes propriétés des cordes secantes et tangentes : L'Angle de propriété de la rencontre des lignes succederoit à cette position, et en premier lieu, celui dont le sommet se trouve au centre du cercle. Ensuite celui dont le sommet n'est pas au centre. Après la considération de l'angle, viendroit l'angle considéré avec sa base, ou le triangle considéré quant à ses côtés et ses angles : après le triangle ainsi considéré, on trouveroit les lignes, tant directement que réciproquement proportionnelles, avec leurs corollaires : de là on passeroit à la

con-

considération des cotés et des angles des figures , où l'on verroit leur similitude et les conséquences immédiates qu'on en peut tirer : après quoi l'inscription et circonscription des figures , tant au cercle , que les unes aux autres , se trouveroient expliquées avec les propriétés qui s'ensuivent. A ces considérations succéderoit la mesure des surfaces avec leur raison , tant simple , que composée , et les propriétés qu'on peut tirer de cette dernière : cela fait, on verroit la ligne droite disposée avec le plan , ainsi que les plans entre eux.

L'examen des surfaces planes se trouveroit suivi naturellement de celui des solides ; là j'expliquerois , 1°. La formation des solides irréguliers , renfermés par des plans réguliers, et en même temps celle de la sphere et du cube , que j'examinerois par tout avec ces corps irréguliers.

2°. La maniere de mesurer leurs surfaces et leur solidité , comme aussi celle de tout corps irrégulier , quel qu'il soit. Le corps régulier suivroit l'irrégulier ; là on verroit , 1°. Les propriétés de l'angle solide dont je n'aurois pas besoin plutôt. 2°. Les rapports que les cotés des corps irréguliers ont entre eux , et avec le dia-

C vj metre

254 **MERCURE DE FRANCE**
metre de la sphere , où ils sont inscrits.
3°. La maniere de les inscrire à une sphere
donnée , et les unes aux autres ; enfin
la maniere de mesurer leur surface et leur
solidité.

Après avoir examiné dans cet ordre
les propriétés générales des trois dimen-
sions , j'expliquerois la nature des gran-
deurs incommensurables , tant lignes ,
que surfaces et solides , qu'on ne trouve
pas , ou peu , et par lambeaux , et tou-
jours déplacées dans les autres Elemens :
enfin un petit Traité de Trigonometrie et
de pratique , finiroit mon petit Ouvrage.

Voilà l'arrangement général de mon
petit plan , qu'on ne trouvera pas peut-
être , à moins d'examiner la chose de
près , aussi different qu'il l'est de celui
qui se trouve dans beaucoup d'Elemens :
au reste , le merite de mon plan , s'il en
a , ne consiste pas dans cet arrangement ;
mais à ce que chaque chose se trouve dans
son ordre naturel sans confusion ; de
sorte qu'il se trouve une liaison naturelle
entre toutes les proportions , que tout ce
qui regarde chaque dimension en particu-
lier , se trouve dans le Traité de cette
dimension ; et non seulement dans ce
Traité , mais encore dans l'article qui lui
convient ; et cela de telle sorte qu'il est
enchassé

enchassé de maniere avec les autres proportions, qu'on l'en croiroit inséparable, si on ne l'en trouvoit pas séparé dans tous les Elemens. Par exemple, quand il s'agit des surfaces, soit par raport à leurs côtés et à leurs angles, soit par raport à leur mesure, leur raison simple ou composée, ce dont il s'agit se trouve dans son article respectif, avantage qui me semble manquer à tous les Elemens, où l'on trouve souvent les propriétés des lignes mêlées avec celles des surfaces et des solides, ainsi que celles des surfaces mêlées avec les propriétés des solides; et enfin les propriétés de chaque dimension, quoiqu'essentiellement différentes, mêlées les unes avec les autres, ce qui cause un embarras qui arrête non seulement les commençans, mais même ceux qui sont un peu avancés comme chacun a pû l'éprouver, soit en soi-même, soit dans les autres.

Un petit discours préparatif autant net que court, qui se trouve au commencement de tous les articles, me paroît un nouvel avantage dans mon petit plan. Voilà l'idée que je puis donner de ces Elemens, sans communiquer le plan en forme de These que j'en ai fait, et qui est trop long pour pouvoir le communiquer aux Sçavans par la voye du *Mercur*: Je les

les supplie très-humblement de vouloir bien m'honorer de leur sentiment sur ce que j'ai l'honneur de leur proposer ; si j'ai le bonheur d'en être approuvé, je me flate que la démonstration nette et précise, sans abréger cependant, que je crois pouvoir donner de toutes mes propositions, répondra parfaitement au plan ; après quoi, si ma démonstration plaît au Public, je donnerai le Traité de la grandeur en général dans le même goût : j'ose me flater qu'avec le secours de mes Elements, les Commençans n'auront pas tant besoin du secours des Maîtres, et avanceront mieux.



O D E

*Tirée du Pseaume V I. Pour une personne
qui se repent d'avoir offensé Dieu.*

Grand Dieu, dont le Trône adorable
A pour apui l'Eternité ;
Toi, dont le souffle redoutable,
Confond, détruit l'iniquité,
Dans les transports de ta colere
Dessus ma tête tributaire,
Ne lance jamais tes regards ;

Que

Que ma crainte, ma confiance,
 Contre la voix de la vengeance
 Puissent me servir de remparts.



Dès l'Orient de mes années
 La foiblesse me fait la loi,
 Brise mes chaînes obstinées,
 Seigneur, je n'implore que toi.
 Mon mal se nourrit de mes peines,
 Et je sens courir dans mes veines
 L'activité de son poison.
 Dieu juste, à qui je dois ma vie,
 Souffre qu'à ta bonté chérie
 Je doive aussi ma guérison.



Les épines de la tristesse
 Troublent, déchirent mon repos;
 Une vive douleur me presse;
 Sa rage ébranle tous mes os;
 Ne diffère pas davantage,
 Etends enfin sur ton ouvrage,
 Grand Dieu, ton solide secours,
 Ne permets pas que la mort sombre
 Ensévelisse dans son ombre
 Les restes pâles de mes jours.



Non, ceux que ta Justice efface

De

258 MERCURE DE FRANCE

Du Livre des vivans nombreux ;
Ne chanteront pas de ta grace
Les prodiges ingénieux ;
Ta gloire et tes bontés sacrées
Ne seront jamais honorées
Dans la cendre des Monumens.
La seule vie a l'avantage
D'offrir un légitime hommage
A tes divins Commandemens.



Ne viens donc point bruler la trame
Des jours que ton doigt m'a tissus ,
Joins le bienfait que je reclame ,
A ceux que j'ai déjà reçûs ;
Et pour fléchir ta main armée ,
Regarde mon ame opprimée ,
Par ses remords intérieurs ;
Immolée à l'inquietude ,
Elle se fait une habitude
Et des souffrances et des pleurs.



Mais que vois-je , une main propice
Aparoissant du haut des Airs ,
Empêche que je ne périsse ,
Accablé par mes maux soufferts ;
Seigneur , dans ta bonté fertile ,
Je trouve un favorable azile ;

Ton

Ton oreille écoute mes cris.
 De mes chagrins les noirs nuages ;
 Ressemblent aux songes volages,
 Par le réveil anéantis.



Mortels dont la bouche coupable
 Sacrifie à l'impie ;
 Vous qui du vice détestable
 Suivez l'étendart empesté ;
 Désormais, à la honte en proye ;
 De vos levres chassez la joye
 Que vous inspire ma langueur ;
 Le Ciel a reçu ma priere ;
 Je vois du sein de ma misere
 Sortir mon plus ferme bonheur.

Par M. Last, à Aix.



EXTRAIT



*EXTRAIT d'une Lettre de M** *
à M*** sur le progrès de l'Etablis-
sement commencé depuis peu pour les
Savoyards qui sont dans Paris. Seconde
Partie, imprimée chés J. B. Coignard,
Imprimeur du Roy, rue S. Jacques, à la
Bible d'or, M. DCC. XXXVII.*

LA premiere Partie de cet Ouvrage parut en 1735. chés le même J. B. Coignard, et fut très bien reçûe du Public; l'Auteur des Observations Critiques sur les Ecrits modernes en a parlé avec éloge, et l'on ne peut effectivement trop louer le zele infatigable du pieux et illustre Ecclesiastique * qui a formé un projet si édifiant pour instruire les Savoyards dans la pieté, On voit dans cette seconde Partie les progrès de cet Etablissement sur lequel le Seigneur réde plus en plus ses benedictions.

On y apprend qu'on a uni aux Savoyards tous ceux, qui, comme eux, sont réduits à gagner leur vie, et que cette union a rendu les Catéchismes beaucoup plus nombreux. Qu'après quelques troubles

* M. l'Abbé de Pontbriant.

cités

excités par la jalousie, si ordinaire parmi les gens de la même Profession, entre les Savoyards, les Auvergnats et les Normands; le calme ayant été rétabli entre eux par des moyens inspirés également par la sagesse et la charité, on eût le plaisir de voir regner une union parfaite parmi des Enfans, qui jusqu'alors avoient eû les uns pour les autres l'antipathie la plus forte.

On fait, pages 7. 8. 9. et 10. une mention aussi juste qu'honorable, des soins que s'est donné M. le Curé de la Magdeleine, Fauxbourg S. Honoré, pour établir dans sa Paroisse un Catéchisme pour les Savoyards; ceux qu'ont pris Mrs de la Communauté de Lisieux, et Mrs des Missions Etrangères, pour plus de cent vieux Savoyards, Auvergnats et Normands qui n'avoient pas encore reçu la Confirmation, n'y sont pas oubliés.

On parle à la page 11. des Retraites que l'on donne chaque année aux Chefs, à la Toussaints et à Pâques, on a joint depuis à ces Chefs dans ces Retraites si utiles et données par des Ecclésiastiques dévoués spécialement à cette grande œuvre, un très grand nombre d'Ouvriers, Crocheteurs, Porteurs d'eau, &c. Nous renvoyons le Lecteur à la page 13. et suivantes,

262 **MERCURE DE FRANCE**
suivantes, et on y trouvera un détail
très-consolant.

Plus de mille Ouvriers assisterent l'an
passé à ces Retraites, * sans compter un
grand nombre de personnes de tout état
et de toute condition, qui vinrent le
soir entendre les Instructions et recevoir
la Benediction du Très-Saint Sacrement.
Mrs les Curés, toujours attentifs à ce
qui peut procurer le plus avantageuse-
ment la gloire de Dieu et le salut des
ames, n'épargnerent rien pour donner
à ces saints Exercices, tout l'éclat et
toute la solennité qui dépendoient de
leur zele ; des Prélats même distingués
par naissance et encore plus par leur
vertu, voulurent bien assister à la reno-
vation des vœux de Baptême, qui se fit
le dernier jour, &c. pag. 27.

L'Ouvrage finit, p. 29. par une Ob-
servation qui remet sous les yeux en
peu de mots tout le plan du Projet que
l'Auteur s'est formé ; on y donne une
idée parfaite de l'établissement entrepris,
dont le but est de contribuer à l'instruc-
tion de tous les Enfans et de tous les Ou-
vriers de Paris. Quel objet plus digne
du zele et de la charité chrétienne !

* *A S. Sulpice, S. Benoît, S. Merry, S. Sau-
veur et la Magdelaine.*

L'Auteur

L'Auteur fait là-dessus des Réflexions aussi touchantes que solides , et son Ouvrage est écrit avec autant de netteté que d'onction.



I D Y L L E.

Clytas , Tircis.

Clytas.

IL n'est donc plus d'hiver , et la saison nouvelle

Va rendre à nos désirs l'aimable Philomele ,
 Il ne s'offre à nos yeux que verdure que fleurs ;
 Ces prés sont émaillés des plus vives couleurs ;
 Voi, Tircis , ces Bergers, l'un près de sa Bergere,
 S'abandonne aux transports d'un amoureux mystere ;

La houlette à la main conduisant ses troupeaux ;
 L'autre fait de ses chants retentir ces cîteaux ;
 Tous sont contens ; toi seul à ta tristesse en proie ,

Tu n'oses prendre part à la commune joye ;
 Toujours sombre , réveur , solitaire , inquiet ,
 Tu ne vois nos douceurs, nos plaisirs, qu'à regret.
 Autrefois, cher Tyrcis , il m'en souvient encore,
 Par tes joyeux accens tu devançois l'Aurore ;
 Aux Fêtes le premier , le premier à nos jeux ,
 Chacun t'aplaudissoit , tu te croyois heureux.

Tircis.

Je l'étois , cher Clytas , et ma tendre jeunesse
 Ne connoissoit alors ni chagrin ni tristesse.
 Souvenirs accablants ! Ah regrets superflus !
 Cet heureux temps , Clytas , cet heureux temps
 n'est plus.

Clytas.

Ce discours, cher Tircis, a de quoi me surprendre ,
 Dans ces termes obscurs je ne puis rien compren-
 dre ;

Quoi ! plein de noirs soucis , consumé de regret ,
 Tircis à son Clytas en garde le secret ;

Sont- ce- là donc les fruits de cette confiance ,
 Qui regna parmi nous dès la première enfance ?

Quelque Berger , dis- moi , t'auroit- il insulté ?
 Courons tirer raison de sa temérité ;

Tu ne me réponds rien ! mais ce même silence
 Ne me parle , Tircis , qu'avec plus d'éloquence ;
 Ouy, ces yeux abbatus , ces soupirs douloureux ,
 Tout enfin me le dit , Tircis est amoureux.

Tircis.

Si mon cœur ressentoit un flâme ordinaire ,
 Un tel aveu , Clytas , ne me coûteroit guere ;
 Mais aprends, cher ami, l'excès de mon malheur,
 Tu prendras part sans doute, à ma juste douleur ;
 Aprends donc que Tircis adore une inhumaine ,
 Une cruelle ; aprends qu'il adore Climene.

Clytas

C y t a s.

Climene que dis-tu ? Berger infortuné ,
 A quel affieux tourment te vois-je destiné ?
 Climene , je le sçais , Climene est adorable ,
 Mais Cimene ne peut faire qu'un misérable ;
 Elle est sage , constante , elle a donné son cœur ;
 Un cœur tel que le sien ne connoît qu'un Vain-
 queur.

Je conserve toujours présente à ma mémoire
 De ses fameux malheurs la déplorable histoire ;
 Chacun sçait qu'autrefois dans un rang glorieux
 Elle goûtoit un sort digne de ses ayeux.

Mais bien-tôt dans sa fleur l'impitoyable Envie
 Voulut empoisonner une si belle vie ;

Climene , qui l'eut cru ? sans suport , sans amis ,
 Dans ses proches trouva ses plus durs ennemis ;

C'est alors que suivant le parti le plus sage ,
 Detestant ces ingrats et cedant à l'orage ,

Elle tourna ses pas vers nos prés , vers nos Bois ,
 Se fit Bergere , et vint se ranger sous nos Loix.

Sa douleur à ses traits ajoutoit mille graces ,

Quel Berger n'eut voulu partager ses disgraces ?

Mais pour toucher son cœur leurs efforts furent
 vains ;

Tous pour prix de leurs feux , n'eurent que des
 dédains.

Un cœur , quoiqu'abaissé dans la vile poussiere ,
 A peine d'oublier la fortune premiere ;

Cete

Cette Bergere aussi dans ce dernier état
 Se ressouvint long-temps de son premier éclat.
 Mais il est un moment qu'il faut rendre les
 armes ,

Lycidas scût lui plaire , il essuya ses larmes ;
 Lycidas dans un corps charmant, quoique petit,
 A le cœur le plus grand , le plus aimable esprit :
 Depuis ce temps rous deux n'ont qu'un cœur ,
 n'ont qu'une ame ;

Prétendrois-tu troubler une si belle flâme ?
 Quand tu le prétendrois , quel seroit ton espoir ?

Tircis.

Je n'en ai point, Clytas, et n'en veux point avoir
 Mais toi , de mon secret le seul dépositaire ,
 Toi , de qui j'attendois un conseil salulaire ,
 Tranquille spectateur de mon égarement ,
 N'a-tu point de remede à mon aveuglement ?

Clytas.

Parler contre l'amour n'est pas chose facile ,
 Le cœur contre lui-même est rarement docile ;
 Mais , puisqu'il faut parler , va , fui loin de ces
 Lieux ,
 Tu ne peux qu'en fuyant , être victorieux.

Tircis.

Il suffit , je s'entends ; dans cet avis sincere ,
 J'admire d'un ami le rare caractere ;
 Fuïons puisqu'il le faut , oublions pour toujours
 Climene, ses attraits , et nos folles amours.

ELOGE



E L O G E de M. Le Clerc par M.
C. L. C.

LAurent Josse le Clerc fut le troisième enfant de Sebastien le Clerc, fameux Graveur du Cabinet du Roy. Il naquit à Paris le 22. Aoust 1677. Les plus heureuses dispositions du côté de la vertu et du côté des Sciences le distinguerent dans le cours de ses Etudes, & le déterminerent à embrasser l'Etat Ecclesiastique. Il s'attacha au Séminaire de S. Sulpice, où il continua d'étudier en Sorbonne: il y fut reçû Licencié au commencement de l'année 1704. Destiné ensuite par ses Supérieurs à enseigner la Théologie, il la professa au Séminaire de Tulles pendant trois ans, & à celui d'Orleans pendant treize autres années.

Il s'acquitta de cet Emploi avec un aplaudissement extraordinaire, aussi joignoit-il à un fond de sçavoir surprenant, formé par une lecture presque universelle, & à une mémoire des plus brillantes, une clarté & une netteté dans l'expression, qui répandoient la lumière sur toutes les matieres qu'il traitoit, même

D les

les plus obscures. Il s'écarta dans celles de la Grace des deux sistêmes qui partagent les Ecoles Catholiques ; & croyant entrevoir dans tous les deux quelque chose qui blessoit également la bonté de Dieu, il s'en forma un particulier, tel à peu près que celui qu'avoit soutenu le fameux Pere Thomassin.

Des occupations si serieuses, et où M. le Clerc sembloit par le succès, s'être livré tout entier, ne l'empêcherent pas de cultiver un goût décidé pour les Lettres, avec lequel il étoit né, et sur tout pour cette érudition critique, qui consiste dans la connoissance des Livres, du temps où ils ont paru, de leurs Auteurs, et des circonstances de leur vie, érudition d'une nécessité absoluë dans la Republique des Lettres, pour démêler le vrai d'avec le faux, et pour fixer chaque chose à sa place.

Il fit paroître en 1719. des *Remarques sur differens articles du premier volume du Dictionnaire de Moreri, Edit. de 1718.*

C'est un in-8. imprimé à Orleans, mais sans nom de Lieu.

La Préface contient une idée generale des principaux défauts de ce Dictionnaire, et des moyens d'y remedier. Le corps de l'ouvrage renferme les remarques au nombre

nombre de mille. M. le Clerc y relève Moreri et ceux qui l'ont suivi dans son entreprise de plusieurs fautes considérables, soit du côté de la justesse des dates qu'ils rapportent, soit dans la narration même des Faits.

Cet ouvrage fut attaqué par Dom Merri, Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Il fit paroître en 1720. une brochure sous le titre de *Discussion Critique, et Théologique des Remarques de M. . . . sur le premier volume du Dictionnaire de Moreri de l'Edit. de 1718.* Il s'y déguisa sous le nom de M. Thomas de Louvain. La Critique ne touche qu'à vingt-trois ou vingt-quatre Endroits des Remarques, ce qui est peu de chose par rapport à leur grand nombre. M. le Clerc qui ne cherchoit que la vérité, et qui se trouvoit avoir encore presque tous les Exemplaires de son ouvrage, corrigea lui-même à la main les Endroits où il reconnut qu'il s'étoit trompé, et les distribua dans cet état.

Il continua toujours son travail, et fit imprimer la même année 1720 ses Remarques sur le second volume de Moreri; et l'année d'après il en publia de nouvelles sur le troisième. Il a depuis achevé son ouvrage sur les autres volumes de ce Dictionnaire, mais sans en faire.

Dij imprimer

170 **MERCURE DE FRANCE**
Imprimer davantage. Le tout fut communiqué à celui qui prit soin de l'Édition qui en fut faite en 1724. et on eut tira un nombre de corrections très-considérable, qui servirent beaucoup à la perfectionner.

Ce fut à la fin de 1722. que M. le Clerc fut envoyé à Lyon en qualité de Directeur du Séminaire que Mrs de S. Sulpice ont dans cette Ville. Il y a demeuré jusqu'à sa mort. Ses Remarques sur Moreiri lui donnerent bien tôt occasion d'entreprendre un ouvrage encore plus utile. Il y avoit avancé que Bayle dans son Dictionnaire est souvent critique peu exact et critique très-prévenu; un de ses amis trouva qu'il n'avoit pas assez ménagé cet Auteur, et lui écrivant à ce sujet, lui fit une espede de défy de soutenir ce qu'il en avoit dit. M. le Clerc qui avoit parlé preuve en main, répondit à son ami de maniere à lui fermer la bouche. Distrait ensuite par d'autres occupations, il demeura quelques années sans rendre sa lettre publique.

Ce fut dans cet intervalle qu'il travailla à sa *Bibliothèque de Richelet*, ou *Abregé de la Vie des Auteurs*, cités dans ce Dictionnaire. Elle est remplie de recherches très-curieuses dans le goût de ses autres ouvrages

ouvrages. Elle se trouve à la tête du premier volume de l'Édition de Richelet de 1728.

Il donna encore vers ce tems-là une brochure sous le titre de *Dissertation sur l'Auteur du Symbole*, Quicumque, &c. par un Licencié de Sorbonne. Il y prouve par de bonnes raisons que c'est S. Athanasius.

Ayant ensuite revû sa Lettre sur Bayle, il la fit imprimer sous le titre de *Lettre critique sur Bayle*, à la Haye 1732. Il y démontre plus clair que le jour sur un nombre d'articles choisis dans le Dictionnaire, que Bayle y est en faute d'un bout à l'autre par rapport à l'exactitude des faits, et ce qui est bien plus mauvais, qu'il y abandonne absolument les regles d'une critique équitable, en se laissant entraîner à chaque pas par une prévention visible en faveur des Protestans.

M. le Clerc persuadé de l'utilité de son entreprise, pour détromper un certain Public trop favorable à ce Livre dangereux, la poursuivit, et poussa son travail de façon qu'il fut en état de fournir une très-grande quantité de Remarques pour la nouvelle Edition de ce Dictionnaire, faite en 1734. à Trevoux sous le nom d'Amsterdam. Elles sont sur le mê-

me plan et de la même solidité que la Lettre critique. On les a rangées à la fin de chaque volume.

Cependant la santé de M. le Clerc s'affoiblissoit, et l'étude continuelle, jointe à un temperament délicat, l'ayant consumé insensiblement, il passa les deux dernières années de sa vie dans une espèce de langueur, qui ne lui permit gueres d'autre travail que celui qui étoit de son ministere. On voulut même l'engager à s'en abstenir tout-à-fait, mais il répondit toujours que son état demandoit qu'il travaillât, et que la Providence disposeroit du reste.

Il ne laissa pas encore d'avoir quelque part au nouveau Supplément de Moreri, imprimé en 1735. et d'adresser deux lettres aux Journalistes de Trévoux pour en faire part au Public. Dans la première qui se trouve au second Journal d'Avril 1736. il y prend la défense de Sebastien le Clerc son Pere, accusé par M. d'Alteman, Ingenieur, d'avoir pris de Villalpande l'ordre François qu'il a donné dans son Traité d'Architecture, comme de son invention.

La seconde a pour titre *Lettre de M. Prêtre du Diocèse de Riez, à M. Chanoine d'Arles, sur ce qui est dit des Saints*
Fausse

Fauste de Riez & Cesaire d'Arles dans l'Histoire Litteraire de la France. Notre Auteur entreprend d'y justifier Fauste du Pelagianisme qu'on lui impute. Cette Lettre est inserée dans le Journal de Juillet 1736. et ce fut là son dernier ouvrage. Un Sermon qu'il fit à l'occasion d'une Retraite d'Ecclesiastiques, la veille du jour qu'il tomba malade, hâta sans doute l'inflammation de poitrine qui l'emporta au bout de huit jours. Il mourut dans les plus grands sentimens de pieté le 6. May 1736. à l'âge de 59. ans commencés.

Outre les ouvrages imprimés dont on a parlé, il en a encore laissé plusieurs manuscrits, comme une Histoire des Papes, une Chronologie de nos Rois de la premiere race, un Abregé de la Vie de son Pere, avec un Catalogue exact de ses ouvrages, et un Traité du Plagiat Litteraire.

Qui ne connoîtroit cependant M. le Clerc que par ses ouvrages, ne le connoîtroit pas du côté le plus avantageux; les qualités du cœur surpassoient chés lui les talens de l'esprit. Une pieté tendre et affectueuse, une bonté compatissante et une douceur inaltérable formoient le fond de son caractere. De là

274 **MERCURE DE FRANCE**
cet art merveilleux qu'il possédoit de **ga-**
gner les cœurs , et de faire goûter la **ver-**
tu ; de-là encore cette modestie et cette
simplicité de mœurs , qui faisant comme
disparoître en lui l'Homme de Lettres et
le Sçavant , ne laissoient entrevoir que
l'homme ordinaire et le pieux Ecclesias-
tique Aussi n'y eût il jamais Sçavant moins
enflé de ses connoissances , et moins en-
têré de ses sentimens. Ami du vrai , et
ennemi déclaré de la chicane des dispu-
tes , il étoit toujours le premier à se con-
damner lui-même dès qu'on lui faisoit
sentir qu'il s'étoit trompé. M. le Clerc
eut encore en partage cette qualité si rare
aux génies supérieurs , qui consiste à sça-
voir se plier au besoin , et se mettre au
niveau de tous les esprits. On le voyoit
oubliant son cabinet , passer les heures
entieres avec des gens de la lie du peu-
ple , les écouter , entrer dans leurs pei-
nes , les consoler , mais c'étoient des con-
solations accompagnées d'aumônes abon-
dantes , car jamais homme ne pratiqua
mieux le précepte de la charité. Se trou-
vant attaché à une Maison où on lui four-
nissoit le nécessaire , tout ce qu'il pou-
voit avoir , de son patrimoine , du reve-
nu d'un petit Bénéfice dont il étoit pour-
vû , et du produit de ses Livres , tout , sans
exception

Exception, étoit le partage des Pauvres.

Des qualités si rares ne pouvoient manquer de procurer à M. le Clerc d'illustres amis, et c'est dignement terminer son Eloge que de les nommer. Parmi ceux qui sont morts avant lui, on peut compter M. de la Monnoye de l'Académie Française, le P. le Long de l'Oratoire, et le P. Echard Dominiquain. Ceux qui vivent encore sont, à Dijon, M. le Président Bouhier, aussi de l'Académie, M. l'Abbé Papillon et le P. Oudin Jésuite. En Dauphiné, M. le Baron de la Bastie, et à Lyon, M. Dugas et le P. Decolonia Jésuite.



SENTIMENS d'une Ame Pénitente.

Vous qui reglez le cours des brillantes Etoiles,
 Qui de l'éternité percez les sombres voiles,
 Le centre de la terre & le gouffre des mers,
 Dieu Saint, pour qui des cœurs les secrets sont
 ouverts,

Daignez percer du mien l'abîme impénétrable,
 Venez y faire luire un rayon favorable,
 Répandez-y l'odeur de ces parfums si doux,
 Dont on suit les attraits en s'unissant à vous !
 Ces attraits dont vos Saints éprouvent les délices,
 Offrez-les mériter par de vrais sacrifices,

D Y

Sans

Sacrifices de l'Homme à la Divinité ;

Car souvent on immole un vice à d'autres vices ;
Mais pour cet Holocauste ayez des yeux pro-
pices ,

Soutenez la Victime, en marchant à l'Autel ;

La Nature se trouble & craint le coup mortel ;

Secourez sa foiblesse , animez son courage ;

Puissai-je conformer mes mœurs à mon langage :

J'aspire à la couronne , & je crains les combats ,

Instruit de mon devoir, je ne le remplis pas.

Faut-il donc que mon ame inquiète, agitée,

De steriles remords sans cesse tourmentée ,

Se borne à des souhaits ? traîne jusqu'au tom-
beau

D'une foy sans vertu l'inutile flambeau ?

Cette Ame est devant vous dans ce séjour de
larmes ,

Comme un captif en proie aux plus vives al-
larmes ,

Comme un frêle vaisseau sans voile & sans Ho-
chers ,

Un Voyageur errant au milieu des rochers ,

Dans un bois dont par tout les routes ambiguës

N'offrent à ses regards que des ronces aiguës ,

Des sables enflammés , & des antres affreux ,

De monstres , de brigands, repaires dangereux ,

Un étranger absent des lieux qui l'ont vu naître ,

Un enfant éloigné de l'Auteur de son être ,

Une triste cité dont les foibles remparts

Au feu des ennemis s'ouvrent de toutes parts.
 Seigneur, contre les miens embrassez ma défense,
 Soudain j'humilierai leur superbe insolence,
 Je vaincrai le Lyon, je braverai l'Aspic,
 Et les dents du Dragon, & l'œil du Basilic.
 Malgré les flots unis aux fureurs de l'orage,
 Vainqueur, j'aborderai ce fortuné rivage,
 Où d'un bien éternel tranquilles possesseurs,
 Vos Saints sont enivrés de célestes douceurs ;
 Je sçais que j'ai long-tems lassé votre clemence ;
 Je l'ai dit, c'en est fait, aujourd'hui je com-
 mence ;

Je n'opposerai point à mon Juge en courroux
 Ces traits, ces traits divins que j'ai reçus de vous ;
 Le crime en effaça l'emprunte respectable,
 Mais j'opose le sang de ce Fils adorable,
 Qui pour le Genre humain a voulu s'immoler.
 C'est la voix de ce sang qui pour moi va parler ;
 Ecoutez-la, Seigneur, rendez-vous-y propice ;
 Celle du sang d'Abel pressoit votre justice :
 Mais vôtre Fils mourant sur un infamé bois,
 Presse votre bonté d'en revoquer les loix.
 Je ne puis oublier que mon Juge est mon Pere ;
 Quels que soient mes forfaits, c'est en vous que
 j'espere.

En pleurant à vos pieds je goûte des plaisirs
 Dont le monde jamais ne flatta mes désirs.]
 Ah ! si ce monde aveugle en connoissoit les
 charmes ~ Dvj Il

Il les préféreroit, ces trop heureuses larmes,
 A ces ris effrenés, à ces jeux séducteurs,
 Qu'un jour doivent payer d'éternelles douleurs.

Par M. L. Ponçy Neuville.



QUESTION NOTABLE jugée par
 un Arrêt rendu en l'Audience de La
 Grand'Chambre du Parlement de Paris;
 le 31. Juillet 1736. qui déclare des Col-
 lateraux non-recevables en l'Apel com-
 me d'abus, par eux interjeté, d'une Sen-
 tence de l'Official de Sées, laquelle avoit
 prononcé la nullité des vœux d'un Reli-
 gieux.

F A I T.

LEs Sr et Dame Clopustre de Bourgneuf avoient eu de leur mariage plusieurs Enfans, dont il ne leur étoit resté que deux : sçavoir René Alexandre, et Charlotte-Susanne, mariée au Sr Charles de Bonvoust, Chevalier, Seigneur du Plessis.

La Dame de Bonvoust étoit l'unique objet des complaisances des Sr et Dame de Bourgneuf; René-Alexandre leur fils n'éprouvoit de leur part que de mau-
 vais

Vais traitemens : on lui faisoit entendre par des gens affidés qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que celui de se faire Religieux , qu'autrement il devoit s'attendre à des maux encore plus grands que ceux qu'il avoit déjà soufferts.

Cette situation violente obligea le S. René-Alexandre de Bourgneuf d'entrer dans la maison de S. Eloy de la Ville de Mortagne , Convent de l'Ordre des Mathurins. Il y prit l'habit régulier le 13. Avril 1726. Mais au lieu de le faire passer par des épreuves austeres , du moins régulières , pendant l'année de son Noviciat , on mit au contraire tout en usage pour lui faire trouver son état agréable ; rien ne lui fut épargné ; chaque jour son Pere et sa Mere , sa sœur , d'autres femmes même avoient la liberté de pénétrer jusques dans sa chambre , et de joüer avec lui.

Malgré tous ces amusemens pratiqués pour l'engager à faire profession , il déclaroit toujours qu'il n'avoit point dessein de se faire Religieux : enfin le 20. Avril 1727. jour pris pour la Profession , il redemanda ses habits séculiers , et dit à son Pere qu'il vouloit sortir du Monastere.

Le Pere essaya d'abord de le gagner par
la

280 **MERCURE DE FRANCE**
la douceur ; mais voyant que son fils résistoit toujours , il prit un ton d'autorité , et lui dit que s'il n'obéissoit pas, il le feroit enfermer pour le reste de ses jours dans un lieu où il seroit réduit au pain et à l'eau.

A cette menace le fils traîné aux pieds des Autels , prononça d'une voix tremblante des vœux dans une langue qu'il n'entendoit pas ; on lui présenta ensuite l'Acte qui devoit le lier malgré lui , pour le signer ; il crut se ménager une voye de restitution en ne signant que *Bourgneuf* , mais on lui fit mettre en interligne *Clopustre*.

Depuis ce fatal moment , que le frere de Bourgneuf regardoit comme le plus malheureux de sa vie , il ne fut occupé qu'à prendre les moyens de rompre l'engagement qu'on lui avoit fait contracter. Chaque jour il vouloit réclamer contre ses vœux. Mais la crainte d'être traité encore plus rudement le retenoit toujours.

PROCÉDURE S.

Une maladie dangereuse fit rentrer le Pere en lui-même : alors le fils voyant que ses parens reconnoissoient leur faute, crut que c'étoit le moment favorable pour rompre ses liens, il fit devant Notaire son
acte

acte de protestation le 28. Février 1732. Il étoit encore dans les cinq ans: sa protestation fut signifiée le 4. Mars suivant au Prieur de la maison de S. Eloy, et il obtint, en l'Officialité de Sées le 26. Août 1732. une Sentence favorable, qu'il fit signifier à ses Pere et Mere, à sa sœur, à son beau-frere, et au Prieur de S. Eloy.

Ayant depuis fait attention que sa sœur et son beaufrere ne manqueroient pas d'incidenter là-dessus, il fit une nouvelle Procédure pour rectifier les défauts qui auroient pû être dans la premiere; et pour se conformer à l'usage, il obtint en Cour de Rome un Bref de réclamation de vœux le 17 Mars 1734.

Il présenta ensuite sa Requête à M. l'Evêque de Sées, aux fins de nommer dans le ressort du Parlement de Paris, un Official pour se faire relever de ses Vœux: la Commission accordée et acceptée, il présenta sa Requête à l'Official nommé, et demanda Acte de ce qu'il se désistoit de sa premiere Procédure.

L'Official rendit son Ordonnance pour faire assigner les Parties interessées, il ordonna en même temps que le Frere de Bourgneuf se retireroit chés les Capucins de Mortagne, ce qu'il executa; et il continua pendant la contestation de porter l'habit régulier,

Les

182. MERCURE DE FRANCE

Les Assignations données au Prieur des Mathurins de Mortagne, aux Pere et Mere du Religieux, et aux Sieur et Dame de Bonvoust, on interrogea sur faits et articles le Frere de Bourgneuf et ses Pere et Mere : ces derniers ne purent s'empêcher d'avoüer la violence dont ils avoient usé pour obliger leur fils à se faire Religieux ; et le Frere de Bourgneuf fit une Enquête qui se trouva si favorable pour lui, que ses Pere et Mere consentirent par Acte du 28 Aout 1734. à l'enterinement du Rescrit obtenu en Cour de Rome.

Le Frere de Bourgneuf avoit aussi obtenu une Ordonnance pour faire interroger sur les faits de violence le Prieur et les Religieux de S. Eloy, et les Sieur et Dame de Bonvoust, lesquels garderent le silence, et laisserent rendre contre eux deux Sentences par défaut, portant que les faits étoient tenus pour confessés et averés. Ils ne formerent aucune opposition à ces Sentences.

C'est en cet état, que conformément aux Conclusions du Promoteur, l'Official rendit sa Sentence le 11 Décembre 1734. par laquelle il déclara les Vœux du Frere de Bourgneuf nuls, comme faits *per vim & metum* : La Sentence fut signifiée.

fiée à toutes les Parties; le Général des Mathurins et les Religieux de S. Eloy y acquiescerent par Acte du 2 Mars 1735.

Les Sieur et Dame de Bonvoust interjetterent Appel comme d'abus, 1°. De la Sentence renduë par défaut contre eux en l'Officialité le 26 Août 1732. 2°. Du Bref de Cour de Rome. 3°. De la dernière Sentence du 11 Decembre 1734.

M. Cœchin plaidoit pour le Sieur de Bonvoust; et M. Messenger pour la Dame son épouse: ils proposerent cinq Moyens d'abus.

Le premier consistoit à dire que le Rescrit étoit subreptice, qu'on n'y avoit pas exposé deux faits importans, l'un, que les Vœux avoient déjà été déclarés nuls par un Jugement de l'Official qui subsistoit, l'autre, que l'Intimé étoit sorti du Monastere, et qu'il avoit quitté l'habit de l'Ordre.

Ils tiroient le second Moyen de ce que la Commission portée par le Rescrit pour juger de la validité ou invalidité des Vœux, étoit adressée à M. l'Evêque de Sées, à l'Official et au Supérieur du Religieux, et que l'Official seul avoit instruit et jugé: qu'il apastient neantmoins au Supérieur d'être Juge conjointement avec l'Ordinaire, que le Concile de Tren-

te y est formel. *Sess. 25. ch. 19. de reserz. et*
 que telle est la jurisprudence des Arrêts.

Le troisième Moyen d'abus étoit que
 la Commission portoit bien que l'Official
 feroit l'Information sur la validité ou in-
 validité des Vœux , et en conséquence
 tout ce qui seroit juste et raisonnable ,
 mais qu'elle ne lui donnoit pas le pou-
 voir de juger.

Le quatrième Moyen étoit qu'on avoit
 commencé la seconde Procédure , avant
 que la première eût été déclarée nulle ,
 que tout ce qui avoit été fait jusques-là
 devoit être déclaré nul , n'étant pas per-
 mis d'accumuler deux Procédures sur un
 même objet.

Le cinquième Moyen consistoit en ce
 qu'il n'y avoit aucune preuve de violen-
 ce pratiquée de la part du sieur de Bourg-
 neuf Pere , pour obliger son fils à se faire
 Religieux ; que les menaces et les violen-
 ces qu'il lui avoit fait , n'étoient que
 pour l'empêcher de quitter par legereté
 un Etat qu'il avoit lui-même choisi , et
 qui lui convenoit , que la déclaration des
 Sieur et Dame de Bourgneuf étoit con-
 certée avec leur fils.

M. Joly de Fleury qui plaidoit pour
 le sieur de Bourgneuf , oposa d'abord
 aux Intimés deux fins de non-recevoir ;

la

la premiere, tirée de leur qualité de Collateraux, il fit voir que l'état des hommes ne doit pas dépendre du caprice des Collateraux, sur tout lorsqu'ils agissent sans intérêt, comme dans le cas où se trouvoit le Sieur de Bourgneuf.

Le défenseur du Sieur de Bourgneuf tira sa seconde fin de non recevoir, non seulement du silence des Pere et Mere, mais encore du consentement qu'ils avoient donné à la réclamation, et de l'acquiescement du Général et des Religieux de S Eloy à l'enterinement du Bref; il fit voir que c'étoient là les seules Parties intéressées, et que l'on pût écouter dans une réclamation de Vœux; que l'on ne pouvoit citer un seul exemple, où des Collateraux, dans de pareilles circonstances, eussent été admis à contester l'état de leurs parens.

Pour réponse au premier Moyen d'abus, il établit qu'on ne peut alleguer la subreption, que quand on a dissimulé un fait dont l'aveu auroit pû faire refuser la grace; que dans l'espece le fait de la premiere Procédure, non plus que celui de la sortie du Monastere, n'avoient pas été capables de faire refuser le Bref de réclamation, qui est un bref de justice, et non de grace, et qui ne peut jamais être refusé. Pour

136 MERCURE DE FRANCE

Pour réponse au second Moyen, il faut voir que dans le fait le Bref n'étoit adressé qu'à l'Evêque seul. Que la prétendue adresse aux trois Commissaires, n'étoit que sur le revers du Bref, sans aucune signature ni authenticité; que dans le droit le Pape ne pouvoit faire une pareille adresse, qu'elle seroit abusive, l'Official du Diocèse étant en France le seul Juge qui puisse fulminer les Brefs; que l'Evêque et son Official ne sont qu'une même personne; que d'ailleurs l'Evêque ne peut exercer sa Jurisdiction contentieuse & qu'à l'égard du Prieur il ne pouvoit connaître, comme Juge de la réclamation de Vœux. Que le Concile de Trente veut qu'on s'adresse à l'Ordinaire; que si l'on appelle quelquefois le Supérieur du Religieux, c'est moins pour être Juge, que pour défendre l'intérêt qu'il a dans la réclamation: qu'aucun des Arrêts allégués par les Sieur et Dame de Bonvoust, n'avoit jugé que le Supérieur d'un Religieux soit Juge de la réclamation de Vœux.

Au troisième Moyen d'abus le défenseur du Sieur de Boutgneuf répondit qu'il étoit illusoire de dire que l'Official n'avoit pas eû le pouvoir de juger, puisque l'Evêque, en le commettant pour faire

l'ins.

l'information , et pour faire en conséquence tout ce qui se trouveroit juste et raisonnable , lui avoit par là donné le pouvoir de juger.

Il répondit au quatrième Moyen d'abus , qu'il n'étoit pas nécessaire que la première Procédure du Sieur de Bourgneuf fut déclarée nulle , avant qu'il commençât la seconde , parce qu'en la commençant , il avoit déclaré formellement qu'il abandonnoit la première

Enfin , pour réponse au cinquième Moyen , que quand la Cour voudroit elle-même juger la réclamation des Vœux ; elle ne la jugeroit pas différemment de l'Official , que les violences pratiquées pour obliger le Sieur de Bourgneuf à entrer dans le Convent , étoient certaines , que les Pere et Mere en étoient convenus dans leur interrogatoire ; que les Témoins attestoient le même fait dans leurs dépositions ; que les Religieux de S. Eloy convenoient tous que l'on n'avoit pas fait observer au Sieur de Bourgneuf la Règle de l'Ordre pendant son Noviciat , d'où il résultoit qu'il n'y avoit point eû proprement de Noviciat , et que par conséquent la Profession étoit nulle.

M. Daguesseau Avocat Général , qui
porta

porta la parole dans cette affaire , après avoir discutée avec autant de clarté que d'exacritude , conclut en faveur du Sieur de Bourgneuf ; et le moyen par lequel il se détermina , fut qu'il n'y avoit point eû de véritable Noviciat , ce qui entraîne la nullité de la Profession.

La Cour jugea conformément à ces Conclusions ; et par son Arrêt du 31 Juillet 1736. déclara les Parties de MM. Cochin et Messenger non-recevables en leur Apel comme d'abus.



CHANSON ANACREONTIQUE, *

*D'une Nymphé de la Mer , métamorphosée en Berger du Pays d'Astrée. A Mlle P** Nymphé des Rives de Lignon. Sur l'Air ; du Dialogue François et Provençal :*

*Ecoute-moi , ma charmante Sylvie ,
Agascias me , parla , come doves , &c.*

LE doux Printemps a ranimé nos Plaines ;
Zéphire et Flore enfin sont de retour ;
Faut-il toujours vous parler de mes peines ,
Quand les Oiseaux ne chantent que l'amour ?

* Cette Chanson a été faite au mois de May dernier.

A quoi vous sert cette aimable figure ?
 Pour qui sont faits des yeux si pleins d'apas ?
 C'est abuser des dons de la Nature ,
 Aimable Iris , que de n'en user pas.



Matense erreur ! j'ai crû cette nuit même ,
 Que vous étiez favorable à mes vœux ;
 Vous me disiez , cher Tirsis , je vous aime ;
 Vous étiez prête à couronner mes feux.



Un prompt réveil écartant le mensonge ,
 Ne m'a laissé qu'un frivole regret ;
 Soyez pour moi plus inhumaine en songe ,
 Et devenez plus humaine en effet.



Cueillons les fleurs , que la saison nouvelle
 Fait doucement éclore sous la main ;
 La Rose passe et cesse d'être belle ,
 Quand on remet son usage à demain.

LETTRE



LETTRE de M. * * * à un de ses
Amis , sur une nouvelle Montre
Equation.

Comme vous n'êtes pas à portée,
Monsieur, de sçavoir ce qui se passe
de nouveau et de curieux dans les Beaux
Arts, et que je vous ai promis de vous
en faire part, autant que les choses vien-
droient à ma connoissance, voici une
nouvelle découverte dans l'Art de l'Hor-
logerie, qui est d'autant plus belle, que
l'Auteur, qui est fils du celebre M. Du-
tarré, dont vous avez oüi parler tant
de fois, a sçû faire accorder par la Mé-
chanique de son Ouvrage, le mouve-
ment irrégulier aparent du Soleil, avec
le mouvement régulier et uniforme,
différence que vous sçavez qu'on apelle
Equation.

C'est une Montre qui a parû dès le
mois de Février de l'année dernière,
et qu'il a présentée à la Société des Arts,
où il remplit la place de feu M. son Père
le 13. May suivant. Cette Montre qui
marque les heures, les minutes et les
secondes, conduit elle seule, par l'in-
génieuse

généreuse construction de ses Machines, une seconde aiguille des minutes, qui marque sur son Cadran tous les jours de l'année la différence qu'il y a du *temps vrai* au *temps moyen*; de sorte qu'il y a des jours et des mois où cette aiguille varie du nombre de minutes qu'elle marque, conformément aux irrégularités apparentes du mouvement du Soleil dans le Zodiaque.

Toute la Machine est si bien exécutée, que lorsque le jour est venu, où la minute d'Equation que cette aiguille marque, doit changer; on n'y aperçoit pas quatre secondes d'erreur.

Pour donner à cette Equation le plus de précision qu'il est possible; la courbe ou l'Ellipse, qui est la principale pièce de cette Machine, est taillée sur une Table des variations du Soleil, des quatre années de suite, dont on a fait une année moyenne, qui sépare également la différence qui se trouve dans l'Equation de chacun des jours et des mois de ces quatre années. Par ce moyen la différence d'une demie minute, qui se trouve dans certains jours d'une année à l'autre, se trouve supprimée.

Pour fournir la preuve de la précision de l'Equation que marque cette aiguille,

E l'Auteur

L'Auteur a fait graver une Table sur laquelle on trouve les variations de l'Equation, minute par minute, pour tous les jours de cette année moyenne. Outre l'utilité de cette Table pour régler les Montres et les Pendules, on y trouve aussi dans de petits Cartouches qui l'environnent, plusieurs remarques et instructions curieuses et intéressantes, pour gouverner et pour conserver ces sortes d'ouvrages.

Cette Table est des plus agréables à la vûe, par sa disposition, par les figures et par les ornemens qui l'accompagnent; elle n'a que sept pouces, ou environ en quarré, ce qui la rend d'une plus grande commodité. Il est facile de juger de sa propriété, en disant que c'est le Sr le Bas qui l'a gravée.

Voilà, Mr, ce que j'avois à vous annoncer, et qui doit vous paroître d'autant plus curieux, que cette Montre est la première de son espece, et la seule et l'unique qui ait encore parû. Le même Auteur compte, dans peu, donner quelques autres productions nouvelles; lorsqu'elles paroîtront je vous en ferai également part, Si vous souhaitez une de ces Tables, ou je vous l'envoyerai, ou vous pouvez vous adresser à l'Auteur; il demeure sur le

Quay

Quay des Orfèvres à Paris, à l'Enseigne
de l'Etoile. Je suis, &c.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du Mercure de Janvier 1737. sont, *Tournebroche*, *Perpignan*, *Cornette* et *Angelus*. On trouve dans le troisième Logogryphe, *Anglus*, *Agnus* et *Amus*.

SONNET ENIGMATIQUE.

Dans le tour d'un Compas, j'enchaîne l'Uni-
vers
Du Lever au Couchant, du Midi jusqu'à l'Ourse,
Je trace aux Curieux une facile course,
Et fais franchir à l'œil mille climats divers.

Je fixe dans mon sein l'Eau, la Terre et les
Airs.

Ambitieux Humains, quelle vaste ressource !
Jusqu'aux bords enflammés, où le jour prend sa
source ;

Je déploie à vos yeux l'immensité des Mers.

Toutefois aux Cètes je servis de frontières,
Alexandre, à regret serré dans mes basières,
Pleura de ne pouvoir conquérir au delà

E ij Mais

Mais depuis ces Héros que de terres nouvelles!

Mes traits sont plus nombreux, plus justes, plus fidèles,

Et j'ai rendu fameux l'Amant de Dalila.

N. Bourdas.



LOGOGRYPHE.

L'Afrique m'a donné le jour ;

Je suis un Animal terrible, épouvantable ;

Et ma figure redoutable

Inspire un sentiment bien contraire à l'amour.

1 2 3 4. Un Fleuve renommé

Dans ces lettres est renfermé.

1 2 5 4 et 3. d'un fameux Roi de France

Je possédois jadis toute la confiance.

4 5 3 et 8. Je suis une couleur

Symptôme de tristesse et marque de douleur.

2 8 9 10 7. Je suis une Fleur agréable ;

8 9 10 3 7 1. Cet arbre me produit ;

7 6 2 5. J'augmente et redouble le bruit

D'une façon presque incroyable.

5 et 3 4 et 7. Je suis terme usité

En Science Géométrique ;

1 2 3 7 et 4. Animal domestique

Je sers un maître avec fidélité.

3 87. Je suis d'un grand usage

Bien plus en Hyver qu'en Eté ;

2 7 89 et 4. Oiseau très-redouté,

Je fais la guerre à ceux de mon plumage.

Enfin en moi l'on trouve un Saint de grand renom ,

Dont un endroit porte à Paris le nom ;

De plus un fameux Patriarche ,

Dé plus celui qui bâtit l'Arche :

Un habile Prédicateur ,

Une Princesse , un Enchanteur ,

Un Fleuve , un Animal paisible ;

Un autre presque imperceptible.

Une part double au corps humain ,

Un Hebreu que la terre engloutit dans son sein ,

Un instrument propre à la chasse.

Une note , une énorme masse :

Un arbre , une ville , un oiseau.

Ce qu'on fait avec le fuseau.

Un mouvement cruel & sombre.

Quelque chose de moins qu'un atôme et qu'une ombre.

Un nom grand et majestueux.

Un métal rare et précieux :

La moindre part de la journée ,

Ce qui marche avec l'hymenée.

Ce qu'on entend dans les combats ,

206 MERCURE DE FRANCE

Un nom qu'on donne aux Potentats,
Un mot de la Langue Latine.

Ce que tous les Chevaux portent sur leur échine,
Mais c'est assés, Lecteur, te tourmenter l'esprit,
Devine, si tu peux, s'en est fait, j'ai tout dit.

AUTRE.

Toi qui sçais ton plein-chant dans un degré
suprême,

Cite-moi, cher Lecteur, un Saint du Paradis,
Dont le nom en Latin, que l'on chante en Ca-
rême,

Fait de ton *us, re, mi*, trois sons bien accomplis.

LOGOGRYPHUS.

O Mni spiranti vitam dare, totius est dos.
Scinde caput, reliquæ repetite me faciunt:
Septimâ cum quintâ, primâ, sum bestia foeda;
Auribus oblongis, si movear, quadrupes.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

RECUEIL de Jurisprudence du Pays
de Droit Ecrit & Coûtumier, par Or-
dre alphabétique, par Me Guy du Rous-

seau

seau de la Combe, *Avocat au Parlement*.
 1. vol. in-4. de 476. pp. Paris, 1736, chés
Mesnier, Libraire-Imprimeur, rue S. Se-
verin, au Soleil d'Or, & chés Jean de
Nully, Libraire, grande Salle du Palais,
à l' Ecu de France & à la Palme.

Ce Livre contient par Ordre alphabétique les principaux termes particuliers aux matieres de Jurisprudence, tant du Pays de Droit Ecrit, que du Pays Coutumier.

A la tête des Matieres qui ont quelque étendue, il y a des Sommaires qui annoncent la division de l'article en plusieurs Paragraphes, avec des Titres particuliers.

Sur chaque Matiere l'Auteur pose sommairement les principes les plus connus et les plus certains : pour les appuyer, il rapporte, ou du moins il cite et indique les Loix, les Coutumes, les Ordonnances, Edits, et Déclarations, les Arrêts de Reglemens et autres Arrêts anciens et nouveaux, tant ceux qui sont rapportés par les Auteurs, que ceux qui n'étoient encore rapportés dans aucun livre; les divers sentimens des plus célèbres Auteurs, enfin tout ce qui peut autoriser les principes qu'il établit. Il a même remarqué les principales exceptions des principes.

L'intention de l'Auteur dans cet ouvrage n'a pas été de traiter les Matières à fond, ni de faire des Dissertations; il s'est au contraire attaché à rassembler avec beaucoup de brièveté ce qui concerne chaque matière; ensorte que son Ouvrage est moins un Traité de Jurisprudence, qu'une utile indication des principes et des sources où l'on peut puiser des autorités pour la décision des Questions.

Il y avoit déjà plusieurs répertoires qui avoient à peu près le même objet, entr'autres les œuvres de Despeisses et le Dictionnaire des Arrêts de Mrs de la Ville et Brillon. Mais le premier de ces Ouvrages n'est point disposé par Ordre alphabétique, il n'ont ni l'un ni l'autre la brièveté de celui ci, et d'ailleurs le Recueil de M. de la Combe comprend ce qui est survenu depuis l'Edition des autres répertoires.

On ne peut douter que cet Ouvrage ne soit le fruit d'un long travail, puisque M. de la Combe observe dans son Avertissement, que son Recueil contient plus de quarante mille Citations.

Ce Recueil est fort propre à soulager ceux qui ont des recherches à faire, parce que les Citations qu'il contient ren-

voyent

voient précisément aux Lieux où les matières sont traitées , et que par ce moyen on ne perd point de tems à chercher dans une foule de Livres , au hazard de n'y rien trouver : ces secours sont aujourd'hui d'autant plus nécessaires , que les Livres, et sur-tout ceux de Jurisprudence sont multipliés à l'infini , la vie d'un homme n'étant pas assés longue pour pouvoir les lire tous.

TRAITE' DE LA VERITABLE RELIGION contre les Athées, les Déistes, les Payens, les Juifs , les Mahometans et toutes les fausses Religions. *A Paris, rue S. Jacques, chés Hyp. L. Guerin , 1737. 5. vol. in-12.*

JOURNAL des principales Audiénces du Parlement , avec les Arrêts qui y ont été rendus , et plusieurs Questions et Reglemens placés selon l'ordre des tems ; depuis l'année 1700. par Me Nicolas Nupied , Avocat au Parlement. Tome V. à Paris , au Palais, chés Théodore le Gras , Grand'Salle, à L. couronnée. 1736. in-fol. pp. 1068.

LES GENEALOGIES HISTORIQUES des Empereurs et de toutes les Maisons Souveraines, qui ont subsisté jusqu'à present,
E v exposées

300 **MERCURE DE FRANCE**
exposées dans des Cartes Généalogiques ;
tirées des meilleurs Auteurs, avec des Ex-
plications Historiques et Chronologiques,
dans lesquelles on trouvera l'établisse-
ment, les révolutions et la durée des
différens Etats du Monde ; l'Origine des
Maisons Souveraines, leurs Progrès, Al-
liances, Droits, Titres, Prétentions et Ar-
moiries, avec figures. Tome second. *A*
Paris, chés *P. F. Giffart*, rue *S. Jacques*,
à *Ste Therese*. 1736. in-4.

LA VIE de Mariamne, ou les **Avan-
tures de Madame la Comtesse de * * ***
Par M. de Marivaux. Septième Partie.
A Paris, chés *Prault*, Fils, *Quay de*
Conti, vis-à-vis la descente du *Pont-*
Neuf, à la *Charité*. 1737. in-12.

**HISTOIRE DE LUDERIC I. Comte de Flan-
dres. Nouvelle Historique et Galante.** *A*
Paris, *Quay des Augustins*, chés *Didot*.
Vol. in-12.

MESURE-CONJECTURALE DE LA TERRE
sur l'Equateur, en conséquence de l'éten-
due de la Mer du Sud. *Par M. d'Anville*,
Géographe Ord. du Roy. *A Paris*, chés
Chaubert, *Quay des August.* à la *Renon-*
mée et à la *Prudence*. 1736. in-12.

FEVRIER: 1737. 307

275. pages, en comptant l'Avertissement sur la Carte Géographique mise à la tête de ce Volume.

HISTOIRE du Prince Titi. A. R. Tomé troisième, *A Paris*, chés la Veuve Pissot, Quay de Conti, à la Croix d'Or. 1736. in-12. de 240. pages.

MEMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, depuis l'année 1731. jusques et compris l'année 1733. Tomes IX. et X. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale. 1736. in-4. pp. 751.

DISSERTATION SUR LA GOUTTE, et la Methode de la guérir radicalement, avec une Dissertation sur les Maladies dépendantes du défaut de la Perspiration, Par Pierre de Sault, Docteur en Médecine; Aggrége au College des Médecins de Bordeaux. *A Paris*, chés Jacques Guerin, Libraire et Imprimeur, Quay des Augustins. 1735. de 397. pages.

LE PARTERRE Géographique et Historique, ou nouvelle Methode d'enseigner la Géographie et l'Histoire, dépeüllée de la contrainte des Methodes ordinaires, et réduite en forme d'amusement

302 **MERCURE DE FRANCE**
ment simple et facile. Dédié à Monseigneur le Dauphin. *A Paris*, chés *Nyon*, Fils, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, à l'Occasion.

EXERCICES DE LA PIETE' CHRE'TIENNE
pour retourner à Dieu, et lui demeurer fidelement attaché. 6^e Edition. Par le R. P. *Buffier*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chés le Clerc et *Lamesle*, ruë de la Vieille Bouclerie, et chés la Veuve *Mercier* et *Bordelet*, ruë S. Jacques. 1737. in-12.

EPITRE de M. Gresset, écrite de la Campagne au Pere * * * *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Quay de Gèvres, au Paradis. Brochure de 32. pages 1737.

LES LETTRES d'Héloïse et d'Abailard, mises en Vers François. Troisième Edition, revûë, corrigée et augmentée de quelques Ouvrages qui ne se trouvent point dans la seconde Edition. Par M. de *Beauchamps*. *A Paris*, chés le même Libraire. 1737. in-12. de 197. pp. sans l'Épître et la Préface.

LA MOÛCHE, ou les Aventures de M. Bigand, traduites de l'Italien; par le Chevalier

FÉVRIER. 1737. 305
Valier de Mouby. Tome quatrième. *A Paris*, chés Louis du Puis, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à la Fontaine d'or. 1736. in-12.

DICIONNAIRE HISTORIQUE, Chronologique, Critique, sur l'Origine de l'Idolatrie, des Sectes des Samaritains, des Juifs, des Hérésies, des Schismes, des Antipapes, & de tous les principaux Héretiques et Fanatiques qui ont causé quelque trouble dans l'Eglise. Vol. in-4. *A Paris*, chés Pralard, Cloître S. Julien, à l'Occasion. Didot, Quay des Augustins, à la Bible d'Or, et Quillan, ruë Galande, à l'Annonciation.

DISSERTATION SUR LA PHTISIE. Par Pierre de Saull, Docteur en Médecine, Aggrégué au College des Médecins de Bordeaux. *A Paris*, chés Jacques Guerin, Libraire & Imprimeur, Quay des Augustins. 1734. in-12. pp. 112.

ESSAI sur la Critique. Par M. Pope. Ouvrage traduit de l'Anglois. *A Paris*, chés Alix, ruë S. Jacques. 1736. in-12. pp. 81. sans la Préface.

OPERA Joannis-Francisci le Fevre,
Bisuntini

304 **MERCURE DE FRANCE**
*Bisuntini. D. M. In Academia Vesuntinae,
Medicæ Facultatis Professoris Regiæ; duobus
voluminibus comprehensa, scilicet, in Tomo 1^o.
Canones de usu missionis Sanguinis, ac alia-
rum artificialium sanguinis evacuationum;
& cautiones in abusum; quibus accessit
Tractatus de Natura, usu & abusu Caffè,
Thé, Chocolata et Tabaci. In Tomo 2^o.
Physiologia Medica, in qua ventilantur
sententia veterum ac recentiorum Anatomico-
Physiologorum, circa omnes Mentis et
Corporis humani functiones. Cum figuris,
Tomus primus. Vesuntione, apud Joan-
nem-Baptistam Charmet, Bibliopolam, in
vico magno, sub Signo Scientiæ. 1737. Et
se vendent à Paris chés Cavalier, Li-
braire, ruë S. Jacques.*

**MUSEUM Nummarium Carmen. Au-
tore Georgio Vionnet, è Societate Jesu.
Eugduni, apud Henricum de Claustre.
MDCCXXXIV.**

Nous ne concevons pas comment il se
peut faire que ce Poëme n'ait encore été
celebré par aucun Journaliste, après plus
de deux années d'impression, et après
tout le bien qui nous en est dit par des
Connoisseurs qui l'ont vu naître, et qui
surpris d'un oubli, que l'Ouvrage ne mé-
rite assurément point, ont bien voulu
nous

nous l'envoyer depuis peu de temps.

Le Poëme est dédié par une Epitre en fort beaux Vers lains, à M. Lebrer, Conseiller d'Etat, premier Président du Parlement d'Aix, Intendant et Commandant pour le Roi en Provence, qu'on peut dire avoir été l'un des plus grands Antiquaires, et des plus riches en Médailles; de son temps.

Il ne s'étoit peut être pas encore présenté un plus grand sujet, et plus susceptible des beaux traits de la Poësie, que celui-ci: il nous paroît, après une exacte lecture, et par le plaisir qu'elle nous a fait, que l'Auteur l'a dignement traité; les Poëtes et les Antiquaires d'un certain ordre en jugeront encore mieux que nous. Il faut être l'un et l'autre pour en bien juger, comme il a fallu nécessairement être Médailliste consommé, et excellent Poëte pour remplir cette carrière avec succès.

L'Auteur expose d'abord son dessein avec une noble simplicité.

*Briscæ laborum æternum signata metallo
Tempora, spiranti vivos in imagine vultus
Et laudes et facta virum, redivivaque seris
Perpetuo historia monumenta numismate seclis
Quæ jurat arte sequi, expediam.*

Après

106 MERCURE DE FRANCE

Après une invocation générale, notre Poëte s'adresse particulièrement à la Divinité qui préside ~~aux~~ temps, et qui les forme.

*Jamque adeo qui fata sacra de culmine rupis
Prospicis, aeternumque, procul terrestribus aëris ;
Nomina clara jubes et facta vigere per avum,
Phoebe Pater, mea digna tuo sint numine, Fastis
Sint, precor, Aoniis mea Carmina digna, novumque
Da tibi Carminibus monumentum accodere nostris :
Vera loquat, variisque prius non dicta Poëtis.*

Et tout de suite il fait sentir avec énergie l'effet de cette invocation.

*Annuit ; increpuitque Lyram Deus. Ardua Mem-
phis,*

*Roma potens, doctaque simul latantur Athena,
Furritosque movent sublimi in vertice crines.*

Suit la division générale de l'ouvrage ; et l'exposition des différentes choses qui y sont traitées, ce qu'on ne sçauroit mieux exprimer, ni plus brièvement ni avec plus d'énergie, que par ces Vers-ci.

Qui parat antiquis mecum decus addere rebus,

Et veteri patrios augere numismate census,

Novorit excusi laudes formamque metalli :

Debita qua variis series, qua gratia nummis

Discat, et infidas, germana haud inscius artis ;

Delegas

Decegat imprimis, si quos quis adulterat, artes:

Il entre ensuite dans sa première Partie, et après avoir bien établi la Tête et le Revers de chaque Médaille, et ce que ces deux côtés font voir ordinairement, il s'étend sur la commodité, l'agrément, l'utilité de l'étude des Médailles qui apprenent les Evénemens les plus mémorables, en amusant le Maître d'un riche Cabinet.

divesque supellex

*Innumeris Reges Urbosque ac Numina signis,
Luminibus lustrare dabit mirantibus, horas
Cum facili falles studio, Nummisque libebis
Instruclas avidâ scrutari mente Tabellas.*

Elles apprenent aussi avec la même facilité l'ancienne Chronologie, l'Histoire des plus fameuses Villes, la fondation des Colonies, &c. la décadence de l'Empire Romain, &c.

quo tempore primum

*Oppida nascentes cœpere atollere muros,
Inspicies latus; jam quo sub sidere sedes
Civibus immutare datum migrantibus, hostes
Cum visum domitos missis franare Colonis,
Eximere aut gravidam Populis undantibus Urbem!
Quin et Olympicos versari in pulvere currus.*
Surger.

508 MERCURE DE FRANCE

Surgere Romano sub Principe Consulæ Fæcæ,

Deinde pati Dominos facilem mirabere Romanæ Cæs.

Après avoir dit dans la seconde Partie de fort belles choses, et des choses vraies, sur l'origine et les progrès des Monnoyes et des Médailles Romaines, qui n'ont vraisemblablement été qu'une même chose; le Poëte parle de l'altération qu'il y a eû dans leur fabrique; cette altération a été différente, et a occasionné les differens termes dont se servent aujourd'hui les Antiquaires, pour qualifier les Médailles ainsi fabriquées. On ne peut s'exprimer là-dessus avec plus de facilité, plus d'énergie et plus de clarté.

Quid referam ut miris fuerint diversa metallo

Juncta metalla modis, aratoque nummo

Græcia, compacto seu candida (1) tegmine vestit

Bractea; fulgenti seu tantum argenteus (2) humor

Tinxerit ara lacu? Nec vos, ingloria turba,

Præteream, argento tenui (3) vix pallida, non vos

Plumbea non ipso conflata Numismata ferro,

Quaque Corinthiaco laudem servastis ab igne,

Si tamen hoc unquam nummi fuit usus ab ære.

(1) Médailles fourrées.

(2) Médailles saucées.

(3) Médailles de Billon.

*Sape etiam as ari jussus (4) conlascere, quorum
 Aliquum ad extremas aliud complectitur eras.*

Et tout de suite et avec la même heureuse facilité, il décrit les Médailleurs ou les Médailles contourniées.

*Vosque nefas siluisse, nota majore perennem
 Jussa (5) virum in Populos vulgare Numismata
 famam,*

*Sulcato imprimis qua margine (6) tortis recensit
 Plana fere signis, grajos heroas, et ipsam
 Ludicra Victorum celebratis pramia, palmam.*

Il entreprend ensuite de décrire la grande variété des Médailles Romaines, en commençant par les premiers temps de la République. Puis il passe aux Médailles Impériales, par cette transition qu'un Lecteur intelligent sçaura mettre à profit.

*Ast ubi Casaris libertas concidit armis,
 Qui domitas timuit Gentes Dictator iniquo
 Perpetuus pressisse jugo, non Casaris ausus*

(4) Médailles de deux cuivres.

(5) Médailleurs d'une grandeur extraordinaire, Pièces qui n'étoient point Monnoyes courantes &c.

(6) Contourniées, pour exprimer la manière dont ils sont frappés, ouvrage qu'on attribue aux Grecs, pour honorer la mémoire des Grands Hommes &c.

Effigies

LIBRE MERCURE DE FRANCE

*Effigiem, prudens (7) Elephantem excussit, ut ipsi
Casaris ambiguum faceret vox Punicum nomen.*

La flatterie donna bien-tôt d'heureuses suites à ce premier symbole, et on prodigua enfin les Titres les plus fastueux, souvent les moins mérités, aux successeurs du premier Cesar.

Le Poëte dépeint ensuite les diverses manières de représenter les Empereurs Romains sur les Médailles, les differens ornemens qui leur sont donnés, ce qui est beaucoup plus aisé de voir et d'admirer sur les Originaux, comme il le dit lui-même, que de décrire.

Vidisse magis quam dicere promptum.

Les ornemens changerent dans les differens temps, et à mesure que l'Empire vieillissoit. Il décrit tout cela avec un ordre et une netteté qui fait plaisir. Il n'oublie pas de décrire aussi la maniere de représenter sur les Médailles les Rois et les Reines des diverses Régions de l'Orient, avec les ornemens qui leur sont propres. Il nous parle enfin dans ce même endroit des curieuses Médailles où l'on voit deux Têtes accolées, dont les

(7) Jules Cesar n'osa pas d'abord se faire représenter sur les Médailles : mais il y mit la figure d'un Elefant, dont le nom en Langue Punique est *Kairap*.

Antiquaires font un cas particulier; Il les caractérise par ces Vers.

*Quid quòd et adversum fuerit seu forte jugatum ;
Idem uno nummus geminum caput aquore junxit
Crevit et ex numero multis laus altera signis.*

Les Médailles les plus dignes du Cabinet d'un Sçavant Antiquaire, sont celles qui marquent l'époque de la Fondation d'une Ville, d'une Victoire célèbre, de quelque Evénement glorieux : celles où l'on trouve empreints les divers Attributs des Dieux, &c. Mais particulièrement les marques qui distinguent les Rois, leurs Femmes et leurs Enfants, par les differens attributs.

Le Poète parle ensuite avec justesse de la *Legende* et de l'*Exergue* des Médailles, A cette occasion il rapelle la mémoire du célèbre P. *Hardouin*, dont il voudroit prendre des leçons, et il regrette sa perte d'une façon pathétique.

Hardouine meos ô si te authore licebit

Fingere præceptis, meditator dum talia, versus! &c.

Quelquefois les lettres des Legendes n'expriment que le commencement des mots comme S. C. signifie *Senatus Consultum*; ainsi des autres. Les Antiquaires varient cependant sur la signification de ces

DES MÉDAILLES DE FRANCE
ces lettres. Le détail mérite d'être lû dans
le Poëme même.

Il se présente souvent de la difficulté
dans la connoissance des Médailles aux-
quelles la fraude a ôté quelque lettre, ou
en a uni plusieurs ensemble.

*Atquam multiplici se plurima cogat in unam
Fraude notam, &c.*

Les qualifications de *Pere de la Patrie*,
d'Auguste, de *Bon Prince*, d'*Heureux*, de
Pieux, &c. sont ensuite décrites dans des
Vers qui n'ont rien de la sécheresse du
sujet.

La troisième partie traite de l'arrange-
ment qu'il faut donner aux Médailles. On
les divise en général en Médailles anti-
ques, et en Médailles modernes.

Antiqua vetustis

Sæcla vigent reditura, novis nova sæcla metallis.

Après, viennent les Médailles frappées
depuis l'Ère Chrétienne. A l'égard des
différentes Langues de leurs Inscriptions:
la Langue Grecque, fait les Médailles
Grecques; la Langue Latine, fait les Mé-
dailles Latines; la Langue Punique don-
ne son nom aux Médailles Punique; et
la Gothique à quelques unes.

Trois Métaux sont entrés dans la fa-
brique

brique des Médailles, l'Or, l'Argent et le Cuivre. Les dernières ont été divisées en trois especes, grand, moyen et petit bronze, ce qu'expriment ces deux Vers.

*Era modo majora, modo appellare minora,
Aut media es inter majusque, minusque solemus.*

On trouve ensuite une Description brillante et détaillée de tout ce qui doit composer un riche Cabinet de Médailles. Les Goltzius, les Vaillants, les Harcourt, y sont traités avec toute la justice dûë à leur mérite. Ce grand morceau est digne d'une lecture réfléchie, il perdrait trop à être abrégé. On ne citera ici que la juste comparaison d'un Antiquaire, dont les Tablettes sont bien garnies, avec un riche Laboureur, dont les soins mettent à couvert de toute insulte les ruches des Abeilles.

*Quis ubi gravidis reservans abuvria coris
Infestos apibus properat praeferere fumos
Rusticus, in tectis moles operosa favorum,
In que favis mirus cellarum apparuit ordo.*

La beauté, la grace, l'extérieur avantageux des Médailles font le sujet de la quatrième partie de nôtre Poëme.

Première qualité d'une Médaille, qu'elle soit véritablement antique et non pas contre-

314 **MERCURE DE FRANCE**
 contrefaite; Seconde, qu'elle soit entiere
 et bien conservée; que la tête ni le re-
 vers, ni les Types, ni les Ornemens, ni
 les Lettres ne soient point endommagés;
 non plus que le grenetis et les bords. De-
 puis que les fameux Maîtres *Cauvin de*
Padouë et *Laurent de Parme* ont imité
 avec tant d'art les Médailles antiques les
 plus recherchées, on doit être en garde
 contre la beauté aparente de quantité
 de Médailles qu'on trouve tous les jours.

*... Integrâ præclarus imagine nummus
 Interdum suspectus erit. Patavine, dolosus
 Parmensisque, typis mendacibus indere vultus;
 Atque novum potuistis opus donare vetustâ
 Effigie; mirâque oculis illudere fraude.*

La troisième qualité d'une Médaille;
 est qu'elle soit un peu rare: si elle est
 commune et se trouve presque par tout,
 elle ne fait que nombre sans exciter l'ad-
 miration des Connoisseurs. La quatrié-
 me, qu'elle soit couverte d'un coloris
 antique, appelé vernis (il y en a de
 différentes sortes) qui ne vienne point
 de l'artifice mais de la qualité de la terre;
 où une Médaille aura vieilli plusieurs
 siècles; et qui sans cacher les traits les
 plus fins des figures, y laisse aperce-
 voir ce qu'il y a de plus délicat, embelli
 d'une

d'une espece de bleu céleste , ou d'un brun ou d'un jaune poli , dont elle est toute couverte , &c.

Le Poëte traite ensuite des Médailles incuses ou non-frapées.

Quis modus incusi tandem, qua causa metalli

Dicite Pierides, &c.

Et il s'en acquite avec beaucoup d'ordre et d'habileté.

Enfin , pour cinquième partie du Poëme , on donne les différens moyens de distinguer les Médailles véritablement antiques, d'avec les contrefaites. Les Graveurs ont quelquefois abusé de leur habileté pour en imposer aux plus Sçavans , et ont fabriqué des Pièces qui ont un air tout-à-fait antique.

La Pierre de touche des Médailles, c'est le dommage qu'elles ont reçu du temps, qui n'épargne pas même l'argent , et encore moins le bronze ; mais qui en dérobant à une Médaille quelques traits de beauté , laisse cependant entrevoir la vérité. On ne doute guere d'une Pièce dont la rouille a rongé les bords , ou dont les caractères commencent à s'effacer , pourvu que ce ne soit pas l'effet de l'artifice ou de l'eau forte : ce que les bons Antiquaires sçavent ordinairement discerner.

F U

DES MÉDAILLES DE FRANCE

Un Connoisseur en effet n'est guere trompé dans les Médailles fausses ou artificielles. Le Moderne porte toujours avec soi quelque chose de récent, et n'a pas le relief, la fierté, la délicatesse, le coloris, et encore moins le poids de l'Antiquité.

Le Poëte décrit ensuite la façon de réparer les Médailles par le Burin, et de leur apliquer du ciment dans le même esprit.

*Quid qui nil dubitant reparare numismata coelo
Exosisque quasi signinum impingere formis
Lentum, apprima tenax, supplendis scriptile signis;
Injectamque jubent super indurescere faciem.*

Il parcourt avec la même agilité de Pinceau tous les differens moyens, dont on s'est servi pour tromper les Curieux, et prescrit quelques Régles pour discerner le vrai d'avec le faux.

Il finit par un Endroit victorieux, à la suite de la comparaison avantageuse de nos Médailles Modernes avec les Romaines; et il fait valoir avec tous les charmes de la Poësie, l'utilité et l'invention du *Balancier*. La citation ne peut que faire plaisir.

*Ille typis tantus nostris labor additus, ex quo
Inventum ut nummos versante volubilo dextera
Fortius*

Fortius excudat valido libramine pondus.

Tanta molis opus , Lodoix ô vague , triumphis

Et titulis signata tuis monumenta petebam.

69.

Le Poëte invite enfin Vulcain et les Cyclopes à travailler sans relâche à fondre , à travailler , à préparer les Métaux pour fraper des Médailles à la gloire de nôtre Auguste Maître ; et il couronne son Poëme en décrivant la maniere dont ce grand Prince , au-dessus de tous les Eloges , y doit être représenté.

Majestas oculos Frontemque serenet ,

Omnia victorem referant , magnum omnia Regem

Et pateat vultu vivens sub pectore virtus :

Addite dilectumque suis , hostique tremendum

Seu paci , felix quâ Gallia nuper orabat ,

Indulget bonus ; attonitam seu Fulmine bellâ

Concussit Europam , soceri Fortissimus ultor.

Nous avons dit au commencement de cet Extrait , que le Poëme est adressé à M. Lebrer , P. Président, et Intendant en Provence , qui possedoit alors l'un des plus beaux Cabinets du Royaume. Ce Magistrat étant depuis decedé , son Cabinet de Médailles a été transporté à Pa-

F ij ris .

318 **MERCURE E E FRANCE**
ris, comme nous l'avons dit dans l'un de
nos Journaux. Nous saisissons cette oc-
casion pour corriger deux erreurs qui re-
gardent ce même Cabinet.

La première est dans le premier Volu-
me du Mercure du mois de Decembre
dernier, où se trouve un *Etat général des*
differentes suites de Médailles du Cabinet de
M. Lebrer. On a omis à la page 2742.
après l'article des Médillons Grecs et
Latins 192. de placer ces deux autres Ar-
ticles.

Suite des Empereurs en grand bronze,
1648.

Autre suite des Empereurs en grand bronze
N^o. 502.

L'autre erreur est dans une note au
bas de la p. 2624. du 1. Vol. du mois de
Decembre 1735. Il est dit que la Mé-
daille d'*Herode le Tetrarque* n'est jamais
entrée dans le Cabinet de M. Lebrer, et
que M. Rigord à qui elle appartenoit,
la donna en 1689. à M. Begon. L'Auteur
de la Note ignoroit alors ce qu'il a appris
depuis; sçavoir, qu'après la mort de M.
Begon, ses heritiers rendirent cette Mé-
daille à M. Rigord; et que par la vente
du Cabinet de ce dernier, la Médaille a
passé dans celui de M. Lebrer.

Cette Médaille, au reste, qui ne se trou-

Ve point , comme il est dit dans la Note , parmi les Médailles rares du Cabinet de M. Lebret , gravées deux fois , et qui ne s'est point présentée à ceux qui ont fait l'Inventaire de ce Cabinet , a fait de la peine à quelques Sçavans. Le P. de S. Just , Jesuite , fit imprimer en 1690. ou 1691. une Dissertation Latine , sous le nom du même M. Lebret , alors fort jeune , et dont il dirigeoit les Etudes , dans laquelle il proposoit ses doutes et ses soupçons sur cette Médaille , qui avoit fait la matiere d'une Dissertation de M. Rigord. D'un autre côté on a une Lettre originale de M. Begon écrite au fameux Aveugle de Marseille , M. Malaval , dans laquelle la Médaille soupçonnée et attaquée , se trouve defendue.

REGLE ARTIFICIELLE DU TEMPS. Traité de la Division naturelle et artificielle du Temps , des Horloges et des Montres de différentes constructions , de la maniere de les connoître et de les régler avec justesse. Par M. Sully , Horloger de Monseigneur le Duc d'Orleans , de la Societé des Arts. Nouvelle Edition , corrigée et augmentée de quelques Mémoires sur l'Horlogerie ; par M. Julien le Roy , de la

F iij même

320 **MERCURE DE FRANCE**
même Société. *A Paris*, chés Gregoire
Dupuis, rue S. Jacques, à la Couronne
d'Or. 1737.

La principale Partie de cet Ouvrage,
qui est un *in 12.* de 433. pag. sous le Ti-
tre de Règle Artificielle du Temps,
a été imprimée à Vienne en Autriche en
l'année 1714. et débitée en partie à Paris
en 1716. mais comme l'Auteur ne sça-
voit pas encore parfaitement la Langue
Françoise lorsqu'il la composa, on a cor-
rigé son stile, sans s'écarter de ses vûes qui
tendent directement à faire connoître aux
Personnes curieuses les Ouvrages d'Hor-
logerie, à s'instruire de leur construc-
tion, à s'en servir, et à en tirer le meil-
leur usage qu'il est possible; pour cela il
a donné d'excellentes Instructions ou Ré-
gles contenuës en onze Chapitres dont
les Titres pourront indiquer en partie ce
qu'ils contiennent; sçavoir,

De la construction des Horloges et des
Montres en général.

Des différentes espèces d'Horloges et
de Montres, et quels degrés d'exactitu-
de on doit attendre de chacune en parti-
culier, selon la nature de leur construc-
tion.

Des raisons, tant Physiques, que Mé-
chaniques, pourquoi les Montres ne peu-
vent

VENT

vent pas aller aussi régulièrement que les Pendules, quelque perfection que les Horlogers du premier ordre puissent leur donner.

De la Division Naturelle et Artificielle du Temps.

Du Temps apparent, et du moyen de le trouver sans erreur sensible.

Du Temps égal, et de la maniere de le trouver par les Etoiles fixes.

De la maniere de se servir du Temps apparent et du Temps égal, pour bien régler les Horloges et les Montres.

Remarques qui pourront être de quelque utilité dans le choix des Montres.

Des Causes principales pourquoi l'on ne peut pas bien juger de la bonté d'une Montre par l'essai; et des Régles pour apprendre à en juger en deux jours, autant qu'il est possible.

De l'usage du Ressort spiral dans les Montres, avec des Régles ou Instructions necessaites pour les faire avancer ou retarder.

Quelques Régles générales pour le ménagement des Montres, avec quelques Réflexions sur l'importance de l'Art de les racommoder, et sur les abus qui s'y commettent.

A la suite de ces Chapitres qui terminent

322 **MERCURE DE FRANCE**
nent le **Traité de la Règle Artificielle du Temps**, sont deux petits Ouvrages du même Auteur, lesquels sont également curieux et intéressans : L'un qu'il a lû à l'Académie Royale des Sciences, contient la Description d'une Montre de nouvelle construction. L'autre est un Ouvrage posthume qui a pour Titre : **Histoire critique de différentes sortes d'échappemens de Pendules et de Montres.**

Après ces deux Ouvrages on trouve une Préface de M. Julien le Roy, et sept Mémoires sur l'Horlogerie, dont six sont de lui, le septième est de M. Pierre Gaudron. Ces Mémoires contiennent de nouvelles Inventions d'Horlogerie, excepté un seulement, qui est aussi du Sieur le Roy, sur une nouvelle maniere de construire les Cadrans Orizontaux, et dont nous avons fait mention au mois de 1735. lequel a été traduit en Anglois par un Membre de la Société Royale de Londres, et lû sur la fin de Janvier de la présente année à cette même Société : Voici les Titres de ces Mémoires.

Mémoire Historique sur la Montre de M. Sully, et sur un nouveau Moyen de suplée aux Réservoirs, &c.

Nouvelle construction de roüage de sonnerie et de réveil.

Nou

Nouvelle maniere de construire les
groses Horloges.

Nouvelle maniere de placer les Cadra-
tures des Pendules à répétition.

Mémoire pour servir à l'Histoire de
l'Horlogerie &c.

Mémoire lû à la Société des Arts, par
M. Gaudron:

Ce Mémoire termine le Livre ; il con-
tient la Description d'une Pendule dont
le Mouvement va par un poids remonté
par un ressort, et que M. Gaudron Hor-
loger de feu M. le Régent, a inventé
pour ce Prince.

On a tout lieu de se persuader que ce
dernier Mémoire, ceux de M. le Roy,
et les deux petits Ouvrages de M. Sully,
tendant directement aux progrès de
l'Horlogerie, seront aussi utiles aux Hor-
logers, que curieux pour les amateurs
des nouvelles productions de cet Art ;
d'ailleurs ce Livre est orné de cinq Plan-
ches, deux ont rapport aux Ouvrages de
M. Sully, deux autres à ceux de M. le
Roy, et une au Mémoire de M. Gau-
dron.

POÈME DE PETRONE *sur la Guerre Ci-
vile entre César et Pompée, avec deux Epi-
ques d'Ovide. Le tout traduit en Vers Fran-
çois avec des Remarques et des Conjectures*

324 **MERCURE DE FRANCE**
sur le Poème intitulé **PERVIGILIUM VENERIS**. A Amsterdam, chés François Changuion. 1737.

L'Auteur, dont une trop grande modestie nous cache ici le nom, mais qui est dévoilé par une profonde érudition et par des talens qui lui sont propres: l'Auteur, dis je, fait voir dans sa Traduction la vérité de ce qu'il avance dans sa Préface, sçavoir que c'est à la contrainte de la Rime que nous devons une partie de ces traits neufs et lumineux qui nous saisissent d'admiration dans la Poësie. On voit en effet avec plaisir de ces traits lumineux dans certains endroits qui, tout au moins, égalent le Latin, s'ils ne le surpassent. La Poësie n'est pas nécessaire à l'homme: ce n'est que pour l'instruire et pour le divertir qu'elle a été inventée. Quelques personnes ont voulu dépouiller notre Poësie de la Rime, et priver l'oreille de cette douce harmonie, qui l'enchanter malgré elle. L'Auteur, en combattant cette nouveauté, prouve bien qu'il est né Poète. En effet on reconnoitra sur tout dans la Traduction de l'Épître de Leandre à Hero, une grande douceur de stile; une admirable facilité, en un mot, tous les charmes de la Poësie mis dans leur plus beau jour. Le Lecteur intelligent

Intelligent doit porter le même jugement sur l'imitation de la première Elegie du premier Livre des Tristes d'Ovide, aussi-bien que du Poëme de Petrone de la Guerre Civile, & des sçavantes Remarques qui éclaircissent le Texte.

Quant au dernier Ouvrage, connu sous le fameux titre de *Pervigilium Veneris*, on ne peut guere s'empêcher de juger comme l'Auteur, & de croire qu'il faut distinguer les temps : que cette Pièce n'avoit d'abord été composée que de vingt-deux Vers, ou de quarante-quatre, si on les coupe en deux. Les Manuscrits seroient inintelligibles à moins qu'on ne prît ce parti, puisqu'on y lit que cet Ouvrage contenoit vingt-deux Vers. *Sunt verò versus xxij.* Ces vingt-deux Vers ont souffert des Additions, que le Sçavant Auteur a très bien démêlées de l'ancien Texte. Quelques Poëtes y ajoutèrent des Vers qui leur sembloient mieux correspondre à la nature du Titre, que ne faisoient les anciens. D'autres, qui firent attention que ce Chant étoit fait pour la saison du Printemps, y inserèrent aussi un Eloge de cette Saison. Ceux-là pûrent lui donner le Titre *De Vere*, que le P. Sanadon dit avoir vû dans quelques Manuscrits.

Au reste ces Cantiques furent du nombre de ceux que le Christianisme fit cesser peu à peu, & contre lesquels les pieux Evêques, comme S. Cesaire d'Arles, s'éleverent en disant : *Nullus Cantica diabolica exerceat; Cantica Gentilium fieri veritate.* Une Personne, versée dans l'origine du Chant Ecclesiastique, nous a fait remarquer que les Chants Trochaïques en forme de Rondeau furent établis parmi les Chrétiens pour la Saison du Printemps, au moins dès le sixième Siècle, & que les Evêques opposerent aussi dans la même Saison trois veilles de Piété, à ces trois veilles des Payens, marquées dans ces Vers du *Pervigilium.*

Tam tribus Choros videres Feriatos Noctibus.

Cette Personne ajoute que de temps immémorial dans les Gaules, chacune de ces veilles est terminée par un Chant en forme de Rondeau d'une mélodie des plus touchantes. C'est ainsi que du Profane on passe quelquefois heureusement au Sacré.

TRAITE' DE MUSIQUE, sous le Titre de Génération Harmonique. Par M. Rameau. 1. Vol. in. 8. L'Auteur, sous le Titre

tte de Génération Harmonique, qu'il fonde
 de 1°. sur une Hypothese où il suppose
 l'air divisé en une infinité de particules
 qui ont chacune leur ton particulier, et
 dont la premiere idée a déjà parû dans
 les Mémoires de l'Académie Royale
 des Sciences 1720. 2°. sur une expé-
 rience déjà reçüe, où tout corps sonore
 mis en mouvement, fait résonner, ou-
 tre le son de sa totalité, ceux de ses
 parties aliquotes, parmi lesquelles se dis-
 tinguent principalement ceux de sa moi-
 tié, de son tiers, et de son cinquième,
 qui forment son octave, sa quinte et sa
 tierce majeure, et qui composent tous
 ensemble *l'accord* appelé *Parfait*; 3°. sur
 plusieurs autres expériences, où l'on voit
 que ce même corps sonore fait aussi fré-
 mir ses multiples 1. 2. 3. 4. &c. que si
 l'on n'en distingue pas les sons, cela
 ne vient que de là foiblesse de nos or-
 ganes, &c. de sorte que l'Auteur prouve
 par-là que ce corps sonore, auquel il
 donne à juste titre le nom de *son fonda-*
mental, a une puissance réciproque sur ses
 parties aliquotes et aliquantes; de-là nais-
 sent les progressions et proportions Har-
 moniques, Arithmétiques, et Géométri-
 ques, les 2. premières pour ce qui doit être
 ensemble, et la dernière pour ce qui doit se
 succéder

18 **MERCURE DE FRANCE**
 succéder; par exemple, *ut. sol. re.*, où *sol.*
 est sensé le corps sonore qui fait re-
 sonner sa quinte à l'aigu *ré.* et sa quinte
 au grave *ut.* donnent une proportion Géo-
 métrique, qui constituë les trois sons
 fondamentaux du mode naturel, d'où
 naissent tous les systêmes de Musique,
 tant anciens que modernes, le Genre
 Diatonique, la raison des Temperamens,
 soit pour la voix, soit pour les Instru-
 mens, en un mot, toutes les Régles
 de l'Art, où l'on est assuré que l'arbi-
 traire ne regne plus, on y découvre aus-
 si l'origine des Genres Chromatiques et
 Enharmoniques, celles des Dissônances,
 leur usage, et il y est démontré que la
 science de la Musique avoit été ignorée
 jusqu'à présent, puisque tous ne sont
 partis que d'une seconde conséquence,
 pour ne pas dire d'une troisième, sça-
 voir du Genre Diatonique, de l'Octave
ut ré mi fa sol, &c. de sorte qu'on y a
 donné les accidens pour Principes, l'effet
 pour la cause. le dérivé pour le Genera-
 réur, ce qui rejaillit sur les Regles de
 l'Art, qui sont presque toutes fausses,
 attendu qu'aucune n'y porte sa juste dé-
 finition; on y attribué à un objet ce qui

apar-

appartient à un autre , en un mot , tout y est confondu.

Ce Livre a été présenté par l'Auteur à Mrs de l'Académie des Sciences , qui l'ont approuvé.

On vient de publier le *Prospectus* d'un nouvel Ouvrage de M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, intitulé: *PRINCIPES de l'Histoire, pour l'éducation de la Jeunesse, par années et par Leçons.* 6. vol. in-12 1736. et 1737. voici le précis de cette annonce.

Cet Ouvrage est également utile à deux sortes de personnes ; aux jeunes gens , pour commencer à se former dans la lecture de l'Histoire ; aussi-bien qu'aux personnes qui l'on déjà étudiée , pour la repasser en peu de temps.

Quoiqu'on l'ait divisé en 6. vol. ou 6. années pour l'accommoder au Cours des Etudes que l'on fait faire aux jeunes gens , on peut néanmoins l'apprendre en beaucoup moins de temps.

Les jeunes qui ont du goût et quelque application pour ce genre de Lecture, pourront en moins de deux ans sçavoir exactement cet Ouvrage. Il leur suffira d'en étudier une leçon par jour , ce qui fait tout au plus quatre ou cinq pages d'un assés gros caractere.

Ces

30 MERCURE DE FRANCE

Ces Leçons ainsi apprises ne fatigueront pas la mémoire, et au bout de dix-huit mois, ou environ, un jeune homme qui fera ses études ordinaires, se trouvera muni d'une connoissance generale de l'Histoire; il sçaura plus, car il apprendra même par ce Livre les divers caractères des Gouvernemens, aussi bien que l'usage qu'il faut faire de l'Histoire pour la conduite de la vie, toutes choses qu'il est honteux d'ignorer.

Les personnes plus âgées, qui se sont déjà formées dans la lecture de l'Histoire, se font un plaisir d'en rapeller les événemens; c'est ce que leur facilite cet Ouvrage. Tous les Faits essentiels y sont rapportés succinctement à la vérité, parce que c'est un Abregé, mais cependant avec un détail qui fera toujours souvenir de leurs circonstances essentielles; on a besoin à tout moment de ces sortes d'Abregés.

Afin que les jeunes gens ou autres personnes voyent ce qu'ils peuvent acheter pour chaque Classe, en voici l'ordre.

TOME I. ou I^{re}. ANNÉE.

Le Tome I. des Principes de l'Histoire qui convient aux jeunes gens, qui entrent dans la sixième Classe, contient
l'Histoire.

Histoire sainte ; comme c'est l'Histoire de la vraie Religion , c'est aussi par-là qu'il faut commencer l'étude de l'Histoire. On y voit ensuite l'Histoire d'Égypte , avec celle d'Assyrie , des Medes et des Perses. On a dégagé ces Histoires de l'obscurité et de l'embarras , dont elles sont chargées. Ce volume coûte 2. liv. relié en veau.

TOME II. ou IIe. ANNEE.

Le Tome second convient à ceux qui entrent en cinquième , et comprend l'Histoire des Grecs, depuis l'origine de la Nation jusqu'à l'extinction de leur Royaume par les Romains. Dans cette Partie entre aussi l'*Histoire de la Fable* , ou des Divinités du Paganisme, partie nécessaire pour la lecture des Poètes,

L'Histoire de la *République Romaine* suit dans le même volume , depuis que l'Italie commença d'être habitée , jusqu'à la mort de Jules Cesar. Ce volume qui peut se relier en deux parties, coûte 2. l. 10. s. en un seul vol. ou 3. l. en deux.

TOME III. ou IIIe. ANNEE.

Le Tome III. propre à ceux qui sont dans la quatrième Classe, continuë l'Histoire Romaine : mais ce n'est plus sous

la forme de République, c'est sous celle de Monarchie ou d'Empire. Cet Empire même est plein de bizarreries, soit dans la manière de succéder, soit dans la manière d'être élu Empereur.

La trop grande étendue de cette Monarchie lui devient à charge. Il faut pour qu'elle se soutienne, la diviser entre l'Orient et l'Occident: et cependant c'est par cette même division qu'elle s'est ruinée. *L'Empire d'Occident* tombe le premier au cinquième siècle, et donne lieu à l'établissement des nouvelles Monarchies, dont la plupart subsistent aujourd'hui avec éclat.

L'Empire d'Orient se soutient plus longtemps, mais il se voit contraint de plier et de succomber même sous la Puissance Othomane, dont l'Histoire est continuée jusqu'à ces derniers temps.

Nous y avons joint l'Histoire de l'Empire d'Occident, tel qu'il a été rétabli par Charlemagne, Roy des François, jusqu'au vertueux Empereur Charles V I. qui regne heureusement aujourd'hui. Ce troisième volume se vend pareillement deux livres relié en veau.

TOME IV. ou IVe ANNE'E.

Le Tome IV. devient une nourriture plus forte et convient aux jeunes gens qui sont dans la troisième Classe des Colleges, formés par les Histoires précédentes, et ils peuvent goûter facilement l'Histoire de France, détaillée dans ce volume, qui comprend un abrégé de l'Histoire des Gaules, avec des Remarques sur l'origine des François; ensuite l'Histoire générale de France; après quoi vient l'Histoire des grands Fiefs. Ce sont toutes matières utiles, aussi bien que les Remarques qu'on y a données sur le Gouvernement et sur les grandes Charges ou Dignités du Royaume. Ce cinquième volume se vend pareillement 2. liv. relié en veau.

TOME V. ou Ve ANNE'E.

Le Tome V. qui servira pour la seconde Classe, contient tout le reste de l'Histoire Etrangere. Il s'est passé de si grands événemens chés nos voisins, et dans les Pays éloignés, qu'il ne conviendrait pas de les négliger, parce qu'ils reviennent souvent dans le discours. Ainsi dans ce volume on parcourt historiquement toute l'Europe, d'où l'on passe à

descrip

34 MERCURE DE FRANCE
décrire succinctement les Royaumes d'Asie et d'Afrique, avec les découvertes de l'Amérique. Ce volume, curieux par sa variété, se vend aussi 2. liv. relié en veau.

TOME VI. ou VIe ANNÉE.

Ce VI. volume finit cet Ouvrage comme il a été commencé. On a présenté aux jeunes gens l'Histoire de la véritable Religion avant J. C. et celui-ci donne l'Histoire de la véritable Religion après J. C. C'est par là qu'il faut commencer, c'est par là qu'il faut finir ses travaux. Les grands événemens qui doivent nous confirmer dans la Foy et dans la Morale Chrétienne y sont mis dans leur jour.

La Religion ne défend pas l'usage d'une sage politique, et on en donne dans ce volume les principes tirés de l'Histoire même.

Enfin comme il est utile de sçavoir qui sont ceux qui nous gouvernent, et depuis quand ils ont l'auguste pouvoir de nous commander; c'est ce qu'on développe dans l'origine des Maisons Souveraines de l'Europe, traitée dans ce volume, qui ne coûte pas plus que les autres.

Chaque volume est accompagné de Tables Chronologiques, qui rendent l'Histoire sensible aux yeux.

A Paris, Quay des Augustins, chés Musier, Pere, Rollin, fils, et Debure, l'aîné.

Les deux premiers volumes paroissent depuis environ deux mois. Le troisième depuis quinze jours. Le 4e et le 5e paroîtront dans ce mois, et le 6e sera publié dans le mois de Mars.

REMARQUE de M. Maillart, Avocat au Parlement, sur un Endroit de l'Hist. Gènealogique, &c. Par le R. P. Simplicien.

On lit dans l'Edition de 1726. p. 238. ce qui suit, » Marguerite de Bourgogne, » mariée à Cambray le 9. Avril 1385. avec » Guillaume de Baviere I V. du nom, » Comte de Hainault, de Hollande et de » Zelande, est enterrée dans l'Eglise des Jacobins du Quesnoy.

1°. Guillaume de Baviere est décedé le 31. May 1416. 2°. La Princesse son Epouse mourut le 8. Mars 1440. 3°. Il n'y a jamais eû de Jacobins au Quesnoy en Hainaut. Cette Princesse y avoit fait bâtir dans l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame, une Chapelle, dans laquelle elle fit des Fondations, qui subsistent actuellement. C'est là qu'elle fut inhumée, qu'on célèbre tous les jours des Messes

336 **MERCURE DE FRANCE**
à son intention, et que l'on fait exacte-
ment son Anniversaire le huitième jour
de Mars.

L'Académie Française délivrera le 25. du mois
d'Août prochain, Fête de S. Louis, le Prix de
l'Eloquence, fondé par M. de Balzac, et elle
propose pour Sujet : *Qu'il est avantageux de n'être
ni pauvre ni riche*, conformément à ces pa-
roles de l'Écriture Sainte : *Mendicitatem et divi-
tias ne dederis mihi*. Le même jour elle donnera le
Prix de Poésie, fondé par le feu Evêque de
Noyon, dont le Sujet sera : *Les progrès de l'Art
du Génie sous le Règne de LOUIS LE GRAND.*

Le Dimanche 17. de ce mois, M. de Cassini,
Astronôme de l'Académie Royale des Sciences,
alla à Versailles pour informer le Roy que le
soir précédent, peu de temps après le coucher
du Soleil, il avoit aperçu pour la première fois,
une Comète à peu de distance de Venus, du côté
de l'Occident. Le Roy ordonna à M. de Cassini de
rester à Versailles pour la lui faire observer, ce
qui fut fait entre six et sept heures du soir. Ce
Phénomène a continué de paroître à la même
heure.

Le Mercredi 20. Février, le Pere de la Sante,
Jésuite, l'un des Professeurs de Rhétorique au
Collège de Louis le Grand, prononça un Dis-
cours Latin, où il examine, *quelle sorte de Po-
litique doit être mise au rang des Vertus Royales*,
en présence de M. le Cardinal de Polignac, de
M. le Nonce, d'un grand nombre de Prélats et
de Personnes de la première distinction.

Si

Si ce Discours paroît imprimé, comme il y a lieu de l'esperer, nous comptons en donner l'Extrait, &c.

*LETTRE de M. l'Abbé de B...
à un autre Abbé de ses Amis, sur la
Thèse de M. l'Abbé de Fleury A Paris
ce 8. Février 1737.*

ENfin, mon cher Abbé, je m'acquitte de la parole que je vous avois donnée de vous instruire de tout ce qui se passeroit de nouveau à Paris. Toute la France s'est interessée à la nouvelle que je veux aujourd'hui vous apprendre, elle touche de près un des plus grands Ministres que nous ayons jamais eûs, et je vous crois trop bon François pour n'être pas persuadé que vous y prendrez toute la part que vous devez y prendre. C'est la Thèse de M. l'Abbé de Fleury dont je veux vous rendre le compte le plus exact qu'il me sera possible. Il eut une Assemblée digne de lui, il fit l'admiration de M. le Cardinal son Oncle, de M. le Comte de Clermont, de Mrs les Cardinaux de Polignac et de Bissy, de M. le Nonce, de M. l'Archevêque, et de quantité d'autres Prélats. Admiration d'autant moins suspecte que les Personnages illustres qui composoient l'Assemblée, étoient, par l'éducation que leur a procurée une naissance distinguée, plus en état de juger du mérite de celui à qui ils donnoient si justement leur Aprobation. Mais le prétendu peu de connoissance des matieres dans les Aprobateurs, n'étoit pas le seul soupçon que pût faire naître l'envie, il en étoit un autre beaucoup plus dangereux encore pour M. l'Abbé de Fleury; la superiorité de son génie

me le dissipa bien-tôt, la netteté et la précision de ses réponses, firent assés connoître que l'Assemblée, dans les applaudissemens qu'elle lui donnoit, ne suivoit d'autre regle que son bon goût naturel, et que l'interêt et la flaterie n'avoient aucune part dans un jugement que l'équité seule rendoit. M. l'Archevêque de Rouen présida; ses Argumens furent clairs et précis, sans que la clarté ôtât rien à la force, il ne ménagea point le Soutenant, il parut même dans le choix des Argumens, qu'il avoit voulu montrer que M. l'Abbé de Fleury avoit de toute sorte d'esprits.

Le premier Argument sur la certitude des Conclusions Théologiques, que le Soutenant préféroit aux Conclusions des Sciences les plus certaines, fit sentir combien le Président et le Soutenant avoient l'esprit Métaphysique.

Dans le second Argument, l'Illustre Président proposa avec beaucoup d'art ce qu'on peut opposer de plus aparent à l'universalité de la Rédemption par Jesus-Christ; le Soutenant développa ces difficultés avec une dexterité, une solidité, une intelligence de l'Ecriture et des Peres, qui promet à l'Eglise un Défenseur victorieux.

Enfin les expressions de Tertullien sur la Trinité, firent la matiere du troisième Argument; le Soutenant perça les tenebres, dont le Docteur Affricain s'enveloppe, et il le justifia. Il répondit avec la même netteté aux autres Argumens. Mais pourquoi m'étendre si long-temps avec vous sur les succès de M. l'Abbé de Fleury; mieux que moi, vous devez en être instruit. Les rares et précieux talens que vous découvriâtes en lui pendant les deux années que vous donnâtes tous deux sous le même Maître, à l'étude de la Philosophie, dûrent dès-lors vous faire pressentir quel

quel succès il pourroit avoir un jour, et l'hon-
reux inclination que vous remarquâtes en lui à
faire un bon usage de ces mêmes talens, doit
vous faire connoître aujourd'hui combien glo-
rieuse fut pour lui une journée où toute la
France aplaudit à son triomphe. Je me rétracte
donc et reconnois ne vous avoir rien mandé
de nouveau en vous entretenant des aplaudisse-
mens qu'il reçut hier, je promets en conséquen-
ce de m'informer mieux à l'avenir de ce qui peut
être nouvelle pour vous, afin de vous témoigner
par mon empressement et mon exactitude à vous
en faire part, combien je suis sincèrement vo-
tre serviteur et votre ami, l'Abbé de B . . .

*A V I S aux Gens de Lettres qui voudront
contribuer à la perfection du Supplément au
Glossaire de la moyenne et basse Latinité.*

Les mots employés dans les Chartres ou par les
Auteurs des bas temps, soit Latins, soit Fran-
çois; ceux même dont se sont servis les bons Au-
teurs Latins, mais qu'on trouve dans une signi-
fication différente de la première, font le fond
du Glossaire de la moyenne et basse Latinité.

Ce qui rend cet Ouvrage plus intéressant et ce
qu'on doit recueillir avec plus de soin et d'exac-
titude, c'est 1°. les Usages et Coûtumes des Pays
qui peuvent servir à éclaircir l'Histoire Civile et
Ecclesiastique.

2°. Tout ce qui peut faire connoître la disci-
pline des différentes Eglises.

3°. Les Monnoyes de nos Rois et des Barons,
tant Ecclesiastiques que Séculiers.

4°. Tout ce qui concerne les Fiefs.

5°. Les noms des Provinces, Villes, Lieux et
Rivieres.

Rivieres, lorsqu'ils sont singuliers et peu connus,

6°. Les noms des Grands Officiers de la Couronne, comme Bouteillers, Camériers, Chanceliers avec leurs Notaires, Connétables, Sénéchaux, sous le nom de *Dapiferi*, Grands Queux, Premiers Médecins, Archichapelains ou Grands-Aumôniers, &c.

7°. Les Palais ou Maisons Royales, d'où les Chartres sont datées; ce qui se remarque lorsqu'on trouve: *Actum apud Compendium Palatinum*; ou *Actum apud Crispinacum Villam Regiam* ou *publicam*; ou *Actum apud Fontem Bliandis assistantibus in Palatio*, &c. ou *Actum apud Gavarciacum fiscum regium*; ou *Actum publicè apud Silvanectum*. Il y a d'autres indices qui font connaître les Palais de nos Rois, que les Personnes attentives peuvent observer aisément.

Dans les Extraits qu'on aura la bonté de faire, il faut avoir l'attention, 1°. de copier très-fidèlement. 2°. De donner une phrase qui fasse un sens. 3°. De marquer l'année de la Charte et le nom de celui qui en est l'Auteur.

Lorsqu'on prévoit qu'un mot doit embarrasser l'Auteur, il prie qu'on s'informe du vrai sens de ce mot dans le Pays où il est en usage; ou si l'on n'a rien de certain, de marquer au moins les conjectures les plus vraisemblables qui se présentent sur son explication.

On adressera les Paquets au R. P. *Dom Carpentier*, Religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prés, à Paris.



EXTRAIT

EXTRAIT de l'Arrêt du Conseil
d'Etat Privé du Roy, du 4. Février
1737.

Sur la Requête présentée au Roy en son Conseil, par Emery, Saugrain et Martin, Libraires à Paris, &c. Le Roy en son Conseil, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, ayant égard à la Requête desdits Emery, Saugrain et Martin, Libraires à Paris, a ordonné et ordonne que tous les Porteurs des Souscriptions des Livres intitulés, *Dictionnaire de la Bible, par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Benedictin, &c. en deux volumes in-folio. Supplément au Dictionnaire de la Bible, par le R. P. Dom Augustin Calmet, &c. en deux autres volumes in-folio. Commentaire Littéral sur tous les Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, &c. par le même Auteur, en neuf volumes in-folio. Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs, &c. par le même Auteur, en sept volumes in-douze. Dictionnaire Universel de la France, ancienne et moderne, &c. en trois volumes in-folio. Les Mœurs des Sauvages Américains comparées aux Mœurs des premiers temps, &c. en deux volumes in-quarto*, seront tenus de retirer les Exemplaires desdits Livres mentionnés dans lesdites Souscriptions, en satisfaisant aux clauses et conditions y portées, et ce dans six mois, à compter de ce jourd'hui, passé lequel temps, lesdites Souscriptions seront et demeureront nulles et de nul effet, et lesdits Emery, Saugrain et Martin, quittes et déchargés de tous engagements, pour raison d'icelles; et ledit temps de six mois passé, à eux permis de disposer de tous les Exemplaires desdits

vrages, ainsi qu'ils aviseront bon être, sans qu'ils puissent en être aucunement inquiétés ni recherchés, sous quelque prétexte ou cause que ce puisse être, &c.

Etienne Ledet et Compagnie, et Jacques Desboyes, Libraires à Amsterdam, avertissent qu'ils ont sous presse une magnifique nouvelle Edition de toutes les Œuvres de M. de Voltaire, revûes et augmentées par lui-même.

Les mêmes Libraires avertissent qu'ils ont aussi sous presse : les *Elemens de la nouvelle Philosophie* de M. Newton, mis à la portée de tout le Monde, par M. de Voltaire.

On apprend de Rome, que le sieur J.B. Gaddi, Patricien de Forli, et Camerier d'honneur du Pape, a fait imprimer un Ouvrage qui a pour titre : *Roma nobilitata nelle sue Fabriche ed à Compidoglio illustrata.*

LETTRE écrite de Rome, contenant plusieurs Nouvelles Littéraires. Du 27. Ja. vier 1737.

J'Ay trouvé, Monsieur, en arrivant à Rome la Lettre que vous m'avez fait la grace de m'écrire le 26. Novembre; ç'a été un peu tard, à cause que j'ai fait un plus long séjour à Florence que je n'avois projeté. J'y ai trouvé bien des Manuscrits de nos Troubadours, et divers Documens de notre ancienne Langue; Grammaire, Dictionnaires, &c. qui m'ont fort occupé pour les faire transcrire. Si je continuë sur le même ton, je reviendrai assés riche d'Italie sur cette matiere.

Je ne suis ici que depuis la veille des Rois. On a tant de choses à voir , qu'on est presque offusqué , et qu'on ne sçait par où commencer. J'ai déjà lié des Relations à la Sapience, et je pourai dans peu vous rendre raison sur le Manuscrit Arabe dont vous me parlez. Je vais demain prendre jour pour voir la Bibliothèque Vaticane.

Vous me ferez plaisir d'annoncer avec quelque distinction le Livre suivant, qui le mérite bien, aussi bien que son Auteur, que j'ai connu à Florence, et que je voudrois obliger.

S. P A T R I S nostri Gregorii Episcopi Nyssani Epistola Septem. Primo latinè vertit, &c. nonnullisque animadversionibus adjectis. J. B. Carraciolus, C. R. in Pisano Lycao Publ. Philosophia Professor. I. vol. in 4. Florentia, 1731. apud Tartimum & Franchium, pp. 108.

Alexandre Zaccagni, Bibliothécaire du Vatican, avoit publié XIV. Lettres de S. Grégoire de Nysse, qui n'avoient pas parû. Le P. Carracioli, Théatin, en publie ici sept nouvelles, tirées d'un Manuscrit en parchemin de la Bibliothèque de S. Laurent de Florence, qui avoit appartenu à Scipion Carteromachus, et qu'on croit du XIVE siecle, coté N°. 13. du Pluteus 86. et il les enrichit de sçavantes Notes. Les deux dernières Lettres de ce Pere Grec sont les plus importantes. La VIe adressée à un Heretique Héraclien, traite du Mistere de la Trinité, mais la VIIe est encore plus curieuse; le saint Evêque y trace à un *Amphilochius*, le Plan d'un Oratoire ou Chapelle, qu'il faisoit construire; et à cette occasion l'Editeur, dans son Commentaire, épuise tout ce que l'on trouve dans l'Antiquité Ecclesiastique sur ces sortes

G iij d'Oratoires

344 MERCURE DE FRANCE

d'Oratoires, nommés en Latin *Sacellum*, et en Grec *εὐχολογία*. Et pour en faciliter l'intelligence à ses Lecteurs, il en donne le Plan sur les dimensions marquées dans la Lettre, ce qui n'avoit encore été fait par aucun Auteur.

Le P. *Carraccioli* donne ensuite un petit Ouvrage de S. Maxime, qui n'avoit pas paru, tiré d'un Manuscrit de la même Bibliothèque. C'est une Apologie de S. Grégoire de Nysse, sur un Point particulier, concernant le dernier état des Ames. L'Ouvrage est terminé par un Jugement sur les XIV. Lettres publiées par *Zaccagni*, et les variétés des Leçons tirées du Manuscrit de S. Laurent, qui servent beaucoup à corriger son Edition.

Je ne crois pas qu'on connoisse encore à Paris le Livre suivant. *COLLECTANEA Antiquitatum Romanarum quas 100. tabulis aeneis incisas, et à Rodolphino Veneti Academico Etrusco cortonen-si notis illustratas exhibet Antonius Boriani. I. vol. in-fol. Roma M. DCC. XXXVI.* C'est un beau Recueil bien gravé, divisé en trois Classes. Statuës en Bronze, en Marbre, Gravûres qui forment la plus grande partie de l'Ouvrage, et Lampes, *Lucerna*. Tous Monumens qui n'avoient pas encore paru. Les Explications sont courtes et précises.

On ne paroît pas être trop content de l'Édition du Terence du Vatican, qui n'a pas été bien exécutée, et qu'on vend à un prix exorbitant. Je ne l'ai pas encore vûe, pour en juger par moi-même.

Il paroît ici un Livre nouveau rempli d'éru-dition ancienne et qui descend un peu jusqu'à celle du moyen âge. *OCTAVIANI Gentilii ex Dominis Travelloni, Patricii Septempedani de Patriciorum origine varietate, prastantia, et juribus Libri*

Libri IV. l. vol. in 4. Roma, Typ. Anton. de Rubeis, M. DC, XXXVI. Personne n'avoit traité ce Sujet *ex professo*.

On vient, M. de faire une grande Découverte en fait d'Antiquité. On a trouvé *in Villa Hadriani*, près de Tivoli, la Statue d'un Centaure, très-belle et assés entiere, car on a les morceaux qui ont été cassés, et il sera aisé de la restituer parfaitement. Elle est de Marbre brun, tirant sur le noir. Le Centaure a les mains liées derrière le dos avec une peau de Tigre. Un trou qui est au milieu de la croupe du Cheval, vis-à-vis des mains liées, fait présumer qu'il y avoit un petit Cupidon qui lioit les mains au Centaure, symbole de la puissance de ce Dieu, qui dompte les Sujets les plus féroces. Sur la Baze de la Statue on lit le nom du Sculpteur *ΑΠΙCΤΕΑCΚΑΙ ΠΑΝΙΑC ΑΡΡΟΔΕΙCΕΙC*.

Grande dispute, au reste, parmi les Curieux, qui doit avoir la préférence, ou de la nouvelle Statue, ou de celle du Centaure de la *Villa Borghese*, qui a assés de rapport avec celle-cy pour fonder un parallèle. C'est toujours un très-beau Morceau.

On fait à Venise une nouvelle Edition de toutes les Œuvres du P. de *Graveson*, où sera en tête son Eloge Historique assés étendu. Il est inconcevable tout ce qu'on imprime dans cette Ville; mais on le fait avec si peu d'exactitude, que toutes ces Editions sont très peu estimées en Italie, et qu'on se fait un honneur et une Loy de ne les point admettre dans les bonnes Bibliothèques.

Il me reste à vous parler d'un Ouvrage d'une Personne de ma connoissance. Le P. *Cajetan Maria Merati*, Théatin, Consulteur de la Congrégation

346 MERCURE DE FRANCE.

gégation des Rites depuis 18. ans ; donne une nouvelle Edition de Gavantus. *Thesaurus Sacrorum Rituum* ; avec des Notes fort étendues. Le I. Tome a paru à Rome in 4. de l'Imprimerie du Vatican, en 1736. On travaille à trois autres volumes. Le même Auteur nous promet une grande Collection de toutes les Liturgies d'Occident, en plusieurs volumes *in-folio*.

J'assistai dernièrement aux Obseques du Cardinal Impériali ; c'est une grande perte pour le Sacré College, dont il étoit l'ornement par sa vie régulière, appliquée à ses devoirs et par les grandes aumônes qu'il faisoit. On assure que selon ses dernières dispositions, sa belle Bibliothèque, dont on a le Catalogue imprimé, va être rendue publique. Je suis, Monsieur, &c.

Nous ajouterons ici quelques circonstances contenues dans un Memoire particulier, au sujet de la Statuë du Centaure, nouvellement découverte près de Rome.

Sa matiere est proprement de Pierre de touche. Elle appartient au Prélat Furietti, qui l'a fait transporter à Rome pour la réparer, et on croit que le Pape l'achetara pour en orner la principale Sale du Capitole. Elle est actuellement chés Charles Napoleono, fameux Sculpteur, qui doit travailler à sa réparation.

On apprend aussi qu'on a trouvé dans le même Lieu une Colonne d'une Pierre rare et précieuse, ayant 15. palmes de hauteur, de plus une autre Statuë de Centaure, mais toute mutilée.

Et enfin que les Habitans de Trivoli ayant fait creuser dans un autre endroit, on en avoit tiré diverses Statuës de Divinités Payennes, &c.

Il paroît depuis peu une très-gracieuse Estam-

pe, gravée par C. N. Cochin, d'après M. de Troy. Ce sont deux jeunes personnes assises sur le gazon, dont une lit un Roman, et un Cavalier auprès, attentif à la lecture. Toute la composition et les expressions vraies et naïves, font beaucoup rechercher ce Morceau, qui a un grand débit *chés l'Autheur, Place des Victoires, et chés le sieur Duchange, rue S. Jacques.*

Nous croyons faire plaisir aux Curieux de donner ici la Liste des Ouvrages gravés d'après M. de Troy.

La Poste de Marseille.

Bethsabée.

Suzanne.

La Vierge.

La Mort d'Hypolite.

Calisto.

Leda.

Le Pied-de-Bœuf.

La Fontaine.

La Lecture, nouvelle Estampe.

La Marine.

Le Portrait de Monseigneur le Dauphin.

La vingt-troisième Estampe d'après les Tableaux de Philippe Wauvremens, gravée par le sieur Moyreau, paroît et se vend chés lui, rue Galande, vis-à-vis S. Baise. On s'aperçoit dans celle-ci que le burin de l'habile Ouvrier acquiert tous les jours de nouvelles perfections. C'est une composition charmante, caractérisée par ce titre. *Départ pour la Chasse aux Chiens couchants.* L'Estampe est gravée d'après le Tableau original du Cabinet de M. de Fontpertuis, qui a 24. pouces de large, sur 17. de haut 1737.

348 MERCURE DE FRANCE

Le sieur *le Bas*, Graveur du Roy, demeurant à Paris, au bas de la rue de la Harpe, a mis au jour plusieurs Estampes d'un très-bon goût; sçavoir, la *Tentation de S. Antoine*, le *bon Pere*, le *bon Mari*, le *Vieillard content*, l'*Ecole du bon goût*, le *Berger amoureux*, les *Joieurs de Boules*, les *cinq Sens de Nature*, les *quatre Elemens* et les *Réjoissances Flamandes*, d'après le fameux D. Teniers.

La *Foire de Venise*, les *Quatre Heures du jour*, les *Haltes des Gardes Françaises et Suisses*, la *Danse à l'Italienne* et le *Départ pour la Chasse*, d'après M. Parocel, Peintre du Roy;

S. Antoine prêchant aux Poissons, d'après *Salvator Rosa*, *S. Antoine prêchant aux Oiseaux*, l'*Amant aimé*, le *Temps mal employé*, *Pierrot et sa progéniture*, les *Belles Vendangeuses*, et les *Gentilles Villageoises*; un Livre de *Paisages* pour apprendre à dessiner à la plume, et un Livre de *Griffonnemens* de son invention. De ces Estampes il y en a 23. qui peuvent se relier, étant sur le même papier, et pour lesquelles il y a un *Frontispice*. On les vend néanmoins séparément quand on le souhaite; la plupart sont tirées des *Cabinets de M. le Duc de Valentinois*, de *Mad. la Comtesse de Verruë*, de *M. Hickman*, et de *M. de Vaux*.

Le même Graveur vient de faire paroître une *sainte Therèse*, à qui un *Ange* darde une *flèche*, peinte et gravée à l'eau forte par feu *M. N. Coyvel*, et terminée par lui.

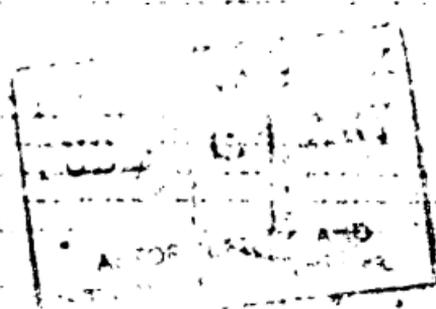
La *Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Sciences et dans les Arts*, se continue toujours avec succès, chez *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, vis-à-vis la *Samaritaine*. Il vient de met-

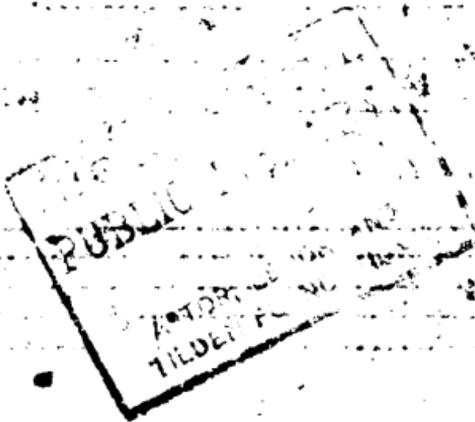
E FRANCO
le Roy, dans
la Harpe, au
an tres-dec pe
l'annee, le la
l'Esme a
Jours de la
maire Eleme
apres le lan

Quatre Eme
Francoise a
et le Deu
d. Prince de
sons, d'apre
aux Omb
roy, Jour
gesses, et d
de Pings
me, et en la
rom. De ces
se relier, cas
desquelles il
rimoins sepa
pare sont un
ier e nois, et
d. Hickman, r

L'ix preste
pe dans no
par feu M. N

rands Homm
s Sciences et
avec succes,
es, Quay de
la vint de





tre en

A B

Général

à S. Pa

1697.

chemels

JEA

teur du

1717. à

On in

vres des

grange e

Gaichar

Marmou

sées de L

faite au p

gustins ;

1737. et

Decorative flourish

I

Q

Je

M

Dare

Sil

Elle

C

E

être en vente, et toujours de la même grandeur :

ABEL-LOUIS DE SAINTS MARTE, Général de la Congrégation de l'Oratoire, mort à S. Paul aux Bois, près Soissons, le 7. Avril 1697. âgé de 77. ans, gravé par Marie Hordhemels.

JEAN MESNARD DE LA NOE, Directeur du Séminaire de Nantes, mort le 15. Avril 1717. âgé de 66. ans, gravé par la même.

On imprime actuellement le Catalogue des Livres des Bibliothèques de Mrs les Abbés *Dela-grange* et *Detrianon*, qui se distribuera chés *M. Guichard*, Huissier Priseur, demeurant rue des Marmouzets; ces Bibliothèques sont composées de Livres rares et curieux; la vente en sera faite au plus offrant, au Convent des grands Augustins; elle commencera le Lundy 18. Mars 1737. et se continuera les jours suivans de relevé.



AIR A BOIRE.

D'Ans tous les malheurs

Qui troublent ma vie,

Je noye de pleurs

Ma mélancolie;

Dure à jamais mon chagrin,

S'il me fait verser des larmes,

Elles ont pour moi des charmes;

Ce sont des larmes de vin,

Et je suis un Héraclite

Plus joyeux que Démocrite.

G vj SPECTA

352 MERCURE DE FRANCE

Les attraits

M'ont assailli pour jamais :

Se livrer au badinage

C'est être sage ,

Ton air timide et honteux

Ne fait qu'irriter mes tendres feux ,

Tout rit à mes vœux ,

Je vois dans tes yeux

Que je vais être heureux.

Par Mr Carolet.

Le 3 Février , l'Opera Comique fit l'Ouverture de son Théâtre de la Foire S. Germain , et y représenta trois Pièces nouvelles d'un Acte chacune en Vaudevilles avec des Divertissemens ; la première , intitulée le *Vaudeville* ; la seconde , la *Pièce sans Titre* ; et la troisième , *Marianne*.

Le 5. le Lieutenant General de Police fit l'Ouverture de la même Foire , avec les cérémonies accoutumées. Ce Magistrat avoit rendu son Ordonnance le 25. Janvier , concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis , et qui renouvelle les deffenses des Jeux , &c.

Le 13. l'Opera Comique donna une

F E V R I E R. 1737. 353

Pièce nouvelle en trois Actes en Vaudevilles , et un Divertissement , intitulée : *Argenie* , Pièce Tragicomique. Elle fut suivie d'un Ballet nouveau mêlé de Scènes , qui a pour titre : *l'Art & la Nature*. Il a été très-goûté du Public par l'exécution et par les différentes danses qui justifient le Titre du Ballet. Le Mariage de l'Art et de la Nature termine ce Divertissement qui a été fort applaudi , comme aussi le Vaudeville chanté par les deux nouveaux Epoux. La Musique qui est toujours de M. Gilliers n'a pas fait moins de plaisir.

Le 8. Février , l'Académie Royale de Musique donna la vingt-troisième et dernière Représentation de l'Opera de *Médée et Jason* , qu'on n'a joué que les Vendredis depuis le 11. Janvier. Le Ballet des *Indes Galantes* fut joué pour la dernière fois le Mardi 14. de ce Mois , et toujours avec un grand concours.

Le 14. la même Académie remit au Théâtre l'Opera de *Persée* avec un concours prodigieux , et avec tout l'éclat et la pompe dont cette magnifique Pièce est susceptible. Cet Opera dont le Poëme est de Quinault et le douzième que Lully a mis en Musique , avoit été don-

354 **MERCURE DE FRANCE**
né au mois de Novembre 1722. Le Roy honora de sa présence la premiere Représentation à son retour de Rheims. Nous parlerons plus au long des superbes Décorations qui ont été faites à cette occasion, et des Acteurs et Actrices qui ont rempli les principaux Rolles qu'on trouve très-bien distribués, et l'Opera en général parfaitement bien remis.

Tous les Habits qui ont été faits à neuf, ont été trouvés d'un très-bon goût, et aussi riches que bien caracterisés; ils ont été executés sur les desseins et la conduite du Sieur *Perronet*, qui est fort entendu pour ces sortes d'ouvrages, qui demandent beaucoup d'attention, pour varier les formes et en imaginer de nouvelles, et pour assortir les couleurs des différentes étoffes, avec les ornemens convenables à chaque caractère.

Le Mardi 26 de ce mois le Sieur *Noyeux*, jeune-homme de Paris, d'une belle espérance, et qui n'avoit jamais chanté en Public, remplit le Rolle de *Mercur*, et fut fort applaudi. C'est une voix de Haute-contre, d'une grande étendue, et dont les Cadences sont admirables.

Cette Tragédie fut représentée pour la premiere fois par l'Académie Royale de

Musique le Samedi 18 Avril 1682. Le Public souhaitoit avec d'autant plus d'ardeur de voir cet Opera, que n'ayant point été pour lors représenté pour le Roy, comme la plûpart de ceux que Lully donnoit, ce fût un spectacle tout nouveau. Monseigneur le Dauphin et leurs A. R. Mr et Madame honorèrent de leur présence cette premiere Représentation.

Au Mois de Juin suivant, Persée fut représenté à Versailles devant le Roy. Ce Prince avoit dit que lorsqu'il vouldroit voir cet Opera, il en feroit avertir quelques jours auparavant, afin qu'on eût le temps de s'y préparer, et de dresser un Théâtre dans la cour du Château, qui étoit le lieu destiné pour ce Spectacle. Cependant le temps s'étant mis tout d'un coup au beau, et Sa Majesté voulant que Madame la Dauphine eût part à ce Divertissement avant qu'elle accouchât, on n'avertit de se tenir prêt, que vingt-quatre heures avant la Représentation; ainsi on ne pût travailler au Théâtre que le jour même. Il se trouva fort avancé sur le midi; mais le vent ayant changé, la pluye qui tomba tout le matin, fit assés connoître qu'elle continueroit le reste du jour. Le Roy étoit prêt de remettre l'Opera à un autre temps, lors-

356 **MERCURE DE FRANCE**
qu'on lui promit qu'il y auroit pour le
soir même un autre Théâtre dressé dans
le Manège couvert de la Grande Ecurie ;
et en effet , à huit heures et demie du
soir , le lieu où l'on travailloit encore
des Chevaux à midi sonné , parût avec
un brillant inconcevable. Théâtre , Or-
questre , Haut-Dais , rien n'y manquoit.
Un très grand nombre d'Orangers d'une
grosseur extraordinaire , très-difficiles à
remuer , et encore plus à faire monter
sur le Théâtre , s'y trouverent placés.
Tout le fond étoit une feuillée composée
de véritables branches de verdure cou-
pées dans la Forêt. Il y avoit dans le
fond , et parmi ces Orangers , quantité
de Figures de Faunes et de Divinités ,
et un fort grand nombre de Girandoles.
Beaucoup de personnes qui sçavoient de
quelle maniere ce lieu étoit quelques heu-
res auparavant , eurent peine à croire ce
qu'elles voyoient. Ce fut dans Persée ,
que Mlle *Desmatins* fit son essai pour le
Chant et pour la Danse , en quoi elle a
réussi depuis avec tant de succès.

Ce ne fut point tant la promptitude
avec laquelle ce Théâtre se trouva prêt ,
que la beauté de la Piece qui causa la sur-
prise de toute la Cour. Il y eût cepen-
dant quelques Dames qui ne purent se

résoudre à approuver quelques endroits.
Le sentiment de Phinée qui dit :

J'aime mieux voir un monstre affreux
Dévorer l'ingrate Andromede,
Que la voir dans les bras de mon Rival heu-
reux, &c.

Leur parut trop cruel. Elles deman-
doient s'il étoit d'un véritable Amant
de dire qu'il aime mieux voir sa Maî-
tresse dévorée par un Monstre, qu'en-
tre les bras de son Rival. Cette Ques-
tion fut tellement agitée par les beaux
Esprits, et les Critiques de ce tems-là,
que les Mercurès se trouverent remplis
des réponses que l'on y fit. En voici un
petit fragment des moins mauvais.

Voilà ce que Phinée a dit dans sa colère,
Et ce que tout autre auroit dit.

Qu'on ne s'y trompe pas ; un Amant qu'on
trahit

Est en droit de tout dire, est en droit de tout
faire.

Et sans crainte d'en user mal,
Peut voir avec plaisir périr une infidelle.
Ce n'est pas que cela se doive à cause d'elle ;
Mais seulement pour faire enrager son Rival.

Nous ne devons pas manquer d'ob-

358 MERCURE DE FRANCE

server dans cette Piece un Trio très-touchant et très-flateur , et qui a fait beaucoup d'honneur à cet Illustre Musicien. C'est

O Dieux qui punissez l'audace , &c.

Aussi-bien que celui ,

Ah que l'Amour cause d'allarmes ! &c.

Tous deux dans le premier Acte.

Le Chœur, *Descendons sous les ondes, &c.* dans la sixième Scene du quatrième Acte de cet Opera , passe pour un des plus travaillés qu'ait fait Lully : toutes les Parties en sont presque également belles ; c'est un morceau vraiment scavant. Cependant , selon M. de Freneuse , il cause plus d'admiration sur le papier , qu'il ne fait de plaisir à l'oreille.

Le même Auteur admire , à l'égard du Poëte , la maniere dont cet Opera commence. C'est Cephée qui parle.

Je crains que Junon ne refuse

D'apaiser sa haine pour nous :

Je crains , malgré nos vœux , que l'affreuse Méduse

Ne revienne servir son funeste courroux , &c.

En effet , tout le sujet de la Piece est exposé dès le Frontispice , ensorte que cela répand une grande clarté & beaucoup

coup d'intelligence pour tout le reste du Poëme.

Le Duo de la seconde Scene du quatrième Acte entre Phinée & Miropé

Les vents impetueux , &c.

est très-sçavant & très-difficile ; il fait un fort grand effet quand il est bien exécuté. L'extrême attention des Spectateurs et leur immobilité pendant qu'on le chante en est une marqué bien sûre.

On admire encore dans Persée ce Sacrifice

Hymen , ô doux Hymen , sois propice à nos vœux , &c.

L'Hymen qui est un Dieu flatteur et gracieux , qu'on appelle aux nûces d'un Amant, d'une Epouse contente, est traité ici avec une douceur charmante. Quels tons mélodieux aisés, coulans ! &c. Tout le monde rend aujourd'hui justice à la beauté du Poëme & de la Musique de cet Opéra , si on en excepte un petit nombre , un peu trop affectés, peut-être, de certaine Musique moderne.

P A R O D I E

*PARODIE de la Polonoise. Air du
Prologue du Ballet des Indes Galantes.*

Fais comme moy ,
Boy ;

Sois , Simon ,
Mon second ,
Verse à nous
tous . . .

Fort bien ,
Vien ,
Tien ,

Reçois ce coup de ma main
plein.

J'en ai mis bas ,
Sans être las ,
Dans un banquet
sept.

Quoi que vieux
Et gouteux ;

Je bois mieux
Que jamais ,
Mais

Avec moi
Boi ,
Tope à toi ,

Re.

Boi , mon Roi ,
 Voi
 Mon sens froid,
 Etes-vous , amis ,
 Déjà gris ?
 L'un s'endort ,
 L'autre sort ;
 Tout d'abord
 Est mort.
 Quelle honte
 De mon temps ,
 Mes Enfans ,
 On tenoit table long-tems.
 Moi qui compte
 Soixante ans ,
 Pauvres Gens ,
 Je me sens
 Moins vieux
 Qu'eux.

La Piece de M. de la Chaussée , que nous avons annoncée dans le dernier Mercure, fut représentée pour la première fois , et avec un très-grand concours , sur le Théâtre François , le Lundi 25. de ce mois, sous le Titre de *l'Ecole des Amis*. Elle fut beaucoup applaudie, et fit un extrême plaisir. Nous ne manquerons pas d'en rendre

262 **MERCURE DE FRANCE**
rendre un compte fidele à nos Lecteurs;
et nous rapporterons uniment les senti-
mens du Public , et les diverses remar-
ques que nous aurons recueillies.

On a, après de Naples que le 20. du
mois dernier on y representa *Didon abandonnée*, Opera nouveau; qui fut honoré
de la presence du Roy, au Théâtre de
S. Barthelemi. Toute la Salle étoit renduë
de Damas, et éclairée d'un grand nom-
bre de lumieres. La Loge du Roy étoit
tapisée de Brocard d'or.

Le 29. du même mois, on representa à
Rome, sur le Théâtre de *Tordi-nona*,
l'Opera de *Cyrus*, pour la premiere fois,
et il fut fort applaudi.

L E T T R E de *Madame la Comtesse*
de * * * à *M. le Chevalier de * * **

JE me garderai bien, Monsieur, de
m'exposer une seconde fois aux re-
proches que vous m'avez faits au sujet
de la Comédie de *l'Enfant-Prodigue*; res-
tez tranquillement dans votre Solitude,
et regrettez y plus que jamais la décadence
du Théâtre François. On vient de
nous

nous donner une Piece qui n'est rien moins que Théâtrale. Elle est intitulée *Les deux Nièces*, Titre aussi vague qu'il en fut jamais. Cette nouvelle Comédie, ou soi disant telle, est en cinq Actes, qui pourroient être réduits à un, ou qui en pourroient comporter trois tout au plus. Il faut d'abord rendre justice à l'Auteur du côté de l'esprit, qui y petille jusque dans la bouche du Valot et de la Suivante; en un mot, c'est toujours l'Auteur qui y parle, sans avoir égard à la portée de ses Interlocuteurs. Vous voyez, Monsieur, par cette reflexion que je fais en passant, si j'ai bien profité des regles que vous m'avez cent fois prescrites au sujet du Poëme Dramatique; c'est à-dire qu'il y faut mettre plus de corps que d'esprit; la Piece en question est partout semée de Traits, de Portraits et de Maximes; tout cela est beau dans un Livre, ou dans un Ouvrage purement Didactique; mais dans une Comédie, ou dans une Tragédie, il faut de l'action; c'est-là ce que j'appelle Corps. Je ne puis mieux vous prouver combien cette Piece en est dénuée, qu'en vous traçant en trois ou quatre lignes le Plan et le Corps de l'Ouvrage; deux Amans, deux Maîtresses, un Oncle, un Valet et une Sou-

H brette

364. MERCURE DE FRANCE
brette, voilà quel est le nombre des Personnages, dont les derniers pouroient encore être retranchés, attendu le peu d'emploi qu'ils ont. Cet Oncle, le meilleur oncle qui ait jamais été, n'apporte aucun obstacle au bonheur de ses Nièces; ainsi point de Nœud; les Amans pouroient être heureux dès le premier Acte, voilà donc quatre Actes surperflus; mais ces quatre Amans se font des Monstres pour les combattre; plus de nécessité théâtrale; en un mot, à bien parler de la Comédie des deux Nièces. On doit dire qu'elle est précisément le contrepied de *l'Esprit de Contradiction* de feu M. du Frény. Dans cette excellente Piece, qui n'étoit cependant qu'en un seul Acte, l'Amante avoit à se défier d'une Mere contredisante, au lieu que dans celle-ci, qui usurpe superbement le Titre de grande Comédie, les deux Nièces ont affaire à un oncle qui ne souhaite que leur bonheur, et qui le leur fait connoître d'une manière à ne pouvoir s'y méprendre; l'Auteur le fait annoncer, comme un homme sujet à des brusqueries. Vous allez juger par ce trait de quelle nature sont ces prétendues brusqueries; piqué au vif de la dissimulation de celle de ses deux Nièces qui s'apelle
Lucile

Lucile, il la menace d'un ton de colere, pour la punir du peu d'ouverture de cœur qu'elle a pour lui, de la faire sa Légataire universelle, et de lui donner un mari, jeune, bienfait, riche, &c. Croiroit-on, Monsieur, que l'Auteur eût fait sérieusement une si nouvelle menace, si on ne la voyoit avec tout l'étalage que peut donner l'esprit; quand il ne se pique pas de consulter le jugement? Permettez, Monsieur, que je passe aux caracteres des autres Personnages; celui qui m'a paru le plus raisonnable, c'est le *Baron*, Amant de *Lucile*, l'une des deux Nieces, qui ont donné le nom à la Piece; il aime avec toute la constance qu'on peut exiger d'un véritable Amant; mais on lui impose une contrainte qui l'empêche de se déclarer ouvertement, et de demander *Lucile* en mariage; cependant sur quoi est fondé ce long silence? Sur une défiance de sa Maîtresse qui s'est imaginé que son Oncle le veut marier avec la Marquise sa Cousine: elle croit même que la Marquise est sa Rivale, sans autre fondement que quelques paroles dictées par la curiosité, qui sont échappées à *Finette*, Suivante de la Marquise. Cette dernière aime le Chevalier; mais comme

H ij elle

elle a appris par l'indiscretion de son Valet la Fleur, que ce Chevalier lui fait une infidelité, et qu'il brule en secret pour Lucile, elle a chargé sa Suivante de tâcher de découvrir si sa Cousine répond à son amour. Marton n'a pû remplir sa commission sans donner des soupçons à Lucile, qui a bien voulu en prendre, et qui n'a point douté qu'on ne voulut pénétrer dans son cœur, pour lui enlever l'objet de son amour.

Venons au caractere du Chevalier; il débute d'une maniere à faire croire qu'il va jouer un rôle très-raisonnable; le Baron lui ayant d'abord reproché le talent qu'il a pour la Poësie, parce qu'un Chevalier, dit-il, ne peut faire des Vers sans déroger; il lui répond très-sensément que c'est-là le langage des Petits-Maîtres, qui condamnent ce qu'ils ne connoissent pas, confondant un galant Homme qui sçait faire des Vers, et qui n'en fait que pour s'amuser, avec des Pédans qui sont Poëtes en titre d'office. Cependant ce même Chevalier donne bien-tôt dans les travers des plus insensés Poëtes, et porte la frenesie jusqu'à prendre Marton pour Lucile, dans un enthousiasme que lui inspire mal à propos un sujet qui n'en demande point. Voici de quoi il s'agit :

Il

Il a recité à Lucile une Fable qu'il a faite sur un Serin et sur une Linote; cette Fable est très-joliment versifiée; Lucile qui ne l'écoute que parce qu'elle ne peut s'en dispenser, porte la complaisance jusqu'à feindre de la trouver intéressante; le Chevalier se prévaut de cette espece d'attendrissement; *Vous voyez*, lui dit-il en se jettant à ses genoux, *vous voyez le Serin aux pieds de la Linote*. Lucile continue si bien sa feinte, que le Chevalier la prie de faire une réponse aux Vers qu'il vient de lui reciter; Lucile s'en excuse, en lui disant qu'elle ne sçait point faire de Vers, et qu'elle croiroit dégrader ceux qu'elle vient d'entendre, si elle n'y répondoit qu'en Prose; le Chevalier lui dit qu'on peut lui prêter du secours, et qu'il se charge de la réponse, pourvû qu'elle veuille bien l'adopter et y mettre son nom. Lucile y consent, elle sort pour laisser le Chevalier en liberté de versifier; et voila ce qui produit si mal à propos l'enthousiasme dont je viens de vous parler.

C'est icy précisément, c'est-à-dire, au quatrième Acte, que l'on voit naître de l'action, Lucile copie la réponse que le Chevalier a faite pour elle, et pour le punir de sa fatuité, elle l'envoie au Ba-

ron , après l'avoir signée ; le Baron charmé des Vers qu'il vient de recevoir , prie le Chevalier d'y répondre. Le Chevalier lui dit d'un ton insultant , qu'il doit bien voir par le besoin qu'il a de sa plume , que la Poésie n'est pas si méprisable , et qu'elle peut être bonne à quelque chose. Le Baron en convient , et lui remet entre les mains les Vers auxquels il le prie de répondre ; mais quel est l'étonnement , ou plutôt le désespoir du Chevalier quand il voit que ce sont-là les mêmes Vers que Lucile lui a fait esperer d'adopter , de copier et de signer en sa faveur ! Voilà ce qu'il y a de plus Théâtral dans la Piece des deux Nieces ; encore dispute-t-on à l'Auteur la gloire de l'Invention ; en voici le dénouëment en peu de mots ; la Marquise persuadée de l'infidélité du Chevalier , n'a point d'égard à son repentir : elle refuse hautement sa main , et prie son oncle de consentir à l'Hymen du Baron avec Lucile. Ne vous attendez pas , Monsieur , que j'entre dans un plus long détail ; c'est ici tout ce que j'ai pû retenir d'une premiere Représentation , qui ne m'a pas excitée à en voir une seconde ; j'aurai soin de vous en envoyer un Exemplaire dès qu'elle sera imprimée , elle gagnera sans doute à la lecture &

turo; il y a trop d'esprit pour n'y avoir pas un meilleur succès qu'au Théâtre. Je suis, Monsieur, avec une très-parfaite estime, &c.

Comme l'Auteur de la Comédie des deux Nieces ne s'est pas encore nommé, il ne doit pas trouver mauvais que nous ayons inseré ici cette Lettre; s'il y a quelque peu d'amertume dans la critique, il jouit du moins de la justice qu'on rend à sa maniere d'écrire, qui est sans contredit des plus brillantes et des plus ingenieuses.



NOUVELLES ETRANGERES.

DE RUSSIE.

LE Prince Jéfremow, Chef des Cosaques qui habitent les bords du Tanais, a dépêché à Sa Majesté Czarienne un Courier, par lequel on a sçû que ce Prince et Donduck Ombro, Kan des Calmouques Tributaires de la Czarine, avoient entièrement défait l'Armée des Tartares du Cuban, et les Lettres de ce Courier contiennent le détail suivant. Donduck Ombro, lequel avoit joint le 30. du mois de Novembre de l'année dernière, le Prince Jéfremow, campé près de la Riviere d'Egorliks, ayant appris par quelques prisonniers que l'Armée des Tartares du Cuban

H iij avois

avoit quitté les Montagnes où elle s'étoit retirée, et qu'elle s'étoit approchée de la Riviere de Cuban ; ce Sultan engagea le Prince Jefremow à envoyer un détachement de Cosaques pour reconnoître le Camp des Ennemis. Ce Détachement arriva de nuit à la portée du fusil d'un des principaux postes des Tartares, et après avoir mis pied à Terre et surpris une Garde avancée, il attaqua ce poste. Les Troupes qui le défendoient, firent une vigoureuse résistance ; mais les Cosaques en ayant passé la plus grande partie au fil de l'épée, et les Ennemis ayant perdu leurs plus braves Soldats et quatre de leurs principaux Chefs, ceux-cy furent obligés de prendre la fuite et de se retirer derriere les lignes où étoit campé le reste de l'Armée. Dès que le Prince Jefremow et le Kan Donduck Ombro, eurent reçu la nouvelle de cet avantage, ils marcherent avec toutes leurs Troupes contre les Tartares, dont ils attaquèrent le Camp par divers endroits, et ils les forcerent dans leurs retranchemens. Un nombre considerable des Ennemis, dont la plupart pour se sauver entreprirent de traverser la Riviere de Cuban à la nâge, périt dans cette Riviere, dont les eaux étoient extrêmement hautes et les bords gelés. On assure que la perte que les Tartares ont fait en cette occasion, monte à plus de vingt mille hommes ; que les Calmouques et les Cosaques ont fait dix mille prisonniers, et qu'ils ont enlevé environ vingt mille chevaux, et une grande quantité de bestiaux. Après cette victoire les Chefs de ces derniers diviserent leur Armée en plusieurs corps, et ils ravagerent toute l'étendue de pays qui est le long de la Riviere de Cuban depuis Clanckeczu jusqu'à la Mer d'Asoph. La Nation des Tartares d'Erikuli a été presque

presque totalement exterminée, leur Kan a été fait prisonnier, et quelques-uns des Kans, ses Vassaux, n'ont obtenu la vie et la liberté qu'à condition de payer un tribut à la Czarine. Donduck Ombro s'est emparé de la Ville de Kapil, lieu de la résidence du Sultan Backtigirey, Kan des Tartares du Cuban, laquelle a été pillée et brûlée, et où les Calmouques ont fait un butin très-considérable. Les Cosaques et les Calmouques ont remporté tous ces différens avantages en quatorze jours. Depuis l'arrivée du Courier qui en a apporté la nouvelle à la Czarine, S. M. Czarienne a reçu une Lettre de Donduck Ombro, qui lui confirme tout ce que le Prince Jefremow lui avoit écrit, et qui lui donne avis qu'aussi-tôt après que la Riviere de Cuban sera gelée, il la passera pour attaquer une seconde fois les Tartares qui se sont retranchés de l'autre côté. Il ajoute dans cette Lettre, que comme il étoit embarrassé de la grande quantité de butin qu'ont fait ses Troupes, il l'avoit fait conduire en lieu de sûreté.

I T A L I E.

ON a eû avis de l'Isle de Corse, qu'un détachement de la Garnison de Calvi, ayant attaqué un Corps de 600. Rebelles, il l'avoit entièrement défait, et qu'il avoit pris le nommé Vincent-Antoine de Montemagior, un de leurs Chefs. Un Courier arrivé quelques jours après celui par lequel on a sçû cette nouvelle, a rapporté que les Troupes de la République avoient brûlé plusieurs Villages occupés par les Rebelles, et leur avoient enlevé une grande quantité de Bestiaux. Les Rebelles paroissent toujours comp

H. v. ter

ter sur le retour de ceux de leurs Chefs qui se sont absentés, quoiqu'ils n'en aient aucune nouvelle, et qu'ils ignorent le lieu où ils se sont retirés.

On a appris de Florence, que le Comte de Kevenhuller avoit écrit au Grand Duc, pour l'assurer que les Troupes Imperiales qui seroient introduites en Toscane, dépendroient absolument de ce Prince; que ni elles ni le Baron de Vachtendonck, qui les commande, ne feroient aucune démarche sans son consentement; que tous les Officiers de ces Troupes seroient entierement occupés du soin de marquer au Grand-Duc leur profond respect et leur parfait dévouement, et qu'il supplioit ce Prince d'être persuadé que ses sentimens à cet égard ne cédoient point aux leurs.

Le Grand Duc a répondu à la Lettre de ce General, qu'il avoit vû avec plaisir le Baron de Breitewits, qui lui avoit promis que les Troupes Impériales observeroient une exacte discipline dans ses Etats, qu'elles y vivoient de maniere à n'être point à charge à ses Sujets, et qu'elles payeroient tout ce qui leur seroit fourni pour leur subsistance; qu'il comptoit sur ces promesses et sur les assurances du Comte de Kevenhuller; qu'il commençoit à en voir l'exécution par le bon ordre que le General Vachtendonck avoit fait observer aux premieres colonnes, et que cette conduite lui donnoit lieu d'esperer que ses Sujets recevroient les Impériaux comme des amis.

Le Grand Duc ajoute dans sa Lettre qu'il désireroit, en cas que le service de l'Empereur n'en souffrit point, qu'on différât de faire entrer un plus grand nombre de Troupes de Cavalerie en
Toscane,

Toscane , à cause de la rareté des fourages , mais qu'il ne prétend cependant prescrire sur ce sujet rien qui soit contraire aux intentions de S. M. I.

Les mêmes avis portent , que les Régimens de Veterani , de Neuperg , d'Hildburghausen et de Palavicini , étoient actuellement en Toscane , et qu'on y attendoit incessamment celui du Baron de Wachtendonch. Ces avis ajoûtent que le 12. Janvier ce Baron étoit arrivé à Pise avec un Bataillon du Régiment de Neuperg , que le 24. il étoit allé à Livourne , où il avoit été reçu par le Marquis Caponi , Gouverneur de la Ville, et que s'étant rendu le 29. à Florence , il avoit été admis le lendemain à l'audience du Grand Duc.

On mande de Venise , que les Capitaines de quelques Bâtimens arrivés depuis peu du Levant , avoient rapporté que le bruit y courroit que le Grand Seigneur et la Czarine avoient nommé des Ministres Plénipotentiaires qui devoient s'assembler à Soroka en Moldavie.

E S P A G N E.

O N écrit de Madrid , que le 29. du mois dernier , le Roy reçut un Courier , par lequel S. M. aprit que le 5. du même mois le Baron de Wachtendonch , Commissaire de la part de l'Empereur , avoit remis au Comte Mariani , Commissaire de cette Cour et de celle de Naples , l'Acte par lequel S. M. I. cede à Sa Majesté Sicilienne les Royaumes de Naples et de Sicile , et les Places d'*Egli Presidii* en Toscane.

S. M. a été informée depuis par un autre Courier , que suivant les ordres qu'elle avoit envoyés au Duc de Montemar en conséquence de sa renonciation et de celle du Roy des deux Si-
ciles

ciles aux Etats de Toscane , de Parme et de Plaisance , ses Troupes avoient évacué les Places de Livourne et de Porto Ferraio, et que la Flote sur laquelle elles se sont embarquées pour revenir dans ce Royaume , avoit mis à la voile le 9. sous l'escorte de sept Vaisseaux de guerre.

Les Lettres de Lisbonne marquent qu'on y avoit reçu avis d'Afrique , que le 16. du mois de Novembre de l'année dernière , la Cavalerie qui est dans la Ville de Mazagam , en étant sortie pour faire un fourage et pour couvrir des Ouvriers chargés de couper le bois nécessaire à l'aprovvisionnement de la Place , un Corps de 600. Maures avoit attaqué si brusquement les Portugais , que ces derniers avoient eû à peine le temps de monter à cheval pour se retirer ; que cependant les Ennemis n'avoient pû faire aucun prisonnier , et que les Portugais , après s'être ralliés au pied du glacis de la Place , et après avoir été renforcés par un Détachement d'Infanterie que Don Bernard Pereira de Berredo , Gouverneur de Mazagam , leur envoya , avoient chargé à leur tour les Maures avec beaucoup de valeur ; que ceux-cy après un combat qui avoit duré environ une heure et demie , avoient pris la fuite ; qu'ils avoient eû onze hommes de tués et un grand nombre de blessés , et que du côté des Portugais il n'y avoit eû que quatre Cavaliers de blessés.

GRANDE - BRETAGNE.

UNne indisposition causée par un grand rhume , ayant empêché le Roy d'aller le 12. de ce mois à la Chambre des Pairs , les Lords nommés Commissaires par S. M. pour faire en

SON.

son nom l'ouverture du Parlement, se rendirent en cette Chambre, et après qu'on eut mandé celle des Communes, le Lord-Chancelier fit le Discours suivant :

M Y L O R D S . E T M E S S I E U R S ,

En vertu de l'autorité qui nous a été confiée par la Commission du Roy, sceillée du grand Sceau de ce Royaume, nous devons vous déclarer les raisons qui ont déterminé S. M. à assembler ce Parlement, et vous rappeler en premier lieu qu'elle vous fit sçavoir l'année dernière qu'elle avoit donné conjointement avec les Etats Generaux, son approbation aux Articles Préliminaires convenus entre l'Empereur et le Roy de France pour rétablir la Paix en Europe; que ces deux Puissances qui avoient communiqué une convention signée depuis, afin d'en accélérer l'exécution, et que les différentes Puissances engagées dans la dernière guerre continuoient leurs négociations dans le dessein de procurer la Pacification generale. Le Roy nous commande à présent de vous informer que les Actes mutuels de cession étant échangés et les ordres étant donnés pour l'évacuation et la possession des différens Pays et Places par les Puissances intéressées, suivant l'arrangement et la disposition des Articles Préliminaires, le grand ouvrage du rétablissement de la tranquillité generale est fort avancé. S. M. croit cependant qu'il est de notre prudence d'être attentifs à observer la conclusion de ce nouveau Règlement d'Etats, qui sont des parties si considérables de l'Europe. Il y a lieu d'esperer que le rétablissement de la Paix sera suivi d'une tranquillité generale et durable, et que le renouvellement d'amitié et d'alliance entre les Princes et les Puissances de l'Europe, pour conserver cette tranquillité, préviendra tous les dangers et toutes les craintes qu'on

qu'on pourroit concevoir de nouveaux troubles; mais le Roy appréhende qu'une indolente sécurité et une trop grande inattention aux événemens futurs ne puissent causer des malheurs auxquels il seroit moins facile de remédier qu'il ne l'auroit été de les prévenir, et qu'il seroit très-imprudent de nous mettre dans un état si dépourvu de défense, que cela pût encourager à des entreprises que les ennemis de la Paix peuvent avoir vainement suggérées et du succès desquelles ils pourroient se flater.

MESSEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

S. M. a ordonné que l'on vous remit les Etats pour le service de l'année courante. Aussi-tôt que les circonstances l'ont permis, le Roy a bien voulu faire une réduction des dépenses publiques pour le soulagement de son Peuple, autant qu'il a été convenable à la tranquillité et à la sûreté de ses Royaumes, à la conservation du commerce, à l'honneur et à l'intérêt de la Nation.

MY LORDS ET MESSIEURS.

Il a plu à S. M. de nous ordonner de vous faire sçavoir que c'est avec une très-grande satisfaction qu'elle a vu l'application infatigable de ce Parlement à établir de sages Loix pour assurer la prospérité et la conservation du bien de ses fidèles Sujets, et qu'un des principaux soins de S. M. a été de les faire observer exactement avec tous les égards possibles pour les droits et les biens de son Peuple, dont les ennemis les plus malins du Gouvernement ne pourroient sous aucune couleur ni présente lui suggérer la moindre infraction.

Le Roy ne peut s'empêcher de vous faire remarquer que tous les véritables amateurs de la Patrie ont lieu d'être surpris et touchés de voir les différentes manières et entreprises qu'on a faites en différentes manières et en plusieurs endroits, pour s'o-

poser

poser tumultueusement à l'exécution des Loix et pour troubler la Paix du Royaume. Ces perturbateurs du repos public, convaincus que les intérêts du Roy et ceux de son Peuple, sont les mêmes, et voyant la bonne harmonie qui subsiste heureusement entre S. M. et son Parlement, se sont soulevés contre tous les deux, et dans leurs dernières violences se sont directement opposés ou du moins ont tâché de rendre inefficaces quelques Actes du pouvoir législatif. S. M. croit dans sa grande sagesse, qu'on ne peut penser sans chagrin jusqu'où peuvent aller ces pratiques téméraires, si on ne les réprime de bonne heure et qu'elles ne requierent pas peu d'attention, si on réfléchit qu'elles pourroient troubler les Particuliers dans la paisible jouissance de leurs biens, ainsi que la Paix generale et le bon ordre du Public. Le Roy se persuade qu'il est inutile de s'étendre sur un sujet de cette nature. C'est pourquoi S. M. nous a commandé seulement d'en faire mention à son Parlement, qui par toute sa conduite a montré qu'il regarde l'apui de l'autorité Royale et la sûreté de son administration, comme inséparables du maintien de la tranquillité publique et de la conservation du Peuple.

Le bruit court à Londres, que dans peu une Escadre de 14. Vaisseaux de guerre, ira relever celle qui est à Lisbonne.

Au commencement de ce mois on a prit qu'on avoit découvert sur le Banc de Sable de Godwin un Vaisseau qui y avoit échoué; que plusieurs Bâteaux de Deal & de l'Isle de Thanet étant allés à son secours, l'avoient trouvé sur le côté, & qu'on en avoit tiré 60. bariques de Tabac, et une grande quantité du Cuir et d'Etoffes de laine, mais qu'on n'avoit pu avoir aucunes nouvelles de l'équipage.

Les

Les Seigneurs presenterent le 13. au Roy leur Adresse, qui porte que si le devoir et la reconnaissance les ont engagés en plusieurs autres occasions à rendre à S. M. leurs très-humbles actions de graces, de ce qu'il lui a plu de conserver à ses Sujets les avantages de la Paix, ils doivent à present lui marquer la joye qu'ils ont d'apprendre que l'ouvrage du retablissement de la tranquillité générale est fort avancé; que quelque bonheur dont la sagesse du Roy, aidée de la Divine Providence, puisse faire jouir ses Royaumes, il étoit impossible à la Nation de n'être pas touchée des malheurs auxquels la guerre exposoit d'autres Peuples de la Chrétienté, et qu'ainsi l'esperance de voir toutes les craintes de nouveaux troubles heureusement dissipées, lui est infiniment agréable. Que comme S. M. a toujours, en tout ce qui dépendoit d'elle, montré sa tendresse paternelle pour son Peuple, le Parlement seroit coupable de l'ingratitude la plus condamnable, s'il donnoit le moindre signe de vouloir se tenir dans une indolente securité, que la Chambre des Pairs supplie le Roy de vouloir être persuadé que ses fidèles Sujets n'auront jamais la pensée de se mettre hors d'état de défense, et qu'ils seront toujours prêts à prendre de concert avec S. M. toutes les mesures nécessaires pour soutenir l'honneur et la sûreté de son Gouvernement et les interêts de la Grande Bretagne; que l'approbation que le Roy a daigné donner à la conduite du Parlement remplit de consolation, et redouble le courage de tous ceux qui le composent; que la vigilance du Roy à faire executer les Loix avec justice et impartialité, et à protéger les droits et les biens de ses Sujets, pénètre leurs cœurs de la plus vive reconnaissance

Éconnoissance, et que les Seigneurs, sensibles comme ils doivent l'être aux obligations qu'a la Nation à S. M. ne peuvent assés détester les séditions et les tumultes, que des personnes ennemies du bon ordre, et de la tranquillité publique ont excités en différens endroits; que chaque démarche des Séditieux est aussi déraisonnable qu'elle est criminelle, et qu'ils n'ont montré de la prudence qu'en paroissant convaincus que les intérêts du Roy et ceux de son Parlement sont étroitement unis; que le devoir du Parlement, aussi bien que sa sûreté, l'oblige indispensablement de donner de nouvelles marques de cette union, en témoignant qu'il pense comme S. M. que des menées si audacieuses doivent être réprimées dès leur naissance; que la Chambre des Pairs est persuadée que l'autorité du Roy sera employée avec sagesse et avec vigueur pour une fin si nécessaire, et qu'elle promet à S. M. de faire tous ses efforts pour soutenir l'autorité Royale, et pour procurer la sûreté et la tranquillité de la Nation.

Le Roy répondit :

Mylords, je vous remercie de cette Adresse, qui me prouve votre respect et votre fidélité. L'affection que vous y marquez pour ma Personne et pour mon Gouvernement, me donne la plus grande satisfaction. Mon principal soin sera d'assurer à mon Peuple les avantages de l'entière et paisible jouissance de tous leurs Droits Civils et Religieux, et de conserver la tranquillité et le bon ordre du Royaume, la continuation de la bonne harmonie entre moi et mon Parlement, me mettra en état de parvenir à une fin si grande et si souhaitable.

Le même jour, la Chambre des Communes présenta aussi au Roy son Adresse, dans laquelle

150 MERCURE DE FRANCE

quelle, après avoir témoigné le plaisir que lui donne l'esperance de la prochaine conclusion de la Pacification générale de l'Europe, elle assure S. M. qu'elle levera avec autant de promptitude que d'efficacité les Subsides nécessaires pour le Service de l'année courante; qu'elle contribuera toujours de tout son pouvoir à fournir au Roy les moyens de conserver la tranquillité du Royaume, de procurer la sûreté du Commerce, et de soutenir l'honneur et les intérêts de l'Etat, et qu'elle n'aura pas moins d'empressement que la Chambre des Pairs à s'opposer à des entreprises séditieuses qui tendent à saper les fondemens de la Constitution du Gouvernement, et à détruire la Liberté, dont les Factieux ne feignent de prendre la défense, que pour mieux réussir dans leurs projets criminels.

S. M. fit la réponse suivante.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie de cette Adresse remplie des marques de votre zèle & de votre respect. Je regarderai toujours votre affection pour ma Personne et pour mon Gouvernement, comme la plus précieuse et la plus agréable récompense des efforts par lesquels j'ai toujours cherché à rendre cette Nation heureuse et florissante tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Je fais fond sur la sagesse de mon Parlement, comptant qu'il portera les Loix nécessaires pour maintenir mon autorité, pour assurer la tranquillité publique, et pour conserver les droits et les biens de mon Peuple, et mes fidèles Communes pourront être persuadées que je ferai exécuter ces Loix avec justice & avec exactitude.

HOLLANDE

HOLLANDE ET PAYS-PAS.

LE 3. de ce mois, il y eut dans la Province d'Hollande et dans les Pays voisins, un violent Ouragan, accompagné de grêle et de tonnerre, qui a causé des dommages considérables en plusieurs endroits, particulièrement à Deurne, à Endhoven, à Deurkom, à Herenthals, à Emmrick, à Doesbourg, à Vianen, et à Arendonck. Le tonnerre étant tombé sur la principale Eglise de cette dernière Ville, cette Eglise a été entièrement réduite en cendres. La Fleche de l'Eglise de Deurne a été aussi détruite par le feu du Ciel, et les Cloches ont été fondus. A Zwol, Capitale de l'Overissel, plusieurs personnes ont été tuées par le tonnerre, qui est tombé sur la Tour de l'Eglise, mais qui ne l'a point endommagé.

LORRAINE.

LETTRES PATENTES en forme d'Édit, pour la prise de possession du Duché de Bar, données à Meudon le 18 Janvier 1737.

STANISLAS, par la grace de Dieu, Roy de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Russe, Prusse, Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie, Czernickow, Duc de Bar, Marquis de Pont-à-Mousson. A tous présens et à venir.

SALUT : Les Traités et conventions qui ont été signés par les Ministres Plenipotentiaires du Roy Très Chrétien, notre très-cher, et très-ami Frère

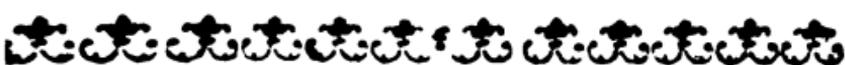
LE MERÇURE DE FRANCE
et Gendre, et par ceux de l'Empereur, que nous
avons accepté, Nous ayant assuré la Souverai-
neté des Duchés de Lorraine et de Bar, et trans-
mis la Souveraineté et Propriété actuelle des
Duchés de Bar, et Marquisat de Pont-à-Mous-
son, Terres, Fiefs et Seigneuries qui en dépen-
dent, connoissant le fidele attachement que nos
nouveaux Sujets ont eü jusqu'à présent pour les
Ducs nos Prédécesseurs; et esperant que Dieu
qui destine à son gré les Sceptres et les Couron-
nes, disposera les cœurs des Sujets qu'il Nous a
soumis, à Nous rendre avec zele et fidelité l'o-
béissance qu'ils Nous doivent, comme à leur
soul et legitime Souverain; notre premier soin est
de leur donner des marques de notre affection pa-
ternelle, en déclarant dès-à-présent que notre in-
tention est de conserver les Privileges de l'Eglise,
de la Noblesse, et du Tiers Etat; les Anoblisse-
mens, Graduations et Concessions d'honneur
faites par les Ducs de Lorraine nos Prédéces-
seurs, notamment les Privileges et immunités
de notre Université de Pont-à-Mousson; le tout
conformément à la convention du 28. Août de
l'année dernière. A ces causes, de l'avis de no-
tre Conseil, de notre certaine Science, pleine
Puissance et Autorité Royale, voulant en vertu
des Articles Préliminaires de la Paix, arrêtés et
signés le 3 Octobre. 1735. par les Ministres Plé-
nipotentiaires de notredit Frere et Gendre, et
ceux de l'Empereur, et les Traités et Actes faits
en conséquence les 11 Avril et 28 Août de l'An-
née dernière, Nous mettre en possession actuelle
et réelle, comme de fait Nous déclarons par
ces Présentés, que Nous prenons actuellement
et réellement possession du Duché de Bar, Mar-
quisat de Pont-à-Mousson, Terres, Fiefs et
Seigneuries,

Seigneuries, Droits et Revenus qui en dépendent, sans aucune exception, pour les posséder en Souveraineté, ainsi et de même que les Princes de la Maison de Lorraine en ont joui et dû jouir; Nous avons donné Nos pleins pouvoirs au Sieur de la Galaiziere, Conseiller ès Conseils du Roy Très-Chrétien, notre très cher et très-ami Frere et Gendre, Maître des Requetes ordinaire de son Hôtel, et au Sieur de Meckec, Maréchal de notre Cour, à l'effet de se transporter incessamment en notre bonne Ville de Bar, pour y recevoir en notre nom le Serment de fidélité des Président, Conseillers, et Gens tenans notre Chambre des Comptes, Baillifs de Bar, Saint Mihiel, Pont-à-Mousson, Etain, du Bassigny, et autres, auxquels Nous avons ordonné de se rendre en personne en ladite Ville de Bar, au jour qui leur sera indiqué par nosdits Commissaires: Voulons que quant à présent, les Officiers de Notredite Chambre, ceux des Bailliages, Prevôts, Gruries et autres Juridictions, comme aussi les Receveurs particuliers des Finances, Notaires, Tabellions, Garde-Notes, et tous autres Juges et Officiers actuellement établis dans notre Duché de Bar, pour l'administration de la Justice, Police et Finances, en Titres d'Offices ou par Commissions, continuent d'exercer sous Notre Autorité les fonctions de leurs Charges, Offices ou Commissions, jusqu'à ce qu'il en soit par Nous autrement ordonné, et de jouir des honneurs, profits et émolumens qui leur sont attribués, sans être tenus de prendre de nouvelles Provisions, Commissions ou autres Lettres, dont Nous les dispensons quant à présent: Enjoignons aux Juges et autres nos Officiers, dans

sous

384 MERCURE DE FRANCE

Tous les cas sur lesquels nos intentions n'auroient pas été expressément déclarées par nos Edits, Declarations et Arrêts de notre Conseil, de se conformer aux Ordonnances et Reglemens des Ducs nos Prédécesseurs, notamment à ceux de notre très-cher et très-amé Frere le Duc de Lorraine, et à ceux du Duc Leopold son Pere de glorieuse memoire, Coûtumes, Stiles et Usages jusqu'à présent observés dans notre Duché de Bar; Voulons au surplus que les Traités et Concordats faits entre les Ducs nos Prédécesseurs et les Princes et Etats voisins soient observés et executés selon leur forme et teneur, et que les differens ordres de notre Duché de Bar continuent de jouir des prérogatives, immunités et autres distinctions dans lesquelles ils ont été jusqu'à présent maintenus et gardés. Si Donnons en Mandement à nos amés et feaux Conseillers, les Gens tenans notre Chambre des Comptes en notre bonne Ville de Bar, Baillifs, Lieutenans-Generaux et Gens tenans nos Bailliages de Bar, Saint Mihiel, Pont-à-Mousson, Etain et du Bassigny, séants à Bourmont, et Saint Thiebaut, Prevôts, Gruyers, et à tous autres Juges, Officiers, Justiciers, Hommes et Sujets qu'il apartiendra, que les Présentés ils fassent lire, publier, registrer et afficher par tout où besoin sera, et leur contenu garder et observer inviolablement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens à ce contraires. **C A R A I N S I** **N O U S P L A I S T** : En foi de quoi Nous avons à ces présentes Lettres signées de notre main, et contresignées par le Secretaire de nos Commandemens, fait aposer notre grand Sceau. Donnée à Meudon le 18 Janvier 1737. Signé Stanislas Roy : *Et plus bas*, par le Roy, Simon Simon. *Fait au Conseil*, Chaumont.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, et S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand-Aumônier.

Le lendemain, Fête de la Purification de la Ste Vierge, les Chevaliers, Commandeurs et Officiers des Ordres du Roi, s'étant rendus vers les 10. heures du matin dans le Cabinet de S. M. le Roi tint un Chapitre dans lequel le Duc de Villeroy, le Maréchal Duc de Biron, le Duc Ossolinski et le Marquis Monti, qui avoient été proposés le 1er du mois de Janvier dernier pour être nommés Chevaliers, furent admis après que l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roi, eut rapporté qu'ils avoient satisfait à ce prescrit par les Statuts. Le Chapitre étant fini, les quatre Chevaliers qui venoient d'être admis, et qui s'étoient rendus dans l'appartement du Roi en habits de

386 **MERCURE DE FRANCE**
de Novices , furent introduits par le
Marquis de Breteuil , Prevôt et Maître
des Cerémonies des Ordres du Roi , dans
le Cabinet de S. M. et ils y furent reçus
Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

Le Roi sortit ensuite de son Aparte-
ment pour aller à la Chapelle: S. M. étoit
précédée du Duc d'Orléans , du Duc de
Bourbon , du Comte de Clermont , du
Prince de Conty , du Prince de Dombes ,
du Comte d'Eu , du Comte de Toulou-
se , et des Chevaliers , Commandeurs et
Officiers de l'Ordre. Les quatre Novices
marchoient deux-à-deux entre les Che-
valiers et les Officiers. Le Roi devant le-
quel les deux Huissiers de la Chambre
portoient leurs Masses , étoit en Man-
teau , le Collier de l'Ordre par dessus ,
ainsi que les Chevaliers. Le Cardinal de
Polignac et le Cardinal de Bissy mar-
choient derrière S. M. Le Roi assista à
la Bénédiction des cierges , à la Proces-
sion qui se fit dans la Cour du Château,
et à la Grande Messe à laquelle l'Arche-
vêque de Vienne , Prélat Commandeur
de l'Ordre du S. Esprit , officia ponti-
ficalement.

Après la Messe , le Roi quitta son Prie-
Dieu , et monta à son Trône auprès de
l'Autel , où S. M. reçut les nouveaux
Chevaliers

Chevaliers deux à deux avec les cérémonies ordinaires. Le Marquis de Brancas et le Duc de Châtillon furent Parains du Duc de Villeroy et du Maréchal Duc de Biron : le Marquis de Livry , et le Comte de Matignon le furent du Duc Ossolinski et du Marquis Monti. Les nouveaux Chevaliers ayant pris leurs places suivant leurs rangs , le Roy sortit de la Chapelle , et S. M. fut reconduite dans son Appartement en la manière ordinaire.

La Reine , Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France , entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après midi , le Roy entendit le Sermon du Pere Julien , Récolet , et ensuite les Vêpres chantées par la Musique , auxquelles la Reine assista.

Au commencement du mois de Janvier D. Françoise Louise de Guiry , épouse de M. de Sabrevois d'Escluselle , Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Maine , à present S. Simon , fut nommée par la Duchesse du Maine , Dame d'Honneur de Mademoiselle du Maine , sa Fille , à la place de D. Marie de Malezieu , sa Mere , épouse de Louis de Guiry , Seigneur de Ronçieres , et d'Enencourt ,
I Lieute.

Lieutenant Général de la Province d'Aunis, Ville et Gouvernement de la Rochelle, &c. Ce choix a été agréé par le Roy. On a parlé de la Noblesse et ancienneté de la Maison de Sabrevois dans le Mercure de Novembre 1731. p. 2686. à l'occasion du Mariage de la De. qui donne lieu à cet article. A l'égard de la Maison de Guivy, qui est fort connue, il en est fait mention dans plusieurs Mercures, et entr'autres dans celui du mois de May 1731. p. 1176.

Le premier Fevrier, M. Piat Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des Facultés et des Procureurs des Nations, se rendit à Versailles, et il eut l'honneur, suivant l'ancien usage, de présenter un cierge au Roy, à la Reine, et à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour le P. Duverney, Commandeur du Couvent du Marais des Religieux de la Mercy, accompagné de trois Religieux de cette maison, eut l'honneur de présenter un cierge à la Reine, pour satisfaire à une des conditions de leur établissement, fait à Paris en 1615, par la Reine Marie de Medicis.

Le 28. Janvier, M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter

chanter chés la Reine le Prologue & le premier Acte de l'Opera de *Melée et Jason*, qu'on continua le 30. et le 4. Fevrier. Les principaux rolles furent remplis et exécutés avec un aplaudissement general par la Demoiselle Antier, et les Sieurs Tribou et Chassé. Cet Opera mis en musique par le feu Sieur Salomon, reçût à la Cour les mêmes aplaudissemens qu'il avoit reçu à Paris.

Le 9. et le 11, la Reine entendit le Ballet des *Indes Galantes* de M. Rameau, l'exécution en fut vive et très brillante.

Le 16. 18. & 23, on chanta devant la Reine, l'Opera d'*Omphale* de M. Destouches. Les Demoiselles Antier et Lerner, & les Sieurs Chassé et Petillot se distinguerent dans l'exécution des principaux rolles.

Le 25, on concerta le Prologue & le premier Acte de *Tarsis et de Zélie*, de la composition des Sieurs Rebel et Francœur.

Le 2. Fevrier Fête de la Purification; il y eut Concert Spirituel au Chateau des Tuilleries; on y chanta un Motet à grand cœur, du Sieur du Luc; il fut suivi d'une nouvelle suite de Simphonie du Sieur Aubert qui fit beaucoup de plaisir.

I ij sir,

390 MERCURE DE FRANCE

On exécuta ensuite deux grands Me-
rets des Sieurs Chéron & Cordolet qui
furent suivis de deux Concerto très bien
exécutés par les Sieurs Guignon & Blawet,
le Concert fut terminé par le *Cantate*
Domino de M. de la Lande.

Le 5. Fevrier, les Comédiens Fran-
çois jouèrent à Versailles, les deux *Niè-
ces*, et l'*Epreuve*.

Le 7. *Ariane*, et le *François à Londres*.

Le 12. *Le Grandeur*, et les 3. *Cousines*.

Le 14. *Mitridate*, et le *Médecin mal-
gré lui*.

Le 19. *D. Japhet d'Arménie*, et la *Ma-
gio de l'Amour*.

Le 21. *Radamisbe et Zénobie*, et le
Mariage forcé.

Le 26. *L'Esprit Folet*, et l'*Avocat Pa-
telin*.

Le 28. *Childeric*, et la *Comtesse d'Es-
carbagnas*. Cette Tragédie que la Reine
avoit demandé, et que S. M. a vû pour
la seconde fois, a reçu encore beaucoup
d'applaudissement à la Cour.

Le 6. Fevrier, les Comédiens Italiens
représenterent à Versailles en presence
de la Reine et de Monseigneur le Dau-
phin, la *Dame Invisible*. Comédie Ita-
lienne en trois Actes, remplie de Jeux
de

de Théâtre &c, elle fut jouée en François,
& fut suivie de la petite Pièce d'*Arlequin Halla*.

Le 13. *La Fille Arbitre*, et *la Verité Fabuliste*.

Le 16. *La Surprise de la Haine*, et la petite Pièce nouvelle des *Impromptus de l'Amour*.

Le 27. *Le Prôdigue puni* et les *Mascarades Amoureuses*.

Le 20. de ce mois, le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, alla par ordre du Roy, chez M. Chauvelin Garde des Sceaux de France, Ministre et Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires Etrangères, lui redemander les Sceaux et il les rapporta à S. M. Le même jour, le Roy les donna à M. Daguesseau, Chancelier de France.

Le 21. Le Roy a nommé Ministre et Secrétaire d'Etat au département des affaires Etrangères M. Amelot, Intendant des Finances, et S. M. a donné la charge d'Intendant des Finances à M. Orry de Fulvy, Maître des Requêtes.

Le 23. M. Amelot, prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M.

*LETTRE écrite de Paris à M. Bolomet
Apoticaire du Roy.*

Toujours zélé, toujours fidele,
 Tu te rends Bolomet, où ton devoir t'appelle,
 Tu cours vers ton auguste Roy,
 Dont l'aimable service est ton unique Loy;
 Et n'écoutant pour lui que ta juste tendresse,
 Tu quittes d'un air d'allegresse,
 Tes enfans, ta chere moitié,
 Et ceux qui dans Paris te sont joints d'amitié:
 L'Astre sujet à l'inconstance,
 La Lune aura six fois parachevé son cours,
 Et la Terre roulant dans une espace immense,
 Sur son axe aura fait trois fois soixante tours;
 Avant que nous puissions jouir de ta présence;
 On ne te verra de long-tems
 Au fond de ton Laboratoire
 Opérer par ton Art; en augmenter la gloire
 Par un travail plein de bon sens.
 Cependant rien ne peut si bien me satisfaire,
 Que de te voir agir dans ce lieu curieux,
 Qui de tous côtés offre aux yeux
 L'agréable et le nécessaire;
 Où l'on trouve un utile amas
 D'Alembics, de vaisseaux nommés Circulatoires,
 De Cucurbites, de Matras,

Et

Et de verres séparatoires ,
 De Retortes et de Jumeaux ,
 De Récipients et de Fourneaux ;
 Le tout placé d'une main sage
 Suivant son différent usage.
 C'est là que tantôt d'un feu lent ;
 Et tantôt d'un feu violent ,

Tu distilles , tu fonds , tu résous , tu calcines
 Métaux , Bois , Minéraux , gommés , Fleurs et
 Racines ;

Là tu sçais tout réduire aux premiers élémens ;
 Tu sçais décomposer , et combiner chaque être ,
 Y faire d'heureux changemens ;

De la Nature enfin tu te montres le maître ,
 Tu la fais obéir à tes commandemens ;
 Et cette antique Souveraine

Prend la forme à l'instant que tu veux qu'elle
 prenne ,

Les poisons les plus véhémens
 Devenant aussitôt de doux médicamens,
 Aussi plein de respect , j'admire , je révere

Comme une espece de mystère ,
 La moindre action que tu fais
 Pour exécuter tes projets ;
 Et n'en déplaise à la Chymie ,
 Tes prompts et merveilleux succès
 Me la font croire une Magic.

Que j'aime à voir que ton génie
 I iij s'éloigne

394 MERCURE DE FRANCE

S'éloigne des chemins qui sont trop fréquentés ;

Et qu'on doive à ton industrie

De précieuses nouveautés !

L'Hydrocelle et l'Hydropisie

Menacent en vain notre vie ,

Si nous avons recours à ton *Souffre de Mars*.

Lorsque par de fâcheux hazards ,

Nous recevons quelque blessure ,

Ou qu'un cruel coup nous meurtrit,

Toujours victorieuse et sûre ,

Ton *Eau de Palme* nous guérit.

Qu'on applique à propos ta *Poudre vulnérable*

Ne produit-elle pas un effet salutaire ?

Qu'on soit en proie à la fureur

D'une colique néphrétique ,

Par sa qualité balsamique

Ta *Teinture Céleste* en calme la douleur.

Perd-on cette noble liqueur ,

Qui coule en nous de veine en veine

Et prend sa source dans le Cœur ,

Ta *Conserve* arrête sans peine

D'une telle perte le cours

Et prolonge celui des jours.

Tu ne bornes pas ta science

A rétablir notre santé ,

Tu rends encore le fruit de ton expérience

Avantageux à la beauté :

Ton

Ton Eau d'Egypte en est une preuve évidente.

On voit par son moyen avec étonnement

La Blonde en couleur trop ardente

Devenir Brune en un moment,

Et bien-tôt les cheveux de la blanche vieillesse

Imiter ceux de la jeunesse.

Je paroîtrois parler peut-être avec excès,

Et je pourois blesser l'oreille de l'Envié,

Si je voulois compter tous les heureux effets

Dont sans cesse en ton Art ta prudence est suivie ;

Ainsi par raison je me tais,

Et je me contente de dire ;

BLOMBET, reviens promptement ;

Le Malade inquiet te souhaite ardemment,

Et plus d'un ami te désire.

Par M. Moraine.

M. Bolomet demeure à Paris, rue
Ste. Avoye.

On écrit de Toulouse, qu'à l'Hôtel Prieural
de Malte, aussi tôt qu'on y eut appris la nou-
velle de la mort du Grand-Maître *Dom Antoine*
Monoel de Valkena, et l'Election de *Dom Ray-*
mond Despuig, M. le Commandeur de l'Arizol
ordonna que l'on fit un Service pour l'Âme du
Défunt le 14 Fevrier, et pour cet effet l'Eglise
fut tendue de noir, et illuminée; l'Office se fit
suivant l'usage ordinaire.

Le 17 au matin on chanta le *Te Deum* au
bruit

bruit des Trompettes et de la Mousqueterie, Musique Militaire et digne de cet Ordre ; ensuite il y eut un dîner auquel tous les Chevaliers de la Ville et des environs furent invités , et le soir on illumina la Tour et la Façade de l'Hôtel avec des lampions et des falots aux Armes du nouveau Grand-Maître , dont on ne peut trop honorer le mérite.

LETTRE écrite de la Fere le 11. Février 1737. au sujet d'un Incendie, &c.

Vous avez été si satisfait, dites-vous, Monsieur, de la Relation que je vous ai envoyée de la Fête de Sainte Barbe, que vous exigez encore celle de l'Incendie qui vient d'arriver à la Fere : *Jubes renovare dolorem* : Je vais cependant vous en faire le triste détail.

Il s'éleva la nuit du 3e au 4e de ce mois sur les 11. heures, un vent impetueux accompagné de grêle, de neige et de pluie ; on voyoit de tems en tems briller au Sud de la Ville des éclairs-éblouissans, mais les Tonnerres qui les suivoient paroisoient assés éloignés, et ne nous pas trop menacer, le vent soufflant presque à nôtre Nord-est. Cependant un coup affreux éclata vers 11. heures et trois-quarts ; la foudre tomba sur la Flèche du Clocher de la Collegiale, s'y arrêta, et mit le feu au Globe d'où naît la Croix qui en forme la pointe. Ce Globe d'environ deux piés de Diametre, fut d'abord enflâmé, et la flâme, après avoir fondu le plomb qui le revêtoit, se communiqua aux chevrons et à l'Aiguille de la Flèche qui n'étoit que d'ardoise.

L'homme préposé pour sonner le Tocsin, en cas d'incendie, et que l'on appelle ici le *Gueteur*, parce

parce qu'il passe la nuit au guet, cet homme, dis-je, quoiqu'il fut logé dans la Flèche même, et qu'il eut senti la secousse de la charpente, lorsque la Foudre la frapa, ne voyoit point ce qui se passoit sur sa tête, en sorte que le feu eut tout le temps de gagner la longueur de sept à huit piés avant qu'il en fut averti. Le Gueteur n'eut pas plutôt donné le signal, que l'Officier de Garde de la Place, après avoir pris les mesures qu'exige en de pareils cas l'exactitude du Service, fit battre la Générale; dans l'instant le Bataillon fut allé au quartier; on n'a point encore vu ici de Troupes mieux disciplinées. Le Commandant et ceux d'Artillerie se rendirent vers le lieu incendié, pour y donner les ordres nécessaires; ils y furent joints par les Magistrats de la Ville, qui ordonnerent à leur Tambour d'appeller dans les rues, afin d'avertir les Bourgeois. Ceux-ci y accoururent en foule; mais il paroissoit impossible d'arrêter le progrès de la flâme; la consternation étoit générale. On tint sur le champ une espece de Conseil pour prendre les précautions les plus convenables dans une occasion si pressante.

Quelques-uns furent d'avis de placer à la Loge du Guet, éloignée encore d'environ trente piés de la flâme, un baril de poudre de cent livres, au milieu de trois ou quatre tonneaux pleins d'eau; l'idée singulière étoit que le feu prenant à la poudre écartât par sa violence les chevrons allumés, et que la fumée humide de l'eau éteignît le reste. Mais il y avoit à craindre que ces piéces de bois n'enfonçassent les toits des maisons voisines, et que les étincelles poussées par l'effort de la poudre, et portées par le vent, ne causassent ailleurs un plus fâcheux incendie.

Lvj. D'autres

318. MERCURE DE FRANCE

D'autres conseilloyent de rompre les Cloches pour en conserver le métal, de peur que venant à fondre, il ne se perdit dans les cendres et les décombres. La frayeur dans les maux extrêmes ne suggere que des remedes violens. Enfin les voix se réunirent à l'opinion qu'on ouvrit d'abattre la Flèche à coups de canon.

On commanda pour cela quarante Canoniers qui placèrent trois Pièces, deux de quatre, et une de seize entre le Château et le Convent des Religieuses; on ne peut pointer plus juste qu'on le fit; il n'y eut point de boulet qui ne portât; s'ils eussent été ramés ou à chaînes, on auroit mieux réussi dans le dessein projeté. Il y avoit néanmoins des inconveniens à appréhender. Les chevrons embrasés pouvoient embraser les autres chevrons et la charpente de l'Eglise, sur laquelle ils seroient tombés, et des boulets échappés endommager les maisons des Villages voisins, ainsi qu'il arriva à *Danisi* et au Corps de garde du *Polligone*. J'avois oublié de vous dire que le Chapitre avoit eu la précaution de transporter d'abord les Vases sacrés à l'Hôtel-Dieu, et de remettre les Reliques en dépôt chés les PP. Capucins. On avoit aussi posé une Garde de huit hommes pour veiller à la sûreté des Ornemens de l'Eglise: des gens mal intentionnés profitant ordinairement de ces momens pour faire leur profit, &c.

Cependant la nuit commençoit à finir: le jour en donnant la clarté donnoit aussi de la hardiesse; et le vent s'étant mis à l'Ouest, s'étoit de beaucoup apaisé. La partie de la Flèche où le pied de la Croix étoit lié étoit toute consumée. Cette Croix de trente pieds de hauteur et de quinze par le travers, avoit en s'en séparant

ouvert

ouvrit la pointe de l'Aiguille, enfoncé la voute de la Sacristie et blessé la Sentinelle qu'on y avoit posée; alors les Bourgeois se raniment, les uns montent à la Loge du Guet, coupent chemin au feu, tandis que les autres fournissent avec des seaux de l'eau pour l'éteindre; les Capucins aident avec une ardeur digne de leur zèle; des Canoniers commandés écartèrent les Spectateurs inutiles. Enfin les allarmes cessèrent; la flâme s'éteignit, et il ne reste plus actuellement que la douleur de voir réduite en cendres cette Flèche superbe, l'admiration des Etrangers et l'ornement de la Fere.

Voilà, Monsieur, un fidele compte du ravage que le Tonnerre a causé dans cette Ville; le feu a dévoré plus de neuf toises de notre Clocher en moins de quatre heures. On travaille actuellement à souvrir la Loge du Guet, en attendant les fonds suffisans pour la construction de la Flèche. Vous serez bien aise d'apprendre encore que le Chapitre alla processionnellement le Dimanche suivant reprendre les Reliques et les Vases sacrés qu'il avoit déposé dans deux Monasteres. Le Chanoine officiant fit sur ce sujet un discours pathétique, auquel répondit avec beaucoup d'onction le R. P. Gardien des Capucins qui lui presenta l'Eau benite à la tête de sa Communauté. Ces Religieux reconduisirent jusqu'à la Collégiale la Procession, suivie des Officiers de Justice, de Guerre et de Ville, et de presque toute la Bourgeoisie. On chanta le *Te Deum* à l'issuë de la Messe, et on a établi une Neuvaine en Actions de graces. Je suis, &c.

Le Chapitre Métropolitain de N. Dame des Doins d'Avignon, qui a commencé avec succès les réparations des grands Escaliers, des Avenües, et de la Façade de son Eglise, a obtenu de M. le Vicelegat, le Privilege d'une Loterie sur le modele de celle de Turin, dont on a donné le Plan dans le Mercure du mois de Septembre 1735.

Les opérations & les regles de cette Loterie sont en tout point les mêmes; elle ne differera que dans le nombre et la valeur des Billets et des Lots.

Elle ne sera composée que de 10000. Billets de 24. sols. La nourriture de chaque Billet ne sera d'abord que de 6. deniers, et n'augmentera que de 6. deniers de tirage en tirage jusqu'au centième.

Il y aura 1000 Primes, c'est-à-dire 10. par Tirage: un Lot pour chaque Societé de 5. Billets, c'est-à-dire 2000. Lots, dont les principaux seront de 20000. et de 30000. livres: et 271. Lots de Consolation, dont la distribution commencera au 13^e Tirage.

Nous n'insérons ici que l'Etat des Primes et des Lots. Ceux qui souhaiteront prendre des Actions dans cette Loterie, en trouveront le Plan et le Détail

A Paris, chez M. &c.

A Lyon, chez M. Leger, près la Doüanne S. Antoine.

A Avignon, chez M. Girou, Imprimeur de S. S. et autres.

Qui auront un Bureau de Distribution de Billets, et feront lire aux Curieux un Etat imprimé et très circonstrancié de toutes les opérations de cette Loterie,

ET AT

ETAT DES PRIMES.

1000. Primes de differente valeur, à 10. par Tirage, montent à la Somme totale de 204000 l.

ETAT DES LOTS.

2000. Lots de	100. l.	170000. liv.
100. Lots de	200. l.	20000. liv.
200. L. de	300.	30000.
50. L. de	500.	25000.
27. L. de	1000. "	27000.
10. L. de	1500.	15000.
6. L. de	3000.	18000.
3. L. de	5000.	15000.
2. L. de	10000.	20000.
1. L. de	\	20000.
1. L. de		30000.

2000. Lots pour 2000. Sociétés. - -

Total des Lots 390000. l.

Etat des Lots de Consommation.

271. à 100. liv. chacun.

27100

621100.



MORTS, NAISSANCES,
& Mariages.

LE nommé *Jean le Fergue*, Laboureur, est mort il y a quelque temps dans le Village de Lisle-Bouson, Diocèse de Lectoure, âgé de 104 ans.

Le

762 MERCURE DE FRANCE

Le 21 Janvier, Alexandre Sigismond, Evêque d'Augsbourg, Prévôt de l'Eglise de Constance, Chanoine d'Aichstaedt, Prince du S. Empire Romain, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, &c. mourut à Augsbourg dans la 74^e année de son âge, étant né le 16. Avril 1663. Il étoit frere puîné, et héritier présomptif de Charles Philippe, Electeur, Comte Palatin du Rhin, et fils de Philippe-Guillaume Duc de Neubourg, Electeur Comte Palatin du Rhin, mort le 2. Septembre 1690. et d'Elizabeth-Amélie de Hesse-Darmstadt, morte le 4. Août 1709. Il avoit été élu Coadjuteur d'Augsbourg en 1681. en étoit devenu Titulaire le 1. Avril 1690. par la mort de Jean-Christophe, Baron de Freyberg, son Prédecesseur. Ce Prince, à cause de ses indispositions continuelles, avoit été privé pendant quelque temps de l'administration du spirituel et du temporel de son Evêché; mais il fut remis en possession de l'un et de l'autre par un Decret du 14. Fevrier 1718. rendu à Rome par une Congrégation particulière, en conséquence des témoignages que l'on produisit du rétablissement de sa santé. L'Empereur lui donna ensuite l'Investiture du temporel de son Evêché le 28. Juillet 1719.

Par la mort de ce Prince, Jean-François Schenck, Baron de Stauffenberg, Evêque de Constance, du 2. Juillet 1704. devient Evêque d'Augsbourg, dont il avoit été élu Coadjuteur le 11. Juin 1714. Ce Prelat est âgé d'environ 79. ans, étant né en 1658.

Le 26 Janvier, Thomas-Etienne, fils d'Etienne Rivié, Seigneur de Marines et de Riquebourg, Baron de Chars, Grand-Maître des Eaux et Forêts de l'Isle de France, et du Soissonnais, et de Françoise-Anne-Agathe-Mari-

Guerite de la Riviere de Paulmy, mourut dans la 10. année de son âge, étant né le 30. Août 1727.

Le Sieur **Claude Deshayes**, resté seul des 260. Rentiers qui composoient les seconde et quatrième Divisions de la onzième Classe de la seconde Tontine établie par le feu Roy, mourut à Rouen le 1. Fevrier, âgé de 91. ans. Il avoit réuni sur sa tête les 1088. Actions dont ces deux Divisions étoient composées, et qui montoient ensemble à 32730. liv. de Rente viagere, et il avoit joui seul de la seconde Division de vingt mille dix livres de rente, depuis le 24. Avril 1734. et de la quatrième Division de 12720. liv. de rente, depuis le 4. Janvier 1736.

Le même jour **Louis-Philippe de Menon**, Seigneur, Marquis de Turbilly, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Maréchal des Camps et Armées du Roy, mourut en son Château de Turbilly, Paroisse de Vauxlandry en Anjou, âgé d'environ 64. ans Il étoit fils puîné de feu François Urbain de Menon, Comte et Seigneur de Turbilly, de Bretteau et de Semur, et de feuë Louise de Picher. Il avoit embrassé dans sa jeunesse l'état Ecclesiastique, qu'il quitta ensuite pour prendre le parti des Armes. Il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie de nouvelle levée le 7. May 1702. à la tête duquel il servit jusqu'à la Paix d'Utrecht, après laquelle son Regiment ayant été licencié, il obtint sa Réforme dans celui de Tallard. Il fut fait Brigadier le 1. Fevrier 1719. et en dernier lieu Maréchal de Camp avec rang, du 20. Fevrier 1734. Il avoit été marié le 26. May 1726. avec Elizabeth Rouillé, Fille de Pierre Rouillé, Seigneur de Beauvoir, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses

Finances honoraire, et d'Anne Pajot.

Le même jour Philippe Jacques *Durand*, Ecuyer, Conseiller du Roy, Trésorier General des Lignes Suisses, Grisons et Alliés, et ci devant Consul Resident pour le Roy à Tripoli et Alger, mourut à Paris dans un âge fort avancé. Il est parlé de lui dans le *Mercur* de Decembre 1730. T. Vol. p. 2747. à l'occasion de la mort d'Antoine-Gabriel Durand, son frere puîné, arrivée le 8 Octobre précédent à Alger, où il étoit Consul et Resident pour le Roy. Celui qui vient de mourir avoit épousé au mois de Novembre 1704. Louise-Marguerite Sonnet, fille de feu Louis Sonnet, Seigneur de la Tour, Trésorier General des Lignes Suisses, Grisons et Alliés, et de feu Marguerite Bourlon. Il laisse d'elle Louise - Magdeleine Durand, fille unique, née le 29. May 1709. et mariée le 19. Juin 1729. avec André le Beuf, Ecuyer, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, ainsi qu'il est rapporté dans le *Mercur* du même mois de Juin 1729. Vol, T. p. 1472.

Le 2. De Marie-Catherine *Pichon*, femme de Pierre Barthélemi Rolland, Seigneur de Champbaudouin et de Charimont, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le 25. Juin 1727. mourut après une longue maladie de poitrine, dans la 25. année de son âge, étant née le 12. May 1712. elle laisse 4. enfans. Elle étoit fille unique de Denis Pichon, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et de Marie Rouillé.

Le même jour De. Marie-Catherine *Lebas de Girangy*, Epouse et Cousine germaine de Charles Lebas, Seigneur du Plessis, Conseiller au

Parlement de Paris, mourut huit jours après être accouchée dans la trentième année de son âge , étant née le 30. Octobre 1707. Elle avoit été mariée le 6. Avril 1726. et étoit fille aînée de feu Louis Lebas , Ecuyer , Seigneur de Girangy , ci-devant Trésorier General des Gardes du Corps et Grenadiers à Cheval, mort le 26. Decembre 1722. et de Marie-Catherine Quantin , à present sa veuve.

Le 3. Augustin de Feriol , Comte du Pont de Veyle, Baron d'Argental , Président à Mortier honoraire du Parlement de Metz , mourut à Paris , âgé de 75. ans. Il avoit été autrefois Trésorier , Receveur General des Finances de Dauphiné. Il fut ensuite reçu Conseiller au Parlement de Metz , le 16. Avril 1701. et Président , le 20 Août 1720. Il étoit frere puîné de feu Charles de Feriol , Baron d'Argental , ci-devant Ambassadeur Extraordinaire de France à Constantinople , mort âgé de 70. ans le 26. Octobre 1722. et fils de Jacques de Feriol Conseiller au même Parlement de Metz , et Commissaire à la Chambre de Justice en 1662. mort en 1666. dans la 45. année de son âge , et de Marie de Silvecane. Le President de Feriol étoit veuf depuis le 2. Fevrier de l'année dernière 1736. de Marie-Angelique Guerin de Tencin , Sœur de l'Archevêque d'Embru. Il laisse d'elle Antoine de Feriol de Pont de Veyle , Lecteur du Roy , et Charles-Augustin de Feriol d'Argental , Conseiller au Parlement de Paris à la 4. Chambre des Enquêtes , où il a été reçu le 21. Fevrier 1721.

Le 5. Frere Antoine le Febvre de la Malmaison , Chevalier Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem (du Grand Prieuré de France , où il avoit été reçu le 17. Janvier 1689.) Comman-

406 MERCURE DE FRANCE

deur d'Auxerre, mourut subitement à Paris dans la 65e. année de son âge, étant né le 26. Avril 1672. Il étoit fils puîné de feu Antoine le Pevre, Seigneur de la Malmaison et de Bissy, mort Doyen de la Cour des Aydes de Paris, le 30. May 1713. et d'Anne-Marguerite Auzannes décédée le 23. Janvier 1716.

Le 8. D. Marie Charlotte le Texier, Epouse de Jean-Claude Prosper Hérion de Villefalle, Conseiller du Roy, Receveur General des Finances de la Généralité de Champagne, et Secrétaire des Commandemens de S. A. S. Mademoiselle de Clermont, mourut à Paris, des suites de ses dernières couches, âgée de 27. ans et demi. Elle étoit fille de la Dame le Texier, d'Orleans.

Le douze, Nicolas le Clerc de Lesseville, Seigneur du Mesnil-Durand, de Thun, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, et d'Honneur en sa Cour de Parlement de Paris, et Grand'Chambre d'icelle, et ancien Président de la cinquième Chambre des Enquêtes, mourut âgé de 95. ans, 1. mois et 8. jours, étant peut-être le plus ancien Magistrat du Royaume, ayant été reçu d'abord Conseiller au Chatelet en 1666. et ensuite en la Cour des Aydes, le 12. May 1672. depuis il fut reçu le 4. May 1677. à l'Office de Président des Enquêtes, créé par Edit du même mois, et enfin fait Conseiller d'honneur par Lettres du 3. Juin 1704. ayant pris séance en cette qualité le 18. du même mois. Il étoit fils de Nicolas le Clerc de Lesseville, Seigneur de Thun, le Mesnil-Durand, Incourt, Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 11. Decembre 1652. et de Marguerite Magdeleine de Suramond, morte le

le 6. Novembre 1690. Il avoit été marié deux fois, la première le 21. May 1671. avec Marie Marguerite Lallemand, fille d'un Conseiller au Parlement de Paris, morte le 31. Janvier 1691. et la seconde avec Marguerite Louise Vaillant, de la première il reste un fils, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, et une fille, non mariée. De la seconde outre quelques filles Religieuses il avoit eu sœur Anne le Clerc de Lesseville, morte le 30. Janvier 1718, à l'âge de 36 ans, laquelle avoit été mariée le 20 Septembre 1718. avec Claude François Bidal, Marquis d'Asfeld, alors Lieutenant General des armées du Roy, Directeur general des Fortifications de France, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or et en 1734. Maréchal de France, et Gouverneur de Strasbourg, duquel mariage il reste deux fils et deux filles.

Le .1. Fevrier, De Anne Marie Angier de Lohéac de Crapado, Veuve depuis le 12. Août 1731. d'Alexandre de Rochechouart, appelé le Marquis de Jars, Capitaine Colonel des Gardes du Corps de la Reine seconde Douairiere d'Espagne, mourut à Mendon, âgée d'environ 60 ans, laissant pour fille Julie Sophie de Rochechouart, mariée le 23. Août 1728. avec Bertrand, Vicomte de Rochechouart, de la branche des Seigneurs du Bastiment. La deffunte qui avoit été mariée le 8. Fevrier 1701 étoit fille de feu Henri Albert Angier de Lohéac, Marquis de Crapado, dans l'Evêché de Nantes en Bretagne, et de De. Louise du Chastellier.

Vincent Delpoy, Natif de Lincoux, autrefois Officier d'Artillerie, et depuis employé dans les Fermes à Bordeaux, y mourut le 15. Fevrier Agé de 99 ans 7 mois.

408 MERCURE DE FRANCE

Le dix-sept à 4 heures du matin, De. Anne-Louise-Françoise du Pré, épouse de Jean-Baptiste Paulin d'Aguesseau de Fresne, Conseiller d'Etat, et Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, mourut après être acouchée le 12. précédent d'une fille, son premier enfant. Elle avoit été mariée le premier Mars de l'année dernière, et elle étoit dans la 18. année de son âge, étant née au mois d'Août 1719.

Le dix-neuf De. Elisabeth Avoye *Desponty*, épouse de Philippe François de Ricouart, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, ancien Capitaine dans le Régiment de Toulouse Infanterie, mourut des suites de ses secondes couches, âgée d'environ 32 ans. Elle avoit été mariée en 1734. et étoit seconde fille de Michel Desponty, seigneur du Plessis Ste Avoye, ancien Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et de De. Geneviève le Mazier.

Le 20. Janvier, naquit à Paris Charles Alexis, fils de Charles *Brulart*, Marquis de Genlis, Diocèse de Noyon, et de Louise Charlotte Françoise d'Allencourt de Diomesnil, son épouse, mariés en 1726.

Le 27. du même mois de Janvier est aussi née à Paris Elisabeth Celeste Adelaïde, fille de Cesar Gabriel de *Choiseul de la Riviere*, appelé le Marquis de Choiseul, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers Dauphins du 25. Mars 1734. et auparavant Cornette de celle des Cheval-Legers de Berri, et de D. Anne-Marie de Champagne de Villaines, son épouse, mariée le 30. Avril 1732.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Epitre à Mad. la	
Marquise de ,	197
Suite de l'Essai d'un Traité Historique de la	
Croix de J. C. de la Croix de S. Pierre et de	
S. André , &c.	205
Lettre sur la Croix de S. André ,	220
Elegie ,	235
Lettre de M. l'Abbé le Beuf, touchant la Vie de	
S. Louis , &c.	238
Le Mary imprudent , <i>Conte</i> ,	246
Lettre sur les Elemens de Géométrie , &c.	250
Ode ,	256
Extrait de Lettre sur le progrès de l'Etablissement	
pour les Savoyards qui sont dans Paris ,	260
Idylle ,	263
Eloge de M. le Clerc ,	267
Sentimens d'une Ame Pénitente ,	275
Question notable jugée au Parlement de Paris ,	
&c.	278
Chanson Anacréontique ,	288
Nouvelle Monte à Equation ; &c.	290
Enigme , Logogryphes , &c.	293
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS,	
&c. Recueil de Jurisprudence ,	296
Poème Latin du P. Vionnet , sur le Cabinet de	
Médailles antiques du Cabinet de M. Lebreu ,	304
Regle artificielle du Temps , &c.	319
Poème de Pétrone sur la Guerre Civile , &c.	325
Traité de Musique , &c.	326
Principes de l'Histoire pour l'éducation de la	
Jeunesse ,	329
Remarques sur un Extrait de l'Histoire Généa-	
logique , &c.	335
	Prix

Prix de l'Académie Française ,	336
Comete ,	<i>ibid.</i>
Lettre sur la Thèse de M. l'Ab. de Fleury ,	337
Avis pour le Supplément du Glossaire de la moyenne et basse Latinité ,	339
Extrait d'Arrêt du Conseil sur le Dictionnaire de la Bible du P. Calmet ,	341
Nouvelles Littéraires, Lettre écrite de Rome ,	342
Nouvelles Estampes , &c.	347
Air à boire noté ,	349
Spectacles. Le Petit Maître ,	350
L'Opéra Comique ,	352
Persée , Tragedie , &c.	353
Parodie de la Polonoise , Air du Ballet des Indes ,	360
Lettre sur la Piece des Deux Nieces , &c.	362
Nouvelles, Etrangères , de Russie ,	369
D'Italie et d'Espagne ,	371
Grande Bretagne ,	374
D'Hollande , de Lorraine , Prise de possession du Duché de Bar. Lettres Patentes , &c.	381
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	385
Lettre en Vers ,	392
Incendie à la Fere ,	396
Loterie d'Avignon ,	400
Morts, Naissances et Mariages ,	401

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 260. ligne 19. ré, *lisex* , répand.
P. 262. l. 16. par naissance , *l.* par leur
naissance.

La Chanson notée doit regarder la page 349

APR - 8 1947

SEP 17 1936



Google

